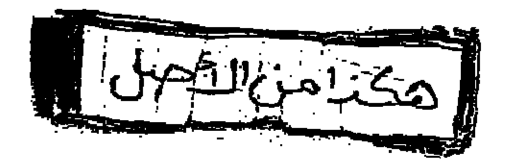




Le Monde

QUARANTE ET UNIÈME ANNÉE – N° 12351 – 4 F
Fondateur : Hubert Beuve-Méry Directeur : André Laurens
– JEUDI 11 OCTOBRE 1984

Espoir de paix au Salvador

Enfin !

A l'exception du commandant d'Aubuisson, le sinistre chef de l'extrême droite salvadorienne, que l'on considère à Washington même comme l'un des commanditaires des Escadrons de la mort, tous, à San-Salvador, en Amérique et dans le monde, se félicitent de la prochaine rencontre entre le président démocrate-chrétien, M. Napoléon Duarte, et la guérilla.

L'acceptation par les rebelles de la proposition formulée le 8 octobre par le chef du petit Etat à la tribune des Nations unies était prévue. Sa rapidité seule a surpris : il faut y voir un effet du caractère spectaculaire donné par M. Duarte à son offre – bien dans le tempérament de ce « battant ».

Mgr Riva y Damas, l'archevêque de la capitale, représentant habituel dans le pays de la « majorité silencieuse » prise sous les tirs croisés des gouvernementaux et des guérilleros, a aussitôt exprimé sa « réaction positive ». Le porte-parole du ministère de la défense a affirmé que l'armée « respecte et appuie » l'initiative du président.

Les rebelles ont, de leur côté, annoncé que le président colombien, M. Betancur, a déjà accepté leur demande de participer à la rencontre de La Palma, le 15 octobre. Même si cette information n'est pas confirmée, elle est vraisemblable. Ce chef d'Etat n'a-t-il pas multiplié les efforts en vue de ramener la paix dans son propre pays et déployé une activité inlassable au sein du groupe dit de Contadora pour promouvoir une solution négociée aux conflits d'Amérique centrale ? C'est dire que les voisins du Salvador, tous inquiets d'une aventure militaire dans l'isthme, appuieront de tout leur poids une démarche à laquelle la récente acceptation de principe du « plan de Contadora » par le Nicaragua confère un surcroît de crédibilité.

L'Europe, qui a manifesté lors de la récente rencontre des Dix avec neuf pays latino-américains à San-José-de-Costa-Rica son souci de contribuer à la pacification de cette zone troublée, ne peut, à l'évidence, que se réjouir de la possibilité de « déblocage » soudain apparue au Salvador.

Restent les États-Unis et Cuba, deux protagonistes essentiels. A Washington, le porte-parole du département d'État a apporté l'« entier soutien » de son pays à la démarche de M. Duarte. L'administration républicaine, pourtant, entend être bien certaine de la position du chef de l'État salvadorien avant de se prononcer plus clairement. M. George Shultz, secrétaire d'État américain, de passage à San-Salvador ce mercredi 10 octobre, entend se faire confirmer par M. Duarte que les conversations de La Palma n'auront pas pour issue une insertion des guérilleros marxistes dans l'appareil d'État.

A La Havane, enfin, on est officiellement sur le pied de guerre. Le quotidien du PC, « Granma », continue d'affirmer que les États-Unis pourraient même intervenir militairement au Nicaragua avant les élections du 6 novembre. M. Castro s'est convaincu, après l'intervention américaine à la Grenade l'an dernier, que Cuba serait, en cas d'aggravation des tensions régionales ou mondiales, la première cible de Washington. Une raison de plus pour lui d'encourager la guérilla à entrer résolument dans le processus de négociation avec M. Duarte.

Le président Duarte va rencontrer les dirigeants de la guérilla

La guérilla salvadorienne a accepté, le mardi 9 octobre, la proposition formulée la veille aux Nations unies par le président démocrate-chrétien Napoleon Duarte de la rencontrer dès le 15 dans une localité du nord du pays qu'elle contrôle.

La réponse est venue de façon étonnamment rapide. Moins de vingt-quatre heures après que le président Napoleon Duarte eut offert, le 8 octobre à New-York, à l'assemblée générale de l'ONU, de rencontrer les chefs de l'insurrection salvadorienne, un communiqué de Radio-Venceremos, l'organe d'information et de propagande de la rébellion, déclarait mardi 9 octobre : *« Prenant en compte l'aggravation de la guerre et la détérioration de la situation régionale, le Front national de libération Farabundo Marti (FMLN) et le Front démocratique révolutionnaire (FDR) expriment leur intention d'aller discuter de la crise salvadorienne dans sa globalité. »*

Quelques heures plus tôt, à Mexico, des porte-parole de la guérilla estimaient qu'il faudrait plusieurs jours avant que la réponse à la proposition du chef de l'Etat ne soit communiquée. Mais l'offre de M. Duarte avait été formulée de façon suffisamment convaincante pour que son acceptation ne soit pas ternie par des finasseries.

Le président élu du Salvador n'avait-il pas exprimé son intention de se rendre *« sans protection armée »*, afin de rencontrer les chefs du FMLN dans une zone largement tenue par eux, avec la seule *« couverture »* de journalistes internationaux et de hauts représentants de l'Eglise catholique ?

En outre, des négociations avaient lieu en coulisse depuis plusieurs mois. En théorie, les deux parties souhaitaient rencontrer l'adversaire pour mettre fin à une guerre civile de près de six années et qui a coûté la vie à 50 000 Salvadoriens (plus de 1 % de la population). Mais pas aux mêmes conditions !

Pour le chef de l'Etat, dont l'élection, régulière, au début de cette année, avait rencontré un large soutien international, il n'était pas question de discuter d'autre chose que des conditions de la réinsertion des rebelles dans le jeu politique.

JEAN-PIERRE CLERC.

(Lire la suite page 6.)

L'immigration sous contrôle

Parmi les mesures proposées au conseil des ministres l'arrêt des regroupements familiaux

« Stopper l'immigration clandestine. » L'objectif des mesures présentées le mercredi 10 octobre au conseil des ministres par Mme Georgina Dufoix, ministre des affaires sociales et de la solidarité, est sans ambiguïté. Elles tentent de contrecarrer toutes les possibilités de contournement de la politique fixée clairement depuis 1983 : le blocage de l'immigration.

Cependant après une discussion animée entre les ministères intéressés, le gouvernement s'est refusé à aller au-delà du cadre juridique existant, notamment sur les contrôles d'identité, dont la Cour de cassation vient de rappeler les limites et sur la responsabilité judiciaire des décisions de reconduite à la frontière que certains étaient tentés de confier directement aux services de police. Plutôt que d'un tournant radical, il s'agit donc d'un *nouveau tour de vis qui accentue* l'orientation en vigueur depuis un an.

Importante, la nuance n'atténue pas pour autant la rigueur des mesures adoptées. Certaines d'entre elles – en particulier l'arrêt brutal des regroupements familiaux autour des travailleurs immigrés déjà en France – sont sévèrement jugées par les organisations de soutien aux immigrés. A ces reproches, le gouvernement oppose un argument : l'immigration met en péril l'intégration des immigrés déjà installés. Et pour preuve de ses bonnes intentions, il ajoute aux mesures répressives quelques dispositions d'aide aux *immigrés réguliers, dont* l'une vise explicitement la *« lutte contre le racisme »*.

Toutefois l'examen de la panoplie présentée par Mme Dufoix confirme que pour l'Etat et ses administrations la priorité est plutôt la lutte... contre les « clandestins ». Elle comporte cinq chapitres.

● **Le regroupement familial.** – Désormais, la famille d'un immigré *résidant en France ne pourra* plus bénéficier de la procédure dite d'admission au séjour. En clair, elle ne pourra plus venir le rejoindre pour un *séjour indéterminé et voir* ensuite sa situation régularisée.

EDWY PLENEL.

(Lire la suite page 12.)

Grève des fonctionnaires le 25 octobre

L'attitude du gouvernement est inacceptable

nous déclare M. Edmond Maire

LIRE PAGE 40

L'Aquitaine avant la visite du chef de l'État

Lire notre supplément pages 25 à 31

Le Monde des arts et des spectacles

Actualités italiennes : Nono et Schreker à Venise Pordenone dans le Frioul

Lire page 13

CHOMAGE, PAUVRETÉ ET... BRANLE-BAS POLITIQUE

Les exclus

par PIERRE DROUIN

Le phénomène ne se présente plus sous un pudique habillage sémantique. Les « moins favorisés » sont devenus les pauvres. On n'ose plus les cacher. Ils sont parmi nous. Ils sont trop nombreux qui se situent maintenant sous le seuil de la misère. Les chiffres peuvent être discutés (1). Pas les réalités.

Une réalité qui déborde nos frontières : *35 millions* de personnes ont été victimes de ce drame aux Etats-Unis en 1983 (dernier recencement opéré). De proches collaborateurs *de M. Walter Mondale n'ont évidemment* pas manqué de lancer : *« Le président Reagan est le contraire de Robin des Bois. Il prend l'argent des pauvres pour le donner aux riches. »* Mme Thatcher est attaquée sur ce même terrain par *l'Église anglicane, effrayée des* conséquences d'un chômage, record en Europe et de la grève des mineurs qui n'en finit pas.

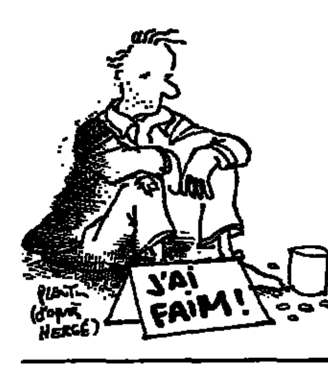
En France, la conjonction de l'effervescence politique et de l'action des médias vient de jeter brusquement une lumière crue sur cette douloureuse question. Si elle n'était pas si grave, on se plairait à mettre l'opposition en contradiction avec elle-même qui dénonce le « budget de pauvreté » de M. Bérégovoy, ses effets sur la nation, et demande en même temps la réduction des dépenses publiques, du nombre des fonctionnaires et l'affranchissement du tout-Etat.

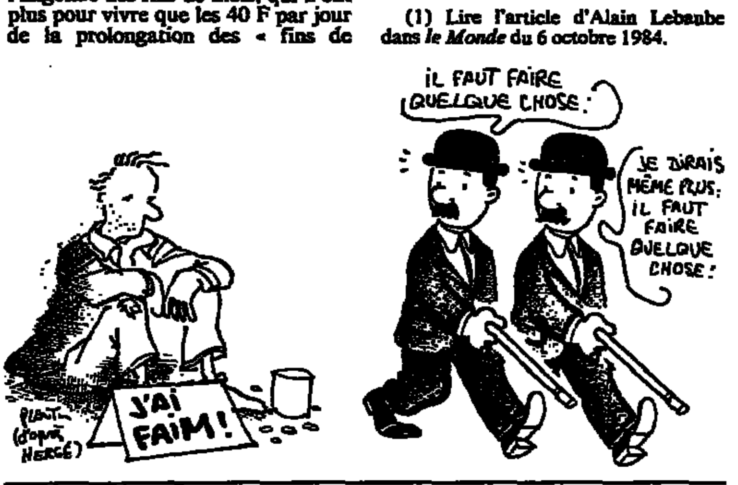
La gauche va-t-elle se faire voler *le thème de la pauvreté, comme* celui des libertés ? Dans la cuisine des experts de droite se mitonnent sans doute les explications de la *situation par les choix économiques* du gouvernement. Iront-elles bien loin si l'on rappelle que la coloration politique des hommes en place n'a *guère d'influence sur l'extension, dans les pays développés*, des poches de pauvreté, comme on l'a vu à propos de Mme Thatcher et de M. Reagan ?

Au-delà des idéologies, la crise fait ses ravages. Certains craignaient une explosion. On assiste bien plus à l'accablement de ceux qui sont touchés. C'est par les milliers de personnes qui ressentent l'angoisse des fins de mois, qui n'ont plus pour vivre que les 40 F par jour de la prolongation des « fins de droits » du chômage, qui envahissent les bureaux d'aide sociale des mairies, se rendent aux soupes populaires ou aux distributions de vêtements prévues par les organisations caritatives, c'est par toutes ces images que l'on croyait enfouies, depuis les « Trente Glorieuses », sous les cendres de la crise de 1929 que la récession économique touche aujourd'hui l'opinion.

(Lire la suite page 10.)

(1) Lire l'article d'Alain Lebaube dans *le Monde* du 6 octobre 1984.





AU JOUR LE JOUR

Rabais

Pour soutenir l'industrie automobile française, la CGT a une idée. Il s'agirait d'obtenir des compagnies pétrolières qu'elles consentent un rabais, à la pompe, pour les conducteurs de voitures Renault.

Acheter français, rouler français, ristourner français ; on pourrait aller plus loin. En taxant très lourdement les mauvais conducteurs, ces traîtres qui plastronnent à bord de leurs belles étrangères, on pourrait rendre le carburant gratuit pour les bons Français.

Avec ce slogan, bien dans l'air du temps : l'essence aux Français !

BRUNO FRAPPAT.

M. FABIUS CHAQUE MOIS SUR TF 1

A double tranchant

M. Laurent Fabius, premier ministre, a accepté *« la proposition de TF1 de participer tous les mois, le mercredi soir à 20 h 30, à un rendez-vous d'un quart d'heure à l'occasion duquel il répondra à une série de questions d'actualité »*. Par un communiqué diffusé dans la soirée du mardi 9 octobre, la direction de la première chaîne annonce en même temps qu'un « droit de réplique » *« sera organisé le lendemain dans des conditions identiques »*. Le premier « rendez-vous » aura lieu le 17 octobre.

La Haute Autorité de la communication audiovisuelle doit donner son avis, ce mercredi 10 octobre, sur la formule mise au point par TF1 et Matignon, après avoir fait savoir (*le Monde* du 10 octobre) qu'elle n'était pas favorable à des interventions régulières du premier ministre au cours d'un journal télévisé.

Les « neuf sages », actuellement sur le gril à propos de la nomination du nouveau PDG d'Antenne 2, M. Jean-Claude Héberlé (1), sont précisément saisis d'une lettre de M. Alain Poher, président du Sénat, qui s'inquiète, au nom de la majorité sénatoriale (opposition), d'un *« déséquilibre de l'information »* sur les chaînes publiques de radiotélévision.

Il s'agit bien, en l'occurrence, d'une des missions importantes de la Haute Autorité, définie par l'article 14 de la loi du 29 juillet 1982 sur la communication audiovisuelle : *« Veiller (...) au respect du pluralisme et de l'équilibre dans les programmes. »*

YVES AGNÈS.

(Lire la suite page 23.)

(1) Le groupe RPR a annoncé son intention d'interpeller le premier ministre à ce propos.

idées

Le Monde

L'école

Le débat sur l'enseignement privé se déroulant maintenant dans un climat relativement apaisé, Rodolphe Pesce estime que le vrai problème posé est celui de l'avenir de l'éducation nationale. A son avis, l'école publique doit être le pivot de la mutation qui permettra à la France de répondre aux défis du monde extérieur. Yves Florenne, de son côté, rend compte d'articles parus dans diverses revues et qui vont, dans l'ensemble, dans le sens d'un retour à la compétition, voire, pour parler comme Jean-Pierre Chevènement, d'« élitisme républicain ».

Vues et revues

Quand l'éducation redevient nationale

par YVES FLORENNE

DANS un article de la *Revue des Deux Mondes*, « La tête et les jambes », Mme Jacqueline de Romilly, examinant les bonnes conditions d'exercice pour l'une et pour les autres, constate qu'elles sont, au départ, les mêmes (1). Alors, pourquoi la compétition et l'entraînement si fort en honneur dans le sport sont-ils devenus la honte de l'enseignement? Elle écrit « compétition », et non « sélection » qui ne saurait plus se prononcer, ni s'entendre. A tort, selon elle. C'est vrai pourtant que le mot, en lui-même innocent, a été compromis, avec quelques autres, il y a une cinquantaine d'années. Qu'à cela ne tienne, retirons-lui son *s* et gardons *élection*. Outre sa bonne consonance démocratique, il a l'avantage de mettre l'accent sur ce qu'on choisit, non sur ce qu'on écarte : ou plutôt qu'on oriente autrement. De toute façon, point de « forcing » pour les très jeunes, dans l'entraînement intellectuel comme dans l'entraînement physique. Il ne s'agit pas d'abord de former des athlètes, mais d'assurer à tous un bon développement.

C'est bien là qu'est la question. Entre la culture physique et celle de l'esprit il y a tout de même quelques petites différences. On n'apprend pas à penser tout à fait comme on apprend à sauter. Or l'apprentissage de la pensée serait, dans notre école, le dernier article du programme ; une sorte de matière à option, et la moins prisée. C'est pourtant cet apprentissage-là et lui seul qui est aussi l'apprentissage de la démocratie et de la liberté. Pour Mme de Romilly, « *l'ouverture sur la vie passe par (ce) lent et subtil apprentissage hors de la vie, dans un domaine réservé, à part, et serein...* ».

Ce texte, plein de sens et de saveur, est comme un complément au livre de l'auteur, *l'Enseignement en détresse*, qui fit du bruit. Le chagrin entraîne à des mots cruels. Ne les citons pas. Les plus tristes, ce sont ces mots d'enfant qui n'égayent et n'attendrissent plus personne quand les enfants ont grandi. Tel celui qui a « terrifié » Mme de Romilly. Un professeur demande à sa classe ce que c'est qu'un crucifix. Silence général. Puis un seul enfin se décide : « *Une espèce de tournevis* ». Le plus « terrifiant » peut-être, c'est que c'est vrai, aussi.

Reste que ce livre-là, qui s'achève par le mot « espoir », s'ouvrait sur le mot « espérance »...

C'est l'exception. Celui de M.T. Maschino, *Vos enfants ne m'intéressent plus*, était simplement désespéré ; et à peine moins le suivant, *Voulez-vous vraiment des enfants idiots?* L'apparition de tous ces livres décrivant « une situation apocalyptique » méritait bien l'attention d'*Esprit*, qui la concentre sur le dernier paru, *De l'école*, de Jean-Claude Milner. « *Un livre fort, un livre sincère qui pose les questions essentielles* », dit Paul Thibaud, en dépit d'« *une petite odeur de pogrom* (2) ». C'est autour de lui encore que le débat est largement rouvert, par *le Débat* précisément (3). Un entretien de l'auteur avec Jacques Revel est suivi de sept contributions notables, couronnées par celle de M. Antoine Prost, historien et conseiller ministériel.

Auteur de l'un des deux rapports établis pour le précédent ministre en vue de la dernière (ou de la prochaine, on ne sait plus au juste) réforme de l'enseignement, il prend, avec un sens naturel de la solidarité, la défense de l'autre rapporteur, M. Legrand. Bon stratège, il attaque en dénonçant « *l'ignorance des savoirs sur l'école* » de ceux qui se mêlent de parler. Dès lors que M. Prost se réfère explicitement, avec un salut un peu dédaigneusement littéraire, aux livres que nous avons évoqués, il faut donc comprendre que des enseignants ayant consacré leur vie à l'enseignement, du lycée au Collège de France, professent du même coup « *l'ignorance des savoirs sur l'école.* » Il est vrai que l'éminent spécialiste avait tout de suite situé le débat : il n'agite que « *l'intelligentsia parisienne* ».

Révolution

M. Prost a le mérite assez rare de s'exprimer clairement. Ce qui est excellent quand on s'adresse au public, mais non moins dans des documents destinés à un ministre. Or dans l'intelligentsia parisienne peut-être, mais avec la complicité d'enseignants consternés, on a entendu brocarder M. Louis Legrand — nom lourd à porter — pour avoir rédigé son rapport dans un jargon justiciable de Molière. Quoi qu'il en soit, pour clore provisoirement cette longue querelle, J.-Cl. Milner répond à chacun de sa meilleure encre. On dira qu'un pamphlet est par nature excessif.

Mme de Romilly elle-même, dans sa sérénité, ne s'indigne-t-elle pas du décri, du mépris, de l'abandon dont souffrirait la littérature? Ne va-t-elle pas jusqu'à trouver chez des élèves « *un fléchissement de la grammaire qui confine à l'incapacité totale de s'exprimer* » ? Allons donc ! Qui ne voit que, pour le lire et l'écrire, nous sommes tous champions ? Aujourd'hui, chaque écolier porte dans son sein un petit Chateaubriand, un petit Stendhal ou, mieux encore, un petit Jean-Edern Hallier près de venir au monde, et qu'il suffira d'y pousser, après qu'on lui aura bien empli la tête.

Cette belle tâche revient à la télévision d'abord, certes, mais l'école y est bien aussi pour quelque chose. La réalité crève les yeux : notre PNB de génies et de chefs-d'œuvre connaît une croissance qui n'est même plus mesurable. Dans les temps obscurs on comptait tout au plus quatre ou cinq grands écrivains par siècle, il nous en naît un tous les matins.

Mme de Romilly qui s'excuse d'énoncer des vérités premières telles que : « *On n'enseigne bien que ce que l'on sait* », écrit aussi que « *donner à tous un enseignement au rabais n'est pas une idée démocratique* ».

A supposer que ce soit pour elle une surprise, c'est avec une surprise charmée qu'elle a pu entendre comme tout le monde le nouveau ministre exprimer, avec l'autorité de celui qu'on appelait autrefois le grand maître de l'Université, des idées analogues presque dans les mêmes termes. Ainsi a-t-il déclaré hautement (4) le caractère fondamentalement *inégalitaire* de l'enseignement : d'une part, le maître (ce beau nom) *qui sait* ; de l'autre, les élèves *qui ne savent pas encore*. Ils sont là, « *comme leur nom l'indique aussi, pour être élevés* ». Dans cet élevage ou cette élévation, le ministre distingue trois degrés. Un : « *dispenser à tous le minimum vital de connaissances* » (tout le monde sera résolu à ce que ce minimum, comme l'autre, soit indexé et effectivement croissant). Deux : donner une formation professionnelle. Trois : prévoir avec tous les moyens nécessaires, et d'abord les maîtres qu'elle exige, « *la formation des meilleurs* ». Car « *l'élitisme républicain est une nécessité de la démocratie* ».

Voilà la première parole révolutionnaire qu'on ait entendue depuis exactement trente-neuf ans (5) dans la bouche d'un ministre de l'éducation — laquelle, ayant répudié la pudeur qui fit effacer l'adjectif, est redevenue nationale.

(1) Septembre.
(2) Juillet-août.
(3) Septembre.
(4) France-Inter, « Face au public », 24 septembre.
(5) René Capitant, de septembre 1944 à novembre 1945.

Comprendre et agir

par RODOLPHE PESCE (*)

L'ÉCOLE laïque, symbole de liberté, école du pluralisme par nature, s'est retrouvée accusée. Pourquoi la notion de liberté a-t-elle été confisquée au bénéfice de l'enseignement privé, qui devient brusquement l'enseignement libre ?

On ne peut se limiter aux explications habituelles, aussi justes soient-elles : rôle des médias, exploitation tendancieuse par la droite d'un problème difficile, moyens insuffisants donnés à l'éducation nationale, maladresse parfois au niveau gouvernemental ou du PS pour aborder cette délicate question. Il faut analyser la situation en profondeur : cinq points dominent :

1. — L'état lamentable dans lequel se trouvait l'éducation nationale au 10 mai 1981. La droite avait laissé celle-ci dans un tel état qu'il faudra de nombreuses années pour redresser réellement la situation, surtout dans le technique et le supérieur. Il y a un décalage énorme entre les moyens mis en œuvre au niveau de l'Etat et le peu de conséquences concrètes sur le terrain.

Il en résulte une certaine démobilisation, un scepticisme, une image non dynamique de l'enseignement public. Il ne suffit pas, dans un lycée, de savoir que le budget de l'éducation nationale est redevenu le premier budget de l'Etat et qu'en trois ans plus de postes ont été créés que pendant le septennat précédent... Ce qui compte, c'est la réalité locale.

Une image déformée

2. — L'image déformée de la réalité scolaire que donnent souvent les parents, les enseignants, les militants et élus de gauche : tout ce qui se fait de positif est passé sous silence, car apparaissant comme normal ; dès qu'il y a une insuffisance, on pétitionne, on fait communiqués et conférences de presse... La droite s'est engouffrée dans la brèche toute préparée, soit en glorifiant l'enseignement privé, soit, sous prétexte de défendre l'enseignement public, en le défavorisant un peu plus.

3. — L'idéalisation du rôle de l'école : l'école doit être le creuset de la nation, le lieu où l'enfant doit retrouver une égalité de chances, le lieu où l'on combat les inégalités socio-culturelles. Et elle essaye de jouer bien souvent ce rôle. Mais elle ne peut pas à elle seule tout résoudre, tout réparer. Elle n'est pas un îlot isolé dans la société. Elle n'est qu'un élément d'une politique plus globale, que l'on essaye de mettre en place avec les ZEP, lorsque celles-ci s'intègrent dans une politique de développement social d'un quartier.

4. — La notion de « recours » que constitue l'enseignement privé. Pour de nombreux parents, en cas d'échec, d'exclusion de l'école, l'école privée apparaît comme le seul recours possible, surtout dans l'enseignement secondaire. Il faut que ce recours soit possible au sein de l'éducation nationale. Celle-ci est souvent une trop grande machine, ayant de réelles difficultés à aborder les problèmes d'orientation, de suivi du travail scolaire et donc de l'échec lorsqu'il survient. Là aussi, il y a beaucoup à faire, et tout n'est pas, loin de là, qu'un problème de moyens.

5. — La difficulté de gérer une gigantesque administration : comment concilier une politique nationale qui se veut dynamique avec la nécessaire décentralisation ? Pourtant, ce n'est qu'en décentralisant et surtout en déconcentrant, c'est-à-dire en donnant plus de pouvoirs aux recteurs et aux inspecteurs d'académie que l'on rapprochera, ici comme ailleurs, le service public des usagers. Qu'il y ait des risques, c'est certain, c'est pourtant la seule manière de donner plus de souplesse et d'efficacité à l'éducation nationale. Nous nous sommes engagés dans cette voie, il faut la poursuivre.

Ces constats étant faits, les pistes tracées, il nous faut prendre une attitude plus offensive, non pas contre l'enseignement privé, mais en faveur du développement de l'enseignement public.

Eviter les faux débats

Cependant, évitons d'abord de poser de faux problèmes et de lancer de faux débats.

J'en vois trois à éviter :

Le premier concerne l'opposition entre quantitatif et qualitatif : faut-il plus d'enseignants, plus de locaux et de moyens matériels ou, au contraire, doit-on privilégier la qualité pédagogique, la formation des maîtres et l'innovation ? L'un ne peut aller sans l'autre, mais n'attendons pas l'un pour commencer l'autre.

Le deuxième faux débat me paraît plus fondamental. Certains prétendent que l'école est seule responsable de l'échec scolaire et que c'est à elle qu'il revient de lutter contre l'inégalité culturelle et sociale. D'autres, au contraire, estiment que l'école n'est que le reflet de la situation sociale et géographique de son milieu et qu'elle renoncerait à sa vocation de service public si elle cherchait à s'adapter à son environnement social. Là encore, soyons réalistes : l'école ne peut tout faire et tout changer seule. Elle a un rôle capital si elle accepte en particulier d'adapter ses méthodes pédagogiques ; mais ce rôle n'est que relatif et ne doit pas être surestimé. Au-delà de l'école, l'enfant est très largement influencé par son environnement familial, par l'ambiance du quartier, par les médias. Ne laissons pas l'école, malgré son rôle central, porter seule la responsabilité de la formation des jeunes.

Un troisième faux débat concerne la responsabilité pédagogique. Forts de leur responsabilité et de leur expérience, certains enseignants refusent tout droit de regard et de contrôle sur ce qui serait leur domaine réservé. A l'inverse, certains parents, certains animateurs, voire certains élus, revendiquent un droit de contrôle sur le contenu pédagogique.

Là encore, la réponse me semble claire : il est très important d'associer les différents intervenants du quartier à la définition et au déroulement d'un projet pédagogique, et les parents d'élèves et les élus attendent beaucoup de la décentralisation et du rôle que pourraient jouer les « conseils d'école ». Ils ont raison. Les parents ne peuvent pas être seulement les porte-parole des revendications des enseignants. Cependant, la responsabilité pédagogique finale appartient à l'équipe éducative, et à elle seule. Il faut l'affirmer très fort.

Se mobiliser pour l'école

Au-delà de ces faux problèmes, il faut nous mobiliser pour l'école et autour de l'école :

— En donnant le maximum de moyens à l'éducation nationale, tout en tenant compte d'une conjoncture économique très difficile ;

— En prenant mieux en compte l'échec scolaire, les projets éducatifs, la constitution d'équipes pédagogiques, le rôle des parents.

Un certain nombre de problèmes de fond doivent être abordés avec plus de dynamisme.

Entre autres :

Quel rôle et quels moyens pour l'équipe d'animation ? Comment améliorer son fonctionnement et sa connaissance de la réalité du quartier, du village ?

Quels rôles pour les acteurs locaux extérieurs à l'école ? Quels moyens et quelles fonctions pour la formation permanente ?

La collectivité locale peut-elle et doit-elle jouer un rôle plus actif dans l'action éducative du quartier ?

Au moment où le problème des immigrés est à l'ordre du jour, la diversité culturelle peut-elle être un atout dans un processus pédagogique adapté ?

Comment l'école doit-elle prendre en compte les données économiques locales et les perspectives de l'emploi ?

Les technologies nouvelles peuvent-elles être un atout pour combattre les handicaps sociaux et culturels ?

Autant de questions qui méritent des réponses concrètes ou des propositions de solutions. Beaucoup d'expériences sont tentées, mais en parle-t-on ? Les aide-t-on assez ? Ne fait-on par trop appel au bénévolat ?

Enfin, je voudrais réaffirmer que l'école est au centre d'un certain nombre d'enjeux :

— Enjeu pour l'enfant. D'abord, il a droit, quelle que soit son origine sociale, familiale ou géographique, à recevoir de l'école et de la société les moyens de connaissance lui permettant de s'adapter à la vie adulte et de mieux maîtriser son environnement. Mais n'oublions pas aussi son droit à ne rien faire, à rêver.

— Enjeu pour le quartier, le village. L'image d'une école dynamique, attrayante et ouverte est un élément de valorisation et de vitalité essentiel. A l'inverse, une école mal considérée accélère le phénomène ségrégatif, accrédite le dénigrement de l'enseignement public.

— Enjeu, enfin, pour la société. C'est pour une bonne part sur l'efficacité de notre système éducatif que repose le dynamisme de la prospérité de notre pays pour les décennies à venir. L'école publique doit être le pivot de cette nécessaire mutation qui nous permettra de répondre au défi que nous lancent les grandes nations industrialisées.

85 % des familles lui font confiance aujourd'hui, la situation n'est donc pas dramatique comme certains veulent bien le dire. Mais si elle n'évolue pas, des problèmes encore plus sérieux qu'aujourd'hui apparaîtront.

(*) Député, maire de Valence, président de la commission nationale pour le développement social des quartiers, membre du comité directeur du Parti socialiste.

CORRESPONDANCE

Un ambassadeur insolite

De passage en France, je viens de lire dans la presse la nomination de M. Janusz Stefanowicz comme ambassadeur de Pologne à Paris. La presse française a souligné l'aspect insolite de cette nomination : M. Stefanowicz serait le premier ambassadeur non communiste et catholique de surcroît d'un pays membre du pacte de Varsovie, dans un pays membre de l'alliance atlantique.

En réalité, sans faire le procès de ses opinions et à en juger uniquement par sa carrière politique, M. Stefanowicz est beaucoup plus communiste que catholique.

M. Stefanowicz est membre éminent de la direction de PAX, organisation créée par Staline à partir d'une idée d'un ancien dirigeant fasciste polonais, Bogdan Piasecki, afin de diviser les croyants et d'isoler la hiérarchie catholique. Comme l'histoire l'a prouvé, PAX n'a pas réussi, mais M. Stefanowicz a fait tout ce qu'il pouvait pour faciliter la greffe communiste sur le corps de la Pologne catholique.

Son ascension est marquée par deux coups particulièrement significatifs. En 1968, M. Stefanowicz était un des dirigeants de la rédaction du quotidien *Slowo Powszechne*, organe du PAX, qui a donné le signal du déclenchement de la tristement célèbre campagne antisémite en Pologne. C'est son journal qui a alors publié les listes de noms de dirigeants communistes polonais d'origine juive qui avaient, à la suite de l'occupation nazie, « polonisé » leur nom d'origine. En 1982, M. Stefanowicz était un des principaux réalisateurs de la révolution de palais au sein de PAX qui a permis d'évincer M. Reiff, son président de l'époque. Celui-ci, dans un sursaut d'honnêteté, avait été l'unique membre du Conseil d'Etat à refuser d'approuver, en décembre 1981, la proclamation de la loi martiale.

Entre ces deux grandes étapes, M. Stefanowicz n'a jamais cessé de rendre de grands et petits services au Parti communiste. Aujourd'hui, il va avoir une autre occasion (pas la dernière certainement) de rendre service au Parti. Entièrement discrédité à Varsovie, M. Stefanowicz essaiera de tromper les naïfs à Paris, tentative qu'il a dû abandonner à Rome, où le gouvernement italien, bien inspiré par la Providence et le Vatican, lui a refusé l'accréditation.

Durant toute sa vie, M. Stefanowicz a été un infatigable serviteur de César plus que de Dieu. Pour lui, Paris vaut bien plus qu'une messe. La question est de savoir ce que M. Stefanowicz vaut pour Paris...

JAN PISARSKI
(Stockholm).

Le Monde

5, RUE DES ITALIENS, 75427 PARIS CEDEX 09
C.C.P. 4207-23 PARIS — Télex MONDPAR 650572 F
Tél. : 246-72-23

PRIX DE VENTE A L'ÉTRANGER

Algérie, 3 DA ; Maroc, 4,20 dir. ; Tunisie, 380 m. ; Allemagne, 1,70 DM ; Autriche, 17 sch. ; Belgique, 28 fr. ; Canada, 1,20 $; Côte-d'Ivoire, 300 F CFA ; Danemark, 7,50 kr. ; Espagne, 110 pes. ; E.-U., 1 $; G.-B., 55 p. ; Grèce, 65 dr. ; Irlande, 85 p. ; Italie, 1 500 L ; Liban, 375 P. ; Libye, 0,350 DL ; Luxembourg, 28 f. ; Norvège, 8,00 kr. ; Pays-Bas, 1,75 fl. ; Portugal, 85 esc. ; Sénégal, 300 F CFA ; Suède, 7,75 kr. ; Suisse, 1,50 f. ; Yougoslavie, 110 nd.

Edité par la S.A.R.L. *le Monde*
Gérant : André Laurens, directeur de la publication
Anciens directeurs : Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982)
Imprimerie du « Monde » 5, r. des Italiens PARIS-IX[e]

ABONNEMENTS

	3 mois	6 mois	9 mois	12 mois
FRANCE	341 F	605 F	859 F	1080 F
TOUS PAYS ÉTRANGERS PAR VOIE NORMALE	661 F	1 245 F	1 819 F	2 360 F
ÉTRANGER (par messageries)				
I. — BELGIQUE-LUXEMBOURG PAYS-BAS	381 F	685 F	979 F	1 240 F
II. — SUISSE, TUNISIE	454 F	830 F	1 197 F	1 530 F

Par voie aérienne : tarif sur demande.
Les abonnés qui paient par chèque postal (trois volets) voudront bien joindre ce chèque à leur demande.
Changements d'adresse définitifs ou provisoires (deux semaines ou plus) : nos abonnés sont invités à formuler leur demande une semaine au moins avant leur départ.
Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.
Veuillez avoir l'obligeance de rédiger tous les noms propres en capitales d'imprimerie.

Commission paritaire des journaux et publications, n° 57 437
ISSN : 0395 - 2037

Le Monde

étranger

PROCHE-ORIENT

Israël

M. PÉRÈS A WASHINGTON

Le président Reagan souhaite amener Israël à appliquer une véritable politique d'austérité

De notre correspondant

Washington. – Le premier ministre israélien, M. Shimon Pérès, a reçu de M. Reagan, mardi 9 octobre, de fermes assurances sur la volonté américaine d'aider son pays à *surmonter ses difficultés économiques* et à se retirer du Sud-Liban. Aucune réelle décision n'a pour autant été annoncée par Washington à l'issue de cet entretien entre le président des *Etats-Unis* et M. Pérès, qui achevait, ce mercredi, une visite officielle de deux jours dans la capitale américaine.

Dans le domaine économique notamment, M. Reagan n'a – officiellement en tout cas – pas pris d'engagement sur l'augmentation de l'aide financière, dont Jérusalem a un besoin pressant pour faire face à une très grave hémorragie de devises et à une inflation qui pourrait atteindre les 800 % dans les prochains mois. La seule chose qu'ait obtenue M. Pérès est de pouvoir utiliser à très bref délai l'enveloppe de 1,2 milliard de dollars d'aide économique que le Congrès a virtuellement *accordée à Israël pour* l'année 1985, en plus d'une assistance militaire de 1,4 milliard.

A défaut de mesures plus spectaculaires, les deux parties sont convenues de mettre en place un groupe de travail commun réunissant des personnalités gouvernementales et du secteur privé, et qui sera chargé d'étudier les modalités d'un soutien des Etats-Unis au redressement de l'économie israélienne. Cette *commission, qui se réunira deux fois par* an, devrait remettre ses premières conclusions au début de l'année prochaine.

Les deux gouvernements ont également décidé, a indiqué M. Reagan, de mener à bien *« dans les trente jours »* les négociations en cours sur la création d'une zone de libre *échange entre les Etats-Unis* et Israël. Enfin, le secrétaire à la défense, M. Weinberger, se rendra la semaine prochaine à Jérusalem pour y examiner avec les dirigeants israéliens les besoins de défense de l'Etat hébreu.

En contrepoint à ce flou relatif, M. Reagan a néanmoins rendu un hommage appuyé et « prometteur » aux premières mesures d'austérité imposées par M. Pérès, et a surtout déclaré que, si Jérusalem se trouvait confronté à de trop grandes difficultés de paiement, les Etats-Unis *« travailleraient à y parer, en étroite liaison avec le gouvernement d'Israël »*.

Cette déclaration a été officieusement qualifiée d'*« engagement de principe »* par les membres de la délégation israélienne, et M. Pérès s'est publiquement dit *« extrêmement satisfait »* de ses conversations avec M. Reagan. Outre l'éventuel soutien de Washington à la balance des paiements israélienne, le *premier ministre* estime en effet pouvoir s'attendre que les Etats-Unis se montrent souples sur les conditions de paiement des armes américaines que Jérusalem compte acquérir dans les quatre prochaines années, et ce qu'ils achètent pour leur part des armements israéliens. M. Pérès paraît considérer de plus que les recommandations du groupe de travail commun seront prises en compte l'année prochaine par la Maison Blanche, et que l'industrie israélienne trouvera les moyens de se moderniser.

Vers une relance du plan de paix américain

Les délais mis par M. Reagan à répondre aux attentes israéliennes semblent largement tenir au désir américain d'amener Israël à appliquer pleinement une politique d'austérité et de donner à M. Pérès les arguments nécessaires pour convaincre son pays qu'il n'est d'autre voie que d'en passer par *là*. Accompagnée de très chaleureuses déclarations d'amitié, cette discrète pression pourrait aussi avoir pour but de conduire Jérusalem à accepter le plan de paix proposé en semptembre 1982 par M. Reagan. Le président américain a rappelé mardi qu'il restait attaché à ce plan, sur lequel le gouvernement de *coalition israélien* est divisé, et que Washington paraît à nouveau espérer pouvoir peut-être relancer à la faveur du rapprochement entre la Jordanie et l'Egypte. Encore faudrait-il pour cela que M. Shamir laisse les mains libres à M. Pérès et qu'Israël puisse se débarrasser dans un délai raisonnable *du fardeau économique et politique* que représente désormais l'occupation du Liban du Sud.

M. Pérès a réaffirmé à ce propos à ses interlocuteurs américains qu'il était décidé à un *« complet retrait »* israélien à la seule condition que la sécurité de la frontière nord d'Israël soit assurée. Cette sécurité passe par la garantie de la Syrie que ses troupes présentes au Liban ne feraient pas mouvement vers le Sud après le départ de l'armée israélienne et empêcheraient que des attaques ne soient lancées sur la Galilée.

On considère à Washington que Damas souhaite fondamentalement faciliter le retrait israélien, car la poursuite de l'occupation du Liban du Sud est un facteur de troubles permanents dans ce pays, où M. Assad voudrait administrer la preuve de sa capacité à instaurer la paix civile sous son autorité et à son profit. La difficulté serait d'arriver à concilier les exigences et les refus des trois gouvernements concernés et d'éviter aussi que M. Assad ne craigne, en facilitant les choses à Israël, d'ouvrir la voie à des discussions entre Amman et Jérusalem dont il pourrait faire les frais. Dans cette hypothèse, l'influence syrienne dans la région se trouverait en effet menacée.

C'est en raison de ces incertitudes sur l'attitude de Damas que M. Reagan s'en est tenu mardi à la position adoptée depuis trois semaines par son gouvernement : les Etats-Unis ne tenteront de mission de médiation que si toutes les parties concernées *« veulent nous voir jouer ce rôle »*. M. Pérès n'aurait en conséquence pas adressé de demande formelle en *ce sens au président américain.*

BERNARD GUETTA.

● *M. Pérès invité en France.* – Le premier ministre, M. Laurent Fabius, a invité son homologue israélien, M. Shimon Pérès, à se rendre en visite officielle en France, apprend-on à Paris. Aucune date n'a cependant été fixée.

Le Centre d'informations sur le judaïsme soviétique s'inquiète de la recrudescence de l'antisémitisme en URSS

De notre correspondant

Jérusalem. – *« Notre droit à émigrer vers Israël est inaliénable. Il ne répond pas au seul besoin de réunifier des familles. C'est un droit national. Nous voulons rejoindre notre patrie. »* Cette profession de foi est extraite d'un appel lancé en septembre par deux cents chefs de familles juives soviétiques aux dirigeants des pays signataires des accords d'Helsinki. Les animateurs du Centre d'information sur le judaïsme soviétique en ont donné lecture, mardi 9 octobre, à Jérusalem lors d'une conférence de presse où ils ont dénoncé à la fois le regain d'antisémitisme en URSS et l'indifférence de l'Etat hébreu quant au sort des *refuzniks*, candidats malheureux à l'immigration.

Pour les responsables du Centre, l'antisémitisme virulent qui s'est développé eu URSS depuis de longues années sous couvert d'une propagande antisioniste, a pris ces derniers *temps un tour* systématique. Ils donnent quelques exemples. La police soviétique fabrique de toutes pièces de fausses preuves contre des juifs pour les traiter en délinquants. Ainsi accuse-t-elle certain d'entre eux de s'adonner à la drogue pendant les prières du repos sabbatique.

L'objectif du KGB, affirme M. Uri Stern, *porte-parole du Centre*, est de préparer une série de procès *« pour conspiration contre l'Etat »*. Pour la première fois, souligne-t-il, la répression frappe aussi les *« refuzniks* silencieux », ceux qui se sont abstenus de critiquer publiquement le régime ou de manifester un quelconque activisme.

Des refus par dizaines de milliers

« Il n'y a plus de refuzniks », déclarait tout récemment M. Gromyko, ministre soviétique des affaires *étrangères*, à son collègue israélien, M. *Shamir*. Pour leur part, les responsables du Centre estiment à plusieurs dizaines de milliers les candidats à l'émigration ayant essuyé un refus officiel. Mais les autorités soviétiques, ajoutent-ils, ont réussi par des artifices juridiques à restreindre spectaculairement le nombre des visas qu'elles délivrent.

Exemples : la *validité des documents envoyés* pour l'obtention d'un visa est limitée à six mois, ce qui, la bureaucratie aidant, diminue considérablement les chances du postulant ; seuls des parents au premier degré déjà installés en Israël peuvent inviter les candidats émigrants à les rejoindre ; nombre d'invitations, confisquées à leur arrivée en URSS, ne parviennent jamais à leurs destinataires.

Résultat : l'émigration des juifs d'URSS est presque tarie, 51 303 visas en 1979, l'année-record, 2 692 en 1982, et 652 seulement pour les huit premiers mois de cette année. Un juif soviétique sur trois qui a reçu l'autorisation de sortir arrive en Israël (les autres s'installent aux Etats-Unis). Selon une statistique soviétique, la communauté juive d'URSS compte 1,9 million de membres. *Mais on l'évalue à Jérusalem* entre 2,5 et 3 millions de personnes. Elle est la deuxième dans le monde après celle des Etats-Unis.

Les dirigeants du Centre d'informations appellent leurs compatriotes et le gouvernement à briser sans cesse le mur du silence. Toute diplomatie secrète en ce domaine est, à leurs yeux, illusoire et ne fait qu'*« aggraver l'oppression et le désespoir des militants juifs »*. Ils citent un récent appel lancé au gouvernement de Jérusalem par des juifs de Leningrad où ceux-ci reprochent à l'*establishment* israélien de dissimuler sa passivité sous l'impénétrable rideau du secret.

« Il ne suffit pas de crier des slogans et d'envoyer des cartes postales en signe de solidarité, remarque M. Yosef Mendelevitch. *Israël doit entreprendre une action diplomatique d'envergure. »* Quelques heures avant de s'envoler pour les Etats-Unis, où il se trouve en visite officielle, le premier ministre, M. Shimon Pérès, avait reçu les responsables du Centre d'informations. Il leur a promis de faire du judaïsme soviétique un *« problème prioritaire »*.

JEAN-PIERRE LANGELLIER.

Jordanie

La visite du président Moubarak à Amman consacre la normalisation des rapports entre les deux pays

Correspondance

Amman. – Quinze jours à peine après le rétablissement des relations diplomatiques entre Amman et Le Caire, le président Moubarak a répondu à l'initiative du roi Hussein par un geste tout aussi spectaculaire en entamant mardi 9 octobre une visite *officielle de trois jours en* Jordanie, la première d'un chef d'État égyptien dans le royaume hachémite. Le président Moubarak était en fait invité à Amman depuis sa rencontre avec le souverain jordanien à New-Delhi en mars 1983, lors du sommet des non-alignés, selon un porte-parole de la délégation égyptienne.

Conséquence logique et attendue de la normalisation des relations jordano-égyptienne, cette visite, annoncée seulement lundi soir, a surpris cependant la majorité des Jordaniens par soudaineté. D'autant plus que le prince héritier Hassan devait se rendre au Caire dans les jours qui viennent. Une heure avant l'arrivée du président Moubarak, on pouvait encore voir des ouvriers accrocher des drapeaux égyptiens dans les rues de la capitale jordanienne.

Le chef d'État égyptien et son épouse n'en ont pas moins été très chaleureusement accueillis à leur descente d'avion par le roi Hussein et la reine Nour, ainsi que par le gouvernement au complet, tandis que retentissaient les vingt et un coups de canon d'usage. Fait exceptionnel, le président Moubarak a même été salué par le passage de quatre Mirage F-1 jordaniens en formation serrée.

La coopération bilatérale

Si les rues d'Amman, faute de temps, étaient moins pavoisées que de coutume en de telles circonstances, le dispositif de sécurité déployé *dans la capitale était* en revanche nettement plus important. Une précaution qui s'imposait après les menaces proférées par la Syrie, la Libye et le groupe dissident palestinien Abou Nidal, à la suite du rétablissement des relations diplomatiques jordano-égyptiennes. Des soldats en armes avaient pris position jusque *dans le hall du grand hôtel d'Amman* où réside la délégation égyptienne, et où une foule de journalistes égyptiens était arrivée dans la nuit ou au petit matin.

La délégation égyptienne ne comportait pas moins de cinq ministres. Outre celui des affaires étrangères, *M. Ismat Abdel Meguid, le président* Moubarak est en effet accompagné par les ministres de l'agriculture, de l'économie, du plan et de l'information. Signe qu'au Caire, comme à Amman, on souhaite donner au plus vite un contenu concret à la normalisation des relations entre les deux pays, en dépit des critiques que *celle-ci a soulevées dans le monde* arabe. Cette volonté a été confirmée mardi soir par un porte-parole du gouvernement jordanien qui a indiqué que les entretiens de l'après-midi entre les deux délégations au complet avaient porté essentiellement sur les questions bilatérales : coopération dans les domaines agricole et industriel, échanges commerciaux et culturels, transports, situation des travailleurs égyptiens en Jordanie, etc. Dans la plupart des cas, des accords avaient déjà été conclus dans le passé. Ils avaient été gelés à la suite de la rupture des relations entre les deux pays en 1979. *« Nous voulons maintenant les réactiver et les mettre à jour »*, a précisé un porte-parole, et *« faire progresser ce qui a déjà été accompli au cours des derniers mois »*. Il a rappelé à ce propos que Le Caire et Amman avaient déjà signé un protocole commercial en décembre 1983 et décidé à la même époque de relier le port jordanien d'Akaba au Sinaï par une ligne de ferry-boats. Selon un porte-parole égyptien, il n'a en revanche pas été question de coopération militaire.

Les ministres égyptiens devaient reprendre ce mercredi à Akaba l'examen des questions bilatérales avec leurs homologues jordaniens. *Pendant ce temps, le roi Hussein et le* président Moubarak, qui ont eu mardi après-midi un entretien en tête à tête d'une demi-heure, devaient poursuivre à Akaba des discussions d'ordre beaucoup plus politique.

Lors d'un banquet offert mardi soir en l'honneur du président Moubarak, le souverain jordanien a une *nouvelle fois exprimé l'espoir que* l'exemple de la Jordanie serait suivi par les autres pays arabes. *« Nous espérons que votre visite marquera le début d'une coopération sincère et sérieuse qui nous permettra de surmonter des périls* [qui menacent la région] », a ajouté le monarque à l'adresse de son hôte. Il a enfin souhaité que *« cet effort commun »* contribuera à *« la restauration de la solidarité arabe »* et à *« une coopération interarabe plus large »*.

La veille, le conseiller politique du président Moubarak, M. Oussama El Baz, avait, pour sa part, déclaré à Amman que les résolutions du sommet arabe de Fès (1982) pourraient *constituer un terrain d'entente entre* la Jordanie et l'Egypte, qui soutiennent en outre l'une et l'autre l'idée d'une conférence de paix internationale sur le Proche-Orient. C'est peut-être là une indication sur la teneur des entretiens politiques Hassan-Moubarak.

EMMANUEL JARRY.

SIGNATURE D'UN « TRAITÉ D'AMITIÉ ET DE COOPÉRATION » ENTRE L'URSS ET LE NORD-YÉMEN

Moscou *(AFP)*. – L'Union soviétique et le Nord-Yémen ont conclu mardi 9 octobre à Moscou un *« traité d'amitié et de coopération »*, annonce l'agence Tass. Le document a été signé au Kremlin *par le numéro un soviétique*, M. Tchernenko, et le président nord-yéménite, M. Ali Abdallah Saleh, arrivé le même jour à Moscou pour une visite officielle de quarante-huit heures.

L'agence officielle soviétique ne précise ni la durée ni les clauses de ce traité, qui intervient cinq ans après *la signature d'un document* analogue entre l'URSS et le Sud-Yémen, dont le président, M. Ali Nasser Mohamed, s'est rendu au tout début du mois d'octobre à Moscou.

Au cours d'un dîner offert à son hôte nord-yéménite, M. Tchernenko a déclaré que le traité d'amitié entre Moscou et Sanaa *ne contenait « aucune clause portant atteinte aux intérêts de quiconque ou qui soit dirigée contre des pays tiers »*. Ce document, a ajouté le président soviétique, *« réitère les principes du strict respect de la souveraineté, de l'indépendance et de la non-ingérence dans les affaires intérieures (...) et proclame la solidarité entre l'URSS et le Yémen dans la lutte pour une paix durable, contre l'hégémonisme et toute forme de colonialisme et de racisme »*.

Liban

L'élection de M. Fouad Abou Nader à la tête des Forces libanaises renforce la position du président Gemayel

De notre correspondant

Beyrouth. – Simultanément, les Forces libanaises (milices chrétiennes) et l'aile progressiste de leurs adversaires se sont dotées, mardi 9 octobre, les unes d'un nouveau chef et l'autre d'une structure de direction.

Avec M. Fouad Abou Nader qui en prend le commandement, les Forces libanaises ont placé à leur tête un homme susceptible de réaliser une synthèse des différents courants du clan chrétien et de rétablir le lien entre le Parti phalangiste et le président de la République, M. Amine Gemayel, qui en est issu d'une part, sa milice, d'autre part.

L'unité organique de ce camp avait été rompue avec l'assassinat de Bechir Gemayel en septembre 1982. La succession de ce dernier, ouverte alors, avait été réglée à l'échelle nationale par l'élection de son frère à la présidence de la République ; mais au sein du leadership chrétien, elle avait été en quelque sorte gelée par Pierre Gemayel. Elle a été relancée par la mort de celui-ci, il y a quarante jours, et s'est résolue, avec *l'élection de M. Fouad Abou Nader*, d'évidence à l'avantage de M. Amine Gemayel qui consolide sa position.

Ce très jeune homme – il a vingt-huit ans, l'âge de Bechir quand il avait pris les rênes des Forces libanaises – est, par sa mère, un petit-fils de Pierre Gemayel. Bien que fervent adepte de son oncle assassiné, il avait gardé le meilleur rapport avec son autre oncle, le président Amine Gemayel : ce qui n'allait pas forcément de soi.

Il succède à M. *Fadi Frem*, qui est son beau-frère. Tout cela donc est, d'une certaine façon, une affaire de famille. Mais il est des nuances qui font de son accession au commandement de Forces libanaises une victoire du président Gemayel. Elle intervient, en effet, conformément aux *desiderata* de celui- ci, qui se plaignait de M. Fremk, dans le cadre d'une décision adoptée vendredi dernier par le Parti phalangiste de reprendre en main toutes ses composantes. C'est sur cette base que la candidature de M. Fouad Abou Nader a été posée par le parti.

Très populaire parmi ses miliciens parce qu'il leur rappelle Bechir Gemayel par son tempérament, sa simplicité, sa courtoisie, sa capacité de travail, son engagement physique sur le terrain et jusque par un mimétisme spontané – répandu au sein de Forces libanaises – dans le maintien et le parler, M. Fouad Abou Nader *va sûrement avoir tendance à jouer* un rôle bien plus direct que M. Frem sur la scène libanaise. La direction des milices chrétiennes, plutôt collégiale sous l'égide de ce dernier, se personnalisera à coup sûr.

Médecin, plus exactement diplômé en médecine en 1982, célibataire, sportif et joueur d'échecs, *M. Fouad Abou Nader s'est consacré* au Parti phalangiste et à sa milice dès son adolescence. Il combat depuis 1975 et a été deux fois blessé.

Dans le camp adverse, c'est une coalition de gauche dont M. Walid Joumblatt a annoncé la naissance sous le nom de « Front national démocratique ». Elle regroupe, autour du PSP de M. Joumblatt, le PC et quatre partis pro-syriens (Baas, PSNS ex-PPS, Parti arabe démocratique et Union socialiste arabe. Sa constitution a été l'occasion pour *M. Joumblatt de rompre le* « pacte d'honneur » conclu au sein du cabinet d'union nationale dont il fait partie, de mettre fin aux échanges internes d'accusation. Le chef de la nouvelle alliance de gauche a, en effet, émis des critiques acerbes à l'encontre du pouvoir, c'est-à-dire du président de la République.

On a noté que la milice chiite Amal ne fait pas partie du nouveau front, mais celui-ci a proclamé son alliance avec elle.

LUCIEN GEORGE.

AFRIQUE

Maroc

DÉTENU DEPUIS VINGT MOIS

L'ancien aide du camp de général Dlimi s'est évadé de sa prison

Incarcéré depuis mars 1983 dans une prison proche de Rabat, le commandant de l'armée *marocaine* Majoub Tobji, qui a été l'aide de camp du général Ahmed Dlimi, *le Monde* du *24 mars 1983), s'est évadé* il y a quelque temps de son lieu de détention. Selon des informations de très bonne source recueillies à *Paris*, l'officier vient de se réfugier à l'étranger.

Le commandant Tobji, quarante ans, avait participé à la campagne de l'armée marocaine au Sahara contre les forces du Polisario, et il avait été nommé, en 1961, aide de camp du général Dlimi, qui fut directeur du cabinet des aides *de camp du* souverain chérifien, directeur général des études et de la documentation *(contre-espionnage)* et commandant la zone militaire sud du Maroc. Le 25 janvier 1983, le général Dlimi a *trouvé la mort, après un entretien* avec Hassan II, dans un accident de la route dont les circonstances restent, à ce jour, mal élucidées *(le Monde* des 4 et 24 février 1983).

Peu après, l'aide de camp du *général Dlimi était arrêté, en* compagnie de plusieurs autres officiers supérieurs marocains, sans que sa famille *ait reçu* la *moindre* explication. Il semble qu'il ait été détenu, pendant vingt mois, en un lieu proche de la capitale *marocaine*, où il a dû subir divers interrogatoires pratiqués sans assistance judiciaire.

Après son évasion, qui remonte à la *mi-septembre*, les *milieux* officiels marocains ont fait courir le bruit à l'étranger, et notamment en Grande-*Bretagne et en Algérie*, que le commandant Tobji serait prêt à faire des révélations au sujet de la mort du *général* Dlimi. Interrogés, des familiers de l'officier supérieur marocain affirment, au contraire, que le commandant Tobji a choisi d'attendre des garanties suffisantes et précises de son gouvernement pour rentrer au Maroc.

DEVANT LE COMITÉ SPÉCIAL DES NATIONS UNIES CONTRE L'APARTHEID

M. Cheysson a fustigé le « racisme institutionnel » de l'Afrique du Sud

De notre correspondant

New-York. — Le chef de la diplomatie française, M. Claude Cheysson, s'est livré mardi 9 octobre, devant le Comité spécial des Nations unies contre l'apartheid à une attaque en règle contre le *« racisme institutionnel »* de l'Afrique du Sud et *« les pratiques qui en découlent »*, qu'il a qualifiés de *« défi à la conscience universelle »*, et qu'il n'a pas hésité à rapprocher de l'idéologie nazie. M. Cheysson a également annoncé un accroissement substanciel des diverses contributions de la France à la lutte de l'ONU contre l'apartheid.

En soi, le voyage éclair du ministre à New-York, qui était l'hôte d'honneur du Comité spécial contre l'apartheid, actuellement présidé par l'ambassadeur du Nigéria à l'ONU, le général Joseph Garba, était un *événement. Aucun ministre* occidental n'avait jusqu'ici honoré cet organisme entièrement dédié au combat contre l'apartheid.

D'ailleurs, jamais réunion du Comité spécial n'avait attiré pareil auditoire. Près de trois cent cinquante diplomates, dont plusieurs ministres des affaires étrangères de pays de la Ligne de front (Angola, Botswana, Mozambique, Tanzanie, Zambie et Zimbabwe), ainsi que celui de la Libye, M. Ali Triki, le secrétaire général par intérim de l'OUA, M. Peter Onu, le secrétaire général de la SWAPO, M. Toivo, étaient présents pour écouter M. Cheysson. Celui-ci a, au nom de la France, dénoncé l'apartheid puis, parlant ensuite à titre personnel, en a appelé à la conscience chrétienne des dirigeants de Pretoria pour mettre fin à un système qu'il a qualifié de « suicidaire ». M. Cheysson avait amené avec lui l'un de ses fils, Thomas, âgé de quatorze ans. *« J'y vois un symbole,* a-t-il dit à son auditoire. *En condamnant l'apartheid, en dénonçant le racisme, en attaquant chaque mode de discrimination, c'est Thomas mon fils, ce sont vos enfants et les enfants de vos enfants que nous défendons, et leur dignité de demain, leur droit d'être eux-mêmes, leur vocation à la liberté que nous affirmons. »*

Auparavant, le ministre avait fustigé Pretoria, qui, *« enfoncé dans ses certitudes, aveuglé par de fausses vérités (...) s'entête dans la mise en œuvre d'un système qui doit permettre bientôt à 15 % de la population de déchoir de la nationalité, de bannir 74 % de leurs concitoyens, la justification avouée, proclamée étant que la pigmentation est différente. L'étoile jaune n'est pas nécessaire, la peau est noire et ceci suffit à désigner l'espèce humaine particulière ».*

M. Cheysson a rappelé l'action de la France par le biais des organisations internationales, et il a annoncé que la France accroîtrait en 1985, de 1 132 750 F à 1 400 000 F son aide au programme d'enseignement et de formation de l'ONU pour l'Afrique australe, et au Fonds d'affectation spécial de l'ONU pour les victimes de l'apartheid. La France versera, en outre, pour la première fois cette année, 150 000 F au Fonds de l'ONU pour la publicité contre l'apartheid et doublera le nombre de ses bourses réservées aux exilés noirs d'Afrique du Sud.

Mais M. Cheysson s'est prononcé contre le boycottage total de l'Afrique du Sud, contrairement au comité spécial et à de nombreux pays africains. *« Il faut parler aux Sud-Africains, leur montrer que leur attitude est inacceptable moralement, dangereuse pratiquement, scandaleuse spirituellement »*, a-t-il dit.

C'est sans doute sur ce point que le discours de M. Cheysson, qui a été par ailleurs chaudement applaudi par l'assistance, aura le plus gêné. Dans les milieux diplomatiques africains de l'ONU, après cette séance, certains se félicitaient de la prestation du ministre, mais notaient que la France préserve, malgré tout, ses cartes, tant à l'égard du tiers-monde, et surtout de l'Afrique, qu'à celui de Pretoria. D'autres regrettaient que Paris ne tienne pas un langage aussi direct sur le problème palestinien. Avant de regagner Paris dans l'après-midi, M. Cheysson a été l'hôte d'un déjeuner restreint offert par le général Garba et auquel assistaient plusieurs ministres des pays de la Ligne de front.

(Intérim.)

PRETORIA FAIT UNE CONCESSION AUX LYCÉENS NOIRS EN GRÈVE

Le gouvernement a fait une concession aux dizaines de milliers de lycéens noirs en grève depuis plusieurs semaines en annonçant, mardi 9 octobre, que des *« conseils de représentants »* d'élèves seraient créés, dans les écoles noires, à compter de janvier 1985. Les lycéens grévistes réclament également la suppression des châtiments corporels.

D'autre part, les éléments militaires intervenus pendant quarante-huit heures dans les *townships* noires ont regagné leurs cantonnements en raison de *« l'apaisement de la situation »*, a indiqué mardi un porte-parole de la police. Des incidents se sont, cependant, de nouveau produits mardi, dans trois cités proches de Johannesburg, ou cinq bâtiments ont été partiellement ou totalement incendiés.

A propos des quatre ressortissants sud-africains accusés de trafic d'armes, le ministre sud-africain des affaires étrangères a déclaré mardi que son gouvernement ne les rendrait, en *« aucun cas »*, à la justice britannique, même si Londres décide d'expulser des locaux de son consulat à Durban les trois derniers opposants sud-africains qui y sont réfugiés depuis le 13 septembre.

Enfin, M. Jerry Kau, délégué syndical de nationalité française employé par Renault Afrique du Sud, a été arrêté, la semaine dernière, aux termes de la loi sur la « sécurité interne », a annoncé, mardi à Genève, la Fédération internationale de la métallurgie. — *(UPI, Reuter.)*

Mozambique

Les négociations entre Maputo et les rebelles ont repris à Pretoria

De notre correspondant en Afrique orientale

Nairobi. — La commission tripartite, chargée de fixer la date et les modalités du cessez-le-feu conclu le mercredi 3 octobre entre les représentants du gouvernement mozambicain et ceux de la Résistance nationale du Mozambique (RNM), sous les auspices de l'Afrique du Sud, s'est réunie une nouvelle fois, lundi 8 et mardi 9 octobre, à Pretoria. Aucun *détail* n'a *été donné* sur les résultats de ces conversations. Simultanément, les autorités de Maputo viennent de lancer une grande campagne d'information auprès des cadres du pays pour les éclairer sur *« la phase actuelle des discussions avec l'Afrique du Sud »*.

Une semaine après la signature de la « déclaration de Pretoria », *(le Monde* du 5 octobre, le dialogue entre les autorités de Maputo et les rebelles de la RNM pour mettre fin à un état de *« ni guerre, ni paix »*, ne semble pas avoir progressé de manière significative. *Ainsi*, les dirigeants mozambicains soulignent-ils que les troupes gouvernementales *continuent de combattre avec succès* les *« bandits armés »* et qu'elles viennent même de détruire une base *ennemie près* de la capitale *et* d'y saisir une importante quantité d'équipements militaires.

Les officiels mozambicains entendent *ainsi prouver que s'ils offrent* une amnistie à leurs adversaires, ils le font en position de force. Quant aux responsables de la RNM, ils assurent que la signature de la « déclaration de Pretoria » et la reconnaissance de M. Samora Machel comme chef de l'Etat ne doivent pas être analysées comme une capitulation de leur part. Dans une très longue *« lettre de lecteur »* qu'a publiée mardi le quotidien kényan *The Standard*, un dénommé Sumbane Tembe, partisan de la RNM, explique le sens de ce combat *« qui n'est pas de trouver un terrain d'entente avec M. Machel, ni même de créer avec le Front de libération du Mozambique* (Frelimo, parti unique au pouvoir), *un gouvernement de coalition mais de libérer le pays de l'oppression du régime marxiste-léniste »*.

Il s'agit d'un *« conflit purement intérieur »*, insiste M. Tembe, qui réfute l'idée largement répandue selon laquelle la RNM serait, comme on le dit à Maputo, *« le détachement avancé de l'armée de Pretoria »*. La RNM n'est pas morte de sa belle mort au lendemain de la signature du pacte de Nkomati, le 16 mars dernier, entre le Mozambique et l'Afrique du Sud, comme d'aucuns l'escomptaient, remarque M. Tembe. Une fois encore, selon lui, *« les dirigeants de Maputo cherchent à impliquer le régime de Pretoria dans ce conflit en utilisant à leur profit le souci de celui-ci de sortir de son isolement et en voulant ainsi prouver que notre combat a des ramifications extérieures »*.

Il est clair, comme le montre cette réaction, que, dans l'un et l'autre camp, il y a des éléments durs, des « jusqu'auboutistes », qui tentent de saboter la conclusion d'un cessez-le-feu et avec lesquels les autorités de Maputo et les dirigeants de la RNM devront composer. Quoi qu'en disent les intéressés, l'Afrique du Sud a, tout de même, réussi un beau « coup » diplomatique — même si celui-ci tarde à se concrétiser — en faisant poser en public, côte à côte, des ennemis jurés : les représentants du gouvernement et les « bandits » qui veulent sa perte.

Certes, M. Machel a obtenu une concession non négligeable de la RNM, qui le reconnaît comme chef de l'Etat. Il a réussi aussi à impliquer davantage l'Afrique du Sud dans la recherche de la paix, prouvant implicitement que celle-ci a donc quelques responsabilités dans la poursuite de la guerre... Il n'empêche que le « camarade-président » a dû revenir sur beaucoup d'articles de son credo politique pour faire en sorte que le Mozambique devienne, un jour, *« un pays sans faim et sans misère »*.

JACQUES DE BARRIN.

Sénégal

Pour un coup de poing

M. Moustapha Niasse a été démis, mardi 9 octobre, de ses fonctions de ministre d'Etat chargé des affaires étrangères et remplacé par M. Ibrahima Fall, précédemment ministre de l'enseignement supérieur. Ce limogeage aurait pour origine une affaire qui défraie la chronique depuis deux semaines à Dakar : un coup de poing que M. Niasse, secrétaire politique du Parti socialiste au pouvoir, a donné à M. Djibo Ka, ministre de l'information, au cours d'une réunion du bureau politique, en présence du président Abdou Diouf.

A TRAVERS LE MONDE

Afghanistan

- EXÉCUTIONS. — Quinze personnes ont été exécutées par les forces gouvernementales pour sabotage et atteinte à la propriété publique, a annoncé Radio Kaboul. Plusieurs personnes appartenaient au groupe de maquisards dirigé par le commandant Abdul Quddus, qui opère dans le secteur de Mazar-e-Sharif, dans la province de Balkh. Les quinze avaient été jugés par un tribunal révolutionnaire avant d'être exécutés. — *(AP.)*

Chine

- VISITE DE Mme YVETTE ROUDY. — Le ministre français des droits de la femme, Mme Yvette Roudy, en visite en Chine, a exprimé, le mercredi 10 octobre, à Pékin, l'espoir que la prochaine conférence de l'ONU sur les femmes débouche sur des *« conclusions concrètes concernant les problèmes spécifiques des femmes »*. Mme Roudy, qui est arrivée le 5 octobre à Pékin, a indiqué que la préparation de la troisième conférence de l'ONU sur les femmes, qui aura lieu du 15 au 17 juillet 1985 à Nairobi, avait été évoquée lors des entretiens qu'elle a eus avec ses interlocutrices chinoises, notamment Mme Kang Keqing, présidente de la Fédération des femmes chinoises. — *(AFP.)*

Grande-Bretagne

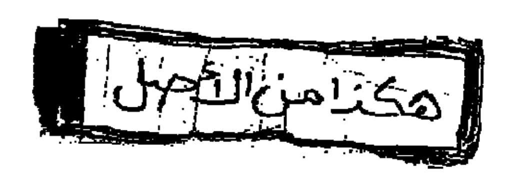
- EXPULSION DE TROIS GYMNASTES NORD-CORÉENNES. — Trois jeunes gymnastes nord-coréennes, qui étaient arrivées lundi à Londres sans visa pour participer à une compétition internationale, ont été expulsées mardi après-midi 9 octobre de Grande-Bretagne et ont pris un vol pour la Bulgarie. La Grande-Bretagne n'entretient pas de relations diplomatiques avec la Corée du Nord. — *(AFP, AP.)*

Nigéria

- EXPULSION D'UN FRANÇAIS. — Condamné à cinq ans de prison pour infraction à la législation sur les changes *(le Monde* du 4 août), M. Lebreton, ressortissant français, va être expulsé, a-t-on annoncé officiellement, mardi 9 octobre, à Lagos. — *(Reuter.)*

Pakistan

- ARRESTATION DE SIX DIRIGEANTS MUSULMANS. — Six dirigeants musulmans pakistanais, cinq sunnites et un chiite, ont été arrêtés mardi matin 9 octobre à Karachi, après un rassemblement, interdit par les autorités, en faveur d'une limitation des processions chiites. Ce rassemblement avait été organisé par des responsables sunnites pour protester contre les violences qui ont marqué, samedi, la fin de l'Achoura, grande fête chiite commémorant le martyre de l'imam Hussein, petit-fils de Mahomet. Les affrontements entre sunnites et chiites avaient fait cinq morts et trois cents blessés *(le Monde* du 9 octobre). Le couvre-feu était toujours maintenu mardi dans certains quartiers de Karachi. — *(Reuter.)*



EUROPE

Malte

La guerre scolaire s'est transformée en un affrontement entre les travaillistes et l'opposition nationaliste

De notre envoyée spéciale

La Valette. – Nouvelle étape dans la tension qui règne à Malte depuis deux semaines : la Confédération générale des syndicats (l'une des deux grandes centrales, proche de l'opposition) a lancé pour ce mercredi *10 octobre* un mot d'ordre de grève générale, qui devrait être largement suivi par les employés, commerçants, personnels des hôpitaux qui lui sont affiliés. L'île est en réalité coupée en deux par un conflit qui est né de la décision du gouvernement travailliste de M. Dom Mintoff d'imposer la gratuité dans les écoles privées gérées par l'Eglise, mais qui s'est bien vite transformé en une épreuve de force généralisée mettant aux prises le gouvernement et les travaillistes, d'une part, la puissante Eglise de Malte et le Parti nationaliste, d'autre part.

Après la décision, annoncée fin septembre par le gouvernement, d'imposer la gratuité à huit écoles catholiques, l'Eglise répliquait en fermant l'ensemble de ses établissements *(il y en a soixante-douze qui* accueillent vingt mille enfants, soit un tiers des élèves). Le principe de la gratuité n'était pas seul en cause, estimait-elle, et la *guerre scolaire* n'était qu'un des aspects d'une offensive plus générale du gouvernement contre la puissance ecclésiastique. Après la fermeture des hôpitaux catholiques, l'interdiction faite aux évêques de visiter les écoles et les prisons, l'interdiction de construire de nouveaux lieux de culte et la loi visant à la confiscation d'une partie des biens du clergé (que la Cour constitutionnelle vient de rejeter), le gouvernement travailliste cherchait, disait l'Eglise, à imposer son contrôle sur l'enseignement privé, dont il ne nie d'ailleurs pas la supériorité. C'en était trop et, *dans un pays où 95% de la population* est catholique et 80% pratiquante, la mobilisation fut facile.

Ce conflit se greffait en outre sur *un autre, opposant le gouvernement* aux enseignants des écoles publiques pour des questions de salaires. Le syndicat majoritaire chez ces enseignants, le MUT, affilié à la Confédération générale des syndicats, avait donné pour consigne à ses adhérents, à la veille de la rentrée, de pratiquer une espèce de grève du zèle en refusant d'accomplir toute tâche autre que la stricte fonction enseignante. Le gouvernement, qui, en vertu de sa politique de blocage des prix et des salaires, refuse toute concession, adressait alors deux formulaires à chaque enseignant du public : l'un était un engagement à ne pas suivre les consignes de son syndicat, qu'on leur demandait de retourner signé, l'autre un avis de suspension, au cas où il refusait de se plier. 70 % refusèrent, au nom de la défense du droit de grève et aussi par solidarité avec les écoles privées. Ils sont toujours en grève.

Au conflit Eglise-Etat, s'ajoute ainsi un conflit entre les travaillistes et une opposition libérale, qui leur reproche de bafouer les libertés fondamentales, notamment syndicales, et de tenter d'imposer leur contrôle *dirigiste sur l'ensemble de la société.* Depuis les élections de 1981, où les travaillistes, grâce à un découpage électoral astucieux, se sont acquis la *majorité des sièges au* Parlement (34 sur 65) alors qu'ils étaient minoritaires en voix, les ressentiments n'ont cessé de s'accumuler, et ce sont eux qui s'expriment aujourd'hui.

Les deux camps se sont mobilisés. Les dockers sont « montés » la semaine dernière du quartier ouvrier de Cospicua pour soutenir leur gouvernement et le principe de l'égalité pour tous devant l'école. L'opposition affirme qu'elle a fait descendre dans les rues de La Valette près d'un tiers des habitants de l'île, peuplée de 320 000 âmes. D'autres sources indiquent 60 000 personnes.

Le premier ministre, M. Dom Mintoff, avait pourtant imaginé de sortir victorieux de cette crise. Le 2 octobre, il faisait à Londres une visite surprise (*il n'y était plus allé* depuis 1977), puis il se rendait au Vatican quelques jours plus tard. La démarche était claire : M. Dom Mintoff, qui a annoncé depuis un an son intention de se retirer et de passer le flambeau à son dauphin, M. Karmelo Mifsud Bonici, actuellement ministre de l'éducation, espérait revenir du Saint-Siège avec un compromis qu'il aurait pu imposer à l'Eglise maltaise. Il serait parti en beauté, en présentant cet accord comme sa dernière et sans doute principale victoire sur le clergé.

Mais il n'en alla pas ainsi, Mgr Casaroli, secrétaire d'Etat du Vatican, ayant différé toute décision et même toute négociation jusqu'à son retour d'Amérique latine, le 15 octobre prochain. M. Dom Mintoff n'a pas démissionné, et la situation reste pour l'instant bloquée. Même si un compromis peut être trouvé sur le principe de la gratuité, les négociations risquent d'être longues sur d'autres points, en particulier tous ceux qui touchent à l'autonomie de l'enseignement privé. En attendant, la plupart des élèves maltais sont privés d'enseignement, les professeurs du public suspendus.

CLAIRE TRÉAN.

Grande-Bretagne

SANS RANCUNE

(De notre correspondant.)

Londres. – *Magnanimité* ou oubli ? Le syndicat Solidarité a adressé, le mardi 9 octobre, à l'Union nationale des mineurs (NUM) un message de soutien pour la grève dans les houillères britanniques, en dénonçant le fait que l'Etat polonais continue actuellement d'exporter du charbon vers la Grande-Bretagne.

Voici un an, le président de la NUM avait provoqué un tollé parmi ses collègues syndicalistes *et dans le reste de l'opinion britannique* en condamnant Solidarité, qu'il qualifiait d'« *organisation antisocialiste* » parce que, à ses yeux, *elle n'avait pour but* que de « *déstabiliser un État socialiste* »... – F. C.

Yougoslavie

Le débat national sur la coordination économique pourrait déboucher sur un congrès extraordinaire de la Ligue des communistes

De notre correspondant

Belgrade. – Après avoir constaté à son plénum de juin dernier la gravité des problèmes auxquels la Ligue des communistes et, de ce fait, la Yougoslavie doivent faire face, le comité central avait invité les membres du parti à une « *critique ouverte* » des « *manifestations négatives* » *dans tous les domaines.*

Le débat bat son plein. La presse s'en fait largement l'écho, et certaines réunions sont diffusées en direct à la télévision. Elles révèlent entre autres que « *travailleurs et citoyens* » sont mécontents de la conduite « *irresponsable* » des dirigeants, de l'« *inefficacité* » du système politique et du défaut de coordination dans le développement économique qui entrave la réalisation du plan de *stabilisation* à long terme adopté l'année dernière.

L'un des participants à ce débat, M. Najdan Pasic, président de la Cour constitutionnelle de Serbie, estime que la Ligue est devenue un parti dont les membres sont « *des pécheurs, alors que les dirigeants sont infaillibles* ». Et comme cet état de choses dure depuis des années, le « fossé » entre les uns et les autres s'est approfondi et empêche le parti d'appliquer avec détermination ses propres décisions. L'étatisme fédéral, auquel la Constitution de 1974 aurait dû mettre un terme, a *été* remplacé par celui des six républiques et des deux régions autonomes, de sorte que la Yougoslavie est soumise actuellement dans tous les domaines à huit étatismes différents et divergents.

30000 mots et des malentendus

Selon M. Ribicic, ancien premier ministre et membre de la direction collégiale de la Ligue, l'application au niveau fédéral du principe dit de « représentation nationale paritaire », poussée à l'absurde, a abouti à la nomination aux fonctions importantes de personnes incompétentes. M. Moïsov, membre de la direction collégiale de l'Etat et ancien ministre des affaires étrangères, a déclaré de son côté que 30 % des ambassadeurs de Yougoslavie nommés conformément à ce principe, ne disposent pas des qualités requises pour exercer leurs fonctions.

A une réunion de la commission pour les relations nationales du comité central serbe, on a insisté sur les « *tendances à la désintégration* » présentes dans tous les secteurs. Chacun s'enferme dans ses limites administratives et les entreprises commercent essentiellement à l'intérieur des frontières de « leur » république, de « leur » région autonome, voire de « leur » commune. L'unité du marché yougoslave, pourtant clairement définie par la Constitution, « *n'existe plus* », et il n'est pas rare de voir la presse signaler qu'une entreprise a exporté certains produits qu'une autre a *été* contrainte par la suite d'importer à des prix bien entendu plus élevés. « *Il est plus facile,* a dit l'un des participants à cette réunion, *de réaliser une affaire avec un partenaire étranger qu'entre les entreprises des deux républiques autonomes.* »

Le système yougoslave repose sur la Constitution de 1974 (la quatrième depuis la guerre) et sur la « loi sur le travail associé » de 1976. Ces deux énormes documents (ils ont une trentaine de milliers de mots) ne souffrent pas d'un excès de précision. Dès leur entrée en vigueur, on s'était aperçu qu'ils prêtaient à plus d'un malentendu. Mais, à l'époque, les différends, surgissant par exemple entre la fédération et les républiques, étaient réglés sans trop de complications par l'intervention personnelle de Tito ou de Kardalj, le principal idéologue du régime, dont l'autorité n'était pas contestée. Maintenant, le règlement de tout conflit doit être le fruit d'un consensus, mais comme le régime reconnaît l'existence du « *pluralisme des intérêts autogestionnaires* », et qu'il n'y a plus personne pour trancher au sommet, la concertation entre les représentants de la Fédération des républiques et des régions autonomes, des communes, des chambres, des entreprises, des PTT et des chemins de fer, des banques, etc., se prolonge indéfiniment.

L'efficacité du système politique et *économique s'en* trouve atteinte. Depuis plus de quatre ans par exemple, on n'arrive pas à se mettre d'accord sur la nouvelle loi sur les *devises, d'autant plus importante* que la Yougoslavie doit rembourser une dette extérieure de plus de 20 milliards de dollars. Et même *certaines lois ayant fait l'objet d'un* consensus ne sont appliquées que partiellement ou pas du tout. C'est le cas de la loi sur les prix, que chaque *république, voire chaque entreprise,* interprète à sa manière. La confusion accélère le rythme de l'inflation (plus de 60 % en 1984). *M. Zmijarevic, ministre fédéral* censé, théoriquement du moins, avoir la haute main sur les questions de prix, a admis, dans l'hebdomadaire *Nin,* que le plan anti-inflationniste du gouvernement, facteur déterminant de l'assainissement économique, ne peut être mis en œuvre.

Lorsque le débat souhaité par le comité central sera terminé, la plus haute instance du parti devra en tirer les conséquences. Mais, compte tenu de la gravité de la situation, on s'attend à des propositions pour la convocation d'un congrès extraordinaire de la Ligue qui définirait avec le maximum d'autorité les voies à suivre, tout le monde semblant cette fois d'accord pour dire que le maintien du *statu quo* serait la pire des solutions.

PAUL YANKOVITCH.

AMÉRIQUES

Chili

L'ARRESTATION DES DIRIGEANTS DE L'OPPOSITION

« Une aberrante manifestation d'injustice » déclare le président de la démocratie chrétienne

De notre correspondant

Santiago. – L'arrestation des principaux dirigeants de l'opposition chilienne est une nouvelle étape de l'offensive que vient de lancer le général Pinochet contre les milieux démocratiques. Mardi 9 octobre, sept dirigeants ont été mis sous les verrous. Il s'agit de l'actuel président de l'Alliance démocratique, M. Mario Sharpe, du président du Parti démocrate-chrétien, M. Gabriel Valdes, du président du Parti radical, M. Enrique Silva Cimma, du président du Mouvement démocratique populaire, M. Manuel Almeyda, de Mme Fanny Pollarolo, dirigeante du MDP, du responsable des jeunesses démocrates-chrétiennes, M. Juan Claudio Reyes et du vice-président du Commandement national des travailleurs, M. Manuel Bustos. Un huitième inculpé, le dirigeant syndical Ruiz di Georgio, absent de Santiago, devrait être écroué sous peu.

Le 10 septembre, le ministre de l'intérieur avait engagé des poursuites judiciaires contre dix dirigeants de l'opposition considérés comme *« directement responsables des dommages matériels et des morts survenus à l'occasion des journées de protestation des 4 et 5 septembre »*. Le juge d'instruction a estimé qu'ils avaient enfreint la loi de sécurité de l'Etat qui punit de peines de prison ceux qui *« incitent à des manifestations troublant la tranquillité publique »*. La loi de sécurité de l'État avait été modifiée en octobre 1983 après que la Cour suprême eut reconnu la légitimité des *protestas*. Les inculpés ont déclaré qu'ils ne demanderaient pas leur mise en liberté sous caution mais qu'ils feraient appel.

Cette vague d'arrestations va tendre à nouveau les relations entre le gouvernement et l'opposition après la relative détente qui avait suivi les déclarations du commandant en chef de l'aviation, le général Fernando Matthei. Dans une interview publiée le 23 septembre par le quotidien *El Mercurio*, ce dernier s'était déclaré partisan de l'établissement d'un *« calendrier précis »* pour le retour à la démocratie et de l'élection d'un Congrès avant 1989. Ces propos avaient été bien accueillis par l'Eglise, les partis de droite et l'Alliance démocratique.

Dans la conférence de presse qu'il a donnée, peu de temps avant d'être conduit à la prison centrale de Santiago, M. Gabriel Valdes a qualifié les poursuites engagées contre l'opposition *« d'aberrante manifestation d'injustice »*. *« Est-ce de cette façon que l'on va obtenir la réconciliation qu'exige le pays pour sortir de la crise politique et économique ? Croit-on que l'on va faire taire de cette manière la protestation populaire ? »* Le président de la démocratie chrétienne a sévèrement critiqué le général Pinochet. *« La réalisation d'un accord entre tous les Chiliens se heurte à un grand obstacle, le général Pinochet... Ses déclarations contradictoires démontrent une absence totale de sincérité. Un seul désir l'anime : se maintenir indéfiniment au pouvoir. »*

« La détention de sept dirigeants politiques et syndicaux marque la rupture du processus engagé en vue de parvenir à un accord et d'éviter la violence. Il y aura une nouvelle protestation nationale », a déclaré de son côté l'Alliance démocratique. Cette mesure va, d'autre part, renforcer la position du Commandement national des travailleurs, qui a lancé un appel à la grève générale pour le 30 octobre.

L'Eglise, et en particulier l'archevêque de Santiago, s'efforcera-t-elle une nouvelle fois de calmer les esprits ? On peut en douter après l'explosion qui a détruit samedi une chapelle à Punta-Arenas, dans l'extrême sud du pays. L'évêque de la ville, Mgr Tomas Gonzalez, a accusé le lieutenant qui a péri dans l'incendie d'être l'auteur de l'attentat.

JACQUES DESPRÈS.

Salvador

Espoir de paix

(Suite de la première page.)

Pour la guérilla, il s'agissait d'obtenir une représentation immédiate dans l'appareil d'Etat, afin que sa participation à la compétition ultérieure se voit entourée de garanties – de sécurité notamment – qui lui avaient fait défaut par le passé.

En réalité, des décennies de suspicion mutuelle planaient – non tant entre l'opposition et M. Duarte – naguère alliés – mais entre les rebelles et les forces armées. Celles-ci n'étaient-elles pas devenues, depuis l'écrasement d'une insurrection rurale pro-communiste en 1932, le plus sûr rempart de l'oligarchie des « 14 familles » – ces « barons du café », qui, eux-mêmes, tenaient en main les rênes de l'économie dans la petite République centre-américaine ?

La suspicion était apparue de façon flagrante à la fin de 1979. On avait alors assisté, après le renversement, le 15 octobre, du général Romero – le dernier en date de ces présidents élus par la fraude ou la corruption – à la constitution d'un éphémère gouvernement d'unité nationale sous l'égide d'une junte dirigée par de jeunes officiers réformistes. Moins de trois mois plus tard, l'expérience échouait, dynamitée par l'incapacité de la droite à accepter toute évolution et par l'impatience de la gauche à qui la récente victoire des sandinistes au Nicaragua donnait des ailes.

Toute la gauche légale et même une fraction de la démocratie chrétienne rejoignaient alors dans les maquis les petits groupes armés qui s'y trouvaient déjà, certains depuis 1970. C'est de ce moment (janvier 1980) que l'on peut dater le début de la guerre civile. Ce renfort catholique, social-démocrate et communiste à l'extrême gauche permettait à la guérilla d'atteindre une importance inattendue : les éléments armés dépassèrent dès lors les 5 000 hommes.

Face à une force gouvernementale de 15 000 soldats environ, mal équipée, sous-entraînée et au moral médiocre, ils pesaient très lourd. Assez lourd pour permettre aux rebelles de contrôler, assez rapidement, les deux cinquièmes environ du territoire national – des zones souvent montagneuses, peu peuplées et pauvres au centre-nord, et à l'est ; mais pas assez pour réussir leur « offensive finale », annoncée de façon très imprudente le 10 janvier 1981, quelques jours avant l'entrée en fonction du président Reagan.

A cette attaque, qui fit long feu, le président Carter répliqua par la reprise de l'aide militaire américaine, qui n'a fait que s'amplifier depuis. La crise devait gagner l'ensemble de l'isthme centre américain, Washington accusant le Nicaragua de faciliter l'approvisionnement en armes des rebelles.

A San-Salvador, cependant, les officiers progressistes étaient écartés du pouvoir ; la démocratie chrétienne, un parti très populaire parmi les classes moyennes et même à la campagne, acceptait de former une junte avec les officiers conservateurs. Ce fut l'époque de la plus grave répression et du déchaînement des commandos de la mort d'extrême droite – symbolisés par l'assassinat, en mars 1980, de Mgr Romero, archevêque de la capitale.

L'horreur quotidienne

La polarisation des esprits au Salvador était devenu telle que, lors des élections pour une Assemblée constituante au printemps 1982, on vit la démocratie chrétienne dans l'incapacité de s'imposer entre une extrême gauche, qui avait appelé au boycottage, et la droite la plus conservatrice, qui emporta la majorité des suffrages. Le peuple salvadorien, cependant, avait démontré, par sa participation massive, qu'il n'entendait exclure aucun moyen pour sortir de l'horreur quotidienne qu'il vivait – enlèvements, assassinats, bombardements de villages, enrôlements forcés, exactions : même si les élections, par le passé, avaient été truquées par la droite et les forces armées, elles devraient pouvoir servir, un jour... L'élection, en mai 1984, du démocrate chrétien M. Duarte allait, de ce point de vue, apporter un élément nouveau.

Car, sur le terrain, les deux forces militaires en présence ne parvenaient à prendre aucun avantage décisif. Les gouvernementaux, – mieux armés, grâce à l'appui de Washington, et, surtout, mieux entraînés, grâce à l'ouverture, au Honduras, d'un centre de formation anti-guérilla où sont passés plusieurs milliers de recrues salvadoriennes – entreprenaient une guerre plus offensive ; mais ils n'ont jamais réussi à déloger durablement les rebelles, qui ont marqué des points spectaculaires : dynamitage de ponts et d'installations hydro-électriques fort bien gardés ; et surtout, fin 1983, capture de la caserne d'El Paraiso, une des places fortes de l'armée régulière.

Pourtant, des éléments nouveaux allaient jouer : la détermination de plus en plus manifeste de l'administration Reagan de ne pas laisser l'Amérique centrale en général et le Salvador en particulier *« tomber sous la domination marxiste »* ; la perception très nette par M. Fidel Castro de cette détermination après l'invasion de la Grenade le 25 octobre 1983 ; enfin la défaite de la droite la plus extrême face à la DC lors des présidentielles du 6 mai 1984. La partie vient d'être relancée par la spectaculaire proposition de négociation de M. Duarte et son acceptation de principe par la guérilla. On sait que la première offre concrète de rencontre a été faite par les rebelles le 18 mai – douze jours après l'élection de M. Duarte ! Comme à maintes reprises dans ce petit pays très catholique, c'est la hiérarchie de l'Eglise, nommément Mgr Arturo Riva y Damas, archevêque de San-Salvador, qui a servi d'intermédiaire. Selon les rebelles, cette proposition avait été répétée au Révérend Jesse Jackson lors de sa tournée en Amérique centrale et à Cuba cet été.

La rencontre devrait donc avoir lieu le 15 octobre dans la localité de La Palma (6 000 habitants), à 65 kilomètres au nord de la capitale. Le Chalatenango, la province où elle se situe, est le cœur de la rébellion, adossé à la frontière du Honduras. Les rebelles ont souhaité que les forces armées reculent de 10 kilomètres de part et d'autre de la ville afin de garantir la sécurité des négociateurs. Ils ont annoncé la participation de deux représentants du FMLN, c'est-à-dire « leurs » militaires, et de deux représentants du FDR, le front politique (dont le président est M. Guillermo Ungo, membre de l'Internationale socialiste).

Ils ont réclamé la présence, aux côtés du président Napoleon Duarte, de représentants du haut commandement militaire. Et, de façon très symbolique, ils ont également demandé la participation de M. Belisario Betancur, le président conservateur de la Colombie. Celui-ci n'a-t-il pas réussi, cette année, un véritable tour de force dans son propre pays : obtenir des groupes de guérilla, qui opéraient depuis un quart de siècle, une trêve d'un an, en vue d'ouvrir un « grand dialogue national » destiné à résoudre pacifiquement les problèmes politiques, économiques et sociaux qui se posent dans une république, elle aussi, terrassée par la violence depuis 1948.

La rencontre du 15 octobre, qui coïncidera avec le cinquième anniversaire du renversement du dernier général-président « mal élu », Carlos Humberto Romero, n'est, à l'évidence, qu'un premier pas – incertain – vers une réconciliation nationale rendue difficile par tout le sang versé. Mais, dans un pays qui, depuis des années, ne sait littéralement plus « à quel saint se vouer », il est certainement attendu avec un immense espoir par la population.

JEAN-PIERRE CLERC.

La guérilla : environ 10 000 combattants

Le Front Farabundo Marti de libération nationale (FMLN) est une organisation marxiste-léniniste née en 1930. Elle tire son nom du secrétaire du PC salvadorien à la fin des années 20, un temps proche collaborateur du Nicaraguayen Cesar Augusto Sandino, et qui fut le leader de l'insurrection paysanne de 1932, qui fit 30 000 victimes : Farabundo Marti.

***Le Front démocratique révolutionnaire* (FDR), est un rassemblement des partis de la gauche et du centre gauche naguère légaux, entrés dans la clandestinité au début de 1980, ainsi que des représentants des groupes de guérilla. Son président est M. Ungo, leader du Mouvement national révolutionnaire, et membre de l'Internationale socialiste. Mais les éléments militaires pèsent évidemment d'un poids dominant au sein du FDR.**

Le FMLN et le FDR agissent de façon à peu près totalement coordonnée depuis 1980.

Cinq mouvements de guérilla sont rassemblés au sein du FMLN, comptant environ cinq mille hommes à l'origine. Ils rassemblent au total actuellement dix mille combattants.

● Les FPL : les Forces populaires de libération ont environ trois mille membres, c'est le groupe le plus ancien (1970). C'est l'un des deux groupes les plus puissants du FMLN. Ce groupe a été fondé par Salvador Cayetano Carpio après sa rupture avec le Parti communiste salvadorien en 1970. Il a cependant été affaibli par le suicide à Managua, en 1983, de son leader, qui avait lui-même assassiné une de ses collaboratrices avec laquelle il était en désaccord politique.

● L'ERP : l'Armée révolutionnaire du peuple est la forme militairement la plus puissante : quatre mille combattants environ. Son leader est M. Joaquin Villalobos. Elle a été fondée en 1971, à partir d'un noyau de militants catholiques progressistes.

● Les FARN : les Forces armées de la résistance nationale ont environ deux mille membres. Leur leader est M. E. Sancho Castaneda. Il a fait scission de l'ERP après que J. Villalobos eut ordonné, en 1975, l'assassinat de son principal rival, le poète Roque Dalton.

● Le PRTC : le Parti révolutionnaire des travailleurs d'Amérique centrale, petit groupe fondé en 1979, n'a que quelques escadrons opérant dans le nord-est.

● Les FAL : les Forces armées de libération sont le nom de guerre du PC salvadorien, passant à la lutte armée au début de 1980.

OCÉANIE

Australie

L'appel aux urnes de M. Hawke

L'annonce d'élections anticipées en Australie ne constitue ni une surprise ni un pari très risqué pour le premier ministre, M. Bob Hawke. Depuis quelque temps déjà, le chef du gouvernement travailliste avait fait connaître son intention de provoquer un renouvellement de la Chambre basse qui coïnciderait avec celui de la moitié des sièges au Sénat – prévu pour la fin de l'année. Aussi bien propose-t-il en même temps aux électeurs australiens d'institutionnaliser, en votant le 1er décembre, la simultanéité des deux consultations qui auraient dès lors théoriquement lieu tous les trois ans.

Quant aux risques, la cote de popularité dont M. Hawke bénéficie dans l'électorat australien – les sondages lui accordent au moins les deux tiers d'opinions favorables – paraît lui assurer une large victoire qui lui permettrait non seulement de renforcer sa majorité à la Chambre des représentants, mais encore de la conquérir au Sénat, où le Labour est encore minoritaire.

Depuis son accession au pouvoir au mois de mars 1983, M. Hawke peut effectivement se prévaloir de notables succès. Sa réussite la plus remarquable a été d'amener les syndicats et les milieux d'affaires à conjuguer leurs efforts pour assainir une situation économique qui frôlait la crise dans les derniers mois du gouvernement précédent. Les résultats sont éloquents : le taux d'inflation est tombé de 11 à moins 7 %, celui du chômage de 11 également à 9 %, tandis que le produit national brut s'accroissait de 10 %. Ces performances ont autorisé le premier ministre à déclarer que l'économie australienne était aujourd'hui l'une des plus dynamiques du monde occidental.

Une bonne partie de la campagne électorale risque cependant de se jouer sur un autre terrain. L'Australie est terre de scandales, et l'attention du monde politique y a été quelque peu accaparée ces derniers temps par des soupçons de collusion entre des criminels de haut vol spécialisés notamment dans le trafic de la drogue d'une part, de puissants milieux d'affaires et des personnalités du gouvernement travailliste d'autre part. Le chef de l'opposition, M. Peacock, a lancé à ce sujet, le mois dernier, des accusations très graves contre M. Hawke lui-même (*le Monde* du 29 septembre).

L'attaque a manifestement éprouvé la sensibilité du premier ministre mais, jugée pour le moins maladroite dans l'opinion publique, elle paraît aujourd'hui s'être retournée contre M. Peacock lui-même, dont la cote est au plus bas et qui, ne manquant pas de rivaux dans le parti libéral, joue actuellement sa survie politique. La partie n'est cependant pas terminée, et un moment crucial de la campagne surviendra d'ici quelques semaines lorsqu'une commission chargée d'enquêter sur le crime organisé en Australie – et dont le chef de l'opposition a précisément accusé M. Hawke d'avoir entravé les travaux – publiera les résultats de ses recherches. Encore le débat risque-t-il de se prolonger sur la manière dont ces dernières ont été conduites, certaines personnalités interrogées ayant déjà dénoncé des méthodes qu'elles assimilent à celles du mac-carthysme aux Etats-Unis dans les années 50.

Dans ces troubles affrontements – qui risquent d'occulter malencontreusement des problèmes plus fondamentaux pour la société australienne, – l'atout de M. Hawke vient de la conjugaison de fait entre les intérêts des syndicats et ceux des milieux d'affaires. Les premiers sont naturellement peu enclins à mettre en difficulté un gouvernement travailliste. Les seconds, qui apprécient la modération du premier ministre en matière de politique économique, trouveront sans doute avantage à assainir l'atmosphère en favorisant sa victoire.

A. J.

DIPLOMATIE

Six nouveaux ambassadeurs ont présenté leurs lettres de créance

Six nouveaux ambassadeurs étrangers à Paris ont récemment présenté leurs lettres de créance à M. Mitterrand. Il s'agit des représentants du Congo, du Honduras, du Luxembourg, de Panama, de la Somalie et de Sri-Lanka.

LUXEMBOURG : M. Pierre Wurth.

[Né en 1926 à Luxembourg, docteur en droit, M. Wurth est rentré en 1952 dans la carrière diplomatique. Il a déjà été en poste à Paris de 1954 à 1959, puis est revenu à l'administration centrale comme directeur adjoint de la section politique, tout en étant représentant permanent du Grand-Duché au Conseil de l'Europe, jusqu'en 1964, date à laquelle il est devenu ambassadeur auprès des Nations unies et consul général à New-York. De 1968 à 1971, M. Wurth a été ambassadeur en Union soviétique (également accrédité en Pologne), puis, jusqu'en 1977, secrétaire général et directeur politique du ministère des affaires étrangères, avant d'être nommé ambassadeur à Bruxelles et auprès de l'OTAN, poste qu'il a occupé jusqu'en avril dernier.]

CONGO : M. Jean-Marie Ewengué

[Né en 1932 à Boundji (Congo), M. Ewengué est diplômé de l'Ecole normale supérieure de Brazzaville. Directeur de l'école de formation des professeurs des collèges d'enseignement général à Brazzaville en 1965, puis directeur de l'enseignement secondaire au ministère de l'éducation nationale du Congo, en 1967, il a ensuite été premier conseiller de l'ambassade du Congo en URSS, en 1970, et directeur des affaires politiques au ministère des affaires étrangères et de la coopération en 1977. Devenu secrétaire général des affaires étrangères en 1979, il a été ambassadeur du Congo au Zaïre de 1979 à 1984.]

HONDURAS : M. Rafael Leiva Vivas

[Né en 1942, M. Rafael Leiva Vivas a été ambassadeur du Honduras au Chili de 1971 à 1973, en République dominicaine de 1974 à 1980 et au Pérou de 1980 à 1984.]

PANAMA : M. Gaspar Wittgreen

[M. Gaspar Wittgreen est né en 1945 à Panama. Après des études à l'université autonome de Mexico, il a été nommé conseiller commercial à Paris, de 1972 à 1975, puis chargé d'affaires en Egypte et consul général à Hambourg de 1976 à 1984.]

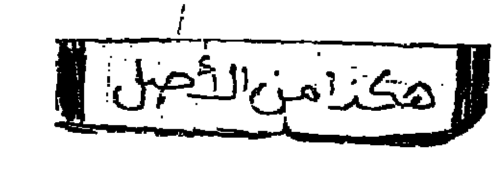
LIE : M. Ahmed Shire Mahmoud

[Né en 1932 à Bosaso (Somalie), M. Mahmoud est docteur en droit. Avocat de 1967 à 1970, il a ensuite été nommé juge à la cour d'appel, puis président de la cour régionale de Bonadira. Président de la cour suprême de Mogadiscio en 1972 et président de la cour des comptes du Parti révolutionnaire socialiste de Somalie (parti unique) en juillet 1976, M. Mahmoud est devenu ministre de la justice et des affaires religieuses en mars 1978.]

SRI-LANKA : M. Dgb de Silva

[Agé de cinquante-deux ans, M. de Silva est entré dans la carrière diplomatiPue en 1956. Diplômé en histoire de l'université de Ceylan, il a été nommé successivement à Pékin (1956-1960), à Bonn (1961-1962), à Canberra (1966-1970), et à Tokyo (1970-1971). Il a été ministre-conseiller à l'ambassade de Sri-Lanka à Paris de 1975 à 1980, avant d'être nommé directeur au ministère des affaires étrangères à Colombo, chargé des affaires culturelles.]





Le Monde

politique

LE PROJET SUR L'ENSEIGNEMENT PRIVÉ ET LA DÉCENTRALISATION SCOLAIRE ADOPTÉ A L'ASSEMBLÉE NATIONALE

La résignation après la passion

Qui a prétendu qu'il n'y avait pas eu de changement ? Qui a affirmé qu'il ne s'était rien passé d'essentiel en juillet 1984 ? Les députés – toutes tendances confondues – lui ont apporté le plus cinglant démenti, le mardi 9 octobre, en débattant de la partie non budgétaire du plan Chevènement sur l'école privée. Qu'elles étaient loin, les grandes envolées lyriques et dramatiques, les batailles sans merci, qui avaient cours en mai dernier – il y a moins de cinq mois – lorsqu'il s'agissait de discuter du « projet Savary » sur le même sujet. Aujourd'hui, ni cris ni fureur, mais calme, prudence, courtoisie. La résignation a remplacé la passion. A l'Assemblée nationale, chaque camp a caché ses « ultras », pour ne montrer que ceux qui ont toujours cherché la conciliation.

Difficile même de se souvenir que ce sujet avait réveillé bien des vieux démons de la vie politique française, fait défiler dans les rues de Paris la plus importante manifestation vue depuis longtemps, contribué à faire partir de l'hôtel Matignon un chef de gouvernement.

Et pourtant, les laïques ont dû accepter de se réfugier dans la loi Debré, qu'ils avaient toujours combattue, acceptant même de ne pas chercher à modifier le projet gouvernemental. M. Chevènement a eu plus de chance que M. Savary ! Les défenseurs de l'enseignement privé ont dû se résigner à voir ses prérogatives réduites. Quand chacun accepte de se replier sur ses positions, même non préparées à l'avance, l'armistice devient possible. Certes, le gouvernement n'en a pas encore terminé. Il lui reste – sur le plan parlementaire – à franchir l'épreuve du Sénat. Mais l'aspect technique de l'ensemble du projet de loi devrait atténuer les oppositions politiques.

Pour l'heure, le pouvoir a incontestablement réussi, sur ce point, son opération décrispation, calmant le jeu sur un sujet brûlant !

THIERRY BRÉHIER.

A l'issue d'un débat très technique, l'Assemblée nationale a adopté dans la nuit du mardi 9 octobre au mercredi 10, par 280 voix (les députés socialistes) contre 155 *(RPR et UDF) et 46 abstentions* (les communistes), la partie non-budgétaire du plan du ministre de l'éducation nationale, M. Jean-Pierre Chevènement, sur l'enseignement privé dans le cadre plus large de la décentralisation de certaines responsabilités scolaires de l'Etat (*le Monde* du 10 octobre).

Le vote commun des députés de l'opposition ne doit pas masquer les attitudes divergentes des députés RPR et UDF au cours du débat. Le RPR avait dès le lundi 8 octobre annoncé qu'il ne discuterait pas le plan Chevènement défini dans l'article 15 du projet de loi en discussion. Cet article consiste, pour l'essentiel, à abroger la loi Guermeur du 25 novembre 1977 et certaines dispositions de la loi du 1er juin 1971 qui, toutes deux, modifiaient la loi Debré *du 31 décembre 1959, afin* de remettre celle-ci en vigueur dans sa version initiale. Promesse tenue.

Tout autre fut la stratégie de l'UDF, dont le principal porte-parole, M. Jacques Barrot (UDF Haute-Loire), a déposé pas moins de douze amendements visant beaucoup plus à obtenir des précisions, voire des garanties verbales du ministre de l'éducation nationale en *faveur de l'enseignement privé qu'à* mener une lutte qu'il savait perdue d'avance. En fait, M. Barrot a tenté à chaque amendement de réintroduire l'esprit de la loi Guermeur. *« La loi Guermeur, n'est ni simple ni pratique »*, lui a répondu M. Chevènement.

Dans le même esprit, le député de la Haute-Loire a demandé que ne soit pas permis le versement de la contribution des collectivités locales en nature, craignant que cela ne permette l'entrée de fonctionnaires locaux dans les établissements privés. Amendement rejeté sans que le ministre y apporte une réponse.

M. Barrot *ne pouvait, compte* tenu de ses relations avec l'enseignement privé, ne pas soulever les points de la loi proposée qui ne satisfont pas totalement le secrétaire général de l'enseignement catholique, le chanoine Paul Guiberteau – d'ailleurs présent dans les tribunes – comme la nomination des maîtres du privé *et le* pouvoir des communes dans le cadre de la décentralisation.

Le secrétaire général de l'Association parlementaire pour la liberté de l'enseignement *n'a cependant pas* fait de « forcing » et a retiré plusieurs amendements à chaque fois que les réponses paraissaient le satisfaire. Ainsi, en ce qui concerne la résiliation des contrats d'association, M. Chevènement a réaffirmé avec force que seul l'Etat pourrait en décider, et seulement si les conditions *mises à la signature* du contrat n'étaient plus respectées par l'établissement privé. De même, il a confirmé que la décision de refus d'un contrat par une commune serait susceptible de recours devant la juridiction administrative et qu'il y aurait *« concertation »* avec le directeur de l'établissement avant la nomination des maîtres par l'autorité académique. L'attitude de l'UDF tranchait singulièrement avec celle des députés RPR et notamment de M. Jacques Toubon (RPR, Paris), avec lequel d'ailleurs M. Barrot avait eu dans la matinée quelques mots peu amènes. Fidèles à la stratégie bien arrêtée de son groupe, celui-ci avait retiré un amendement après avoir reçu des assurances de M. Pierre Joxe, ministre de l'intérieur, qui avait précisé que les besoins de formation dont il sera tenu compte dans les schémas prévisionnels de formations des collectivités territoriales comprennent bien entendu l'enseignement public mais aussi privé. M. Toubon a alors repris l'amendement de M. Barrot qui, furieux, a jeté son journal sur son pupitre avant de prendre ses affaires *et quitter la séance. « Il ne s'agit pas de faire de la surenchère »*, a-t-il dit dans les couloirs.

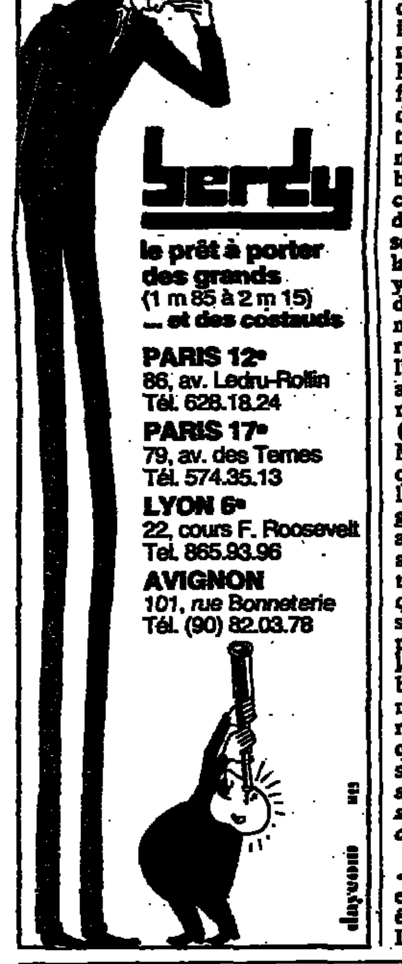
« Simple et pratique », voire *« pragmatique »*, le gouvernement et sa majorité ont soigneusement évité d'attiser la querelle politique. L'aspect résolument technique du projet de loi les a d'ailleurs bien servis. La commission des lois et son rapporteur, M. Philippe Marchand (PS, Charente-Maritime), n'ont présenté que des amendements de forme.

Cette volonté de calmer le jeu et de s'en tenir strictement aux questions techniques innombrables soulevées par le texte a conduit le gouvernement, suivi par sa majorité, à accepter un certain nombre d'amendements techniques eux aussi proposés par l'opposition.

Technicité et pragmatisme côté socialiste, refus de chercher à améliorer les dispositions sur l'enseignement privé côté RPR, tentative de l'UDF de réintroduire l'esprit de la loi Guermeur, reste l'attitude des communistes. Attitude presque symétriquement opposée de celle de l'UDF. Pas question de loi Guermeur mais non plus de loi Debré, a expliqué en substance M. Jacques Brunhes (PC, Hauts-de-Seine) *« nous avons combattu ce texte »*. En fait, pour le PC, il s'agissait d'introduire des amendements plus conformes à l'idée d'un service public laïque et unifié. Notamment il a tenté, sans succès, de faire garantir la liberté syndicale dans les écoles privées comme cela avait été accepté par M. Pierre Mauroy dans le texte « Savary ». *M. Chevènement* a réaffirmé à cette occasion le rôle essentiel de l'enseignement public et le pouvoir que l'Etat conserve en matière de programme et de recrutement des maîtres. Mais cela n'a pas suffi à rassurer les députés communistes : *« En fait d'apaisement, c'est au renoncement d'un engagement majeur de la gauche que vous vous attachez »*, a déclaré leur porte-parole, ajoutant par ailleurs que *« la réaffirmation de principes ne fait pas une politique. La politique se juge à ses actes »*.

Les communistes s'étaient aussi durement élevés contre la possibilité ouverte à *« une personnalité extérieure »* de présider le conseil d'administration d'un établissement public d'enseignement agricole, contrairement à ce qui est autorisé ailleurs : *« c'est la porte ouverte à la FNSEA »*, avait affirmé M. Brunhes.

Quant aux débats de la matinée et de l'après-midi sur le transfert des compétences, il a donné lieu aux échanges devenus classiques sur la question de la décentralisation. Votre projet est *« étatiste »*, ont expliqué les députés de l'opposition. Nous opérons une véritable décentralisation, rétorquait M. Joxe. Une décentralisation qui, en l'occurrence, fut bien commode pour faire passer dans la foulée une modification substantielle des rapports entre la puissance publique et les établissements d'enseignement privés.



Quand M. Giscard vote communiste

Ce mardi 9 octobre 1984, à 16 h 5, dans l'hémicycle du Palais-Bourbon, le député du Puy-de-Dôme lève la main pour approuver l'amendement en discussion. *Quel que soit son passé*, c'est toujours un geste important pour un nouvel élu que son premier vote à l'Assemblée nationale.

Avant de l'accomplir, M. Valéry Giscard d'Estaing a regardé ses compagnons de banc pour s'assurer de ce qu'il devait faire. Pas de doute, M. Jean-Claude Gaudin lève bien la main. Pourtant la proposition de modification du texte sur la décentralisation de l'enseignement émane des communistes, en désaccord avec le gouvernement et les socialistes sur une affaire bien compliquée d'utilisation d'équipements sportifs. Pour son premier vote, l'ancien président de la République a apporté son concours aux communistes.

M. Giscard d'Estaing ne s'est pas contenté de ce petit tour de trois quarts d'heure dans l'hémicycle. Fidèle à ce qu'il avait annoncé, il a participé à la réunion hebdomadaire du groupe UDF, comme M. Raymond Barre en a pris l'habitude depuis juillet 1981. Leur expérience fut, en cette période, bien précieuse, puisque les députés giscardo-barristes ont discuté du budget 1985. Celui qui fut si longtemps ministre des finances rédigea même de sa main les deux dernières phrases du communiqué : *« C'est le budget de l'échec du socialisme, il en porte tous les stigmates. Ce n'est pas un budget de libéralisme et il n'en ouvre pas les chances. »*

Pour se rendre de cette réunion privée à la séance publique, l'élu du Puy-de-Dôme a traversé la salle des Quatre-Colonnes, point de passage obligé où les journalistes chassent l'homme politique. Mais ils avaient déjà trouvé leur gibier en la personne de M. Pierre Joxe. Ils préféraient l'actuel ministre de l'intérieur. M. Giscard d'Estaing doit s'habituer à être un député comme les autres... ou presque.

Th. B.

Le budget des DOM-TOM : le pire évité

L'élaboration du projet de budget des départements et territoires d'outre-mer pour 1985 avait suscité de légitimes inquiétudes parmi les populations locales. L'heure étant aux économies, il avait été question de supprimer presque totalement les crédits – de l'ordre de 70 millions de francs – affectés à l'organisation des chantiers de développement qui permettent, dans les DOM, d'utiliser à des travaux de voirie ceux des chômeurs qui ne remplissent pas toutes les conditions requises par l'administration pour être reconnus comme tels et qui trouvent dans ce système un accès indirect aux allocations de chômage.

Il avait été aussi décidé de modifier le système de répartition des bénéfices réalisés par l'Institut d'émission des départements d'outre-mer (l'IEDOM) qui permettait, jusqu'à présent, de compléter la ligne budgétaire unique consacrée au logement, de telle sorte que les moyens financiers disponibles à cette fin risquaient d'être considérablement réduits. Cette orientation serait allée à l'encontre des besoins prioritaires des départements d'outre-mer où subsistent encore trop de bidonvilles.

La divulgation de ces intentions (*le Monde* du 11 septembre) avait provoqué de vives réactions de la part des élus locaux. Ceux-ci avaient fait savoir, à juste titre, que le maintien de ces propositions se serait traduit par une régression sociale contraire à la volonté de justice affectée par le gouvernement.

Le pire a été, semble-t-il, évité. Présentant le projet de budget tel qu'il a été définitivement arrêté, le secrétaire d'Etat aux DOM-TOM, M. Georges Lemoine, a indiqué, mardi après-midi 9 octobre, que les arbitrages rendus par le premier ministre permettront de maintenir les chantiers de développement et de tenir les engagements pris en matière de logement social. La *situation toutefois n'est pas complètement* clarifiée.

Le projet de loi de finances ne retient en effet pour l'instant qu'une enveloppe de 30 millions de francs pour financer les chantiers de développement, soit moins de la moitié des crédits de 1984. Le complément devra être prélevé sur les crédits prévus dans le budget général au titre des travaux d'intérêt collectif. *« Le premier ministre nous a donné l'assurance de compenser en cours d'exercice, en fonction des besoins qui seront exprimés par les commissaires de la République*, a souligné le secrétaire d'Etat. *En outre, les modalités d'adaptation des procédures définies dans le cadre des travaux d'intérêt collectif devront être précisées par décret afin que dans les départements d'outre-mer le dispositif soit applicable, non seulement aux jeunes chômeurs de moins de vingt et un ans, mais aux chômeurs de plus de vingt et un ans. »*

En ce qui concerne l'utilisation des bénéfices de l'IEDOM, il paraît acquis, bien que l'arbitrage définitif n'ait pas encore été rendu, qu'un prélèvement exceptionnel de 200 millions de francs sera opéré en 1985 au profit du budget général sur les réserves de l'Institut qui s'élèvent à 450 millions de francs.

En revanche, une incertitude subsiste pour ce qui concerne l'« abonnement » de la ligne budgétaire unique qui finance le logement social : *« Est actuellement à l'étude une compensation par redéploiement des crédits du ministère de l'urbanisme et du logement et également par extension du Fonds spécial des grands travaux au secteur du logement »*, a indiqué M. Georges Lemoine. Le secrétaire d'État a été affirmatif : *« Pour le logement, l'effort global, qui est fixé à 610 millions de francs, traduit la volonté du gouvernement de maintenir ce qui a été fait depuis plusieurs années. »*

Il a fallu, d'autre part, un troisième arbitrage de l'hôtel Matignon pour que le projet de loi de finances maintienne à leur niveau de 1984 les sommes affectées aux fonds d'investissements des DOM et des TOM, bien que ce maintien soit en contradiction avec l'impératif de diminution des autorisations de programmes. Il a été prévu d'affecter à ces fonds 40 millions de francs de mesures nouvelles. Cette décision lève le principal obstacle à la conclusion des contrats des plans entre l'Etat et les départements et territoires d'outre-mer. Jusqu'à présent, un seul contrat avait été signé avec Saint-Pierre-et-Miquelon.

ALAIN ROLLAT.

ÉLECTIONS LE 18 NOVEMBRE EN NOUVELLE-CALÉDONIE

Le secrétaire d'Etat au DOM-TOM a précisé que les élections pour le renouvellement de l'assemblée territoriale de Nouvelle-Calédonie auront lieu le dimanche 18 novembre. M. Georges Lemoine se rendra du 15 au 20 octobre dans le territoire pour y réaffirmer la volonté du gouvernement de respecter le calendrier prévu pour la mise en œuvre du nouveau statut d'autonomie interne.

ENQUÊTE

Les métamorphoses du socialisme

III. – *La revanche des technocrates*

par ALAIN VERNHOLES

Unis sur les grands principes – la justice, la liberté, la primauté de l'intérêt général, – les socialistes étaient divisés, avant 1981, sur les problèmes concrets du pouvoir et de la production. Cependant les « politiques » en leur sein l'emportaient sur les « économistes » (*le Monde du 10 octobre*). Les nouvelles orientations de la gauche *marquent une inversion* du rapport des forces.

Les socialistes au pouvoir ont dû rapidement confronter leur vision avec la réalité. Et celle-ci leur a renvoyé une image du monde et des choses assez différente de ce qu'ils imaginaient ou faisaient semblant d'imaginer. Leurs trois années de pouvoir ont été marquées par trois grands débats qui ont déchiré les croyances, mis à nu les tactiques, bouleversé les stratégies et finalement transformé profondément le discours politique.

Le premier débat se situe à l'automne 1981. La relance du printemps n'a pas été relayée en France par la reprise des affaires qu'on attendait dans le monde, et aux Etats-Unis en particulier. Très rapidement, notre balance commerciale s'est déséquilibrée. M. Delors, qui a lui-même sous-estimé l'ampleur du déficit extérieur, juge la situation si dégradée qu'il envisage dès cette époque de bloquer les salaires. Il demande des mesures de rigueur, notamment en matière budgétaire, mais ne les obtient pas. Le projet de budget de l'Etat préparé pour 1982 par M. Fabius avec l'assentiment de M. Mauroy comporte une augmentation des dépenses publiques de presque 28 % et un fort accroissement du déficit (+ 25 %). C'est le chancelier Schmidt qui imposera en octobre au gouvernement français – pour prix de la réévaluation du deutschemark et de la dévaluation du franc – un premier train d'économies budgétaires.

Le deuxième débat prend place entre janvier et août 1982. La situation ayant continué de se dégrader fin 1981 (nos prix augmentent beaucoup plus vite qu'à l'étranger), MM. Mauroy et Delors imposent *à la hussarde* en juin 1982 avec la deuxième dévaluation du franc un *blocage des prix et des* salaires. Le choc est rude. Il surprend tout le monde, *M.* Mitterrand, comme le Parti socialiste, qui n'a pas été consulté. *Il* n'est pourtant pas suffisant, puisque les autres mesures prévues ne suivent pas. Aussi MM. Mauroy et Delors adressent-*ils* une *note de vingt* pages au président de la République pour décrire *la situation* et les risques graves qu'elle comporte : asphyxie de notre *économie*, endettement extérieur trop important.

La réponse vient progressivement de l'Elysée : freinage très net des dépenses publiques dans le budget de 1983 ; limitation du déficit public à 3 % du produit national ; freinage des dépenses de la Sécurité sociale ; limitation des assurances-chômage ; mise en veilleuse de la réduction de la durée du travail. Mme Questiaux, symbole de l'autonomie du social par rapport au financier, a quitté le ministère de la solidarité dès le mois de juin.

Le troisième débat se situe en *mars 1983. Il* faut aller plus loin que les mesures de juin 1982, nos *paiements* extérieurs étant de plus en plus déficitaires, notre endette*ment de plus* en plus lourd. Le plan du 25 mars est annoncé en *même temps* qu'un nouveau réajustement monétaire. Le but est de *comprimer* la demande interne pour ralentir les importations et orienter les entreprises sur les marchés étrangers.

Une fois encore le choc est rude. Le gouvernement renonce à prendre des mesures protectionnistes, décide de rester amarré au système monétaire européen *et choisit* de transférer – sous forme d'impôts, d'emprunts *forcés* et de taxe pétrolière – une soixantaine de mil*liards de francs du compte* des ménages sur ceux de l'Etat, de la Sécurité *sociale et des* grandes entreprises nationales.

Une page est tournée sur la politique menée en 1981. On s'interdit même d'y revenir en empruntant (mai-juin) 4 milliards d'ECU, soit l'équivalent d'une trentaine de milliards de francs, auprès de la CEE, signe de l'alignement de notre politique économique sur celles des pays européens.

Le cap sera tenu malgré la forte augmentation du chômage qui se *produira* à la fin de 1983. Et c'est M. Mitterrand qui soutiendra pu*bliquement* l'idée de la nécessité des restructurations industrielles – *c'est-à-dire concrètement* les licenciements qu'elles imposent. Au dé*but d'avril 1984, le président* de la République commentera, au cours *d'une conférence* de *presse*, un plan rigoureux de repli de la production d'*acier*.

Dissiper trois malentendus

Au fil de ces trois débats essentiels qui furent autant d'étapes dé*terminantes* pour les socialistes, le rapport de forces a basculé. Dans *le formidable et frénétique* enchaînement des événements, des difficultés *et des décisions* gouvernementales, ceux qui avaient inspiré *le programme commun*, le *projet* socialiste, puis les cent dix proposi*tions – l'aile politique du parti* – laissèrent libre le terrain de la pen*sée et de l'action économiques*. Les propositions faites par l'aile gauche *du parti consistant* à résoudre la crise par plus de croissance (la sor*tie par le haut) ne furent* pas plus crédibles que les solutions avancées *par des hommes comme M. Pierre* Uri, qui proposait de tout résoudre *par une transformation complète* de notre fiscalité.

Le terrain, à peu près désert, fut progressivement et complètement occupé par les statisticiens et les économistes, ceux dont la vision technocratique et peu imaginative avaient l'avantage de la cohérence et d'une communauté d'analyse avec les pratiques étrangères.

Ces « occupants » eurent le mérite d'éviter *une catastrophe* économique, l'« infarctus » dont parlait *M. Delors dès la fin de 1981. Ils* durent, pour ce faire, dissiper trois *malentendus* :

1) L'idée, qui fut celle du début du septennat, que la France peut mener une politique économique autonome, manquait de réalisme. Elle a pourtant vécu jusqu'au début de 1983, époque où certains imaginaient encore la France et la RFA partenaires égaux en puissance. Ce qui fut proposé à M. François Mitterrand au début de l'année dernière constituait un véritable coup de poker : menacer la RFA d'un retrait de la France du SME pour obtenir de notre voisin une relance qui stimulerait ses importations, et donc notre commerce extérieur (comme notre relance de 1981 avait stimulé l'activité outre-Rhin). M. Mauroy lutta pied à pied contre cette idée. Quand le président de la République fut convaincu, après bien des hésitations, des risques importants que courrait le pays en sortant du SME, la taille de notre économie et sa puissance reprirent de plus justes proportions.

C'est alors que l'attention se porta vraiment sur l'entreprise : un rapport patronat-administration fit le point sur ses charges (juillet 1983) ; le plan de rigueur de mars lui épargna toute imposition supplémentaire. A la loi de janvier 1983 sur *« le développement des investissements et la protection de l'épargne »* succédera en juillet 1984 une autre loi sur *« le développement de l'initiative économique »*. La lutte contre l'inflation des prix et des salaires sera poursuivie, en grande partie pour l'entreprise.

Peu à peu apparaissent des réalités longtemps ignorées : le besoin qu'ont les firmes de gagner de l'argent, d'être rentables, de faire des profits, leur rôle capital pour l'économie et l'emploi en particulier. On oublie les formules employées quelques années plus tôt : *« Sortir de la logique de la rentabilité »* (François Mitterrand en octobre 1979), *« les femmes et les hommes sacrifiés au profit »* (M. Mermaz en juillet 1981). L'entreprise est de moins en moins le lieu d'exploitation des travailleurs, de plus en plus la cellule qui distribue des revenus et crée des emplois.

2) La méconnaissance des problèmes financiers autant *que le* souci de la rationalité et la volonté de réformer des mécanismes jugés inefficaces et parasitaires ont débouché sur le projet d'une banque nationale d'investissements, banque unique, décidant tout, centralisant tout. L'idée avorte vite. Elle est cependant révélatrice de l'état d'esprit qui prévaut au cours des premiers mois d'exercice du pouvoir. Etat d'esprit qui, d'une certaine façon, nie l'utilité du marché et les avantages de la décentralisation. De même que l'idée d'un moratoire en faveur des entreprises trop endettées avancée en septembre 1982 à Figeac par M. Mitterrand nie la fonction bancaire.

Rompu aux mécanismes financiers, M. Delors critiquera d'autant plus les *banques* qu'il en sera le meilleur défenseur tout au long des *années qu'il passera rue* de Rivoli. Son action aura le mérite de poser *le vrai problème* – celui de l'importance des circuits financiers *dans les réussites* économiques – et d'éviter des solutions moralisa*trices inadaptées. On finira par* comprendre que la véritable criti*que à porter* aux banquiers n'est pas de faire leur métier (reproche *moral*), *mais de le faire* mal (reproche fonctionnel).

3) Les multinationales, d'abord regardées avec méfiance, deviennent des partenaires possibles. Autant l'attitude des entreprises françaises nouvellement nationalisées est réservée vis-à-vis des grands groupes étrangers jusqu'à la fin de 1982, autant cette attitude change à partir de 1983-1984. L'aspect financier un peu mystérieux (d'où viennent les capitaux ? qui les contrôlent ?) perd de l'importance par rapport aux aspects industriels. Les multinationales sont peu à peu considérées comme des partenaires normaux du jeu avec lesquels des accords peuvent être passés, comme l'avait fait ELF-Aquitaine en avril 1982 avec *Texax Gulf*. Thomson montrera le chemin en avril 1983 en passant un accord avec le groupe japonais JVC. Le changement d'attitude va plus loin puisque l'on regrette aujourd'hui que des alliances plus nombreuses n'aient pas été conclues, qui nous auraient évité certains retards. Thomson multiplie maintenant de tels accords dans le domaine des composants.

L'avenir de la social-démocratie

Quand on refait l'itinéraire de la pensée socialiste en matière économique, on s'aperçoit bien évidemment que des changements très importants sont intervenus. Des changements qui ne portent pas seulement sur la conjoncture, c'est-à-dire sur le temporaire, mais des changements imposés par la conjoncture et qui portent sur le fond.

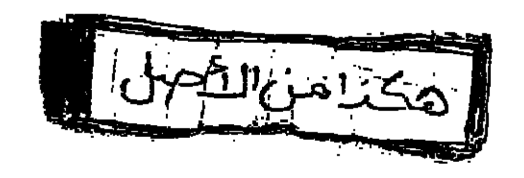
On peut s'interroger sur le fait de savoir si les hommes qui – avant 1981 – ont le plus influencé l'idéologie de gauche en matière économique, si ces hommes qui étaient des politiques travaillant avant tout et sans nuances pour la conquête du pouvoir, ont modifié en profondeur leurs analyses et leur vision des choses. Une vraie question, dont dépendra notamment le programme de la gauche pour les élections législatives de 1986 puis plus tard l'avenir de la social-démocratie en France.

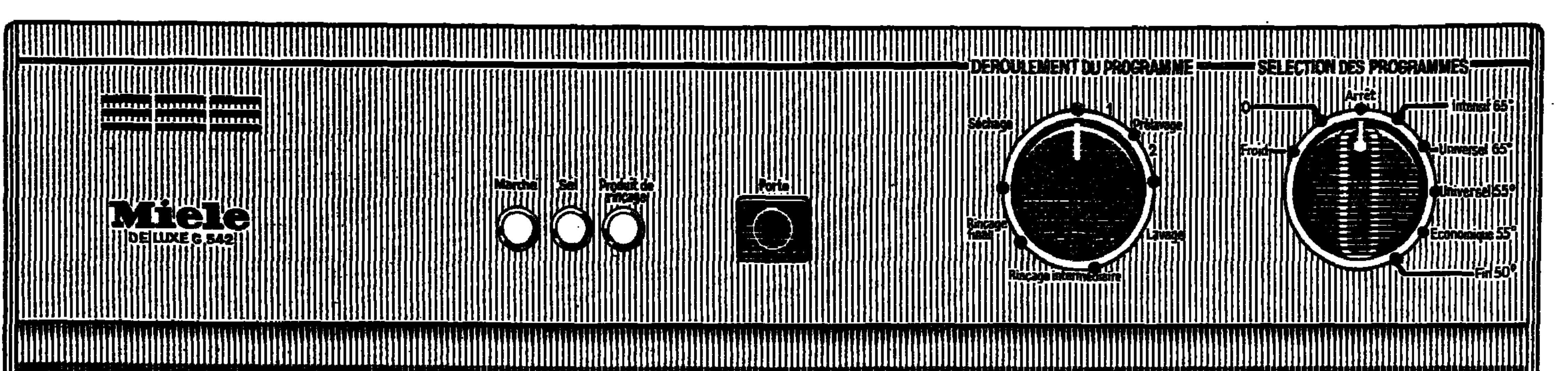
Dans l'immédiat force est de constater qu'*à partir de 1982* M. Mitterrand a de plus en plus écouté ceux que l'on n'attendait pas : les économistes et les techniciens. Ceux-ci, après avoir conquis le terrain de la pensée économique, occupent maintenant la plupart des postes-clefs et imposent quotidiennement leurs visions des choses. Une vision conformiste sûrement, sage et réaliste probablement. *Le* départ de M. Delors, l'isolement de M. Rocard n'infirment pas – ou pas encore – cette constatation essentielle.

Quoi qu'il arrive au cours des prochains mois, l'expérience et la contre-expérience des socialistes au pouvoir seront d'une importance capitale. A travers les erreurs, les renoncements, les conversions, les essais réussis de la gauche, c'est l'ensemble du pays qui s'est ouvert au débat économique et le considère maintenant comme essentiel. *Il était temps.*

Prochain article :

L'EXERCICE SOLITAIRE DE LA DIPLOMATIE
par JACQUES AMALRIC.





ÇA FAIT DES ANNEES QUE NOUS SOMMES SILENCIEUX, CE N'EST PAS UNE RAISON POUR NOUS TAIRE.

LAVE-VAISSELLE.

On fait beaucoup de bruit en ce moment autour du silence des lave-vaisselle. Chez Miele, cela nous fait sourire. Parce que nos lave-vaisselle sont silencieux depuis longtemps.

Alors, aujourd'hui, nous avons décidé de parler. De parler de notre nouvelle gamme de lave-vaisselle dont le silence n'est qu'une qualité parmi tant d'autres.

TRIPLE ISOLATION PHONIQUE.

Du modèle de base à l'appareil le plus sophistiqué, tous les lave-vaisselle de notre nouvelle gamme sont équipés d'une *triple isolation phonique : une couche de bitume, un matelas de* laine minérale et de la mousse de polyuréthane.

Chez Miele, le silence est livré d'origine.

FAIBLES CONSOMMATIONS.

Les nouveaux lave-vaisselle Miele sont vraiment économiques à l'utilisation : en programme "Universel 65 °C", ils ne consomment que 28 l d'eau et 1,8 kWh d'électricité : c'est inférieur aux consommations nécessaires au lavage manuel quotidien pour une famille de 4 personnes.

Chez Miele, l'économie n'est pas un vain mot.

TECHNIQUE DE LAVAGE ENCORE PERFECTIONNÉE.

L'abaissement de nos consommations ne nous a pas empêché d'optimiser encore notre efficacité de lavage, car grâce à une nouvelle pompe de circulation, la quantité d'eau active nécessaire à de parfaits résultats de lavage reste inchangée. *D'autre part, notre triple système de filtrage (un filtre conique*, un tamis et un microfiltre avec bague flottante) (brevet Miele) garantit la propreté permanente de l'eau de lavage, évitant ainsi toute possibilité de redéposition des résidus d'aliments.

Chez Miele, la technologie est au service du lavage.

NOUVEL ADOUCISSEUR UNIVERSEL.

La plupart des nouveaux lave-vaisselle Miele sont équipés d'un *nouvel adoucisseur universel qui leur permet de fonctionner* parfaitement même si la dureté de l'eau atteint 125°. C'est l'adoucisseur le plus efficace du marché.

Résultat : un lavage parfait pour une consommation de sel encore réduite.

Nous pourrions encore vous parler longtemps du turbo-séchage (exclusivité Miele), des paniers avec compléments mobiles, *des trois bras de lavage, de la carrosserie émaillée*, de tout ce qui fait des 15 modèles de lave-vaisselle Miele des appareils de très grande qualité.

On entend beaucoup parler du silence. Un lave-vaisselle Miele, c'est beaucoup plus que du silence. Nous avions envie de le dire. C'est maintenant chose faite.

Miele

LA PAIX N'A PAS DE PRIX.

Doyle Dane Bernbach

POLITIQUE

LE PROJET DE BUDGET DEVANT LA COMMISSION DES FINANCES

Le gouvernement accepte de supprimer le prélèvement sur les collectivités locales

La commission des finances de l'Assemblée nationale a examiné, mardi 9 octobre, la première partie (recettes) du projet de loi de finances pour 1985 tandis que, le même jour, les députés socialistes précisaient, au cours de leur réunion hebdomadaire, les amendements qu'ils souhaitent voir apportés à ce projet.

Sur la question du prélèvement de 3 milliards de francs sur les avances de l'Etat aux collectivités locales, la position des députés socialistes est restée inchangée. Ils souhaitent la suppression de cette mesure. Au cabinet de M. Pierre Bérégovoy, on avait fait observer que la réflexion s'était plutôt jusqu'à maintenant orientée vers une modification de la structure de ce prélèvement afin d'obtenir une péréquation entre communes « riches » et communes « pauvres », de manière à ne pas défavoriser ces dernières.

Quant à la recherche d'un gage, d'un montant équivalent, qu'exigela suppression totale du prélèvement de 3 milliards de francs, les « quelques aménagements » qui ont pu être trouvés restaient « très loin » de cette somme. Mercredi matin, toutefois, le gouvernement s'est rangé aux arguments des députés de sa majorité, sans que l'on sache encore comment cette somme sera compensée.

Abaisser la taxe sur l'essence ?

Deuxième point en discussion : la modification du tarif de la taxe intérieure sur les produits pétroliers (TIPP) prévue par le projet de budget. Après un débat entre les socialistes, une majorité s'est dégagée pour suivre M. Christian Pierret. Le rapporteur général du budget souhaite modifier les dispositions prévues par le projet de loi de finances dans le sens d'un report, à hauteur de 6 milliards de francs, d'une partie de cette augmentation sur les prix industriels du tabac ; les prix de détail du tabac reviendraient alors au niveau atteint avant la suppression de la « vignette tabac », imposée par la Commission des Communautés européennes.

Dans l'esprit de M. Pierret, ce report, tout en permettant de gagner 0,6 % sur l'augmentation de l'indice des prix, serait socialement, voire moralement, plus juste. Il éviterait aussi qu'une augmentation de la TIPP coïncide dans le temps avec les élections cantonales de mars 1985.

Au cabinet de M. Bérégovoy, où l'on reste opposé à ce transfert, on rappelle que au moment de la suppression de la vignette tabac, ce débat avait déjà eu lieu et avait été tranché. On s'affirme néanmoins « à l'écoute ».

A l'inverse, le ministre de l'économie et des finances semble ouvert à d'éventuelles modifications portant sur l'exonération partielle de l'impôt sur le revenu pour les acheteurs de logements à usage locatif, dès lors que la logique première de la mesure — soutenir le bâtiment — est respectée.

Sur un plan plus technique, les commissaires socialistes de la commission des finances devraient présenter des amendements qui permettront de ramener précisément à 5 % la baisse des impôts pour tous les contribuables. Pour certains contribuables, cette norme n'est pas respectée, à quelques décimales près, dans la forme actuelle du projet de budget.

Enfin, le ministère de l'économie qui reste hostile à toute possibilité automatique de « carry back » (imputation, sur l'imposition des bénéfices des sociétés, de déficits antérieurs) ne serait pas opposé à des formes plus souples qui restent à définir, prenant par exemple l'aspect des provisions pour pertes. Toutefois, il semble peu probable que de telles dispositions soient maintenant intégrées au projet de budget pour 1985.

J.-L. A

Au PCF

LA RESPONSABILITÉ DE LA PROPAGANDE REVIENT A M. FITERMAN

Le bureau politique du Parti communiste a rendu public, après sa réunion hebdomadaire, le mardi 9 octobre, le communiqué suivant : « *Devant les spéculations concernant les responsabilités et activités d'un membre du bureau politique du Parti communiste français, celui-ci tient à préciser, après que les communistes ont été contraints à quitter le gouvernement :*

1) que Charles Fiterman a repris sa responsabilité de secrétaire à la propagande ; du travail du parti parmi la jeunesse ; des activités physiques et sportives ;

2) que Pierre Juquin, membre du bureau politique, assure celle de responsable à la communication et à l'information. »

Cette mise au point intervient à la suite des propos tenus par M. Georges Marchais, mettant en cause M. Juquin. Celui-ci avait, aussi, été en butte à de vives attaques lors de la réunion du comité central, du 17 au 19 septembre dernier, attaques menées, notamment, par MM. André Lajoinie, président du groupe communiste de l'Assemblée nationale, Pierre Sotura, trésorier du PCF, et François Hilsum, directeur adjoint de *l'Humanité*. M. Juquin, confirmé dans ses responsabilités concernant l'information, perd celle de la propagande et n'est pas désigné comme porte-parole du PCF, fonction qu'il n'assure plus, de fait, depuis le début du mois de septembre.

M. Juquin se trouve de nouveau « coiffé » par M. Charles Fiterman, celui-ci reprenant, au niveau du secrétariat du comité central, la responsabilité de la propagande, qu'il avait exercée jusqu'à son entrée au gouvernement, en juin 1981. De même, l'ancien ministre des transports retrouve la direction du « *travail parmi la jeunesse* », dévolue à M. Georges Marchais pendant la durée du passage de M. Fiterman au gouvernement.

P. J.

La « cohabitation »

M. CHABAN-DELMAS : gagner d'abord les élections législatives

M. Jacques Chaban-Delmas, qui recevra M. Mitterrand à Bordeaux, dont il est le maire RPR, à l'occasion du voyage du chef de l'Etat en Aquitaine, parle de la question de la « cohabitation », dans une interview à *Sud-Ouest* du 10 octobre. L'ancien président de l'Assemblée nationale rappelle qu'en 1962 le général de Gaulle avait refusé de modifier les pouvoirs du président de la République, réformant seulement son mode d'élection.

Le général, selon M. Chaban-Delmas, estimait que « *l'avenir était imprévisible, que tout pouvait survenir, que la Constitution devait permettre de faire face à toutes les circonstances, et qu'il ne fallait donc pas porter atteinte à son élasticité* ». Le maire de Bordeaux ajoute : « *Ainsi, le respect de la Constitution, selon son fondateur lui-même, imposerait-il de laisser au président de la République le choix d'accepter ou de refuser la cohabitation, dans l'hypothèse où l'alternance se reproduirait en 1986.* »

M. Chaban-Delmas juge prématurées les discussions constitutionnelles, car, « *seuls les résultats des élections législatives de 1986 permettront de poser ces problèmes* ». Il propose, en conséquence, « *que les trois personnes qui ont des visées — fort légitimes — sur 1988 — ou à qui l'on prête de telles visées, — se réunissent sans perdre davantage de temps et proclament que, chacun réservant sa position pour l'élection présidentielle, ils entendent unir totalement leurs efforts en vue de gagner les élections législatives.*

« *Une telle déclaration, toute naturelle à des hommes qui sont d'accord sur l'essentiel, est nécessaire pour que l'opinion publique prenne enfin au sérieux tous les appels à l'union venus et à venir. L'adoption d'une plate-forme commune portant sur une demi-douzaine d'objectifs simples et primordiaux en sera facilitée. Elle aussi est nécessaire pour que le discrédit de la majorité — que je crois irréparable — s'accompagne de la crédibilité de l'opposition, donc de la naissance d'une espérance salutaire.* »

LA LUTTE CONTRE LA GRANDE PAUVRETÉ

Les maires des grandes villes proposent un plan d'urgence

L'Association des maires des grandes villes de France, qui, présidée par M. Jean-Marie Rausch (UDF), maire de Metz, regroupe les cinquante et une communes, districts et communautés urbaines de plus de cent mille habitants, a rendu publics, mardi 9 octobre, au Sénat, un « *constat* » et une « *plate-forme* » de propositions sur la montée de la pauvreté, élaborés par un groupe de travail. Ce dernier comprenait les représentants des maires d'Amiens (M. René Lamps, PC), de Besançon (M. Robert Schwint, PS), de Dijon (M. Robert Poujade, RPR), de Limoges (M. Louis Longequeue, PS), de Nantes (M. Michel Chauty, RPR), de Paris (M. Jacques Chirac, RPR) et de Toulon (M. Maurice Arreckx, UDF).

Si « *la pauvreté dans les grandes villes a toujours existé* », l'AMGVF constate « *depuis peu* » une « *montée en puissance très préoccupante de ce phénomène* » et précise : « *Il y a non seulement augmentation des catégories « traditionnelles » de pauvres, mais apparition de nouvelles couches de la société touchées par ce fléau.* »

En priorité, et « *à titre provisoire* », l'association préconise la mise en place d'un « *système de solidarité nationale* » : « *ce dispositif d'urgence devrait être opérationnel, en tout ou partie, dès le 1er novembre 1984* », et maintenu jusqu'au 1er avril 1985, date au-delà de laquelle ni l'Etat ni les autres partenaires ne seront engagés.

Dans un premier temps, l'AMGVF entend prévenir les situations de détresse et propose les mesures suivantes :

— mettre en place, comme les textes le prévoient, un fonds d'aide aux familles en difficulté pour faire face à leurs dépenses de logement. Observant qu'une circulaire de 1982 prévoit que les locataires de logements gérés par des organismes sociaux et en situation de détresse peuvent bénéficier d'aides, les maires attendent que l'Etat attribue une dotation initiale de 35 % du total des fonds affectés au financement de ces secours, les partenaires locaux (collectivités territoriales et organismes sociaux) apportant 65 % de ce total ;

— élargir le nombre des bénéficiaires à l'aide personnalisée au logement (APL) en « *dénaturant par extension* » les critères instaurés pour l'obtention de l'APL ;

— faire bénéficier les déshérités du « *domaine réservé* » des commissaires de la République, qui ont la faculté de placer dans les parcs HLM des familles de leur choix, sans que les maires et élus soient consultés. Cette « *consultation* » devrait être obligatoire, estiment les maires des grandes villes ;

— instaurer un moratoire pour les impayés d'EDF-GDF et des PTT : du 15 novembre au 30 mars, il ne devrait y avoir aucune coupure ni d'eau, ni d'électricité, ni de gaz, ni de téléphone. Pendant cette période, la charge des impayés serait assurée par le renoncement par EDF-GDF de ses droits d'abonnement, par la prise en charge par l'Etat de la TVA, et par les communes des frais stricts de consommation.

L'AMGVF propose de compléter ces aides au logement d'aides aux revenus, qui sont les suivantes :

— accorder des prêts sans intérêt : les caisses de crédit municipal, ou à défaut un fonds spécial, consentiraient des prêts dont les fonds libres des collectivités locales déposés au Trésor public assureraient financement et garantie ;

— ouvrir des négociations entre l'Etat, les organisations professionnelles et syndicales, pour « *donner plus de souplesse au dispositif en vigueur et accorder un peu plus de ressources aux fins de droits* ». Les bureaux d'aide sociale et les maires des grandes villes, affirme l'AMGVF, peuvent « *faire face à des accidents, non à un fait social dramatique tel que la montée du chômage* ».

Second temps : faire face aux situations de détresse. Pour « *les pauvres parmi les pauvres* », l'association suggère :

— la création de « *groupes d'urgence* » pour inciter Assédic, caisses d'allocations familiales, Agence nationale pour l'emploi et directions de l'action sanitaire et sociale « *à travailler vite et mieux* » ;

— l'accélération de la mise en place des services d'urgence sociale, décidés le 26 janvier 1983 (le financement est assuré à 100 % par l'Etat la première année, puis à 50 % la deuxième année, rien la troisième, les départements prenant le relais ; les maires se déclarent prêts à apporter un concours financier dès lors que l'Etat et ces départements s'engageraient à des financements permanents pour le fonctionnement de ces services) ;

— l'augmentation de la capacité d'accueil des centres d'hébergement, qui, bien que de la compétence de l'Etat, ne peuvent dans certaines villes fonctionner faute de conventionnement.

M. Chirac : l'Etat !

Ces propositions s'accompagnent d'un « *appel solennel à toutes les parties prenantes* » (Etat, communes, grandes ou petites, départements, régions, organismes sociaux, associations charitables...) pour engager une « *réflexion de fond* » sur l'aggravation du phénomène de la pauvreté, qui « *s'inscrit bien au-delà de tous les clivages politiques* ».

M. Robert Jarry, maire communiste du Mans, a, de son côté, considéré que, en plus de ces mesures d'urgence, « *il faut dès maintenant au niveau national prendre des mesures législatives* ». Selon lui, il « *n'est pas possible qu'un pays moderne et démocratique laisse « pourrir sur pied » toute une jeunesse qui n'a jamais travaillé, ni tolère la dégradation physique et morale provoquée par le non-travail sur les chômeurs de longue durée ou en fin de droits* ».

De son côté, M. Jacques Chirac a observé que « *les collectivités locales ne sont en rien responsables de cette situation, et que les solutions aux problèmes des chômeurs passent par l'Etat* », de même que ceux liés aux « sans domicile fixe », aux termes de la loi de décentralisation. Le maire de Paris a appelé à une mobilisation immédiate de « *toutes les bonnes volontés* » « *pour mettre en œuvre un plan ORSEC de la misère pour cet hiver* ».

A. Ch.

RECEVANT LE GRAND RABBIN DE FRANCE

M. Fabius envisage un accroissement des aides aux organisations caritatives

M. René-Samuel Sirat, grand rabbin de France, a été reçu, le lundi 8 octobre, par M. Laurent Fabius. M. Sirat a souligné, à cette occasion, devant le premier ministre, la reconnaissance que la communauté juive porte à l'école publique et, en même temps, son attachement à l'école juive. S'agissant de l'enseignement public, M. Sirat a émis le souhait d'une réorganisation de l'aumônerie juive. Le grand rabbin a exposé, aussi, l'idée de la création d'un institut universitaire d'études juives comparable à ceux qui existent à Harvard, Oxford ou Jérusalem.

M. Sirat a parlé des projets de création d'un maison de la culture juive, qui comprendrait un musée d'art juif et qui fait l'objet d'une négociation entre le ministère de la culture et la mairie de Paris.

Le grand rabbin a souligné, enfin, le problème à la fois éthique et social que pose le développement de la « nouvelle pauvreté ». M. Fabius a indiqué, à ce sujet, qu'il envisage d'accroître l'aide des pouvoirs publics aux organismes spécialisés.

Enfin, M. Sirat s'est félicité de l'affluence exceptionnelle qui a été observée dans les synagogues à l'occasion des fêtes de Roch Hachana (Nouvel An) et Yom Kippour (Grand Pardon), signe, a-t-il dit, d'« *un retour très marqué de la communauté aux pratiques religieuses* ».

Mme Dufoix veut aider les élus en matière d'aide sociale

Mme Georgina Dufoix, ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale, a été reçue, mardi 9 octobre, par les députés socialistes, dans le cadre de leurs rencontres hebdomadaires avec les membres du gouvernement. Mme Véronique Neiertz, porte-parole du groupe socialiste, a indiqué que Mme Dufoix, au cours de son débat avec les députés, a notamment abordé la question de la codification des « actes en K », pour remarquer que le volume de ces actes a augmenté de 20 % en un an, ce qui constitue, selon le ministre, a indiqué Mme Neiertz, une progression impossible à accepter.

Mme Dufoix a également abordé avec les députés la question des relations entre les usagers et les administrations sociales à propos de la décentralisation en matière d'action sociale. Un parlementaire a notamment fait remarquer que l'amélioration de ces relations représente 50 % des interventions des députés. Mme Dufoix a proposé la création dans son ministère d'une cellule à laquelle pourraient s'adresser tous les élus confrontés à des problèmes liés à cette décentralisation de l'aide sociale.

● *Le Front national et l'« aide aux Français »*. — Le Front national vient de créer en Eure-et-Loir un service d'assistance juridique et fiscal gratuit « *pour aider les Français* ». Le FN entend ainsi riposter au Mouvement contre le racisme, l'antisémitisme et pour la paix qui a installé à Dreux « *une permanence juridique destinée aux immigrés* ». « *Le Front national réserve son action d'abord pour les Français, quelles que soient leur race, religion ou origine* », a indiqué M. Jean-Pierre Stirbois, conseiller municipal de Dreux et secrétaire général du FN.

● *Des propositions de l'abbé Pierre*. — L'abbé Pierre a été reçu, mardi 9 octobre, pendant une heure par M. Laurent Fabius. A l'issue de cet entretien, à l'hôtel Matignon, consacré à la grande pauvreté, l'abbé Pierre a déclaré que notre société était condamnée à un triple partage : l'emploi, les revenus de l'emploi et les loisirs pour tous. L'abbé Pierre a qualifié M. Laurent Fabius d'« *homme de bonne volonté, droit et courageux* ». « *Ce n'est pas une faveur que d'être à son poste dans une époque historique comme celle-là*, a-t-il ajouté. *J'ai de l'estime pour celui, quel qu'il soit, qui accepte le pouvoir en une période pareille.* »

L'abbé Pierre s'est refusé à préciser les mesures concrètes qui pourraient être prises pour lutter contre la pauvreté. « *Nous avons fait des propositions*, a-t-il dit, *mais aucune mesure n'aura sa véritable efficacité tant que notre peuple n'aura pas accepté d'ouvrir les yeux sur la réalité et rejeté l'illusion que la crise est un accident qui peut être oublié et nous reconduire à la croissance.* »

● *M. Barre reçu par le CRIF*. — Le bureau exécutif du Conseil représentatif des institutions juives de France (CRIF), qui avait rencontré MM. Lionel Jospin, François Léotard et Bernard Pons, a reçu, le lundi 8 octobre, M. Raymond Barre. Les discussions ont porté, notamment, sur les problèmes de l'immigration, du racisme, de l'antisémitisme, sur la situation au Proche-Orient et sur le sort des juifs en Union soviétique et en Syrie.

Les propositions de MM. Bergeron et Gattaz

Dans une lettre adressée, le 9 octobre à M. Michel Delebarre, ministre du travail, M. André Bergeron, secrétaire général de FO, demande une revalorisation « urgente » des allocations de solidarité financées par l'Etat. Inquiet de la situation des chômeurs qui ont épuisé leurs indemnités de fin de droits, financées par les ASSEDIC, et qui pour certains sont prises en charge par l'allocation de solidarité, M. Bergeron écrit que « *le gouvernement ne peut laisser des gens avec 1 200, 1 800 et 2 400 francs par mois pour vivre* ».

L'allocation de solidarité, qui est versée sous certaines conditions de ressources et d'ancienneté d'activité professionnelle, s'élève à 40 francs par jour pour les moins de cinquante ans, à 60 francs pour les personnes âgées de cinquante à cinquante-cinq ans et à 80 francs à partir de cinquante-cinq ans. Elle est attribuée par périodes de six mois, renouvelables, sauf pour les plus de cinquante-cinq ans qui peuvent la recevoir jusqu'à l'âge de la retraite.

De son côté, M. Yvon Gattaz, président du CNPF, s'est déclaré, le 8 octobre, favorable au versement d'une « *allocation de survie* » qui serait l'expression de « *la solidarité nationale* ». Dans l'esprit de M. Gattaz, une telle indemnité pourrait être attribuée à tout chômeur en fin de droits. Elle incomberait à l'Etat et ne devrait en aucun cas être financée par le système d'assurance-chômage paritaire mis en place le 1er avril dernier.

Les exclus

(Suite de la première page.)

Sans doute, le drame n'a pas, heureusement, les proportions atteintes par la grande crise de l'entre-deux-guerres, mais il est temps d'empêcher la dérive.

Se colleter avec la pauvreté n'est pas facile, mais on ne peut dire que le gouvernement ait été pris au dépourvu. Dès la mi-août de cette année, M. Bergeron lançait, dans une interview à *France-Soir* (2) : « *Il y a de plus en plus de pauvres en France.* » Bien avant ce pavé lancé dans la mare des vacances, M. Oheix, à la fin du règne de M. Giscard d'Estaing, présentait un rapport fort documenté : « Contre la précarité et la pauvreté », et, quelques semaines plus tard la Fondation pour la recherche sociale (FORS), publiait un document intitulé : « La pauvreté et la lutte contre la pauvreté », qui avait reçu l'aval du ministre de la santé et de la sécurité sociale, M. Barrot.

On y apprenait par exemple que, depuis 1978, la proportion des smicards s'accroissait dans toutes les branches. Pauvreté urbaine, pauvreté rurale aussi, constatée dans de très vastes zones du territoire.

Si nous remontons plus haut, les « messages » lancés par M. Lionel Stoléru pour un « impôt négatif » (versement de ressources à tous ceux qui se situent en dessous d'un minimum social), l'action de M. Chaban-Delmas contre les bidonvilles s'inscrivaient dans cette perspective de lutter contre le fléau comme le livre « *les Exclus* » de M. René Lenoir, alors secrétaire d'Etat à l'action sociale. Il y a trente ans, l'abbé Pierre, reçu mardi à Matignon, mobilisait les Parisiens, une certaine nuit d'hiver particulièrement rigoureuse.

Mais que de gaspillages d'imagination, d'intelligence et de générosité du fait de circonstances politiques qui permirent si peu de passer à l'acte. Aujourd'hui, il n'est pas étonnant que le CDS soit comme hier à la pointe des propositions, et que l'un de ses députés, M. Zeller, reprenne à son compte une des idées maîtresses du rapport Oheix : la création d'un fonds spécial de lutte contre la grande pauvreté. Qu'il ait été rejoint par le MRG et que surtout les maires des villes de plus de 100 000 habitants aient décidé d'organiser en commun des actions pour aider les plus démunis, cela montre qu'un nouveau terrain de « décrispation » a été trouvé, l'opinion comprenant sûrement mieux ici qu'ailleurs que l'on fasse taire les querelles de clocher politiques.

Cela dit, personne ne voudra être en reste et si le CDS a su fort bien se mettre en avant, Mme Georgina Dufoix, ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale, a cru devoir rappeler, mardi, que, grâce à la gauche : « *Il n'y avait pas de personnes âgées en situation de détresse et que la couverture-maladie des chômeurs de longue durée était assurée.* »

Les syndicats et le CNPF ne veulent pas être oubliés dans cette campagne, tous demandent à l'Etat de prendre ses responsabilités. On serait tenté de leur proposer de balayer d'abord devant leur porte, car c'est de leurs négociations qu'est sorti le nouveau système d'assurance-chômage couvrant moins que naguère les sans-emploi.

Au-delà de ce tumulte qu'alimentent aussi des arrière-pensées politiques, que faire ?

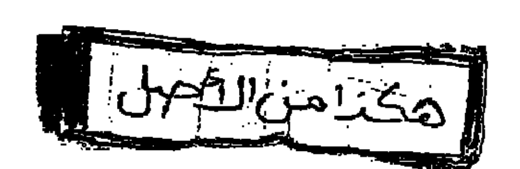
1°) Si, comme il faut le souhaiter, l'annonce du consensus sur ce douloureux chapitre se développe, il serait grotesque de nommer une nouvelle commission avant d'agir. Dans les soixante propositions du rapport Oheix, il y a de quoi abondamment puiser.

2°) C'est au niveau local que l'essentiel des mesures de sauvegarde doivent être décidées. Un plan Orsec pour la France n'aurait aucun sens, les situations étant d'une grande diversité.

3°) Comment payer ? C'est là où l'imagination est requise. M. Oheix pensait à une taxe sur les jeux de hasard. M. Zeller veut financer son « fonds spécial » par le maintien du prélèvement de 1 % sur les revenus, dont la recette serait directement affectée aux bureaux d'aide sociale des communes. Il existe sans doute d'autres voies. Mais leur exploitation ne devrait pas retarder les décisions. La misère n'attend pas. Surtout dans une pays où la plus grande partie de la population, malgré une diminution du pouvoir d'achat, vit dans un confort qu'elle n'aurait même pas pu imaginer il y a trente ans.

PIERRE DROUIN

(2) Numéro du 19 août 1984.



POLITIQUE

PAUVRETÉ

POINT DE VUE

Les pauvres entre deux feux

par J.-M. BELORGEY (*)

LA droite, depuis quelque temps, parle trop de pauvreté ; le gouvernement, pas assez. La droite en parle trop pour qu'on n'ait pas le sentiment qu'elle désire se servir des pauvres, plutôt que de les servir. S'en servir pour nourrir contre la gauche un procès injustifié : celui de sa responsabilité dans leur multiplication, ou dans l'insuffisance des réponses sociales aux situations de détresse

Or la pauvreté s'étend avec le chômage et sa prolongation. Et le chômage n'est pas apparu avec la gauche. L'existence de trous béants *dans la législation sociale non plus.* Ceux qui sont chargés de traiter les demandes d'aide alimentaire, d'aide de survie, n'usent pas toujours comme il conviendrait de leur pouvoir *discrétionnaire, les idées reçues* aidant.

L'attentisme du gouvernement est, quant à lui, trop marqué pour être, sinon politiquement habile, du moins humainement acceptable. Ce n'est pas parce que la droite a repris l'initiative, dans un domaine où elle n'a pas de leçons à donner, qu'il faut *la lui laisser. Il n'est pas malaisé de* démontrer que, à présenter, naguère, les enjeux sociaux comme se limitant à une lutte contre la marginalité, elle a contribué à préparer les désarrois *d'aujourd'hui ; que, si le dualisme est* en marche – car il est en marche, cela, il vaut mieux ne pas le nier, – il prospère singulièrement sur certains sites, à Paris notamment, où l'effort accompli en faveur des Parisiens l'est au mépris des besoins justifiés de ceux qui n'ont pas le privilège de se compter dans leurs rangs ; car les migrations nationales existent, et la pauvreté frappe surtout ceux qui ne peuvent se prévaloir d'une citoyenneté ancienne, notamment dans les villes de bourgeoisie. Il serait coupable en revanche – les trois partis de la majorité l'ont, pour leur compte, compris et fait savoir, mais il leur reste à exercer à ce sujet sur le gouvernement une influence suffisante – de s'abandonner à l'allergie que le concept de pauvreté peut susciter chez les tenants d'analyses théoriques lui préférant d'autres concepts, chez des élus et des financiers heurtés par le spectre de la rigueur budgétaire, ou dans une opinion en proie à la modernité, à la phobie des « traînards », de la « société d'assistance » et des « frais généraux » de la vie collective.

Une question est irrecevable : le phénomène a-t-il l'ampleur qu'on lui prête ? La réponse est oui, et cela se sait. Même si les statistiques qui permettraient d'en juger sont mal tenues ; ce qui n'est pas tout à fait innocent.

Deux familles d'objections sont également irrecevables. La première est morale et stratégique : le développement de l'irresponsabilité, l'incitation à la paresse. L'escroquerie à l'assurance-chômage, ou à l'aide sociale, existe. Pas massivement et pas à titre principal, loin de là.

Etre responsable ne veut en soi rien dire : on le devient ; quand la société ne vous réduit pas à subir et ne vous propose pas pour tout interlocuteur les huissiers et les guichets de l'aide sociale. On ne peut, au surplus, tout à la fois reconnaître qu'il existe une crise de l'emploi et faire grief aux chômeurs de vouloir faire une carrière d'assistés.

La deuxième catégorie d'objections est institutionnelle : la rétrocession aux collectivités locales de l'essentiel des compétences en *matière d'interventions sociales* en direction des personnes et des groupes marginalisés. Tel est effectivement le choix, pour partie justifié, des lois de décentralisation. Mais la *lutte contre la pauvreté ne saurait* pour autant être regardée comme de leur seul ressort. Les ASSEDIC, les caisses de sécurité sociale, y sont, elles aussi, impliquées. L'Etat y est *partie, ne serait-ce qu'à travers les* responsabilités d'aide et d'action sociale qu'il a conservées, la maîtrise qui lui revient de la politique judiciaire, et de la législation, *notamment celle des pauvres (droit à* l'assistance, saisies, expulsions, contraintes par corps). C'est toujours le gouvernement qui conduit la politique sociale de la nation. C'est à lui *qu'il revient de veiller,* dans le cadre d'une planification, qui n'a pas perdu sa raison d'être, à ce que ne s'instaurent une sécurité sociale ni, à plus forte raison, une protection sociale à deux vitesses, la seconde très voisine du point mort ; c'est à lui qu'il revient de veiller à ce que l'épanouissement des germes de dualisme que comporte, en un sens, la décentralisation soit contrecarré.

Ainsi le comprennent en tout cas les plus conscients des élus de la majorité, et plus généralement des élus républicains. C'est ce que signifie le souci du Parti socialiste de voir réanimer le programme national de lutte contre la pauvreté et la précarité, passablement ébranlé par les *redonnes de la décentralisation,* mais coupable avec elles, traiter en douceur par le fisc les offices de HLM et les autres créanciers publics, EDF notamment, *les situations de cessation de paiement familial, relancer la* réflexion sur *le* ou *les* minimums garantis.

Il est urgent d'appliquer ce programme. La tête haute. Parce qu'il est conforme, sinon aux constats de *désinvolture sociale et aux réalismes* qui s'en inspirent, en tout cas à un idéal socialiste et humaniste, qui a préexisté et qui leur survivra.

(*) Député socialiste de l'Allier.

DÉFENSE

AVEC L'ENTRÉE EN SERVICE DE « L'INFLEXIBLE »

Le nombre des têtes nucléaires à bord des sous-marins français va doubler en 1985

Avec l'entrée en service, en avril 1985, du sous-marin nucléaire lance-missiles *l'Inflexible*, le nombre des têtes nucléaires embarquées sur les bâtiments de la Force océanique stratégique (FOST) va plus que doubler, renforçant considérablement la crédibilité de la dissuasion française. Le ministre de la défense, M. Charles Hernu, en a donné l'assurance, mardi 9 octobre au Palais-Bourbon, aux députés membres de la commission de la défense à l'Assemblée nationale, auxquels il a exposé son projet de budget pour 1985, qui s'élève à 150,2 milliards de francs, en augmentation de 5,7 % par rapport à 1984.

Pour la première fois, M. Hernu a donné des précisions inédites sur la modernisation de la FOST, après avoir expliqué que *« les forces nucléaires continueront de bénéficier de la priorité, car elles sont le cœur de notre défense ».*

« L'Inflexible, *dont la discrétion acoustique sera améliorée par rapport à celle de ses prédécesseurs, sera doté du nouveau missile M 4 à têtes multiples, qui a été expérimenté avec succès et dont la portée est supérieure à 4 000 kilomètres »,* a indiqué le ministre de la défense. *« Chacun des seize missiles embarqués à bord du sous-marin sera équipé de six têtes nucléaires. Jusqu'ici, nous disposions de cinq sous-marins équipés, chacun, de seize missiles M 20, de puissance mégatonnique et d'une portée supérieure à 3 000 kilomètres. »*

« Si l'entrée en service de l'Inflexible marque une étape capitale, il faut dès à présent voir plus loin », a ajouté M. Hernu. *La refonte du premier sous-marin nucléaire actuellement en service, celle du* Tonnant, *commencera en 1985 pour s'achever à la fin de 1987, afin que soit assurée dès que possible la permanence à la mer des missiles M 4. Le deuxième lot de missiles sera équipé d'une nouvelle tête nucléaire, la TN-71, dont le développement va bientôt s'achever. Cette tête aura une capacité de pénétration supérieure à celle de la TN-70, qui équipera le premier lot de missiles embarqué sur* l'Inflexible. *Miniaturisée par rapport à celle qui la précède, elle fera passer la portée du missile M 4 à plus de 5 000 kilomètres. »*

Les propos du ministre de la défense sont une confirmation officielle des informations recueillies, précédemment, auprès de responsables du Commissariat à l'énergie atomique (CEA) et de la société Aérospatiale, qui ont eu pour charge, depuis 1972, de mettre au point les nouvelles têtes explosives et le missile M 4 dans ses deux versions.

Selon ces informations à l'époque officieuses, la tête nucléaire du missile M 4 sera quatre fois moins lourde que l'arme embarquée par le missile M 20 et elle sera *« durcie »*, c'est-à-dire qu'elle sera protégée contre les effets de rayonnement neutronique ou de choc à basse altitude d'une défense antimissiles adverse. Plus allégée et plus compacte encore, la version TN-71 de la tête thermonucléaire du missile M 4 aura des performances comparables à celles des armes américaines.

Le missile de *l'Inflexible* égrènera, dans le temps ou dans l'espace, ses six têtes explosives à l'intérieur d'un quadrilatère de 350 kilomètres de long sur 150 kilomètres de large, c'est-à-dire qu'il serait capable de frapper des cibles, en France, à l'intérieur d'une zone géographique comprise entre Paris et Le Havre, avec une dispersion jusqu'à Orléans.

Aux députés, M. Hernu a précisé que l'effort de modernisation de la FOST ne s'arrêterait pas là. *« Les recherches sur les sous-marins nucléaires lance-missiles de nouvelle génération continuent activement »*, a indiqué le ministre de la défense. *« En 1985, nous consacrerons plus de 1 500 millions de francs en autorisations de programme et plus d'un milliard de francs en crédits de paiement aux études de ce nouveau sous-marin, en vue d'une première commande en 1987. »*

De son projet de budget de la défense pour 1985 (*le Monde* du 19 septembre), M. Hernu a dit que les armées, solidaires de la nation, *sont naturellement associées* à l'effort national de maîtrise des dépenses publiques. *« Cependant*, a-t-il ajouté, *l'engagement pris par le gouvernement, à l'occasion de la loi de programmation militaire 1984-1988, d'assurer la modernisation des équipements des armées sera respecté. »*

Le ministre de la défense souhaite, pour 1984, un collectif budgétaire de fin d'année pour financer le surcoût des opérations extérieures de l'armée française, qu'il a estimé à 1 500 millions de francs pour l'opération Manta au Tchad et à 700 millions de francs pour la présence au Liban.

Le Monde

société

LA RENTRÉE DES ÉTUDIANTS A RENNES

Dix jours pour trouver la bonne porte

De notre envoyé spécial

Rennes. — Yannick est contente. *« En une semaine, j'ai l'impression d'avoir tout compris du système de formation universitaire. »* Cette jeune Lorientaise de dix-huit ans a obtenu, au mois de juin, son bac A, qui l'obligeait à s'orienter vers l'université à dominante littéraire. Dès le mois de septembre, elle s'est inscrite à l'université de Haute-Bretagne à Rennes et a choisi de suivre des cours d'anglais. Dans le lourd fascicule de cent dix pages qui lui a été remis lors de l'inscription, elle *a découvert « ce que personne ne m'avait dit au lycée, à savoir qu'il existe une filière autre que celle de la préparation au concours d'enseignement pour ceux qui aiment les langues vivantes »*. Elle a fait connaissance avec les langues étrangères appliquées (LEA). *« Une orientation ouverte sur l'entreprise publique ou privée avec comme perspectives professionnelles l'application des connaissances linguistiques dans deux langues étrangères à la gestion, au commerce international, à la documentation. »*

Les réunions en amphithéâtre, du 1er au 10 octobre, ont permis aux universitaires d'expliquer les enseignements de cette formation, d'insister sur l'importance des langues vivantes et des autres disciplines dominantes comme l'économie politique ou l'histoire des institutions politiques.

Ils sont trois mille nouveaux étudiants à l'université de Haute-Bretagne (UHB) à bénéficier à cette rentrée d'une nouvelle organisation des études. Dans cet établissement, comme dans une soixantaine d'autres, l'application de la réforme du 26 janvier 1984 se traduit par une place plus importante accordée à l'orientation lors de l'entrée en premier cycle.

« Notre ambition, précise M. Jean-François Botrel, président de l'UHB, *est de mieux préparer les étudiants à s'insérer dans la vie universitaire, de mieux déterminer leurs choix fondamentaux et donc de les former et de les préparer à réussir leurs études. »* L'année dernière, les enseignants de l'université ont réfléchi à la période d'accueil et d'orientation des nouveaux étudiants. Conscients du désarroi des anciens lycéens, perdus dans la structure nouvelle, et surtout du fort taux d'abandon constaté à Rennes, comme dans les autres universités, au cours des premières années d'études, ils ont tenté d'innover.

« La nouveauté, explique M. Jean-Michel Lucas, *consiste à offrir aux nouveaux venus la possibilité de choisir, parmi les vingt-sept orientations proposées par l'université, des langues vivantes à l'administration économique et sociale (AES), en passant par l'histoire de l'art et la psychologie, une orientation principale et une orientation optionnelle. »*

« Tourisme universitaire »

Pendant une dizaine de jours, les enseignants de toutes ces disciplines ont longuement décrit les formations et précisé les débouchés professionnels possibles. Au cours du premier trimestre, les étudiants suivent les cours et les travaux dirigés des deux orientations qu'ils ont retenues. Huit heures par semaine pour l'orientation principale et deux heures pour l'optionnelle ; des travaux pratiques et des conférences de professionnels (au total six heures hebdomadaires) doivent les aider à déterminer leur projet de formation. Une période d'évaluation et d'orientation, prévue du 7 au 24 janvier, a pour objectif de faciliter le choix de l'étudiant, en accord avec l'enseignant qui l'a plus particulièrement suivi dans ses premiers pas. C'est à ce moment que le jeune s'inscrit définitivement dans la filière du diplôme d'études universitaires générales (DEUG) qu'il a retenue.

Gaëlle, ancienne lycéenne de Saint-Brieuc, avoue que l'exposé de M. Jacques Degouys, un enseignant de psychologie, l'a séduite. Elle souhaitait *« faire des lettres sans plus de précision »*. La présentation des perspectives professionnelles dans le domaine de la santé ou de l'organisation du travail l'a intéressée. *« J'aviserai à la fin du premier trimestre »*, lance-t-elle en souriant de son hésitation.

Dans le hall de l'université, envahi par les stands des mutuelles, des libraires, de la maison de la culture, des bibliothèques, des services de la ville, les nouveaux étudiants déambulent. Ils s'intéressent aux activités sportives proposées ou jettent un regard au théâtre chorégraphique de Rennes, qui, tous les jours, de 15 heures à 19 heures, répète dans un amphithéâtre sa prochaine création. *« Améliorer l'insertion des étudiants dans la vie universitaire, mais aussi dans la vie de la cité, avec ses composantes sociales et culturelles, figure dans les objectifs de cette période d'accueil-orientation »*, souligne M. Lucas.

Une entrée en matière qui séduit les étudiants, même si quelques-uns la jugent *« un peu trop longue »*. Des enseignants partagent cette opinion. Les adhérents du Syndicat autonome dénoncent, eux, *« un premier trimestre que tout annonce chaotique »* et critiquent cette réforme, *« mélange de tourisme universitaire et de verbiage confus »*. Une formule rapide pour Catherine, qui, du haut de ses dix-huit ans, estime : *« Dix jours pour s'orienter à notre âge, ce n'est pas énorme. »*

SERGE BOLLOCH.

L'immigration sous contrôle

(Suite de la première page.)

Le tri se fera désormais dans les pays d'origine, l'acceptation de la venue des proches étant alors subordonnée à une demande préalable auprès de l'Office national de l'immigration (ONI). De plus, des ressources suffisantes, provenant d'un travail stable et régulier, seront exigées de l'immigré sollicitant l'autorisation de faire venir sa famille. Cette mesure, qui voudrait éviter de trop fortes concentrations de populations immigrées et empêcher un accroissement du solde migratoire, s'éloigne nettement des engagements anciens de la gauche. Celle-ci était en effet traditionnellement favorable au regroupement familial, au nom du principe selon lequel l'immigré, accepté en France comme main-d'œuvre, doit l'être aussi comme être humain, c'est-à-dire avec sa vie familiale et son environnement culturel.

● **Les reconduites à la frontières.** — La décision de reconduite à la frontière d'un étranger en situation irrégulière sera assortie d'une interdiction de retour sur le territoire français durant un délai qui n'est pas encore précisé. L'étranger visé ne pourrait ainsi revenir en France sous le prétexte d'une visite privée, comme un faux touriste en somme. En outre, l'identité des étrangers reconduits sera inscrite pendant un an au fichier informatisé des personnes recherchées (FPR) de la police nationale à partir d'avril 1985.

A ces dispositions nouvelles s'ajoute la décision déjà prise cet été — et pour laquelle des crédits ont été dégagés — de construire treize centres de rétention administrative, destinés à « retenir » l'immigré en situation irrégulière, qui n'est légalement pas un détenu, dans l'attente de son départ par avion. Ces centres visent à éviter l'engorgement des locaux de police où sont actuellement entassées les personnes reconduites dans des conditions de séjour peu dignes. Cette rétention ne peut excéder six jours : si dans ce délai aucune place n'a pu être libérée sur un avion en partance, l'immigré est obligatoirement relâché. Cet obstacle est réel : aujourd'hui à Paris, seulement la moitié des décisions de reconduite à la frontière prises par les tribunaux sont réellement appliquées...

● **L'entrée sur le territoire.** — Pour renforcer les moyens de la police de l'air et des frontières (PAF), afin de multiplier les points de passage contrôlés, devrait de traduire par 900 à 1 000 fonctionnaires supplémentaires. Un projet, évoqué mais encore incertain, serait l'affectation des gendarmes auxiliaires — appelés du service national — seraient affectés à cette direction de la police nationale. Afin d'enrayer un développement de l'immigration clandestine sous couvert de visites touristiques — autorisées pour trois mois sans obligation de fournir une adresse, — la technique du « diptyque » sera plus strictement appliquée.

Il s'agit d'un document en deux volets dont l'un est remis à la PAF à l'entrée, l'autre restitué à la sortie du territoire. Déjà mise en œuvre en concertation avec les trois pays du Maghreb, cette technique pourrait être étendue aux pays d'Afrique noire. Surtout, son exploitation sera informatisée sous réserve de l'approbation de la commission nationale Informatique et Libertés. En effet, actuellement, aucune comptabilité centralisée ne permet de savoir rapidement quels sont les étrangers ayant dépassé les trois mois de séjour touristique sans être ressortis de France.

Faciliter la lutte contre le racisme

● **Les trafics de main-d'œuvre.** — La répression des filières d'immigration clandestine alimentant directement des activités de travail au noir sera renforcée par divers moyens juridiques ; un fichier des condamnations d'employeurs de main-d'œuvre illégale serait mis en place. Obligation sera faite de déclarer les salariés à l'URSSAF préalablement à leur embauche au lieu du délai actuel — de quarante-huit heures à trois mois — qui permet à l'employeur de plaider sa bonne foi lorsqu'il est contrôlé. Les policiers enfin seraient sensibilisés à la lutte contre le travail clandestin et ses « profiteurs ».

● **Les demandeurs d'asile.** — Ebauchés depuis le début de l'année, la réorganisation et le renforcement de l'office français de protection des réfugiés et des apatrides (OFPRA) deviennent une priorité. La position gouvernementale est que la demande d'asile politique sert trop souvent d'alibi à l'immigration clandestine. L'instruction des dossiers — trente mois actuellement — serait accélérée afin d'éviter que de « faux réfugiés » bénéficient de la protection sociale accordée aux personnes ayant déposé une demande à l'OFPRA. De fait, au bout du compte, 48 % des demandes sont actuellement rejetées.

Un projet confidentiel de circulaire du premier ministre aux commissaires de la *République* a été révélé le 5 octobre par l'organe de la Ligue communiste révolutionnaire (LCR), *Rouge*. Il recommande un premier tri, au niveau des préfectures, afin qu'aucun récépissé de demande d'asile ne soit délivré aux étrangers postulants dont la requête serait probablement refusée. Les critères de cette présélection seraient extensifs, le projet de circulaire invitant les services préfectoraux à rejeter d'emblée toute demande d'un étranger *« qui est susceptible de faire l'objet d'une procédure d'expulsion en raison de son comportement (...) »*. On précise cependant à la délégation interministérielle aux réfugiés que ce projet est resté sans suite et qu'un autre texte modifié est en préparation.

Tel est le volet répressif. Sa contrepartie pour les immigrés en situation régulière consiste en diverses mesures visant à une meilleure adaptation de leur formation, notamment pour les moins qualifiés, à une rénovation de l'habitat des familles étrangères parfois nombreuses et souvent très mal logées et à une participation accrue à la vie municipale par l'incitation des élus à associer les étrangers aux décisions qui les concernent. De plus le titre unique de séjour — autrement appelé « carte de dix ans » — sera institué plus tôt que prévu, dès le 1er décembre prochain. Surtout, une modification législative du code de procédure pénale autoriserait les associations luttant contre le racisme à se porter partie civile dans les affaires de crimes et de délits à caractère raciste. Un symbole pour contrebalancer les concessions au réalisme ?

EDWY PLENEL.

LE REGROUPEMENT FAMILIAL

Restrictions et générosité

Les premières mesures favorisant le regroupement familial avaient été prises en juillet 1974 par M. Paul Dijoud, secrétaire d'Etat aux travailleurs immigrés, quelques jours après l'interruption *« provisoire »* de l'immigration. Elles visaient à corriger les conséquences de ce verrouillage pour les familles. Mais, en avril 1977, M. Dijoud fut remplacé par M. Lionel Stoléru, promu secrétaire d'Etat au travail manuel. Ce dernier, appliquant les consignes de crise, tenta de suspendre, pour trois ans, l'immigration familiale, mesure qui fut désapprouvée par le Conseil d'Etat, saisi d'un recours de la CFDT, de la CGT et du Groupement d'information et de soutien aux travailleurs immigrés (GISTI).

Le 29 octobre 1981, la plupart des mesures restrictives de M. Stoléru, édictées par voie de circulaire ou de décret, étaient annulées par une loi qui marquait un retour à la générosité. Le regroupement familial était rétabli, et l'on reconnaissait ainsi au travailleur immigré *« le droit de vivre avec sa famille s'il le souhaite »* (interview de M. François Autain, secrétaire d'Etat auprès du ministre de la solidarité nationale, *le Monde* du 29 août 1981). En même temps, la procédure d'autorisation de mariage pour les étrangers était libéralisée.

Ces mesures, ainsi que la régularisation des « sans-papiers », n'ont apparemment pas suffi à enrayer l'immigration clandestine, estimée à environ 150 000 personnes en France actuellement. Mais c'est là un phénomène général dans les pays européens, où l'on dénombrerait, selon le Conseil de l'Europe, au moins 1 million de travailleurs étrangers en situation irrégulière. Ils seraient 600 000 en Italie, selon une récente étude du Bureau international de travail (BIT), 300 000 en République fédérale d'Allemagne et en Espagne, 40 000 en Grèce.

J. B.

CONTESTANT L'« AGITATION RÉFORMATRICE »

Le président de l'université de Dauphine donne sa démission

Président de l'université de Dauphine (Paris-IX), M. Henri Tezenas du Montcel a annoncé, mardi 9 octobre, lors de la réunion du conseil de l'université, son intention de *« quitter volontairement* [ses] *fonctions cinq mois avant le terme normal »*.

Dans une déclaration aux membres du conseil, M. Tezenas du Montcel énumère plusieurs motifs pour justifier sa décision. Il explique d'abord qu'il ne souhaite pas que « [ses] *responsabilités soient prolongées* » et qu'il est partisan *« dans une institution qui veut éviter le déclin, du renouvellement des dirigeants »*. Il remarque aussi que la gestion d'une université est une tâche imposante que peu d'enseignants acceptent de partager, le plus grand nombre préférant critiquer l'administration et *« capitaliser à l'extérieur le renom de l'université »*.

Enfin, il exprime son désaccord avec la loi du 26 janvier 1984, dont il conteste l'efficacité et les structures proposées aux établissements : *« Trois conseils enchevêtrés bloqueront une gestion déjà difficile. » « On a plus et mieux à faire à l'université que de discuter sur les formes et pour la forme,* affirme-t-il. *Encore faudrait-il que l'agitation réformatrice nous laisse le temps de nous consacrer à nos travaux. »*

M. Tezenas du Montcel, qui est âgé de quarante et un ans, enseigne la gestion des entreprises à Dauphine depuis 1975. Il a été élu, en mars 1980, président de cet établissement par 28 voix, 17 membres du conseil ayant décidé de s'abstenir. Très rapidement, ce président, qui sait se faire charmeur, a su redresser la mauvaise situation financière de Dauphine, obtenir crédits et postes, et, surtout, renforcer l'image de son établissement. Quelque 5 300 étudiants, encadrés par 280 enseignants permanents, apprennent la gestion et l'économie appliquée. De plus, Dauphine est connu dans de nombreux pays européens et même d'autres continents par les travaux de ses chercheurs, ses publications et les nombreux colloques organisés dans l'immeuble qui abrita jusqu'en 1967 l'Organisation du traité de l'Atlantique nord (OTAN).

M. Tezenas du Montcel était partisan de la sélection des étudiants à l'entrée des universités. Il la pratiquait dans son établissement pour *« élever la qualité de nos diplômés et faciliter leur succès »*, malgré les critiques nombreuses émanant d'autres univeristés parisiennes. La nouvelle loi prévoit le libre accès des étudiants, et M. Tezenas du Montcel nous a précisé qu'il ne comprenait pas *« le double discours des responsables de l'éducation, qui, d'un côté, condamnent la sélection et, de l'autre, tolèrent que, même en 1984, après la promulgation de la loi, le président de Dauphine la pratique »*.

Faits divers

Le singulier destin de trois victimes

Ce procès de Daniel Guimpier, qui continue à son rythme devant la cour d'assises du Val-de-Marne (*le Monde* du 10 octobre), ce n'est pas seulement une *affaire de viol, de sodomie* et autres artifices aussi compliqués qu'hallucinants. *Ce n'est pas* seulement un débat psychiatrique engagé sur un homme qui, après cinq ans de prison et une première condamnation annulée par la Cour de cassation, tente d'expliquer qu'il commence à voir clair, désormais, en lui-même et prend en horreur ce qu'il a pu accomplir.

C'est aussi le singulier destin *de trois victimes qui, après avoir* échappé au sadique assouvi, *n'étaient pas au bout de leurs* épreuves. Qu'arrive-t-il à Emilia L., le 14 novembre 1977 ? Guimpier l'a abandonnée, nue, dans la campagne. Elle appelle. Une voiture s'arrête. L'homme qui la conduit la prend à son bord. C'est pour la violer encore une fois. Le destin, pour être moins cruel, avait été aussi contraire à Jeanne B. Le 3 mai 1977, elle aussi se retrouvait sauve, mais bâillonnée, ligotée, sur un chemin de campagne. Elle appela. Une femme passait, mais qui refusa d'intervenir, se contentant de dire : *« Il y a un hôpital à 500 mètres, débrouillez-vous. »* Elle s'est débrouillée, a réussi à se défaire de ses liens et, marchant finalement sur une autoroute, a été recueillie par une patrouille de CRS.

Est-ce fini ? Non point. Car ces deux-là, tout comme Michèle F., qui avait alors dix-huit ans, lorsqu'elles se présenteront, chacune à son tour, à la gendarmerie pour y raconter par le menu tout ce qu'elles avaient subi, seront écoutées avec un scepticisme tournant carrément au soupçon. On leur fait comprendre que ce qu'elles racontent est pure invention. On y voit même l'expression de leur propre désir inassouvi. Elles insistent. On leur signifie alors que cela pourrait bien être le fait de telle ou telle personne de leur proche entourage. Mme B. dira même : *« On m'a traitée brutalement, me demandant si, après tout, ce n'était pas mes propres enfants qui m'avaient fait ça. »*

Michèle F., froidement, précise dans son récit des exigences par lesquelles Guimpier la fit passer, précisera, parlant des gendarmes : *« Ils m'ont pris pour une folle. Quand je leur ai dit que j'étais vierge, ils m'ont quasiment ri au nez, ajoutant qu'ils avaient une fiche sur moi et pourraient bien m'envoyer en maison de correction. »*

L'innocent

De ces bévues, la cour d'assises n'a pas demandé *compte aux gendarmes témoins.* L'un de ceux-ci pourtant, lieutenant, *redoutant peut-être des* reproches qui ne sont pas venus, a semblé vouloir prendre les devants avec cette petite phrase : *« Dans notre métier, vous savez, on en voit de toutes les couleurs. »* Sous-entendu : il faut savoir être sceptique.

Assurément. Mais ces mêmes gendarmes ne le furent guère lorsque, après la découverte du corps de la quatrième victime de Guimpier, Noëlle M., celle qui *mourut étouffée par* la mandarine qu'il avait enfoncée dans la bouche, *ils accepteront* les aveux d'un jeune homme un peu simplet, qui s'accusait à qui mieux-mieux. Le garçon fut même *inculpé* et *écroué* en bonne et due forme. Il ne dut qu'à l'obstination du juge d'instruction, peu convaincu, de recouvrer la liberté et d'obtenir, en bout de course, un non-lieu.

Curieusement, c'est contre Guimpier qu'on a tenté d'exploiter cette erreur. Oh, à peine, juste un de ces petits coups de pouce dont la justice pénale *n'arrive pas à se défaire.* Le président, M. Jean Saurel, a demandé à l'accusé s'il n'avait pas appris — alors qu'il restait, lui, anonyme et impuni — la détention de ce garçon qu'il savait bien, lui, être un innocent. Guimpier a répondu qu'il ignora tout de cette bévue, ne lisant pas les journaux. Personne n'a insisté. C'eût été, il est vrai, bien *déraisonnable.*

J.-M. THÉOLLEYRE.

EN BREF

Les évêques péruviens appuient Rome « totalement »

Les évêques péruviens soutiennent *« totalement et complètement »* la position du Saint-Siège à propos de la théologie de la libération, a annoncé, mardi 9 octobre, leur secrétaire général, Mgr Augusto Vargas Alzamora. La conférence épiscopale péruvienne, *qui avait eu* récemment une série d'entretiens avec le pape sur ce sujet, publiera dans les prochains jours une déclaration officielle, approuvée par l'ensemble de ses membres. — *(AP.)*

● *Les suites de l'inculpation du docteur Fournier.* — La chambre d'accusation de la cour d'appel d'Aix-en-Provence a confirmé, le mardi 9 octobre, l'interdiction temporaire d'exercer sa profession au docteur Jean-Claude Fournier, *généraliste* à Tourrettes-sur-Loup (Alpes-Maritimes). Cette interdiction avait été notifiée au médecin le 2 septembre par un magistrat de Grasse. Le médecin avait été inculpé le 9 août d'*« infraction à la législation sur les stupéfiants »*, pour avoir prescrit des doses jugées excessives de médicaments inscrits au tableau « B » — notamment du Palfium — à deux malades, une cancéreuse incurable et une toxicomane (*le Monde* du 3 octobre).

Le docteur Fournier n'a jamais nié les faits qui lui sont reprochés, estimant qu'il est du devoir du médecin de procurer au malade *« ce qui soulagera ses souffrances »* et qu'agir de la sorte n'est, en aucune manière, faillir à la déontologie médicale et au serment d'Hippocrate.

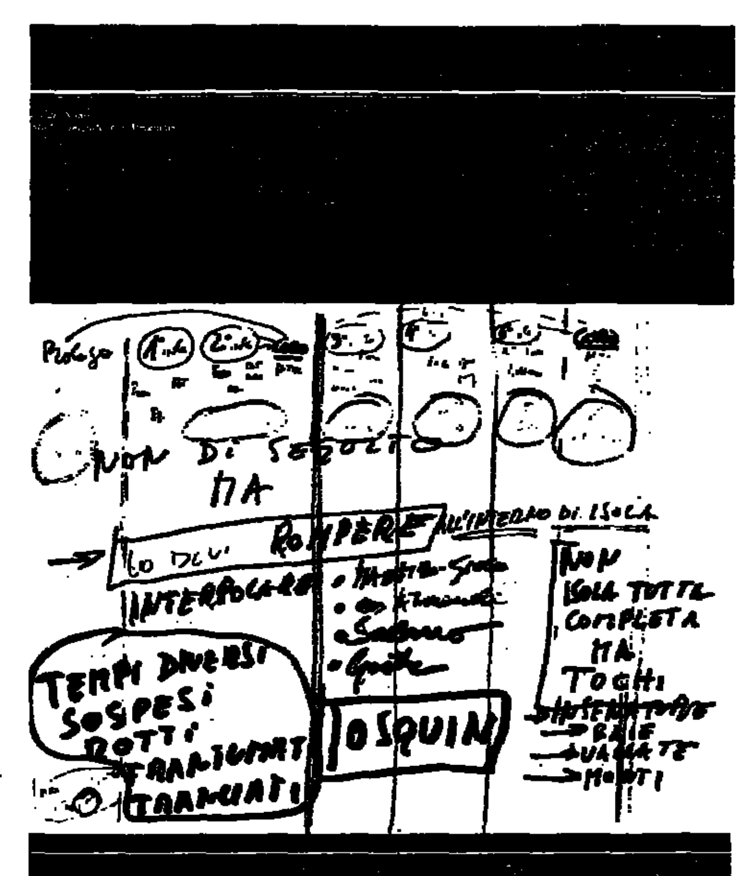
● *Un acquittement pour légitime défense.* — Un vétérinaire de Montargis (Loiret), qui avait mortellement blessé d'un coup de fusil de chasse un cambrioleur, a été *acquitté, mardi 9 octobre*, par la cour d'assises. Le docteur Alain Bourlier, quarante-cinq ans, était accusé de *« coups et blessures volontaires ayant entraîné la mort sans intention de la donner »*.

Dans la nuit du 27 au 28 février, le docteur Bourlier, alerté par la présence dans sa maison d'un cambrioleur, s'était armé d'un fusil de chasse et avait fait feu sur l'intrus qui tentait de fuir en escaladant une clôture. Celui-ci était mort quelques instants plus tard.

Le Monde

ARTS ET SPECTACLES

Nono et Schreker à Venise



Luigi Nono : Etude initiale pour Prométhée

La mer lumineuse et les eaux mortes

LA section musique de la Biennale de Venise a connu de telles difficultés financières cette année qu'elle a dû renoncer à la plupart de ses projets. Mais, comme disait Paolo Grassi lorsqu'il dirigeait la Scala de Milan, quand on est pauvre, on contre-attaque par plus de luxe encore... Une seule manifestation a été préservée : la création mondiale du *Prométhée*, de Luigi Nono, pour laquelle on a construit un lieu scénique de 1 milliard de lires (avec le concours, il est vrai, de la Scala) !

Dans une vaste église du dix-huitième siècle, San-Lorenzo, à l'est de la ville, Renzo Piano, l'un des architectes de Beaubourg, a construit un fantastique navire suspendu à 3 mètres du sol comme une arche de Noé voguant dans les airs. L'autel divise en deux parties le public, disposé au centre de la coque, sur de confortables fauteuils de jardin, autour desquels s'élèvent, jusqu'à 10 mètres de haut, trois galeries où sont installés plusieurs petits orchestres et des chœurs, tandis que les chanteurs solistes (deux sopranos, deux contraltos et un ténor), un flûtiste, un clarinettiste et un tromboniste (jouant de toute la famille de leur instrument) se déplacent à maintes reprises au cours de l'œuvre.

A ces multiples sources musicales s'ajoutent encore une installation d'électronique en direct et un dispositif informatique, qui permettent d'intervenir sans cesse pour modifier le son et le projeter à travers l'espace (en diagonales, courbes sinueuses ou circulaires, etc.), et des jeux de lumière à vrai dire un peu simplistes.

L'auditeur se trouve dans ce merveilleux édifice de bois comme à l'intérieur d'un violon ; sa vue est limitée à une partie de l'« archipel sonore », dont les groupes d'interprètes forment les îles, mais il perçoit la musique qui naît de tous côtés, comme à Venise, où, dit le compositeur, « *les sons des cloches se diffusent dans toutes les directions, tranportés par l'eau, transmis par les canaux et mélangés avec les autres signaux de la lagune et de la cité* ».

Luigi Nono a ainsi voulu rompre avec l'écoute traditionnelle où la source est déterminée, centrée, saisissable, non pour réaliser un superspectacle, mais au contraire pour privilégier entièrement l'intériorité du son, dégagé de toute référence visuelle, littéraire ou idéologique. Son but est, en effet, de composer une musique où tout le monde des pensées et des émotions puisse être absorbé. Ainsi, dit-il, « *je m'efforce d'écouter les couleurs, les pierres et les ciels de Venise* » et même « *les différentes sonorités d'un tableau du Tintoret* ».

Nous étions donc là, dans le ventre du violon, quand commença *Prométhée, tragédie* (au sens d'action) *de l'écoute, sur un texte de Massimo* Cacciari. Un texte ? A peine un prétexte ou plutôt un « contenu » primitif, car les mots aussi sont tombés dans les sons et pas un seul n'est perceptible de ce répertoire de pensées et de citations d'Eschyle, d'Euripide, de Hölderlin ou de Nietzsche. Prométhée lui-même n'est que « *la figure emblématique d'une errance, d'une recherche, des voyageurs de la connaissance* ».

Comment décrire ce qui dans son principe se refuse à toute autre référence que le son ? Disons que nous avons entendu un adagio de cent trente minutes dépourvu de tout événement extérieur. A un point d'orgue électronique succèdent de légers frémissements des cordes et des souffles à vide dans la flûte grave ou la clarinette contrebasse. Les chœurs s'enflent sur une note, une cloche en verre de Murano tinte, le ténor psalmodie lentement, les voix de femmes tournent dans les haut-parleurs en belles constellations vocales ; puis les chanteurs solistes partent de l'autre côté de l'autel.

Parfois une violente attaque de tous les cuivres surprend par sa fulguration insolite, mais elle meurt très vite en un point d'orgue qui s'effiloche. D'un bord à l'autre du vaisseau, les voix et les instruments effleurent le silence, traversent les espaces sur les ailes de l'électronique, circulent autour de nous, se conjuguent avec les sources vivantes que nous voyons. Des écrans vidéo nous permettent de suivre les mouvements donnés par Claudio Abbado, que relaie un autre chef dans notre espace.

On cède à une sorte d'extase ou d'hypnose. Mais il est bien difficile de pénétrer réellement à l'intérieur du son comme le voudrait Nono dans un rêve absolu, peut-être chimérique. Ni Bach ni Beethoven ne sont allés aussi loin dans leurs œuvres les plus abstraites, jusqu'à dissoudre le dessin, la polyphonie, le mouvement, pour ne pas parler des échelles sonores. La pensée pure, en effaçant tous les moyens de la communication, se referme sur le mystère d'une mer lumineuse, au bord de laquelle nous restons, anxieux de ne pas percevoir tant de richesses intérieures qui nous étaient promises.

Si Venise, ouverte sur le grand large aux peintres épris de vibrations infinies, éprouve en Nono les vertiges de la pensée pure, elle subit aussi invinciblement l'attirance de l'art autrichien du début du siècle (1), même dans ce qu'il a de plus bizarre et délétère, et c'est peut-être son autre visage : la ville des intrigues et des masques, aux murs rongés par les eaux mortes.

A la fin d'une saison consacrée en grande partie aux relations entre *Venise et Vienne* à travers les siècles, le Théâtre de la Fenice vient de ressusciter une œuvre de Franz Schreker, *Der ferne Klang (le Son lointain)*, un ami de Schoenberg et de Berg, dont les nombreux opéras n'ont jamais été joués hors des pays germaniques. Célèbre entre 1912 et 1920, il avait vu sa popularité rapidement décliner et fut oublié après sa mort, en 1934, emporté et recouvert par la vague du nazisme.

Une certaine curiosité s'est réveillée à son égard, surtout depuis son centenaire, en 1978, due sans doute autant à un légitime souci de connaissance historique qu'à la carence de l'opéra contemporain. Quelle aubaine ce serait si les sept ouvrages majeurs de Schreker, notamment *Christophorus* (créé à Fribourg en 1978 seulement), *les Stigmatisés* (repris à Francfort en 1979) ou *le Forgeron de Gand* (Berlin-Est, 1981) se révélaient des chefs-d'œuvre oubliés !

La renaissance de Schreker fait cependant long feu, et ce n'est pas *le Son lointain* qui devrait la hâter avec ce livret rocambolesque, qu'il a lui-même écrit, où se mêlent les pires poncifs d'un romantisme à bout de souffle. Un jeune artiste, Fritz, abandonne Grete, sa fiancée, pour aller quérir « *le son mystérieusement lointain du monde* » qui semble naître « *des harpes touchées par les mains spectrales du vent* » ; donnée en gage par son père, ivrogne et joueur de boules invétéré, au patron du bistrot, Grete veut se suicider, mais elle est sauvée par une vision merveilleuse, la nuit dans la forêt.

Là-dessus, au deuxième acte, Grete devient l'étoile « *admirée et désirée* » de « *la Maison des masques* » sur une île de la lagune vénitienne où tournoient les musiques des mandoles, les chants des gondoliers et les rythmes tziganes. Un tournoi vocal oppose les hommes qui prétendent à sa main. Au dernier moment arrive Fritz, devenu riche et célèbre, qui gagne le concours, mais découvre avec horreur que Grete est une femme de mauvaise vie et l'abandonne.

Au dernier acte, ayant descendu tous les degrés de la prostitution, Grete se trouve mal en écoutant un opéra de Fritz (dont la fin est d'ailleurs ratée, parce qu'il n'a toujours pas découvert « le son lointain »). Elle parvient à rejoindre le compositeur mourant, qui l'attend comme son Isolde et meurt en entendant enfin la musique « *des harpes touchées par les mains spectrales du vent* ».

Ce mélange de naturalisme et d'idéalisme assez frelaté se retrouve dans la musique, dévorée de fièvre, embrouillée et spasmodique, qui a du mouvement, du souffle parfois, mais ressemble à un invraisemblable *mélange de Puccini et de Wagner* ; ses motifs bouillonnants, ni originaux ni raffinés, restent au ras du texte et de ses pulsions primaires, comme les développements paroxystiques qui jamais ne parviennent à atteindre la souveraineté de forme d'un Alban Berg transcendant l'expressionnisme de ses livrets. Malgré des dons évidents, qui se révèlent en particulier dans l'orchestration, cela reste une musique très décadente, ou, comme l'écrivait Theodor Adorno, en 1959, « *une musique de la puberté et d'une incorrigible immaturité* (2) ».

La Fenice a monté cette œuvre avec beaucoup de soin et de gros moyens dans une production dominée par Sylvia Sass, sous la direction de Gabriele Ferro. Pourtant, les décors, remplis de détails empruntés au Jugendstil et à la Sécession, se marient parfois assez mal avec les lumières nettes et pimpantes, et la mise en scène de Giorgio Marini *complique quelque peu la compréhension* de cette œuvre surchargée en y ajoutant encore des personnages et des jeux énigmatiques qui pourraient sortir des paraboles de Bob Wilson. Mais aussi, comment rendre acceptable une pièce d'aussi mauvais goût ?

JACQUES LONCHAMPT.

(1) La Biennale de musique de 1980 avait pour thème « *La Sécession* », et deux expositions, consacrées, l'une aux « Arts de Vienne, de la Sécession à la chute de l'empire des Habsbourg », *l'autre à Egon Schiele, se sont achevées* au mois de septembre.

(2) *Quasi una fantasia*, Editions Gallimard, 1982.

Voyage en Italie

Génial et confus : Pordenone, l'ennemi de Titien

Rubens prit beaucoup de notes pendant son long séjour en Italie au début du dix-septième siècle. Dans son répertoire, il y a une aquarelle d'après une *coupole de Trévise* : un groupe animé, vu de bas en haut, formule « dynamique », en somme, bonne à prendre. La chapelle dont il s'agit a été peinte en 1520, mais, chose curieuse, autour d'un tableau d'autel une *Annonciation* due à Titien ; l'auteur, Giovanni Antonio de Sacchis, dit (du nom de son bourg natal) Pordenone, n'est pas un *inconnu* ; mais on n'a guère su jusqu'à ces dernières années apprécier son importance ni même interpréter son art diffus, robuste, que Berenson se contentait d'appeler péjorativement : *provincial*. Son heure est venue. Son pays, le Frioul, lui a réservé le cortège de manifestations : expositions multiples, colloques... qui sont de règle pour les « récupérations » culturelles. L'aventure complexe de ce gaillard (mort en 1539) ne manque pas de saveur.

UN provincial, un peintre du *contado*, de la campagne ? C'est ce que disent les histoires. Cela veut dire qu'il faut aller le chercher chez lui, et, de fait, l'œuvre de Pordenone requiert une bonne petite exploration des villages charmants que le tremblement de terre de 1977 a malheureusement trop secoués ; ils s'échelonnent le long du Tagliamento, ce gros torrent sec qui coupe en deux le riche Frioul, pays du jambon et des figues. Dans l'immense villa de Passariano, sur la route d'Udine, due au dernier doge de Venise, on a rassemblé un certain nombre d'ouvrages intéressants : un triptyque avec un saint Michel élégant, presque féminin (Varmo, 1526), la *Trinité* basculante qui a fait penser au Greco (San Daniele, 1535) et surtout des compositions gigantesques très révélatrices ; les volets d'orgue de Spilimbergo (1524) et l'*Annonciation* de Murano (vers 1537), où Pordenone, moins exigeant pour les honoraires, remplaça Titien défaillant. Mais cela ne constitue qu'une introduction. Un catalogue nourri s'efforce, comme d'ordinaire, de regrouper et d'illustrer les ouvrages, surtout les fresques, qui ne pouvaient comparaître. Une excellente réunion des dessins dans le bourg même de Pordenone ajoute par bonheur une note décisive : la diversité d'approche et l'énergie désordonnée de Giovan Antonio y sautent aux yeux, dans des silhouettes mousseuses à la sanguine et de petits croquis à la plume qu'on dirait inspirés de Léonard, à côté des dessins finis de présentation.

Malgré les rapprochements qu'on nous propose, ni les origines ni la postérité de Pordenone ne sont bien établis ; et ce n'est d'ailleurs pas là l'intéressant. Le fonds lourd, rustique de cet artiste est manifeste ; dans le tableau d'autel dit *Madone de la miséricorde* (cathédrale de Pordenone, 1515/1516), tous les personnages ont des poses bizarres, le saint Joseph qui tient l'Enfant de travers a l'air futé d'un paysan ; mais un ample paysage sombre « à la Giorgione » enveloppe le tout, et on ne sait plus que dire. Des *petites scènes anecdotiques*, un peu désinvoltes, y compris quatre curieux panneaux incurvés de la vie de saint Jean-Baptiste, placés autour des fonts (vers 1534), attestent également des contacts continus avec le milieu vénitien.

Le Frioulan contre le Cadorin

Quand et comment ont-ils commencé ? On ne sait. D'ailleurs Pordenone n'est pas seulement un satellite des héritiers de Giorgione. Son développement comporte une information précoce des nouveaux styles romains : Raphaël, Michel-Ange. L'érudition italienne s'évertue à élucider à coups d'hypothèses hasardeuses et de voyages supposés une relation qui tient beaucoup à la circulation accélérée des dessins, des gravures, des modèles. Cette province est curieusement à la page, mais le fougueux Pordenone ne retient que ce qui lui plaît.

Comme tant d'autres de ses collègues, Romanino, Lotto, il bouge tout le temps. S'éloignant du Frioul, Pordenone peignit donc en 1520 à Trévise le décor qui devait intéresser Rubens. Deux ans plus tard, il travaille en Emilie, à l'église Santa-Maria di Campagna et à la cathédrale de Crémone, où le contrat le qualifie de *pictor modernus*. Terme intéressant : Pordenone est accueilli comme porteur d'une « modernité », et celle-ci se marque par une incroyable turbulence des scènes, un enchevêtrement de gestes et de tons heurtés ; l'énorme *Crucifixion* de Crémone (pas à l'exposition) est le chef-d'œuvre de ce « brutalisme » que le terme accrédité maintenant de maniérisme a peine à contenir. C'est cet art-là, ce style violent, fondé sur des « raccourcis terribles » (l'expression est de l'historien Vasari, dès 1550), que Pordenone va apporter à Venise, où, présent dès 1528-1530, il va tout simplement concurrencer Titien dans son propre fief.

Péripétie passionnante, autour de laquelle on pourrait regrouper bien des choses : le Frioulan contre le Cadorin (Titien vient de la vallée alpine du Cadore). Dans ce qui reste du décor de l'église Saint-Roch à Venise (pas à l'exposition) : le cavalier *Saint-Martin* et le géant *Christophe*, cher au peintre, semblent se jeter sur le spectateur. Plus explicites encore *les grands panneaux de Spilimbergo* – signalés plus haut – où *l'Assomption* de Marie fusant vers le ciel est astucieusement encadrée de deux chutes : Simon le Mage à gauche, saint Paul à droite, comme si le peintre voulait exaspérer jusqu'au déséquilibre notre sentiment des mouvements dans l'espace. Ce n'est pas tout. Dans l'ouvrage, resté inachevé, destiné à la cathédrale de la ville, le peintre s'est engagé dans une composition gesticulante si peu cohérente qu'il n'a manifestement pas pu en sortir. Dans les façades qu'il décorait de fresques – comme c'était alors la mode, hélas ! aventureuse au pays du sel marin, il multipliait les bonds effrayants et les obliques. Peu de peintres avant l'âge baroque ont ainsi torturé l'espace et jeté au spectateur le défi du trompe-l'œil.

Après 1535, Pordenone, jouissant de protections officielles, occupait peu à peu, à Venise même, des positions enlevées à Titien. Quand il mourut soudain, à Ferrare, en 1539, au cours d'une mission de travail, il y eut dans un certain clan un soupir de soulagement, et les bonnes langues laissèrent entendre qu'il y a des empoisonnements opportuns. Mais Pordenone n'a pas seulement représenté une tentation de violence dans les couleurs comme dans les formes, dont d'ailleurs Titien lui-même a été amené à tenir compte. C'est plus compliqué. Il y a aussi chez le Frioulan des phrases d'adoucissement ou du moins de sobriété grave, dont la *Déposition* sur toile (Cortemaggiore, vers 1525) serait le meilleur exemple, si l'ouvrage, trop repeint, n'était une ruine. La *pala* (ou tableau d'autel) du bienheureux Giustiniani, simple et calme, un peu grise (à l'Académie de Venise, 1532, pas à l'exposition) illustre cette orientation, que l'érudition italienne semble accueillir avec prédilection. En fait, Pordenone tenait probablement le plus grand compte dans certains cas des souhaits de sa clientèle. Mais quand il avait le champ libre, c'est une sorte d'agressivité formelle effrénée qu'il aimait déployer. A quoi Rubens, de passage à Trévise, ne s'est pas trompé.

ANDRÉ CHASTEL.

(1) *Il Pordenone*, catalogue des peintures (Villa Manin) et des dessins (ex-couvent de Saint-François, Pordenone), avec des études de R. Pallucchini, A. Rizzi, etc., sous la direction de Catherine Furlan, avec le catalogue des dessins par Charles Cohen.

RENCONTRES ET EXPOSITIONS

Artistes anglais entre Paris

Les Français n'ayant d'yeux que pour les arts d'Amérique, auxquels ils ont prêté toutes les vertus de modernité pendant quelques années, oubliaient peut-être un peu leurs voisins. L'exposition des photos de Bruce Davidson perpétue cet intérêt « américain », mais deux expositions — Peter Blake chez Claude Bernard, « English Contrasts », chez Artcurial, — comme un bel ouvrage consacré à Henry Moore nous rappellent la présence au XXe siècle des peintres et sculpteurs d'outre-Manche. Un peu de fraîcheur après le sempiternel Turner, unique représentant de la peinture anglaise abondamment connu et reconnu.

En fait, les Français aiment surtout les Anglais pour leurs traditions, leurs institutions d'allure éternelle, comme ils aiment les Japonais. Toute analyse, ici, des phénomènes britanniques conclura à la pérennité de la vieille Angleterre (ou du Japon ancestral) malgré l'apparition du rock, des cheveux jaunes et des épingles dans la joue. Aussi rien n'est plus choquant pour un esprit français que de voir menacée une des plus nobles institutions de Grande-Bretagne, même si elle est de création récente comme l'Arts Council of Great Britain. L'Arts Council organise depuis 1968 de grandes et excellentes expositions de tous ordres, concernant toutes les époques et toutes les civilisations. Ces expositions avaient lieu jusqu'à présent à la Hayward Gallery, une sorte d'équivalent de notre Grand Palais, espace que lui loue le Great London Council, plus rapidement appelé GLC.

Or le GLC — organisme qui correspond à notre Mairie de Paris à quoi serait ajoutée la banlieue, et dont les choix politiques ne sont pas précisément ceux du gouvernement de Mme Thatcher — se trouve lui-même menacé dans son intégrité. Sous prétexte de décentralisation, un projet vise en effet à le fractionner en entités semblables à nos municipalités. Devançant cet éclatement, le GLC s'organise donc, riposte ou menace de riposter. Sont visés en premier lieu le Riverside Studio, dont le GLC juge les représentations un peu trop « avant-gardistes », et l'Arts Council que l'on met à la porte de la Hayward Gallery avec un préavis de six mois. Motif invoqué : les expositions de l'Arts Council sont trop élitistes et devraient être plus populaires. Trop élitistes, par exemple, Matisse et Van Gogh en 1968, Lorrain en 1969... Dufy et Hockney en 1983, l'art roman en 1984, Renoir et Degas l'an prochain...

Le coup porté à l'Arts Council relève, au choix, de l'imbécillité ou de l'absurde. Sir Williams Rees-Mogg, responsable de l'institution, estime cette décision « inconsciente et irresponsable » dans la mesure où il faudrait au moins dix-huit mois de préavis pour permettre à l'Arts Council de se réorganiser sans interrompre sa programmation, durée pendant laquelle près d'une dizaine de manifestations sont déjà prévues. Sans parler de toutes les expositions que le même organisme fait circuler à travers le monde et dont la base se trouve également à la Hayward Gallery. Et puis, peut-on facilement trouver un lieu équivalent dans le centre de Londres, à supposer que les dix-huit mois de préavis demandés soient accordés par le GLC ?

Curieusement, M. Jack Lang, notre ministre délégué à la culture, paraît davantage en accord avec les représentants d'un gouvernement politiquement opposé au sien qu'avec les vues d'un GLC théoriquement proche des siennes... Le ministre français est d'ailleurs confronté à un problème qui peut ou pourrait, un jour, se rapprocher de celui de l'Arts Council. Il s'agit de la décentralisation des crédits concernant les achats d'œuvres pour les musées de province. Les conséquences d'une telle « décentralisation » seraient de livrer ces crédits à des compétences extrêmement variées et d'autant plus volontiers soumises aux plus proches pressions qu'il s'agit de matières encore considérées comme secondaires par certains. Des crédits qui, en outre, se trouvant « saupoudrés », ne permettraient pas, comme c'est actuellement le cas, des acquisitions importantes.

Le ministre français était justement à Londres, lundi 8 octobre, invité à déjeuner par son homologue anglais, lord Gowrie, avec tout ce que les arts anglais comptent de directeurs et d'organisateurs. Lord Gowrie est une intéressante incarnation de ce que la tradition anglaise peut produire comme originaux — originaux pour des yeux

Peter Blake

Parfaitement britannique

« *J'ESPÈRE que cette exposition vous fera plaisir* », nous écrit gentiment Peter Blake en introduction à son catalogue. Oui, cher M. Blake, elle nous fait plaisir. Nous sommes vraiment contents que vous vous installiez dans un nouvel atelier, nous sommes terriblement satisfaits qu'après quinze ans de projets remis au lendemain vous ayez donné à Claude Bernard l'occasion de montrer ce travail commencé depuis vingt ans, depuis votre première exposition à la galerie Portal de Londres. Et, de surcroît, nous sommes tout à fait heureux du caractère laconique de votre catalogue, du texte simple et efficace de Leslie Waddington : « *Les capacités techniques de Peter sont très évidentes. Il trouve cependant très difficile de terminer un tableau et il en modifie souvent un qui est presque terminé, ou bien il passe des années à l'achever comme* Puck, Peasebottom, Cobweb, Moth and Mustard Seed (1969-1983). *Je pense que cela est dû au fait que, psychologiquement, ses œuvres font partie intégrante de lui-même, et qu'une fois le tableau achevé Peter perd ce qui lui appartient. Par contre, c'est nous qui le gagnons.* »

L'œuvre de Peter Blake, peintures, aquarelles, dessins et gravures, est parfaitement britannique. C'est-à-dire qu'à la regarder il semble impossible de l'attribuer à un Français, à un Belge, à un Italien ou à un Américain, car ces derniers ne parviendront pas à tenir l'équilibre entre la « naïveté » et la conscience de la naïveté dont use Blake. Non britannique, la peinture de Blake serait snob, et cela serait vraiment choquant. Or il n'y a rien de choquant dans ses œuvres.

Sa figuration est sereine, un peu hétéroclite, mais l'exposition couvre une large période et rend compte subséquemment des périodes variées du peintre, depuis sa passion pour la famille Tarzan (les années 60) jusqu'à son affection pour les personnages du *Songe d'une nuit d'été* ou son intérêt pour les avatars de Joyce. Les portraits sont assez insolents. En eux-mêmes, comme ces photographies qu'on choisit peu flatteuses sous prétexte qu'elles seraient plus ressemblantes. Ou par leur titre : *David Hockney dans un intérieur hollywoodien de style espagnol.* On voit bien que la naïveté de Blake est en fait un humour, une « distance », qui aurait sans doute irrité les Français il y a quelques années.

La peinture de Blake enfin est extrêmement pudique, elle ne montre pas facilement son émotion et n'émeut d'ailleurs pas au premier chef. Pour créer une première émotion, un premier étonnement, les œuvres ont donc été dotées de cadres assez extraordinaires, comme ceux des miroirs dans les contes. — F.E.

★ Peter Blake. Peintures, aquarelles, dessins et gravures. Galerie Claude Bernard. Jusqu'au 10 novembre.

Henry Moore

Troisième dimension



LES ouvrages sur la sculpture sont plus périlleux que ceux concernant les autres arts, la peinture ou l'architecture. Plus périlleux à *monter et à montrer*, car, de la sculpture, se perd d'abord la troisième dimension. Ensuite cette forme de la création ne permet pas de jouer avec toutes les surprises de l'*utile, les rapports intérieur*-extérieur qu'autorise l'architecture, ni avec la diversité des tons ou des couleurs, comme les livres sur la peinture. Un livre sur la sculpture livre des photos allusives quant aux formes, répétitives quant aux matières, même si l'artiste, en l'occurrence Henry Moore, passe facilement du bois au bronze et du bronze au marbre.

L'ouvrage que publient les Editions du Cercle d'art n'évite nécessairement pas l'écueil visuel de l'uniformité, mais parvient à donner de Henry Moore une image renouvelée, sensible, et finalement jamais ennuyeuse. De Moore lui-même il y a nombre des photographies ou, en tout cas, d'archives personnelles. Henry Moore a aujourd'hui quatre-vingt-six ans. Les textes de cet ouvrage faillirent ne jamais voir le jour, le premier auteur pressenti ayant dû déclarer forfait pour raison de santé, le second, Franco Russoli, conservateur de la Pinacoteca Brera de Milan, étant mort en cours de route en 1976, lorsqu'on décida d'avoir recours aux commentaires de l'artiste lui-même, publiés ou inédits. Avant de mourir, Franco Russoli laissait toutefois l'introduction, rapide condensé de la vie et de l'œuvre de Moore.

Dans cet ouvrage-*mémorial*, puisqu'il couvre, et en abondance, toute la carrière du maître, l'aspect le plus intéressant est en définitive *la juxtaposition des sculptures* et des pensées du sculpteur. Des pensées très simples, et passionnées, sans raideur ni autorité. Les propos de Moore livrent l'enchaînement de ses révélations, et assez largement les clefs de leur interprétation, mais laissent libres encore et le rêve et l'analyse. On sait comment, mais on *ne sait pas pourquoi*, ou *inversement*, selon le sens qu'on prête à ces adverbes.

Le pourquoi ou le comment de la sculpture par rapport à l'architecture, le pourquoi de la troisième dimension, le comment des figures debout et des masses couchées, des cavités dans le marbre et le métal, de la spécificité du bois, de la petite forme incluse dans la grande, de la pointe et de son attirance, et enfin des moutons, du paysage, des nuages. Ces derniers points pourraient être assez typiquement britanniques, s'il n'étaient dus sans doute à l'apprentissage du sculpteur plutôt qu'à ses origines : son père était mineur, et l'un des premiers actes de Moore fut de se faire gazer. La sérénité et la longévité de Henry Moore et de son œuvre n'en sont d'ailleurs que plus remarquables. — F.E.

★ Henry Moore. Editions du Cercle d'art. 650 F.

Bruce Davidson

Districts du cœur



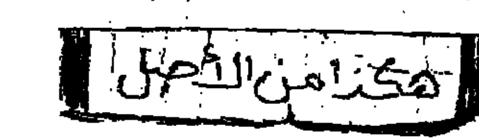
LE Palais de Tokyo abrite une « rétrospective » du photographe américain Bruce Davidson. Elle est un peu frustrante si l'on attend des inédits (on aurait bien pu pousser un photographe de cette classe, déjà si reconnu, à fouiller un peu dans ses planches-contacts), un joli panneau courbe laisse prévoir un déploiement comme il y en eut dans les salles voisines pour Cartier-Bresson ou Charbonnier, mais non, l'œuvre est tout entière collectée dans un album publié en 1979 aux Editions du Chêne : *Bruce Davidson-Photographies*. On doit penser maintenant qu'on la présente au grand public.

La dernière *fois* que Bruce Davidson est venu à Paris, pour le lancement de son livre, ses expositions chez Robert Delpire et à la FNAC, *il voulait faire un film*. Comme d'autres, il disait qu'il voulait arrêter la photo pour faire autre chose. La photo, sans doute, permet très vite d'aller très *loin*. On l'a constaté avec Cartier-Bresson et Robert Frank : une œuvre photographique — peut-être est-ce son moyen lui-même qui lui assigne cette limite — peut être vite conclue. Ces photographes, qui n'ont apparemment ni prémédité ni bricolé leurs images, mais les ont improvisées dans le cours du temps et des déplacements, ont rapidement obtenu une poignée de chefs-d'œuvre, englobant le choc de l'émotion visuelle et le sens qu'ils ont voulu insinuer. Ainsi Bruce Davidson est-il parvenu à un état de maîtrise sur des sujets ou plutôt des districts précis (le Pays de Galles, Los *Angeles, le Bronx, une cafeteria*), dans le maniement de l'imprévisible et l'expression d'un état de détresse. Chacune de ses photos est une sorte de paradigme du cœur humain et de ses revendications.

Le film de Bruce Davidson n'a pu se réaliser et, pour continuer à vivre, il lui a bien fallu faire quelque chose, mais pas la même chose. Lui, qui était si sensible dans la manipulation de la gamme noire et blanche, a choisi la couleur et s'est lancé dans les rames, les stations et les couloirs du métro new-yorkais. Courage du photographe dans l'affrontement physique. Le résultat est si déchirant, si agressant, si harassant et « coup de poing » que ce n'est déjà presque plus de la photo — et ainsi est-ce projeté : en écran large, plutôt des coupons de vidéo, des concentrés stables. On voit des solitudes, au sens où Diane Arbus en a caractérisé ou spécifié quelques-unes, mais là elles ne sont pas épinglées comme de sidérants phénomènes ; leur modernité leur laisse encore un peu de temps avant de devenir inoubliables, spécifiques. Derrière la vitre, on aperçoit la ville. Des cimetières, de fausses mers. Des paysages gris-bleu parfois clairsemés d'étoiles.

HERVÉ GUIBERT.

★ Centre national de la photographie. Palais de Tokyo, 13, avenue du Président-Wilson, Paris-16e. Jusqu'au 12 novembre.



et Londres

et des oreilles français en tout cas. Il partage avec M. Lang certains points communs : une allure jeune, des cheveux de longueur pré-beatles, ni tout à fait courts, ni tout à fait longs, et des fonctions de contenu similaire. Ils ont en revanche d'assez nettes différences en matière d'habillement puisque lord Gowrie laisse assurément penser qu'il fait quelque temps porter ses vêtements de flanelle par un domestique à peine plus grand que lui. Et tandis que M. Lang donne à ses discours une flamme supra-ministérielle, un discours de lord Gowrie est si bien émaillé de cette spécialité britannique qu'est l'humour qu'une réception à Lancaster House vaut, en plus respectueux des usages, trois minutes de Benny Hill. La veille, M. Jack Lang s'était rendu à Dublin pour rencontrer l'homologue irlandais de lord Gowrie, M. Ted Nealon. Car M. Nealon succède à M. Jack Lang, et, pour six mois, à la présidence de la conférence des « homologues » européens, ministres, secrétaires d'Etat ou responsables des arts et de la culture.

A Londres, le ministre français, accompagné de M. André Miquel, directeur de la Bibliothèque nationale, et de M. Jean Gattegno, directeur du livre et de la lecture, avait visité dans la matinée de lundi la British Library. La British Library est un ensemble créé en 1973 de la fusion des différentes bibliothèques du British Museum, où elle se trouve encore, et de plusieurs autres bibliothèques d'importance nationale. Dirigée par M. Kenneth Cooper, elle comprend maintenant trois grands services : la bibliothèque de référence, le service de prêt (entre bibliothèques) et le service bibliographique, auxquels s'ajoutent un service de recherche et de développement, la sonothèque nationale et l'administration centrale. L'ensemble pourrait, en plus simple, faire songer à la Bibliothèque nationale française, si la British Library ne bénéficiait de crédits de fonctionnement deux fois plus élevés, et cela malgré les efforts sensibles faits récemment par le gouvernement français. Avec des collections de valeur égale, l'une est l'image de la richesse, l'autre de la pauvreté, et cela se voit physiquement lorsqu'on visite l'une et l'autre.

FRÉDÉRIC EDELMANN.

English contrasts

Typiquement international



Edward Burra : *The Rest in the Wilderness*, 1951.

LA galerie Artcurial fait, depuis deux ou trois ans, d'assez sensibles efforts pour faire oublier l'image de supermarché de la peinture qu'elle s'était donnée, de grand magasin de l'art où s'élaboraient par exemple les salles d'attente des médecins ou des dentistes. Elle propose maintenant des expositions thématiques de bon niveau, *auxquelles ne répugnent* pas à mettre leur main les meilleurs de nos spécialistes nationaux, généralement mal payés, il est vrai, par les musées ou les centres qui les emploient.

Au printemps, ainsi, nous avons pu voir « Un art autre, un autre art », sous-titré « Les Années 50 » et consacré aux choix esthétiques des critiques Léon Degand et Michel Tapié. A l'automne, Artcurial récidive, et récidive dans les années 50, ce qui confirme que le mouvement de repli et de mode vers cette époque ne concerne pas seulement les vêtements et leurs porteurs new wave (hard).

Récidivant, la galerie s'est cependant spécialisée pour s'intéresser à notre voisin d'outre-Manche : « English contrasts », titre-t-elle (ce qui est d'ailleurs passible de la loi), sous-titrant toutefois « Peintres et sculpteurs anglais » (1950-1960). Quarante-deux artistes sont donc présentés par Bryan Robertson, ancien directeur de la Whitechapel Gallery à Londres. Son texte dans le catalogue serait excellent s'il n'avait cette faiblesse finale d'appliquer le même mépris aux nouvelles générations d'artistes que celui dont furent taxés parfois les peintres qu'il défendait. Comme si c'était décidément une particularité des critiques de devoir se figer sur la décennie ou sur les deux décennies, dans les meilleurs cas, qui les virent eux-mêmes naître au métier de critique.

Cela dit, sans vouloir critiquer, car l'exposition donne un bon panorama de ce que produisirent les artistes anglais après qu'ils se furent davantage ouverts au courant du reste du monde, quand ils se furent éloignés d'un « art néo-romantique » assez insulaire, mais intense, représenté par la peinture de Colquhoun et qui s'était imposé pendant la guerre. A dire vrai, les peintres et sculpteurs présentés à Artcurial travaillaient depuis déjà longtemps. La plupart sont nés entre 1900 et 1920. La décennie 50, ou 1948-58, pour *s'en tenir* à la définition préférée par le préfacier, apparaît plutôt comme un aboutissement, parfois une maturité, de leur démarche. Et, à dire plus vrai encore, c'est davantage peut-être une *reconnaissance* du public qui définit cette époque plutôt qu'une étape commune à un groupe d'artistes qui suivaient depuis belle lurette et chacun à part soi leur propre évolution.

On en connaît fort bien plusieurs en France. Des sculpteurs comme Kenneth Armitage, Henry Moore ou Barbara Hepworth. Des peintres comme Francis Bacon, Le Brocquy (qui vit d'ailleurs en France), Ben Nicholson bien sûr (dont la toile *Périgord* était déjà dans l'exposition « Un art autre »), William Roberts ou Graham Sutherland. D'autres *mériteraient* d'être mieux connus, tel Peter Lanyon, né en 1918, mort prématurément en 1964 au cours d'un accident de planeur et qui, dans sa passion du vol à voile, avait curieusement trouvé les motifs de son inspiration, un expressionnisme abstrait fondé sur « le déséquilibre et la spirale ».

Ou encore et surtout Edward Burra (1905-1976). Burra, de santé si mauvaise qu'il devait préférer à l'huile l'aquarelle, *« médium qui convenait mieux... à ses mains à demi paralysées »*. Initialement inspiré par les bordels et les cabarets, il devait ensuite se tourner vers le sujet religieux, évolution sans doute classique, mais, dans son cas, avec une propension constante au macabre, au cauchemardesque. La figuration de Burra se trouve parfaitement en accord avec les goûts et les mouvements actuels.

Maintenant, au sortir de l'exposition d'Artcurial, on se demande ce qu'ont de spécifiquement anglais les *œuvres de ces peintres et sculpteurs*. Burra, sans doute, par son côté « Hell fire club », Lanyon, peut-être, par le caractère britannique de sa réflexion entre ciel et terre. Mais à ces anecdotes près, les styles et variétés de style représentés sont, comme l'architecture du même temps, proprement internationaux. Seules les nationalités sont anglaises, et, ici et là, un titre dont l'humour vaguement flegmatique nous rappelle quelque chose. – F. E.

Photographies d'Hervé Guibert inédits de Marcel Proust

L'acuité de l'absence



Les Lettres de Mathieu, Hervé Guibert.

CE jour-là, le hasard place tout près l'un de l'autre deux événements dont il me fallait rendre compte ici par deux articles distincts, mais qui se confondent si intimement en moi que je ne peux plus les séparer.

La nuit va tomber bientôt lorsque je regarde, sur les murs blancs de la galerie Agathe Gaillard, rue du Pont-Louis-Philippe, les photographies de mon ami Hervé Guibert, qui travaille avec nous à la rédaction du *Monde*.

Je suis à l'instant troublé, et presque même incommodé, par l'acuité coupante de ces images. La moindre plissure de drap ou le moindre bord d'une feuille de papier *ont une netteté, un éclat*, d'arête d'acier.

Me vient assez vite le sentiment que cette découpe optique, plus rigoureuse que la vision normale, n'est pas affaire de diaphragme de l'objectif, ou d'ajustement focal, mais tient à un phénomène qui est du domaine de l'esprit.

Les murs, les lits, les tables, les fenêtres, ont été saisis par Hervé Guibert juste à l'instant où ils sont apparus avec cette force, parce qu'il y avait à cela une raison définie.

Imaginons une raison. Je me rends chez quelqu'un. *Pour un peu, j'y cours. Ce quelqu'un* m'est très proche, je veux dire que sa présence m'est obligatoire. Je pousse la porte de sa chambre. Il n'est pas là. Il est *parti pour longtemps. Il vient* juste de partir, c'est évident. Mes yeux ne quittent pas la table, le stylo à bille, *le* bloc de papier blanc. Toutes les lignes de l'image sont aiguës, comme tranchées par le fil d'une lame de lumière. Si ce quelqu'un eût été là, l'image eût été plus tremblée. Hervé Guibert saisit l'image d'une émotion qui n'a pas lieu. D'un passage de vie déjà raidi par l'absence.

Ce n'est pas la peine déterminée par le départ de ce quelqu'un à quoi Hervé Guibert a affaire. Car la peine, comme la joie, brouillera un petit peu les objets, sans doute. Non, c'est que ce fragment d'espace et de temps s'est figé, s'est fixé, hors de l'espace et du temps, hors de mémoire. Mon quelqu'un n'est plus là, ce « n'est plus là » a été photographié tel quel, c'est la table à écrire, mais aussi c'est la photographie, criante, de mon quelqu'un. Plus criante que s'il était là.

∴

Emu par la force de ces photographies, de ces « portraits par contumace » dont je garde l'empreinte dans l'orbite, je prends à la station Châtelet le RER, direction Chevreuse, et trois quarts d'heure plus tard, dans la Maison des jeunes et de la culture de Gif-sur-Yvette, l'un des acteurs qui me touchent le plus, Serge Maggiani, dit, avec son camarade Daniel Berlioux, des pages du livre de Marcel Proust, *Matinée chez la Princesse de Guermantes*, publié en 1982 par Gallimard – des fragments jusque-là inédits du *Temps retrouvé*.

A travers une longue verrière située derrière l'espace scénique, nous apercevons une ligne de peupliers, dehors, éclairés par des projecteurs, dans la nuit. Maggiani dit justement une page dans laquelle Marcel Proust raconte qu'il n'a pas été capable de décrire une ligne d'arbres qu'il avait en face de lui parce que l'image ne lui était pas *nette*.

Marcel Proust se trouve dans un compartiment de chemin de fer. Le train vient de stopper, en pleine campagne. Par la portière ouverte, Proust contemple un rideau de peupliers. Il fait beau. L'air est calme. Proust distingue des contrastes d'ombres et de *lumière*, des taches de fleurs plus bas, mais il n'arrive pas à « faire le point » sur ces arbres, ces fleurs.

Ces lignes m'avaient beaucoup troublé, il y a deux ans, à la lecture du livre, parce que les arrêts de train en pleine campagne sont parmi mes « souvenirs privilégiés », accompagnés d'une perception on ne peut plus nette, au contraire, des champs, des bois, des odeurs, des sons de vent ou d'oiseaux à peine oblitérés par ceux de la locomotive à vapeur (du temps de ces machines).

Mais, quelques semaines plus tard, parce que pendant un pique-nique *en* forêt une fourchette a heurté le bord d'une assiette, Marcel Proust a enfin une vision incroyablement nette, coupante, du rideau d'arbres (aussi coupante qu'aujourd'hui, pour moi, celle des photographies d'Hervé Guibert). Proust se rappelle alors que, pendant l'arrêt du train, un mécanicien vérifiait l'état des roues des wagons en cognant sur les essieux avec un marteau à long manche, provoquant un son cristallin semblable à celui de la fourchette sur l'assiette. Pendant l'arrêt du train, il n'avait pas pris garde à ce bruit.

L'image de la ligne d'arbres *n'est devenue nette à Proust* qu'après qu'elle eut disparu. Mais après la contemplation des photographies d'Hervé Guibert, qui semble constamment saisir *des absences d'êtres proches*, de parents, d'amis, plutôt que des absences d'arbres, je me dis que Proust ne nous dit pas un mot du « quelqu'un » qui, peut-*être, ou probablement*, voyageait ou ne voyageait pas en sa compagnie dans ce compartiment de chemin de fer, pas plus qu'il ne dit un mot du mécanicien *qui dut passer juste sous* ses yeux en cognant sur les roues du train, et qu'à coup sûr il regarda.

∴

Précisons, pour retomber les pieds par terre, que le spectacle joué par Maggiani et Berlioux, mis en scène par Claude Malric, et intitulé « l'Adoration perpétuelle » (titre d'un chapitre du livre de Proust) est passionnant, et que l'exposition des photographies d'Hervé Guibert est très bien présentée. Ces photos sont réunies d'autre part dans un petit livre publié par les Editions de Minuit, intitulé *le Seul Visage*, *mais dans ce livre la netteté si* frappante des photos de l'exposition est atténuée.

MICHEL COURNOT.

★ « L'Adoration perpétuelle » d'après Marcel Proust, Maison des jeunes et de la culture de Gif-sur-Yvette.

★ « Photographies d'Hervé Guibert », Galerie Agathe-Gaillard, jusqu'au 3 novembre.

NOTES

Rêves chiffonnés dans une salle obscure

Dans une salle de cinéma de province, le Luxor, ils sont cinq et l'ouvreuse à regarder un vieux film en noir et blanc. France Lucet enlève ses lunettes. Actrice ratée, actrice oubliée, c'est elle le deuxième rôle de *Paradis des damnés*. Et cette scène d'amour que les autres suivent *sans frisson*, c'est pour elle le souvenir d'une nuit. Amours fugaces, qui éveillent encore tant de douleurs et de regrets. De l'autre côté de l'allée, deux jeunes gens se tiennent par la main. La mort, au fil des séquences, dessine de vilains hiéroglyphes sur leur corps. Ils ont décidé de se tuer dans ce cinéma, pour *fuir*, *s'aimer en paix*. Les rêves de l'ouvreuse sont chiffonnés. Elle les repasse tant bien que *mal*, avec cocasserie et tendresse. Sainte Vierge des salles obscures, son âme est fleur bleue. Quant au fils Tardieu, son amertume est celle des gens qui n'ont rien vécu, qui n'ont même pas de regrets.

Ces personnages vont se frôler dans le noir, se rapprocher d'autres existences aussi vides que la leur. Celle de cet homme endormi, par exemple, sur lequel vont se polariser trop brièvement les fantasmes de France Lucet.

Salle obscure, c'est l'expression de quelques pensées. Médiocrité, tristesse, échec. Une addition de nostalgie, de désespoir, qu'on vole au hasard d'un film invisible que suivent les comédiens assis face au public. Une pièce touchante grâce à la mise en scène de l'*auteur*, *qui* utilise davantage l'imagination que l'action ; grâce aussi à des monologues qui parlent de choses simples sans sentimentalité superflue.

C. DE BARONCELLI.

★ *Salle obscure*, Petit Rond-Point, 20 h 30.

Quarante ans dans trois jours

Un film qui nous arrive de Kiev, d'un jeune réalisateur, Roman Balaïan. Un homme qui va avoir quarante ans dans trois jours. Une errance, des *Vols entre rêve et réalité*, comme l'indique le titre.

La réalité de cet homme, c'est son travail dans un bureau d'architecte, une femme et une petite fille, *et puis* d'autres *femmes*, des rencontres, et sa voiture. Le rêve, ce sont des *élans* dispersés, une disponibilité au monde, une clownerie mélancolique, un fantasme adolescent d'échapper aux lois de la pesanteur.

Il n'y a pas d'histoire. Il n'y a pas de suspense. La relation de cet homme à ses proches, *même s'il est* en situation de rupture, est le plus souvent vidée d'émotion. C'est un film très étrange, car sans s'intéresser le moins du monde à ce qui arrive à cet individu, tendre et menteur, vif et charmant, tour à tour aimé et rejeté de son entourage, on s'attache à lui.

Il est interprété par *Oleg Yankovski*, que l'on a vu dans *le Miroir* et *Nostalgia*, de Tarkovski. Il réussit ce que peu d'acteurs savent faire au cinéma. Au-delà de la psychologie, par son comportement, il exprime une maladresse de jeune homme attardé, une grâce d'adulte juvénile, éperdu de nostalgie pour la souplesse *de ses cadets*, *cette souplesse* qu'il garde encore.

CLAIRE DEVARIEUX.

★ Voir les films nouveaux.

Le monde ondoyant d'Elliott Carter

Les occasions d'entendre la musique d'Elliott Carter (né à New-York en 1908) sont trop peu nombreuses — compte tenu de la place éminente qu'il occupe depuis longtemps parmi les compositeurs de sa génération — pour que le concert organisé au centre Reid Hall (rue de Chevreuse), par la Fondation Sterling Currier de l'université de Columbia, ne fasse pas figure d'événement, en dépit de son caractère relativement confidentiel.

Le programme de la soirée comportait en effet quelques-unes de ses œuvres de musique de chambre parmi les plus marquantes : le *Duo* pour violon et piano (1974), le *Quatuor n° 2* (1959), le *Quintette de cuivres* (1974) et un *Hommage à Goffredo Petrassi* pour violon seul, composé cette année à l'occasion du quatre-vingt-quinzième anniversaire du compositeur italien. La qualité des interprètes réunis pour la circonstance : Maryvonne Le Dizès (violon), Jean-Claude Henriot (piano), le quintette de cuivres de l'Ensemble intercontemporain, *le Kronos String Quartet* de San-Francisco, offraient en outre toutes *les* garanties de fidélité, compte tenu des difficultés redoutables contenues dans ces œuvres comme dans toutes celles d'Elliott Carter.

Loin d'être gratuites, ces difficultés sont inhérentes à l'esthétique du compositeur, qui a repris, en la poussant plus loin encore, la tendance de son grand aîné, Charles Ives (1874-1954), à individualiser les musiciens, qui, non seulement restent toujours indépendants les uns par rapport aux autres *sur le plan rythmique*, mais ont des humeurs changeantes à l'image de *« l'homme ondoyant et divers »*, selon l'expression de Montaigne qu'Elliott Carter aime à rappeler. Au début du *Duo*, le violon se montre fantasque, irritable, *tandis que le piano* laisse se prolonger ses larges accords très doux, *imperturbable* jusqu'au *moment* où il s'emballe à son tour, sans crier gare. L'auteur *décrit* lui-même son *Quintette de cuivres* comme l'assemblée de cinq personnes décidées à jouer une musique lente dont le projet est dérangé par une *interruption bruyante* du cor, amenant discussion, discorde, etc. Le *Quatuor n° 2* est une conversation où les individus réagissent en « disciples », en « compagnons » et en « adversaires ».

Il s'agit en quelque sorte d'une *forme de théâtre instrumental qui* ne refuse pas l'anecdote, lorsque celle-ci propose des modèles musicaux inédits et intelligibles cependant, sans qu'il soit besoin de donner des explications techniques.

Par rapport à la musique de *l'époque classique où* la *conversation* et les formes de la rhétorique occupent une place importante, on doit convenir qu'ici les « modèles » sont moins polis, ont le verbe plus haut et sont parfois séparés par un mur d'incompréhension. Mais c'est toute l'histoire de l'évolution du langage depuis Beethoven qui, le premier, a introduit *dans le salon* de la musique de chambre les mœurs un peu triviales des cuisines... Le sentiment de la polyphonie est d'autant plus net qu'on peut suivre des yeux le jeu des interprètes ; cela donne aux exécutions publiques un réel avantage sur les disques. Néanmoins, il en existe quelques-uns, irrégulièrement importés en France ; ils permettent de se familiariser avec l'univers déroutant d'Elliott Carter, qui ne se montre pas ingrat envers ceux qui prennent la peine de le pénétrer.

GÉRARD CONDÉ.

Saccades et cisaillements de Claude Brumachon

Claude Brumachon, ex-étudiant aux *Beaux-Arts*, présente *le profil* parfait de ces jeunes chorégraphes que le Théâtre contemporain de la danse est appelé à promouvoir.

Primé à Bagnolet en mars dernier pour un alerte *Atterrissage de corneilles sur l'autoroute*, il approfondit *son écriture dans* une *nouvelle* pièce assez acrobatique, *Nyroca furie*. Sa danse, de caractère abstrait, part presque toujours des mains ; poignet cassé, bras anguleux, elle se transmet à travers le corps par saccades, cisaillements, et *amène* tout naturellement des évolutions latérales ou obliques (soulignées par les éclairages doux de Nino Ramos) qui créent un pseudo-orientalisme un peu kitsch.

Brumachon utilise *ses six* danseurs (dont l'excellent Benjamin Lamarche) au gré d'une composition fluide qui explore un type de mouvement déterminé. En une *demi-heure, il en a épuisé les possi*bilités, et le spectacle tourne un peu court.

MARCELLE MICHEL.

★ Une autre pièce de Claude Brumachon, *le Siril de Bejaïa*, sera créée par le Jeune Ballet de France dans la soirée d'ouverture de l'*Automne chorégraphique* d'Angers, le 12 octobre, à 20 h 30.

SÉLECTION

CINÉMA

Rétrospective Wim Wenders

Au moment où *Paris, Texas* tient ses promesses au box-office, voici une bonne idée : redécouvrir l'ensemble de l'œuvre, depuis les courts métrages et des premiers films (inédits). La Lanterne (Courbevoie) du 10 au 23 octobre ; les *Gémeaux* (Sceaux), et le Studio (Aubervilliers) du 17 au 30 octobre.

— ET AUSSI : *Broadway Danny Rose*, de Woody Allen (en noir et blanc, et endiablé). *Les Fausses Confidences*, de Daniel Moosman (Marivaux est un grand scénariste). *Greystoke*, de Hugh Hudson (Tarzan, le seul, le vrai). *Amerika-Rapports de classes*, de J.-M. Straub et D. Huillet (Kafka représenté). *Indiana Jones et le Temple maudit*, de Steven Spielberg (la grande aventure). *L'Intrus*, d'Irène Jouannet (une grande aventure, mais en chambre).

THÉATRE

« Dom Juan » aux Bouffes-du-Nord

Retour du dom Juan de Nils Arestrup. Joueur, matérialiste buté, qui refuse l'angoisse existentielle, et comptabilise ses plaisirs comme il compterait ses sous, dans la mise en scène de Maurice Benichou, avec le Sganarelle de Claude Evrard qui semble dire « Nous sommes tous des beaufs ».

« De si tendres liens » au Studio des Champs-Elysées

Loleh Bellon exprime à la perfection les rapports souvent passionnels, parfois déchirants qui lient une mère et sa fille. Amour de chair et de sang. Pièce charnelle, merveilleux instant de théâtre.

MUSIQUE

Le Festival de l'Ile-de-France

Un festival discret, mais qui intéresse des publics très divers dans *toute* une *région*, peu favorisée malgré les apparences, c'est le Festival de l'Ile-de-France, qui offre, dans cinquante-quatre lieux différents, soixante-dix-huit concerts d'ici au 15 décembre. Le thème en est cette année séduisant entre tous : *Venise de la Renaissance à nos jours*, avec les ensembles A sei voci, Audite Nova, The Sixteen, les Arts florissants, la Grande Ecurie, les orchestres Paillard et Thomas, les Solisti Veneti, l'Orchestre de l'Ile-de-France, le Groupe Intervalles, le Quintette Nielsen, et la Péniche-Opéra (sur le canal de Saint-Martin et le canal de l'Ourcq, transformés en lagune). Le Festival sera ces jours-ci à Issy-les-Moulineaux (le 11), Elancourt et Chauconin (le 12), Maisons-Alfort (le 13), Evry, Rochefort, Morangis et Savigny (le 14), Le Vésinet (le 16), Versailles (le 17), *etc.* (Renseignements 15, avenue Montaigne, Paris ; téléphone 723-40-84 ou 79-16).

Boulez-Berio

La musique contemporaine continue à tenir le haut du pavé à Paris, avec la nouvelle version de *Repons* de Pierre Boulez (Centre Pompidou, le 13 et du 15 au 19), Xenakis par le Quatuor Arditti et Cl. Helffer (le 10), Ligeti par les mêmes Arditti et J.-Cl. Pennetier (le 11), toujours à Beaubourg, Berio avec le spectacle *Passagio-A Ronne* (TMP-Châtelet, du 10 au 13, 18 h 30).

— ET AUSSI : *Hommage à* Antoine Golea (Radio-France, le 12) ; Concours international de guitare (Radio-France, du 15 au 19) ; *l'Echarpe rouge* d'Aperghis (TNP, à partir du 16) ; *la Damnation de Faust*, par l'Orchestre de Paris (Pleyel, le 17).

JAZZ

Nancy Pulsations

L'une des plus anciennes institutions parmi les festivals de jazz, l'une des plus dynamiques et ouvertes, le *Nancy Jazz Pulsations* se tient du 11 au 21 octobre. Allègre et varié, le programme — trois groupes par jour — est une revue séduisante des musiques actuelles : rock, jazz, Afrique, Antilles, blues, funk, salsa, swing napolitain, etc. Vedettes : Ornette Coleman, Toure Kunda, Dédé St Prix, Bobby McFerrin, Humair, Petrucciani, Ray Charles, Johnny Copeland, Monty Alexander, Pino Daniele, etc. Comme d'habitude, Nancy accueille des expositions, des festivals de films, des animations, etc. *Renseignements* : (8) 321-21-21.

VARIETES-ROCK

Super Diamano de Dakar

Après Toure Kunda et Xalam, voici, toujours en provenance du Sénégal, Super Diamano de Dakar, un groupe de dix musiciens qui a basé sa rythmique sur une section de cuivre et dégage un parfum rock qui devrait rendre sa musique accessible au public du Phil'One les 14 et 15 octobre à partir de 22 heures.

ET AUSSI : *Eddy Mitchell* au Palais des Sports ; *Léo Ferré* à l'Olympia ; *Francis Lalanne* au Palais des Congrès ; *Bernard Lavilliers* à Toulouse (Palais des Sports) le 11 octobre, à Montpellier (Palais des Sports, le 12, à Marseille (chapiteau) le 13, à Voiron (Le Grand Angle) le 16, à Dijon (Palais des Sports) le 17 ; *Eartha Kitt* le 11 octobre à Nice (Théâtre de verdure), le 12 à Aix (Rex), le 13 à Montpellier (Grand Odéon) ; *Eva-Maria Hagen* le 11 à Colmar, le 12 à Mulhouse, le 16 à Belfort ; *Tom Verlaine* le 13 à Lyon, le 15 à Paris (Casino de Paris) ; *Patrick Font* au Théâtre des Dix-Heures ; *Telephone* au Zénith jusqu'au 14 octobre ; *Lords of the New Church* à Nancy le 11 ; *Orchestral Manœuvres in the Dark* au Casino de Paris le 14 octobre ; *John Cale* le 15 au Casino de Paris.

DANSE

« Hymen » de Maguy Marin

Après *Babel, Babel* qui parlait de l'innocence perdue, Maguy Marin resserre son champ de vision sur le désir, sa dépravation, son inassouvissement. Un thème voisin de *Prudence ou les émotions subtiles* de Josette Baïz, mais traité d'une manière plus démonstrative, d'une théâtralité très béjartienne. Beaucoup de plumes et de fesses, gadget et corps à corps, un succès garanti (Maison des arts à Créteil).

Le Jeune Ballet de France

Rosella Hightower, directrice artistique du *Jeune Ballet*, se lance carrément dans la voie contemporaine avec des créations de D. Larrieu, J. Bouvier-R. Obadia, D. Boivin, C. Brumachon, E. Cook. (Automne chorégraphique, le 12 octobre.)

— ET AUSSI : *Episode pour Salomé* de Yano, à la Maison de la danse de Lyon (la vie et la mort de saint Jean, ballet puzzle sur le thème du mimétisme), du 16 au 20 octobre.

EXPOSITIONS

Autour de Michel Ragon au Paris Art Center

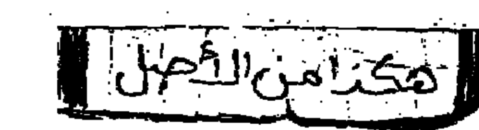
Les choix et la réflexion d'un critique qui a loyalement contribué à l'histoire de l'art et de l'architecture « modernes » quand le mot signifiait encore « contemporain » et poursuit son travail sur l'art et l'architecture de nos contemporains. On traverse au passage la notion d'avant-garde.

Diderot et l'art de Boucher à David à la Monnaie de Paris

Les choix et la réflexion d'un philosophe *qui* a *largement* contribué à la naissance de la critique dite « moderne ». On accompagne ainsi la lecture des *Salons* de Diderot, de 1759 à 1781, avec les peintures *qui y furent exposés*.

Le Douanier Rousseau au Grand Palais

Il était inévitable qu'on en fit un *précurseur*, le premier des « modernes ». La première rétrospective du peintre dit « naïf », et la première occasion d'évaluer l'œuvre dans son ensemble, ses richesses et ses faiblesses.





THEATRE

LES SPECTACLES NOUVEAUX

Les jours de première sont indiqués entre parenthèses.

EMIATEJ : Quai de la Gare (585-88-88), 20 h 30 (10).

LA CONDITION DES SOIES : Bobigny, Maison de la culture (831-11-45), 20 h 30 (10).

GOETHE : TAI (278-10-79), mer., 20 h 30, jeu., ven., sam., 22 h, dim., 17 h.

L'ISSUE : Juvisy-sur-Orge, Éclipses (921-60-34), 21 h (10).

LA VILLE MARINE : Athevains (379-06-18), 20 h 30 (12), dim., 16 h 30.

LA CARTE DU TENDRE : Petit Montparnasse (320-89-90), 21 h (12), dim., 16 h.

ON M'APPELLE ÉMILIE : St-Georges (878-63-47), 20 h 45 (12), sam., 18 h.

LA FEMME DE PAILLE : Mouffetard (329-21-75), 20 h 45 (13), dim., 15 h 30.

LE MAL DU PAYS : Petit Odéon (Théâtre de l'Europe) (325-70-32), 18 h 30 (16).

LUCRÈCE BORGIA : Cité internationale, Resserre (589-38-69), 20 h 30 (16).

DIS A LA LUNE : Union (246-20-83), 20 h 45 (16).

LES SURPRISES DE L'AMOUR : Cartoucherie de la tempête (328-36-36), 21 h (16).

HORS PARIS

RENNES : les Enfants du Soleil, de Gorki, adaptation et mise en scène de Dominique Quebec, avec la Comédie de Rennes, Théâtre de la Parcheminerie, à partir du 10.

LE HAVRE : L'Enfant, d'après Jules Vallès, adaptation et mise en scène de Catherine Delattres, coproduction Théâtre Maxime Gorki et Compagnie Bazilliers, à la maison de la culture du 11 au 23 (35) 21-21-10.

ÉPINAL, Dom Juan, par la Compagnie Dominique Houdart, au Théâtre municipal, à partir du 12.

Les salles subventionnées

Les jours de relâche sont indiqués entre parenthèses.

OPERA (742-57-50), les 11, 13, 14 à 19 h 30 : Macbeth.

SALLE FAVART (296-06-11), les 11, 13 à 19 h 30 : l'Étoile.

COMÉDIE FRANÇAISE (296-10-20), les 10, 13 à 14 h 30 et 14 à 20 h 30 : le Misanthrope ; les 10, 12, 16 à 20 h 30 et 14 à 14 h : Ivanov ; les 11, 13, 15 à 20 h 30 : la Critique de l'École des femmes/l'École des femmes.

CHAILLOT (727-81-15) ; **Grand Foyer,** les 10, 12, 13 à 18 h 30 et 20 h 30, le 14 à 15 h et 18 h 30 (dernières) : voir Festival d'automne. – **Théâtre Gémier :** les 11, 12, 13, 16 à 20 h 30 et 14 à 15 h : Comme il vous plaira.

TEP (364-80-80). **Théâtre :** les 10, 11, 12, 13 (dernière) à 20 h 30 : King Lear. – **Cinéma :** le 16 à 20 h, le Garçon aux cheveux verts, de J. Losey ; Sueurs froides, de A. Hitchcock.

BEAUBOURG (277-12-33), **Débats :** les 10, 11, de 14 h 30 à 22 h : Vienne 1880-1938 – Fin de siècle et modernité : le 11, à 15 h 30 : *Les enfants rencontrent les Indiens* ; le 12, à 18 h 30, 20 h 30 et 21 h : Quand même un monde ; à 18 h 30 : les Indiens des Amériques – Luttes passées et revendications présentes ; le 15, à 21 h : Autour de F.T. Marinetti. – **Cinéma/Vidéo :** les 10, 11, 12, 13, 14, 15 : Nouveaux films Bpi, à 13 h : Fala Mangueira, de F. Confalonieri ; 16 h : Mémoires de la mine (la mémoire) : 19 h (le Cœur), de J. Renard ; le 10, à 14 h 30 : Prune des bois, de M. Lobet ; les 10, 11, 12, 13, 14, 15 à 15 h : Peter Peereboom (la Normandie/le Polder/les gorges du Verdon, etc.) ; les 10, 11, 12, 13, 14 à 18 h : Collections du Mnam ; le 15, à 18 h : Joseph Morder (journal filmé). – **Concert/Animation :** à 20 h 30, les 10, 11, 13, 15, 16 ; les 13 et 14 à 18 h 30 : cf Festival d'Automne. – **Théâtre/Danse :** les 10, 11, 12, 13, 14, 15 à 22 h : Rèves de F. Kafka.

THÉATRE MUSICAL DE PARIS (261-19-83). **Opéras :** les 10, 11, 12, 13 à 18 h 30 : Passaggio/A. Ronne ; le 16 à 20 h 30 : Antologia de la Zarzuela. – **Danse :** les 10, 11 à 20 h 30 : voir Festival d'automne. **Concerts :** le 15, à 20 h 30 : Hermann Prey/Hockenson.

THÉATRE DE LA VILLE (274-22-77) : les 13, 15, 16 à 20 h 15 et 14 à 14 h 30 : les Nègres.

CARRÉ SILVIA MONFORT (531-28-34) : les 10, 11, 12, 13, 16 à 20 h 30 et 14 à 16 h : la Panne.

Les autres salles

ARCANE (338-19-70) (D. soir, L.), 20 h 30, dim. 18 h : Michel-Ange.

ARTS-HEBERTOT (387-23-23) (J., D. soir), 21 h, mar. et dim. 15 h : le Mariage de Figaro.

ATELIER (606-49-24) (D. soir, L.), 21 h, dim. 15 h : la Danse de mort.

BASTILLE (357-42-14) (D. soir, L.), 21 h, dim. 17 h : Folie ordinaire d'une fille de Cham.

CAFÉ DE LA GARE (278-52-51) (D.), 20 h 30 : l'Apologue.

CALYPSO (227-25-95) (D., L.), 22 h : Lazare ou l'équation F.

CARTOUCHERIE, Th. de la Tempête (328-36-36), l'Orestie : jeu., mar. 20 h : Agamemnon ; mer., ven. 20 h : Les Choréphores et les Euménides ; sam. 17 h, dim. 15 h : Intégrale. – **Épée de Bois** (808-39-74), mer., lun., mar. 20 h : Paradoxe sur le comédien ; jeu., ven., sam. 20 h ; sam., dim. 15 h 30 : le Prince travesti.

CC DU XVIIe *(227-68-81), mar., jeu.,* sam. 20 h 45, dim. 17 h : Guerre au troisième étage (dern. le 14).

CITÉ INTERNATIONALE (589-38-69). *Grand Théâtre (D., L., Mar.), 20 h 30 :* Corneille. **Galerie** (D., L.), 20 h 30 : la Galerie du Palais.

COMÉDIE CAUMARTIN (742-43-41) *(mer., D. soir)*, 21 h, sam. 17 h 30, dim. 15 h 30 : Reviens dormir à l'Elysée.

COMÉDIE ITALIENNE (321-22-22), (D., L.), 20 h 30 : les Aventures de la villégiature.

COMÉDIE DES CHAMPS-ÉLYSÉES (723-37-21) (D. soir, L.), 20 h 45, sam. 17 h et 20 h 45, dim. 15 h 30 : Léocadia.

COMÉDIE DE PARIS (281-00-11) (D. soir, L.), 20 h 30, dim. 15 h 30 : Messieurs les ronds-de-cuir. II. (D. soir, L.), 22 h 30, dim. 17 h 30 : le Journal de Jules Renard.

DÉCHARGEURS *(236-00-02). (D.).* 19 h : le Prophète ; 21 h : la Mer blanche.

DIX HEURES (606-07-48) (D.), 22 h : la Mouche et le Pantin.

EDOUARD-VII (742-57-49) (D. soir, L.), 20 h 30, sam. 18 h et 21 h 30, dim. 15 h : Désiré.

ESPACE MARAIS (584-09-31) (L.), 18 h : Pâques.

ESSAION (278-46-42). I. (D., L.), 12 h 30 et 21 h : Pour tranche de contes ; 19 h : Mary contre Mary : le 15 à 19 h : Il y en aura pour tout le monde ; 22 h 15 : On m'a cassé l'heure. II. (D., L.), 21 h : le Journal de Marie Bahskirtseff.

FONTAINE (874-74-40) (D.), 20 h 15 : les Trois Jeanne ; (D.) 22 h, sam. 17 h 30 : Riou-Pouchain.

GAITÉ-MONTPARNASSE (322-16-18) (D. soir, L.), 20 h 45, dim. 14 h 30 et 18 h 30 : Grand-Père.

GALERIE 55 (326-63-51) (D., L.), *20 h 30 : Educating Rita (version anglaise).*

GYMNASE (246-79-79) (D. soir, L.), 20 h 30, dim. 15 h 30 : le Sixième Jour.

HUCHETTE (326-38-99) (D.), 19 h 30 : la Cantatrice chauve ; 20 h 30 : la Leçon ; 21 h 30 : Offenbach, tu connais ?

JARDIN D'HIVER (255-74-40) (D., L.), 21 h, sam. 16 h : Noises.

LA BRUYÈRE (874-76-99) (D. soir, L.), 21 h, dim. 15 h : Il pleut sur le bitume.

LUCERNAIRE (544-57-34) (D.). I. *18 h 30 : Pas : 20 h 15 :* Ubu roi ; 22 h : Hiroshima mon amour ; II. 20 h 15 : Pour Thomas ; 22 h 15 : Du côté de chez Colette. **Petite salle,** 18 h 15 : le Sang des fleurs ; 22 h 30 : le Seaside rendez-vous.

LYS-MONTPARNASSE (327-88-61) (J., D. soir), 20 h, dim. 17 h : l'École des filles ; (J. D.), 22 h 30 : Waiting for the Sun ou la Nef des fous.

MADELEINE (265-07-09) (D. soir, L.), 20 h 45, sam. 17 h, dim. 15 h : Un otage.

MARIE-STUART (508-17-80) (D. L.), 20 h 30 : Savage Love ; 22 h : Artoise.

MARIGNY (256-04-41) (D. soir, L.), 20 h 30, dim. 14 h 15 et 18 h 30 : Napoléon. **Salle Gabriel** (225-20-74) (D. soir, L.), 21 h., sam. 18 h 30 et 21 h 45, dim. *15 h : le Don d'Adèle.*

MAISON DES AMANDIERS (366-42-17) (D., L.) 20 h 45 : Persona.

MATHURINS (265-90-00) (D. soir, J.), 20 h 45, sam. *18 h,* dim. *15 h 30 : la* Dernière Classe. **Petite salle** (D. soir, J.), 21 h, dim. 15 h 45 : Attention à la p'tite marche.

MICHEL *(265-35-02) (D., L.), 21 h 15,* sam. 18 h 30 et 21 h 30 : On dînera au lit.

MICHODIÈRE (742-95-22) (D. soir, L.), 21 h, dim. 15 h 30 : J'ai deux mots à vous dire.

MOGADOR (285-28-80) (D. soir, L.), 20 h 30, sam. 21 h, sam. et dim. 16 h 30 : Cyrano de Bergerac.

MONTPARNASSE (320-89-90), **Grande salle,** (D. soir, L.), 21 h, sam. 18 h, dim. 16 h : Duo pour une soliste.

MUSÉE GRÉVIN (608-04-32) (D.), 20 h 30 : les Enfants terribles.

NOUVEAUTÉS (770-52-76) (D. soir, J.), 20 h 30, dim. 15 h 30 : l'Entourloupe.

ŒUVRE (874-42-52) (D. soir, L.), 20 h 30, dim. 15 h : Sarah et le cri de la langouste.

PALAIS DES GLACES (607-49-93) (D. soir, L.), 20 h 30, sam. 16 h, dim. 17 h : les Argileux.

PALAIS-ROYAL (297-59-81) (D. soir, L.). 20 h 45, sam. 18 h 45 et 21 h 30, dim. 15 h 30 : le Dindon.

PÉNICHE-THÉATRE (245-18-20) (D.), 21 h : le Principe de solitude.

POCHE (548-92-97) (D. soir, L.), 20 h, dim. 17 h : Gertrude morte cet après-midi ; 21 h, dim. 15 h : le Plaisir de l'amour.

POINT VIRGULE (278-67-03) (D.), 18 h : Nicomède.

PORTE-ST-MARTIN (607-37-53) (D. soir, L.), 20 h 30, dim. 14 h 30 : la Mégère apprivoisée (dern. le 4).

PRÉSENT (203-02-55) (D. soir, L.), 20 h 30, dim. 17 h : les Fantastiques Aventures du comte de Saint-Germain.

STUDIO DES CHAMPS-ÉLYSÉES (723-36-82) *(D. soir, L.), 20 h 45,* dim. 15 h 30 : De si tendres liens.

TEMPLIERS (303-76-49) (D., L.), 20 h 30 : la Balade de Monsieur Tadeuz.

TAI TH. D'ESSAI (278-10-79). I. Jeu., ven., sam. 20 h 30, dim. 15 h : Victimes du devoir ; sam., dim. 18 h 30, lun., mar. 20 h 30 : l'Écume des jours. II. Mer., jeu., ven., sam. 20 h 30 : Huis clos.

TH. D'EDGAR (322-11-02) (D.), 20 h 15 : les Babas-cadres ; 22 h. sam. 22 h et 23 h 30 : Nous on fait où on nous dit de faire.

TH. NOIR (346-91-93) (D. soir, L.), 20 h 30, dim. 17 h : 8 heures, c'est trop tôt quand on a boxé la veille.

TH. DE LA PLAINE (842-32-25) (D. soir, *L., mar.) 20 h 30,* dim. *17 h : C'est* quoi l'amour.

TH. DE LA PORTE DE GENTILLY (580-20-20) (D. soir, L.), 20 h 30, dim. 16 h : Chimères.

TH. 13 (588-16-30) (D. soir, L. mar), 20 h 30, dim. 15 h : Guérison américaine.

TH. DU ROND-POINT (256-70-80), **Grande salle,** *les 10, 11 à 20 h 30 : An*gelo, tyran de Padoue : les 12, 13, 16 à 20 h 30, le 14 à 15 h : Savannah Bay. **Petite salle** (D. soir, L.), 20 h 30, dim. 15 h : Salle obscure.

TOURTOUR (887-82-48) (D.), 20 h 45 : Vie et mort de P.P. Pasolini.

TRISTAN BERNARD (522-08-40) (L.). *21 h, dim. 15 h et 19 h : Fando et Lis, la* Porte.

VARIÉTÉS (233-09-92) (D. soir, L.), 20 h 30, sam. 17 h 30 et 21 h 15, dim. *15 h 30 : les Temps difficiles.*

Les cafés-théâtres

AU BEC FIN (296-29-35) (D.), 20 h 15 : Rhinocéros ; 21 h 30 : Baby or not baby ; 22 h 45 : le Président.

BLANCS-MANTEAUX *(887-15-84)* (D.) I. 20 h 15 : Areuh = MC2 : 21 h 30 : les Démones Loulou ; 22 h 30 + sam., 24 h : les Sacrés Monstres ; II. 20 h 15 : Super Lucette ; 21 h 30 : Deux pour le prix d'un ; 22 h 30 : Limite !

BOURVIL (373-47-84) (D), 20 h : Et si le bon Dieu en était une bonne ? (D., L.), 21 h 15 : Y'en a marr... ez vous ?

CAFÉ DE LA GARE (278-52-51) (D.). 21 h : Impasse des morts.

CAFÉ D'EDGAR (322-11-02) (D) I. 20 h 15 + sam., 23 h 45 : Tiens voilà deux boudins : 21 h 30 : Mangeuses d'hommes : 22 h 30 : Orties de secours : II. 20 h 15 : Imprévu pour un privé : 21 h 30 : le Chromosome chatouilleux ; 22 h 30 : Elles nous veulent toutes.

L'ÉCUME (542-71-16) (D., L.), 20 h 30 : Polar-oïd.

PATACHON (606-90-20) (mer., mar.). 20 h, dim., 15 h : F. Godard : (mar.), 23 h : Patachanson.

PETIT CASINO (278-36-50) (D.), 21 h : Il n'y a pas d'avion à Orly : 22 h 15 : Attention, belles-mères méchantes.

POINT VIRGULE (278-67-03) (D.), 20 h 15 : Moi je craque, mes parents raquent.

SAN PIERU CORSU (mer., jeu., ven.), 21 h 15 : Ch. Bruno.

SENTIER DES HALLES (236-37-27) (D., L.), 20 h 15 : Les dames de cœur qui piquent.

TH. 3 sur 4 (327-09-16) (D.), 20 h 30 : Psy cause toujours ; 22 h : J'le f'rai plus, c'est promis.

TINTAMARRE (887-33-82) (D., L.), 20 h 15 : Phèdre ; 21 h 30 : Le cave habite au rez-de-chaussée ; 22 h 30 : Le roi d'Hermeland.

VIEILLE GRILLE (707-60-93) (D., L.), *20 h : Tania, P. Favre.*

Les chansonniers

CAVEAU DE LA RÉPUBLIQUE (278-44-45), 21 h, dim. 15 h 30 : On perd les pétales.

DEUX ANES (606-10-26) (mer.), 21 h, *dim. 15 h 30 : Les zéros sont fatigués.*

En région parisienne

ARGENTEUIL, salle Jean-Vilar (961-25-29), le 12 à 19 h 30 : Cabaret.

BOULOGNE-BILLANCOURT, TBB (603-60-49) (D soir, L), Dim. 15 h30 : Vêtir ceux qui sont nus.

BRETIGNY-SUR-ORGE, CCC (084-38-68), le 16 à 21 h : Contes pour piano.

CHATILLON, CCC (657-22-11), le 12 à 21 h : J. Villeret.

CHELLES, CAC (421-20-36), le 12 à 20 h 45 : Six heures au plus tard.

CHOISY, Théâtre Paul-Éluard (890-89-79), le 13 à 20 h 30 : Cie Trafic Danse.

CLAMART, CC J.-Arp. (645-11-87), le 15 à 20 h 30 : L. Ferré.

CLICHY, ARC (270-03-18), les 12, 13, 15, 16 à 20 h 30, le 4 à 18 h : les Maux pour le dire.

CONFLANS-SAINT-HONORINE, MJC (919-20-09), le 13 à 21 h : Castelhemis.

CRETEIL, Maison des Arts (899-94-50) (J, D soir, L) 20 h 30, dim. 15 h 30 : Hymen.

ELANCOURT, APASC (062-82-81), les 10, 11, 12, 13 à 21 h, Le 14 à 17 h : le Journal d'un homme de trop : le 16 à *14 h 30* et *21 h : le* Sonomatographe.

GARCHES, CCM (741-39-32), le 10 à 21 h : Orchestre de chambre de B. Thomas ; le 11 à 21 h : Mama Bea ; le 12 à 21 h : *H. Aufray* ; le 13 à 21 h : M. Laferrière et le Transatlantic Swing Band : le 14 à 15 h : M. Rongier.

GARGENVILLE, Auditorium d'Hannencourt (093-52-22), le 13 à 16 h : J. Francaix, M. Gendron (Fauré, Stravinski, Boulanger).

MALAKOFF, théâtre 71 (655-43-45). Mer., Jeu., Ven., Sam. 20 h 30, Dim. *18 h : l'Essuie mains des pieds.*

MARLY, Maison J.-Vilar (958-74-87), le 13 à 21 h : Odeurs.

NANTERRE, Théâtre des Amandiers *(721-18-81), le 13 à 15 h : Goldoni ; à* 19 h 30 : l'Atelier.

RIS-ORANGIS, MJC (906-30-95), le 13 à 20 h 30 : E. Kristy, M. Haumont, V. Weber, F. Bebey, F. Paris.

SAINT-CYR, CAC (058-45-75), le 14 à 16 h : le Conte du sabotier.

SAINT-DENIS, Théâtre Gérard-Philipe (243-00-59), les 10, 11, 12, 13 à 21 h : la Loi de Luisman.

SARTROUVILLE, Théâtre (914-23-77), les 12, 13 à 21 h : Toto la Momposina.

SCEAUX, les Gémeaux (660-05-64), le 16 *à 21 h : M. Petrucciani.*

SURESNES, Théâtre J.-Vilar (772-38-80), le 12 à 21 h : le Journal d'une femme de chambre.

VERSAILLES, Théâtre Montansier *(950-*71-18), le 16 à 21 h : Los Calchakis.

VILLEJUIF, Th. R.-Rolland (726-15-02), le 10 à 21 h : Cie In Pulveren Revertis : le 11 à 20 h : Cie A. Dare-Alerte ; le 12 à 21 h : Cie La Rumeur P. Bigel ; le 15 à 21 h : Cie Force 7.

VILLEPARISIS, Maison pour tous (427-33-33), le 16 à 20 h 30 : J'veux du bonheur.

MUSIQUE

Les concerts

MERCREDI 10

Salle Gaveau, 20 h 30 : Ph. *Bianconi* (Bach, Franck, Debussy...).
Bataclan, 20 h 30 : *Groupe vocal de France*, dir. : M. Tranchant (Cohen).
Salle Pleyel, *20 h 30* : Orchestre de Paris, dir. : D. Barenboim (Bruckner).
Th. des Champs-Elysées, 20 h 30 : Orchestre national de France, dir. : E. Inbal (Rachmaninov, Tchaikovsky).

JEUDI 11

Salle Gaveau, 20 h 30 : G. Pludermacher (*Beethoven, Schubert*).
Salle Pleyel, 20 h 30 : voir le 10.
Eglise Saint-Roch, 20 h 45 : Chorale des JMF, Orchestre J. Barthe, dir. : L. Martini (Charpentier, du Mont).
Lucernaire, 20 h 30 : Quatuor de bois HS XXI (Riffaud, Holstein, Varèse...).
Salle Cortot, 20 h 30 : Trio Lafayette (Beethoven).

VENDREDI 12

Salle Gaveau, 20 h 30 : E. Osinska (Chopin.)
Salle Pleyel, 20 h 30 : A.B. Michelangeli.
Radio-France, Grand Auditorium, 20 h 30 : Ensemble instrumental du Nouvel Orchestre philharmonique, dir. : L. Pfaff (Milhaud, Enesco, Messiaen...).
Salle Cortot, 21 h : Ph. Cantor, S. Rives (Fauré, Debussy, Duparc...).

SAMEDI 13

Espace Balard, 15 h et 21 h : Sri Chinmoy.
Sainte-Chapelle, 18 h 30 : Chœur grégorien du Mans, dir. : Ph. Lenoble.
Eglise Saint-Merri, 21 h : M. Sendrez, *L. Begin-Rossi* (Brahms, Schmitt).

DIMANCHE 14

Eglise Saint-Merri, 16 h : A. Brasil (Villa-Lobos, Mozart, Schumann).
Th. des Champs-Elysées, 18 h 30 : Orchestre des concerts Pasdeloup, dir. G. Devos (Albeniz, Torroba, Rodrigo...).
Salle Pleyel, 17 h 45 : Chorale E. Brasseur, dir. : J.-Cl. Bernède (Beethoven).
Th. du Rond-Point, 10 h 45 : Quatuor Suk (Beethoven, Dvorak).
Eglise des Billettes, 17 h : *J.-Ph. Vasseur*, J. Pontet (Beethoven, Mozart...).
Eglise Saint-Louis des Invalides, 17 h : Orchestre philharmonique d'Uccle, Chœur de l'École allemande de Bruxelles (Franck).
Déchargeurs, 18 h 30 : J. Vincek (Britten, Glück, Offenbach...).
Eglise réformée de Paris-Luxembourg, 17 h 30 : M. Marciszuk (Pachelbel, Buxtehude, Bach...).
Chapelle Saint-Louis de la Salpêtrière, 16 h 30 : S. Caron.

LUNDI 15

Radio-France, Auditorium 105, 20 h 30 : A. Dumond.
Th. de la Cité internationale, 20 h 30 : Ensemble Sempré Crescendo (Beethoven, Bruck, Wagenaar).
Salle Gaveau, 20 h 30 : N. Eysseric (Schubert).
Athénée, 20 h 30 : P. Gottlieb, Ch. Ivaldi.

MARDI 16

Radio-France, Auditorium 105, 20 h 30 : T. Sheeley.
CC *suédois*, 20 h 30 : Ch. Thorwaldsson, G.W. Nilson (Beethoven, Schubert, Sjögren).
Centre Bösendorfer, 20 h 30 : D. D'Arco, R. Cohen (Bach, Brahms, Janacek, Franck).
Eglise St-Eustache, *20 h 45 : Société des* chanteurs de Saint-Eustache (Palestrina).
Eglise St-Germain-des-Prés, 21 h : Ensemble vocal R. de Lassus (Vivaldi).

Jazz, pop, rock, folk

ATMOSPHÈRE (249-74-30), mer. 20 h 30 : Nefertiti ; 22 h 30 : La Manigua ; jeud., 20 h 30 : L.C. Ewande ; vend. 20 h 30 : Duo Kimpa ; 22 h 30 : P. Woguin ; sam. 22 h 30 : Tokoto Ashanty ; lund. 20 h 30 : Sun Glasses ; 22 h 30 : A. Lowman ; mar. 20 h 30 : Jazz d'échappement ; 22 h 30 : A. Hoist.
CAVEAU DE LA HUCHETTE (326-65-05), 21 h 30 : D. Doriz (dern. le 13) ; les 14, 15, 16 : J. Banjo Walters.
CLOITRE DES LOMBARDS (233-54-09), mer., jeud., vend., sam. à 22 h 30 : Latine Salsa.
DUNOIS (584-72-00), les 11, 12, 13, 14 à 20 h 30 : D. Levaillant.
ÉCUME (542-71-16), dim., 18 h, lun. 21 h : Parioca ; les 10, 11, 12, 13 à 22 h : J.-P. Lacaille, D. Lopely Laso, N. Ariosmanoss ; 24 h : L. Aquino, R. Reis ; le 16 à 22 h : Razafindrakoto.
FORUM (297-53-47), le 10 à 21 h : Rita Mitsouko.
MONTANA (548-93-08), 22 h : R. Urtreger.
NEW MORNING (523-51-41), 21 h 30, le 10 : Slickaphonics ; le 11 : P. Warren, J. Surman, V. Lewis, C. Doran ; le 13 : Nene's Band ; le 15 : P. Lasma and the Fire Birds : le 16 : R. Shannon Jackson.
PETIT JOURNAL (326-28-59), 21 h 30 : Mer. : Watergate Seven + One ; jeu. : Irakli Sextet (Louis Amstrong) ; ven. : Quintet de Paris ; sam. : Jazz groupe de Bretagne ; lun. : Blue Doctors ; mar. : Lavelle en trio.
PETIT OPPORTUN (236-01-36), 23 h : S. Levitt, A. Jean-Marie, A. McKee, A. Levitt.
PHIL'ONE (776-44-26), les 14, 15, à 22 h : Super Diamond ; les 11, 12, 13 : 6 TH Continent.
SUNSET (261-46-60) 22 h : les 12, 13 : Point G. ; les 15, 16 : J.-P. Fouquey.
TROU NOIR (570-84-29), le 10 à 21 h 30 : Trio Butterfly.
ZENITH (245-44-44), les 10, 14, 15, 16 à 20 h 30 : Téléphone.

Opéra

BATACLAN (700-30-12), le 10 à 20 h 30 : Ajax.
MAISON DES CULTURES DU MONDE (544-72-30), mer., ven., sam., mar., *20 h 30 : Donna Giovanni* (théâtre chanté).
TH. DES CHAMPS-ÉLYSÉES (723-47-77) (mer., D. soir), 20 h 30, sam. et dim., 14 h 30 : *La Périchole*.

Opérettes

ELDORADO (241-21-80), 20 h 30 : Hourra Papa (à partir du 12).
ÉLYSÉES-MONTMARTRE (252-25-15), mer., 14 h 30, ven., 20 h 30, sam., 14 h 30 et 20 h 30, dim., 14 h et 17 h 30 : Les Mille et Une Nuits.

La danse

A *DEJAZET* (887-97-34), mer., jeu., mar. 20 h 30, ven., sam., dim., 18 h 30 : Bancs.
CIRQUE D'HIVER (700-12-25), (*D.* soir), 20 h 30, dim. 16 h : M. Bruel Ballet (dern. le 14).
MUSÉE GUIMET (723-64-85), le 11 à 18 h 30 : Shri Mai.

Le music-hall

CAVEAU DES OUBLIETTES (354-94-97), 21 h : Chansons françaises.
CC CANADIEN (551-35-73), le 11 à 20 h 30 : J. Corcoran.
CENTRE MANDAPA (842-17-42), les 10, 11, 12, 13 à 20 h 30 : Contes africains.
DECHARGEURS (236-00-02), les 12, 13 à 22 h : Faton Bloom.
DIX HEURES (606-07-48), 21 h 30 : P. Font.
FORUM DES HALLES (297-53-47), les 12, 13 à 21 h : P. Meige et G. Langonneau ; le 16 à 21 h : F. Camarroque.
GOLESTAN (542-78-41) (ven., sam., dim.), 19 h : Les Mille et Une Nuits.
MUSÉE GUIMET (723-64-85), le 11 à 18 h 30 : Shri Mai.
OLYMPIA (742-25-49) (D. soir), 20 h 30, dim., 17 h : L. Ferré (dern. le 14) ; (à partir du 16) S. Reggiani.
PALAIS DES CONGRÈS (758-14-94) (D. soir), 20 h 30, dim. 16 h : F. Lalanne (dern. le 14).
PALAIS DES SPORTS (828-40-90) (D. soir), 20 h 30, dim. 17 h : E. Mitchell.
TH. DE PARIS (280-09-30) Petite salle (D. soir, L.), 20 h 30, dim., 17 h : A. Prucnal.
TH. 18 (226-47-47) (D. soir), 20 h 30, dim. 16 h : Cocktail Chœur (dern. le 14) (à partir du 16) : C. Andreu.
TROU NOIR (570-84-29), les 11, 12, 13, 14 à 21 h 30 : M. Favennec.

FESTIVALS

Festival d'automne

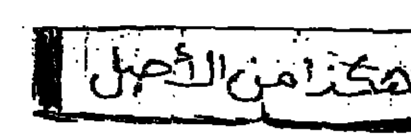
(296-12-27)

Théâtre musical de Paris (261-19-83), les 10, 11, 12, 13 à 18 h 30 : Passaggio (Berio) ; les 10, 11 à 20 h 30 : Tango argentino.
Centre G.-Pompidou (277-12-33), le 10 à 20 h 30 : Quatuor Arditti (Xenakis) : le 11 à 20 h 30 : Quatuor Arditti (Ligeti) ; le 13 à 20 h 30, le 14 à 18 h : R. Teitelbaum ; les 15, 16 à 20 h 30 : Ensemble intercontemporain, dir. : P. Boulez (Boulez).
Th. de la Ville (274-22-77), les 13, 15, 16 à 20 h 30 ; le 14 à 14 h 30 : Die Neger.
Théâtre de Paris (280-09-30) (D. soir, L.), 20 h 30, dim. 17 h : Senza mani senza piedi.
Théâtre national de Chaillot (727-81-15). *Grand Foyer*, les 10, 12, 13 à 18 h 30 et 20 h 30, le 14 à 15 h et 18 h 30 : Karajjaq Inuit.
Gennevilliers, Théâtre (793-26-30) (*D. soir, L.*), 20 h 30, dim. 17 h : Philoctète.

Festival de l'Ile-de-France

(723-40-84)

ISSY-LES-MOULINEAUX, Th. municipal (645-60-90), le 11 à 20 h 30.
ELANCOURT, Maison pour tous (062-82-81), le 12 à 21 h.
MAISONS-ALFORT, Th. Cl.-Debussy (375-72-58), le 13 à 20 h 45.
EVRY, Hexagone (079-10-00), le 14 à 16 h.
LE VÉSINET, *CAL* (976-32-75), le 16 à 21 h : Orchestre de l'Ile-de-France, dir. : J. Mercier (Strauss, Wagner, Mahler).
CHAUCONIN, Église (434-13-24), le 12 à 20 h 45.
ROCHEFORT-EN-YVELINES, Église (041-35-59), le 14 à 16 h : Orchestre de chambre B. Thomas (musique de chambre à Venise au *XVIIIe siècle*).
MORANGIS, Église Saint-Michel (909-00-88), le 14 à 17 h : Quintette Nielsen (Cambini, Rota, Malipiero...).
SAVIGNY-SUR-ORGE, Salle des fêtes (905-05-32), le 14 à 17 h : Ensemble vocal Audite Nova (Gabrieli, Schütz, Croce...).



EXPOSITIONS

Centre Pompidou

Entrée principale : rue Saint-Martin (277-12-33). Informations téléphoniques : 277-11-12.

Sauf mardi, de 12 h à 22 h ; sam. et dim., de 10 h à 22 h. Entrée libre le dimanche.

MNAM

Visites animations régulières, sauf mardi et dimanche, à 16 h et 19 h ; le samedi, à 11 h, entrée du musée (troisième étage) ; lundi et jeudi, 17 h, galeries contemporaines.

ENRICHISSEMENTS DU CABINET D'ART GRAPHIQUE. De Matisse à nos jours. Jusqu'au 7 janvier.

IAN PATERSON. Salon photo. Jusqu'au 14 octobre.

UN APERÇU DES COLLECTIONS DE PHOTOGRAPHIES du Musée national d'art moderne. Jusqu'au 11 novembre.

BPI

VIENNE 1880-1938. Fin de siècle et modernité. Jusqu'au 15 octobre.

IMAGES ET SONS. Bibliothèque des enfants, piazza. Jusqu'au 17 décembre.

INITIATIVES CULTURELLES DE FEMMES. Jusqu'au 30 novembre.

Musées

LE DOUANIER ROUSSEAU. Grand Palais, avenue Winston-Churchill (261-54-10). Sauf mardi, de 10 h à 20 h ; mercredi jusqu'à 22 h. Entrée : 16 F ; samedi : 12 F (gratuite le 3 décembre). Jusqu'au 7 janvier.

JACQUES-HENRI LARTIGUE. Pages d'albums. Grand Palais, avenue Winston-Churchill (256-37-11). Sauf lundi et mardi, de 12 h à 19 h. Entrée : 8 F. Jusqu'au 6 janvier.

SYMBOLES ET RÉALITÉS. La peinture allemande 1848-1905. Petit Palais, avenue Winston-Churchill (265-12-73). Sauf lundi, de 10 h à 17 h 40. Du 12 octobre au 13 janvier.

AMÉNAGEMENT DU GRAND LOUVRE. Etat actuel du projet. Orangerie des Tuileries, entrée côté Seine (265-99-48). Sauf mardi, de 9 h 45 à 17 h 15.

LE PRINCE EN TERRE D'ISLAM CHAPITEAUX ROMANS. Palais de Tokyo, 13, avenue du Président-Wilson (723-36-53). Sauf mardi, de 9 h 45 à 17 h 15. Entrée : 9 F. Jusqu'à fin octobre.

OLIVIER DEBRÉ. Grand formats, 1982-1984. Pavillon des Arts, 101, rue Rambuteau (233-82-50). Sauf lundi, de 10 h à 17 h 40. Jusqu'au 14 octobre.

RETROSPECTIVE DE L'ŒUVRE GRAVÉ DE PICASSO (1899-1972). Musée des Arts décoratifs, 107, rue de Rivoli (260-32-14). Sauf le mardi, de 12 h à 18 h ; sam., dim. de 11 h à 18 h. Jusqu'au 29 octobre.

DIDEROT ET L'ART DE BOUCHER A DAVID : les Salons 1759-1781. Hôtel de la Monnaie, 11, quai de Conti (329-12-48). Sauf lundi, de 11 h à 18 h. Jusqu'au 7 janvier.

LA FÊTE DES MORTS AU MEXIQUE. Musée des enfants au Musée d'art moderne de la Ville de Paris, 12, avenue de New-York (723-61-27). Sauf lundi, de 10 h à 17 h 30 ; mercredi jusqu'au 20 h 30. Du 11 octobre au 16 décembre.

L'ART DU LIVRE A L'IMPRIMERIE NATIONALE, cinq siècles d'art typographique au service de la culture française. Musée du Luxembourg, 19, rue de Vaugirard (234-25-95). Sauf mardi, de 10 h à 18 h. Entrée libre. Jusqu'au 28 octobre.

LUTÈCE-PARIS DE CÉSAR A CLOVIS. Musée Carnavalet, 23, rue de Sévigné (272-21-13). Sauf lundi, de 10 h à 17 h 40. Entrée : 9 F (gratuite le dimanche). Jusqu'à fin mars 1985.

LA RUE SAINT-DOMINIQUE : Hôtels et amateurs. Musée Rodin, 77, rue de Varenne (705-01-34). Sauf mardi, de 10 h à 11 h 30 et de 14 heures à 16 h 45. Du 12 octobre au 20 décembre.

L'AUTOMOBILE ET LA PUBLICITÉ. Musée de la publicité, 18, rue de Paradis (246-13-09). Sauf mardi, de 12 h à 18 h. Entrée : 15 F. Jusqu'au 15 octobre.

MONTMARTRE. Des origines à nos jours. Musée de Montmartre, 12, rue Cortot (606-61-11). De 14 h 30 à 17 h 30 ; dim., de 11 h à 17 h 30. Entrée : 10 F. Jusqu'à fin décembre.

L'IMPRIMÉ DANS LA MODE. Musée de la mode et du costume, 10, avenue Pierre-Ier-de-Serbie (720-85-46). Sauf lundi, de 10 h à 17 h 40. Entrée : 9 F. Jusqu'au 28 octobre.

ART ET CIVILISATIONS DES CHASSEURS DE LA PRÉHISTOIRE. Musée de l'homme, palais de Chaillot (553-70-60). Sauf mardi, de 10 h à 17 h. Jusqu'au 31 juillet 1985.

L'ARCHITECTURE ET L'EAU. Musée des monuments français, palais de Chaillot, place du Trocadéro (727-35-74). Sauf mardi, de 9 h 45 à 12 h 30 et de 14 h à 17 h 15. Entrée : 9 F. Jusqu'au 30 décembre.

LA FRANCE ET LES FRANÇAIS DE LA LIBÉRATION (1944-1945). Vers une France nouvelle. Musée des deux guerres mondiales. Hôtel national des Invalides (551-93-02). Sauf lundi, de 10 h à 13 h et de 14 h à 18 h. Dim. de 14 h 30 à 18 h. Entrée 10 F. Jusqu'au 31 décembre.

Centres culturels

BERTINI. Rétrospective. Fondation nationale des arts graphiques et plastiques, 11, rue Berryer (563-90-55). Sauf mardi, de 12 h à 19 h. Entrée : 9 F. Jusqu'au 10 novembre.

SALON DE LA JEUNE SCULPTURE. Dimensions : 2-3/3-2. Port d'Austerlitz, accès face à la cour départ de la gare (535-25-27). Sauf mardi, de 12 h à 19 h. Jusqu'au 14 octobre.

JEUNE PEINTURE - JEUNE EXPRESSION. Centre international d'art Rive Gauche, 8, rue de Nesle (325-25-41). Jusqu'au 23 octobre.

COTÉ JARDIN. L'art des jardins dans les collections de la bibliothèque Forney. Hôtel de Sens, 1, rue du Figuier (278-14-60). Sauf dim. et lundi, de 13 h 30 à 20 h. Entrée libre. Jusqu'au 10 novembre.

DOMINIQUE BLAIN. Assemblages et collages. Centre culturel canadien, 5, rue de Constantine (551-35-73). Sauf lundi, de 10 h à 19 h. Jusqu'au 28 octobre.

EXPRESSIONS/NEW YORK : Frangella, Herman, Mikani, Sharon. American Center, 261, boulevard Raspail (335-21-50). Sauf dim., de 12 h à 19 h ; sam., de 12 h à 17 h. Jusqu'au 6 novembre.

JOY LAVILLE. Peintures, gouaches, pastels. Centre culturel du Mexique, 28, boulevard Raspail (549-16-26). Jusqu'au 25 octobre.

ARMINATO. Mise en scène et art des objets. HERNANDEZ. Dessins. OLIVEROS. Interprétations de paysage. Ambassade du Venezuela, 11, rue Copernic. Sauf sam. et dim., de 10 h à 14 h. Jusqu'au 7 novembre.

LE LIVRE FUTURISTE. Institut culturel italien, 50, rue de Varenne (222-12-78). Jusqu'au 20 octobre.

GARCIA ROSSI. Couleur lumière. Espace latino-américain, 44, rue du Roi-de-Sicile (278-25-49). Jusqu'au 31 octobre.

A PIERRE ET MARIE. Une exposition en travaux. 36, rue d'Ulm. Ven., sam. et dim., de 10 h à 18 h. Jusqu'au 21 octobre.

DAUDELIN. Paris aller et retour 1946-1984. Services culturels du Québec, 117, rue du Bac (222-50-60). Jusqu'au 2 novembre.

AUTOUR DE MICHEL RAGON. Paris Art Center, 36, rue Falguière (322-39-47). Sauf dimanche et lundi, de 14 h à 19 h. Jusqu'au 17 novembre.

TROIS ASPECTS DU RÉALISME EN ARGENTINE. Maison de l'Amérique latine, 217, boulevard Saint-Germain (222-97-60). Jusqu'au 19 octobre.

VIVE L'ENFANT ! Centre culturel suédois, hôtel de Marle, 11, rue Payenne (271-82-20). De 12 h à 18 h ; les samedi et dimanche de 14 h à 18 h. Jusqu'au 8 novembre.

1914... PARTIS POUR UN SEUL ÉTÉ. Gare de l'Est. Jusqu'au 12 novembre.

CHARLES SCHNEIDER. Verreries Schneider France de 1913 à 1940. Louvre des antiquaires, 2, place du Palais-Royal (297-27-00). Sauf lundi, de 11 h à 19 h. Entrée : 15 F. Jusqu'au 21 octobre.

Galeries

OLIVIER DEBRÉ - RICHARD SERRA. Galerie D. Templon, 30, rue Beaubourg (272-14-10). Jusqu'au 20 octobre.

CADIOU, DUBILE, HESS, KENNY, PONTOREAU, ROGGE. Site-art présent, 10, rue Coquillière (508-58-96). Jusqu'au 31 octobre.

GIAI-GISCHIA. Peintures. Galerie Krief-Raymond, 50, rue Mazarine (329-32-37). Jusqu'au 19 octobre.

ENGLISH CONTRASTS. Peintres et sculpteurs anglais 1945-1960 - UMBERTO MASTROIANNI. Sculptures 1956-1984. Artcurial, 9, avenue Matignon (299-16-16) Jusqu'au 24 novembre.

MATISSE. Gravures. – TITUS CARMEL. Derniers casques, ombres, premières nuits. Galerie Maeght Lelong, 13-14, rue de Téhéran (563-13-19). Jusqu'au 15 novembre.

A UN ŒIL ET DEMI. Galerie Franka Berndt, 11, rue de l'Echaudé (325-52-73). Jusqu'au 5 décembre.

THEATRES : Bakst, Bazaine, Bérard, Cocteau, etc. Galerie Proscenium, 35, rue de Seine (354-92-01). Jusqu'au 20 octobre.

AFFICHES DU MONDE ENTIER POUR LA PAIX. Galerie l'Art et la Paix, 35, rue de Clichy (874-35-86). Jusqu'au 10 novembre.

ALEXANDRE GARBELL. Huiles sur papier. – FRANCISCO BORES. Gouaches. Galerie Framond, 3, rue des Saint-Pères (260-74-77). Jusqu'au 31 octobre.

LA FORME. Galerie Spiess, 4, avenue de Messine (256-06-41). Jusqu'au 15 décembre.

MICHAEL PIONTEKI. Sculptures - J.D. BERCLAZ. Galerie Valmay, 22, rue de Seine (356-55-82). Jusqu'au 30 octobre.

APPEL. Galerie Ariel, 140, boulevard Haussmann (562-08-62). Jusqu'au 31 octobre.

BARBATRE. Pastels et dessins. Galerie Berggruen, 70, rue de l'Université (222-02-12). Jusqu'au 1er décembre.

PETER BLAKE. Peintures, Aquarelles, Dessins et Gravures. Galerie Claude Bernard, 9, rue des Beaux-Arts (326-97-07). Jusqu'au 10 novembre.

MARK BRUSSE. Collages. Galerie Yoshii, 8, avenue Matignon. - Objets en bois. Galerie J.-C. Riedel, 12, rue Guénégaud (633-25-73). Octobre.

TONY CRAGG. Galerie Crousel-Hussenot, 80, rue Quincampoix (887-60-81). Jusqu'au 24 octobre.

ERIK DIETMAN. Exilirium. Galerie Bama, 40, rue Quincampoix (277-38-87). Jusqu'au 31 octobre.

TOM DRAHOS. Au fond de la cour, 40, rue du Dragon (544-68-34). Jusqu'au 2 novembre.

FRANÇOISE GILOT. Emblèmes et symboles. Galerie G. Lavrov, 42, rue Beaubourg (272-71-19). Jusqu'au 1er novembre.

LEON GOLUB. Galerie Darthea Speyer, 6, rue Jacques-Callot (354-78-41). Jusqu'au 10 novembre.

GROMO. Galerie A. Pacitti, 174, rue du Faubourg-Saint-Honoré (563-75-30). Jusqu'au 31 octobre.

HERVÉ GUIBERT. Photographies 1976-1984. Galerie Agathe Gaillard, 3, rue du Pont-Louis-Philippe (277-38-24). Jusqu'au 3 novembre.

HUFTIER. Peintures récentes. Galerie Stadler, 51, rue de Seine (326-91-10). Du 11 octobre au 10 novembre.

CHRISTIAN JACCARD. Pièces - blanches - brûlées. Galerie G. Brownstone, 17, rue Saint-Gilles. A partir du 12 octobre.

KOHN-FISZEL. Galerie Peinture fraîche, 29, rue de Bourgogne (551-00-85). Jusqu'au 27 octobre.

CLAUDE LAGOUTTE. Galerie Charles Sablon, 21, avenue du Maine (548-10-48). Jusqu'au 24 octobre.

CLAUDE LAZAR. Galerie du Centre, 5, rue Pierre-au-Lard (277-37-92). Jusqu'au 17 novembre.

MICHAEL LECHNER. Galerie L. Durand, 19, rue Mazarine (326-25-35). Du 12 octobre au 10 novembre.

JEAN-CLAUDE LE FLOCH. Galerie La Hune, 14, rue de l'Abbaye (325-54-06). Jusqu'au 29 octobre.

SOL LEWITT. Galerie Yvon Lambert, 5, rue du Grenier-Saint-Lazare (271-09-33). Jusqu'au 29 octobre.

MATHIGOT. Peintures. Galerie Weiller, 5, rue Gît-le-Cœur (326-47-68). Du 11 octobre au 30 novembre.

HENRI MATISSE. Eaux-fortes et pointes sèches, lithographies, linogravures. Galerie Sagot-le-Garrec, 24, rue du Four (326-43-38). Jusqu'au 31 octobre.

DANIEL PANDINI. Travaux récents. Galerie F. Palluel, 80, rue Quincampoix (271-84-15). Jusqu'au 19 octobre.

FREDERIC PARDO. Galerie J.-P. Lavignes, 15, rue Saint-Louis-en-l'Isle (633-56-02). Jusqu'au 10 novembre.

CHANTAL PETIT. Galerie Jean Briance, 23-25, rue Guénégaud (326-85-51). Jusqu'au 3 novembre.

J.-M. QUENEAU. Peintures. Galerie J. Peyrole, 14, rue de Sévigné (277-74-59). Jusqu'au 28 octobre.

ALBERT RAFOLS-CASAMADA. Galerie Clivages, 46, rue de l'Université (296-69-57). Jusqu'au 17 novembre.

NAFTALI RAKUZIN. Œuvres sur papier. Galerie James Mayor, 34, rue Mazarine (326-60-34). Du 12 octobre au 3 novembre.

LIZA SANTOS SILVA. Galerie Isy Brachot, 35, rue Guénégaud (354-22-40). Jusqu'au 20 octobre.

SCHLOSSER. Galerie Beaubourg, 23, rue du Renard (271-20-50). Jusqu'à fin octobre.

SEGERAL. Galerie Jacob, 28, rue Jacob (633-90-66). Jusqu'au 9 novembre.

CHRISTIAN SORG. Galerie Regards, 11, rue des Blancs-Manteaux (277-19-61). Jusqu'au 23 octobre.

GÉRARD THALMANN. Peintures 1980-1984. Galerie Karl Flinker, 25, rue de Tournon (325-18-73). Jusqu'au 30 novembre.

ARTHUR UNGER. Œuvres récentes. Galerie d'art international, 12, rue Jean-Ferrandi (548-84-28). Jusqu'au 20 octobre.

CLAUDE YVEL. Peintures 1980-1984. Galerie A. Blondel, 4, rue Aubry-le-Boucher (278-66-67). Jusqu'au 10 janvier.

LEON ZACK. Œuvre abstrait 1947-1979. Galerie Protée, 38, rue de Seine (325-21-95). Jusqu'au au 4/novembre.

LUIS ZILVETI. Œuvres récentes. Galerie Nichido, 61, rue du Faubourg-Saint-Honoré (266-62-86). Jusqu'au 27 octobre.

En région parisienne

BRETIGNY. Joël Kermarrec. Dessins. Centre culturel Gérard-Philipe, rue Henri-Douard (084-38-68). Sauf dim. et lundi, de 10 h à 12 h et de 14 h à 18 h. Jusqu'au 17 novembre.

CHAMBOURCY. Le « Satiricon » d'André Derain. Maison André-Derain, 64, Grande-Rue. Tlj, de 14 h 30 à 18 h 30. Entrée libre. Du 13 au 21 octobre.

CHOISY-LE-ROI. Erro. Théâtre Paul-Eluard, 4, avenue de Villeneuve-Saint-Georges (890-89-79). Jusqu'au 5 novembre.

MELUN. Hélène Gautier, sculpture. Musée, Maison de la Vicomté, 4, quai de la Courtille (439-17-91). Sauf le mardi, de 10 h à 12 h et de 14 h à 18 h 30 ; dim., de 15 h à 18 h 30. Jusqu'au 21 octobre.

MONTGERON. Il y a dix ans... Elskaya, Jarkikh, Masterkova, Rabine, etc. Château du moulin de Senlis. Sam. et dim., de 14 h à 18 h. Jusqu'au 4 novembre.

PONTOISE. Carlos Cairoli. Sculptures - Aurélie Nemours. Peintures. Musée Tavet-Delacour, 4, rue Lemercier (038-02-40). Sauf mardi, de 10 h à 12 h et de 14 h à 18 h. Jusqu'au 28 octobre. – Gustave Caillebotte, 1848-1894. Musée Pissarro, 17, rue du Château (031-06-75). Sauf lundi et mardi, de 14 h à 18 h. Jusqu'au 21 octobre.

PRESLES. Des artistes et un château : Neimtel. De Turville, Martin Prades, Couturier, peintures et dessins. Château (470-09-52). Jusqu'au 15 novembre.

ROSNY-SUR-SEINE. Lumens : Sara Holt, Jean-Max Albert. Ancien hospice Saint-Charles, 30, rue Nationale (024-91-55). Jusqu'au 30 octobre.

SAINT-CYR-L'ECOLE. Eloge de la clarté. C.C. Elsa Triolet, 11 bis, avenue Jean-Jaurès (058-45-75). Jusqu'au 7 novembre.

LE VESINET. De la pierre au bijou. C.A.L., 59, boulevard Carnot (976-32-75), t.l.j. de 10 h à 12 h et de 14 h à 19 h. Jusqu'au 28 octobre.

VILLEPARISIS. Tchine Yu-Yeung. Peintures. CAC Jacques-Prévert, place de Pietrasanta (427-94-99). Mer., sam. et dim., de 14 h à 19 h. Jusqu'au 18 novembre.

En province

AMIENS. Chemin faisant : Delfine, haber, Karavan, Kowalski, François-Lalanne ; Pierre-Marie Ziegler. Maison de la culture, 2, place Léon-Gontier (91-83-36). Jusqu'au 10 novembre.

ANGERS. Quilts contemporains américains. Musée des beaux-arts, 10, rue du Musée (88-64-65). Jusqu'au 25 novembre.

BAR-LE-DUC. Traces et empreintes. Musée, esplanade du château (76-14-67). Octobre, novembre.

BEAUVAIS. Jacques Gruber maître verrier, 1870-1936. Musée départemental de l'Oise, ancien palais épiscopal (445-13-60). Jusqu'au 2 décembre.

BORDEAUX. Allez Sud-Ouest. Alexandre Delay. Peintures 1981-1984. California Sculpture Show. Cape, entrepôt Lainé, rue Foy (44-16-35). Jusqu'au 18 novembre.

BOURGES. En Berry, le temps de vivre. Musée du Berry, 4, rue des Arènes (70-41-92).

BOURG-EN-BRESSE. La peinture religieuse en Bresse au XVII[e] siècle. Musée de Brou (22-22-31). Jusqu'au 4 novembre.

CALAIS. Gérard Titus-Carmel. (Fragment de 1968 à 1984). Galerie de l'Ancienne Poste, 13, boulevard Gambetta. Jusqu'au 4 novembre.

CAMBRAI. Le Nord de la France, de Théodose à Charles Martel. Hôtel-de-Ville. (83-62-31). Jusqu'au 20 octobre. Du manuscrit au livre. Trésors de la Médiathèque. Bibliothèque-médiathèque. Jusqu'au 27 octobre.

CHAMBÉRY. Daniel Brustlein. Musée savoisien, square Lannoy-de-Bissy (33-44-48). Jusqu'au 29 octobre.

CLERMONT-FERRAND. Première biennale internationale du dessin : Arts plastiques ; Architecture ; Mémoire. Ancienne Ecuries de l'Hôtel de Chazerat ; Maison de l'éléphant (Montferrand) ; Ecole des Beaux-Arts. Jusqu'au 30 octobre.

COLMAR. La donation Kaufmann et Schlageter au musée du Louvre. Musée d'Unterlinden (41-89-23). Jusqu'au 28 octobre.

DIEPPE. Dorny : Itinéraires. Château-musée, rue des Chastes (84-19-76). Jusqu'au 31 décembre.

DUNKERQUE. Bernard Turiot. Musée d'art contemporain, avenue des Bains (65-21-65). Du 12 octobre au 19 novembre.

GENAS. Urs Lüthi. Œuvres récentes. Maison des expositions. Jusqu'au 31 octobre.

GRENOBLE. Tadeusz Kantor. Dessins, Peintures. Objets. Maria Stangret. Peintures. Maison de la Culture. Jusqu'au 20 décembre.

LA ROCHE-SUR-YON. B. et M. Leisgen : Licht für Turner. Musée municipal, rue G.-Clemenceau (05-54-23). Jusqu'au 29 octobre.

LA ROCHELLE. La Renaissance et le Nouveau Monde, 1503-1608. Musée du Nouveau Monde, 10, rue de Fleuriau (41-46-50). Jusqu'au 15 novembre. Antonio Segui. Peintures. Maison de la Culture, 4, rue Saint-Jean-du-Pérot (41-37-79). Jusqu'au 21 octobre.

LILLE. 700 000 ans de Préhistoire dans le nord de la France. Musée de l'hospice Comtesse, 32, rue de la Monnaie (51-02-62). Jusqu'à fin décembre.

LYON. Octobre des arts. Renseignements au 842-25-75. – Rêves d'empire : le Canada avant 1700. Bibliothèque de la Part-Dieu (862-85-20). – Le film, reflet de sociétés. Institut Lumière, rue du Premier-Film. Jusqu'au 21 octobre.

MARCQ-EN-BARŒUL. Jean Cocteau, poète du spectacle. Fondation Septentrion (46-26-37). Jusqu'au 9 décembre.

MARSEILLE. Les peintures italiennes du musée. Musée des beaux-arts, palais Longchamp (62-21-17). Jusqu'en janvier 1985.– Daniel Buren. Travaux « in situ ». Arca, 61, cours Julien (42-18-01). Jusqu'à 21 octobre.

METZ. Paul Kallos. Peintures, 1954-1984. Musée d'art et d'histoire, 2, rue du Haut-Poirier (775-10-18). Jusqu'au 5 novembre.

MONTPELLIER. Joseph Ghin. Peintures et gravures. Salle Saint-Ravy-Demangel. Jusqu'au 26 octobre.

MULHOUSE. Fonds régional d'art contemporain (1981-1983). Musée de l'impression sur étoffes, 3, rue des Bonnes Gens (92-22-52). Jusqu'au 27 octobre.

NANTES. Joseph Stany Gauthier (1883-1969), créateur des musées du château. Musée de château, 1, place Marc-Elder (47-18-15). Jusqu'au 28 octobre.

NICE. Murs blancs pour chambre noire. Photographies. Arleri, 4, rue Fodéré (26-00-81). Jusqu'au 23 octobre.

RIOM. Donation Prelle et peinture contemporaine. Musée F. Mandet, 14, rue de l'Hôtel-de-Ville (38-18-53). Jusqu'au 21 octobre.

ROMILLY-SUR-SEINE. Centenaire Gaston Bachelard. Créer la terre : Céramiste, Sculpteurs. Cinéma Eden, rue Gambetta. Jusqu'au 20 octobre. Installation d'artistes. Ancienne filature Claverie, rue de la Liberté. Jusqu'au 20 octobre ; Ateliers animés par les artistes. Jusqu'au 20 octobre. Ancienne filature Claverie, rue de la Liberté, Maison de l'enfance, boulevard Robespierre. Jusqu'au 20 octobre.

SAINT-DIÉ. Delft, capitale de la faïence. Jusqu'au 18 novembre. – Le bœuf d'attelage dans les Vosges. Jusqu'en juillet 1985. Musée municipal, place Georges-Trimouille (55-21-56).

STRASBOURG. Art espagnol actuel. Jusqu'au 18 novembre. – Michel Krieger. Le silence des choses. Jusqu'au 4 novembre. – La figure humaine et sa mise en scène. Jusqu'au 4 janvier 1985. Musée d'art moderne, 1, rue du Vieux-Marché-aux-Poissons (32-46-07).

TARBES. Fumio Otani, sculptures. Serre du jardin Massey. Jusqu'au 31 octobre.

TOULON. Louis Pons. Musée, boulevard Général-Leclerc (93-15-54). Jusqu'au 2 décembre.

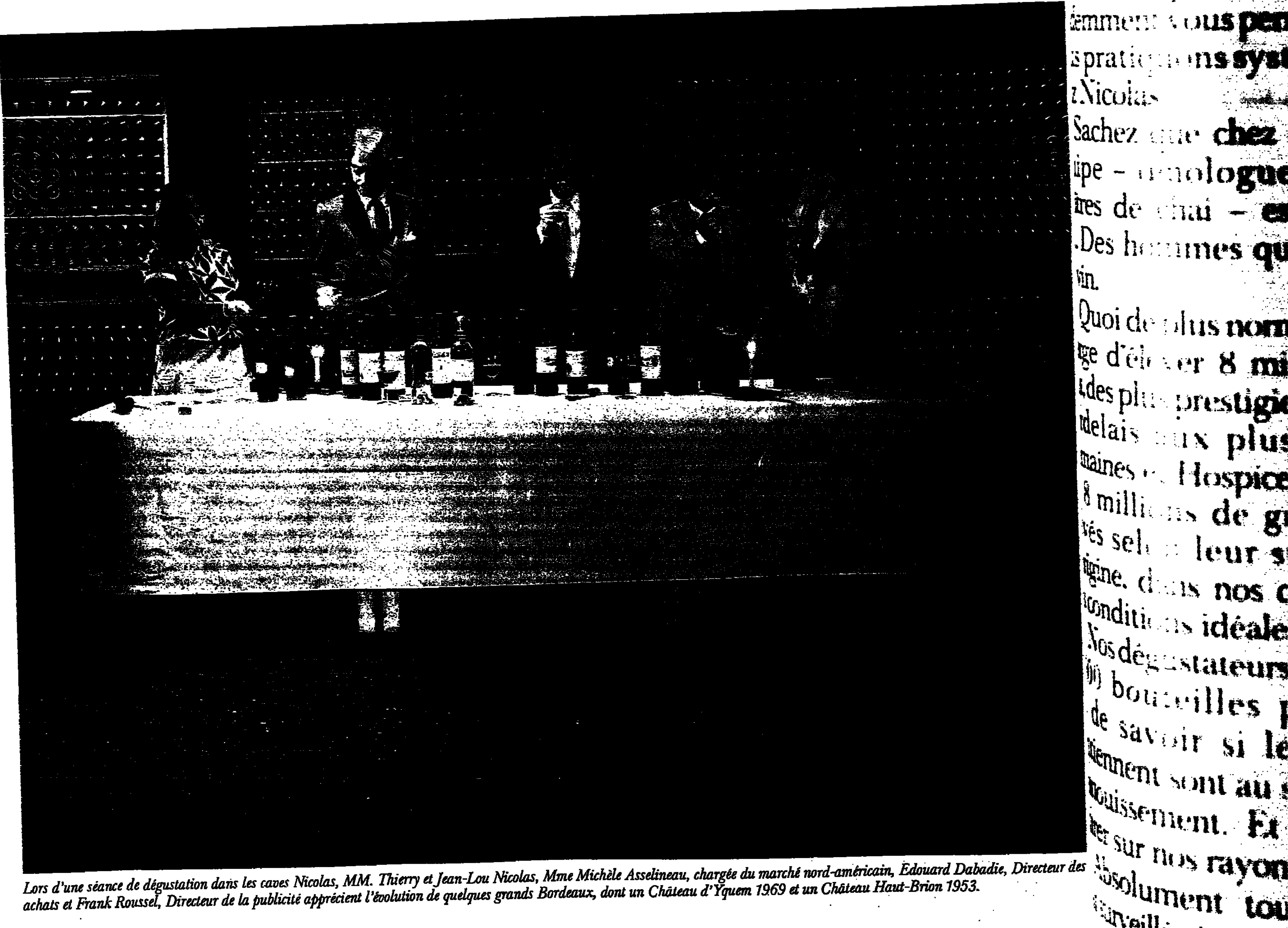
TOULOUSE. Le musée des Augustins, 1969-1984. Nouvelles acquisitions. Musée des Augustins, 21, rue de Metz (23-55-07). Jusqu'au 30 octobre. Dorothée Selz, Ecole nationale de l'aviation civile, 7, avenue Edouard-Belin (55-79-99). Jusqu'au 25 octobre.

TROYES. Julio Gonzales, 1876-1942. Sculptures et dessins. Musée d'art moderne, place Saint-Pierre (80-57-30). Jusqu'au 2 décembre.

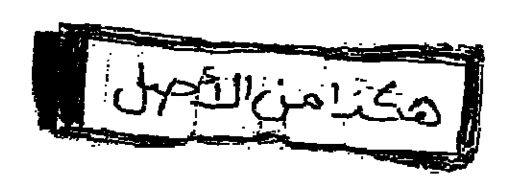
VILLEURBANNE. Jenny Holzer. Le Nouveau Musée, 11, rue du Docteur-Dolard (884-55-10). Jusqu'au 16 décembre. Jacques Vieille. Galerie de l'Hôtel-de-Ville (868-81-11). Jusqu'au 27 octobre.



Si nos crus sont si grands, c'est que nous passons notre vie à les élever.



Lors d'une séance de dégustation dans les caves Nicolas, MM. Thierry et Jean-Lou Nicolas, Mme Michèle Asselineau, chargée du marché nord-américain, Edouard Dabadie, Directeur des achats et Frank Roussel, Directeur de la publicité apprécient l'évolution de quelques grands Bordeaux, dont un Château d'Yquem 1969 et un Château Haut-Brion 1953.



En amateur de vin, vous possédez une cave. A côté d'un joli petit vin pour tous les jours, vous y laissez vieillir quelques bouteilles qui feront plus tard votre orgueil.

Au fait, vous en êtes vraiment sûr, de cette cave ? C'est important la température d'une cave, l'hygrométrie, l'aération, la pénombre...

Et vos bouteilles ? Ça évolue, une bouteille. Le vin y vit, il y vieillit. Parfois même, il y meurt. Ce vieillissement se fera rapidement pour tel millésime, ou plus lentement pour tel autre.

Si bien que la plupart du temps, le seul moyen de savoir où en est le vin, à son apogée ou à son déclin, c'est de le goûter. Le plus souvent possible.

Chose que vous ne pouvez évidemment vous permettre, mais que nous pratiquons systématiquement chez Nicolas.

Sachez que chez nous, toute une équipe – œnologues, techniciens, maîtres de chai – est au service du vin. Des hommes qui ont la passion du vin.

Quoi de plus normal quand on a la charge d'élever 8 millions de grands crus, des plus prestigieux Châteaux du Bordelais aux plus fameux Clos, Domaines et Hospices de Bourgogne.

8 millions de grands crus tous élevés selon leur stricte tradition d'origine, dans nos caves où règnent des conditions idéales.

Nos dégustateurs sacrifient jusqu'à 1.000 bouteilles par an à seule fin de savoir si les vins qu'elles contiennent sont au summum de leur épanouissement. Et donc dignes de figurer sur nos rayons.

Absolument tous nos vins sont ainsi surveillés, inspectés, soignés. Même les plus modestes, qui subissent de 5 à 6 dégustations par an.

Non seulement ces spécialistes peuvent parfois déguster plus de 100 crus différents par jour mais leur nez, leur palais sont tels qu'ils leur permettent souvent de reconnaître le mystérieux "goût du tonnelier."

C'est ainsi qu'ils sont capables, à la seule dégustation, de découvrir le bois d'origine et le style de fabrication de la barrique qui a contenu le vin soumis à leur jugement.

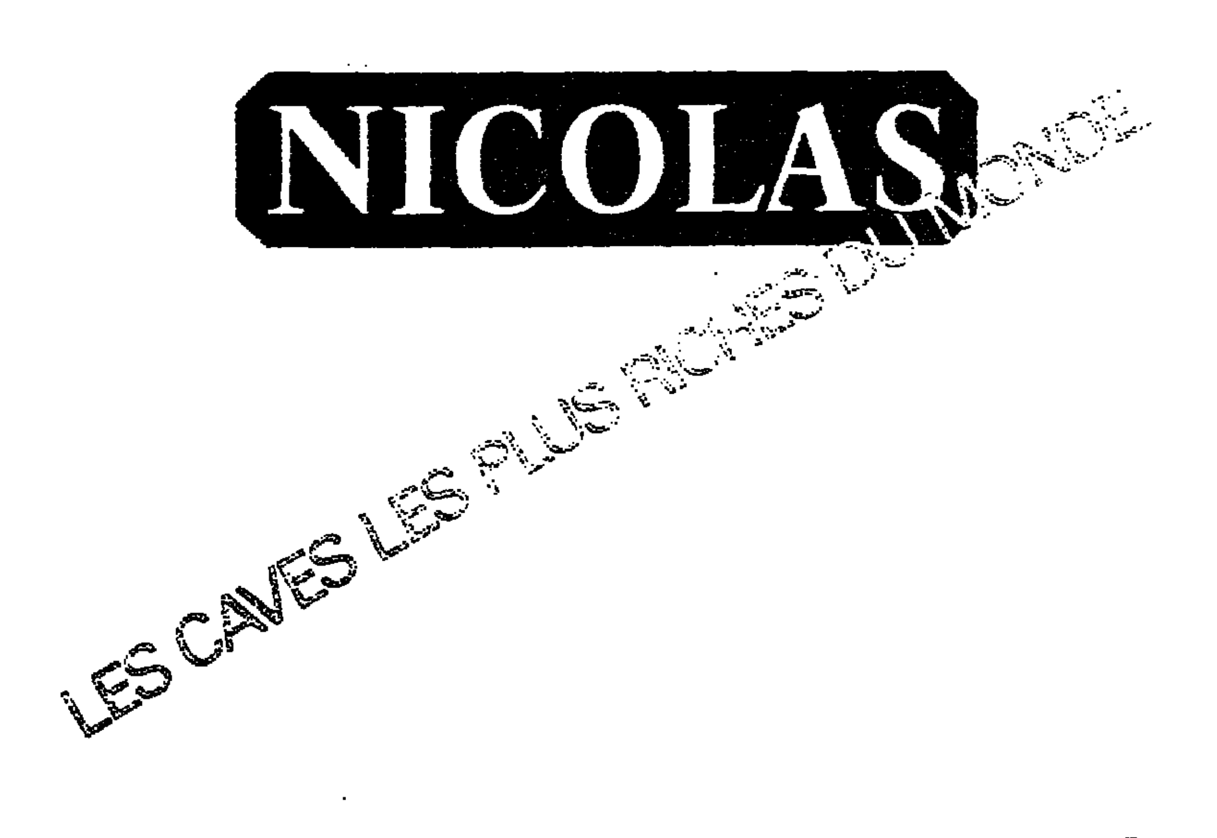
Ils peuvent également reconnaître la technique de vinification de tel ou tel producteur, le terroir d'où sont issues certaines cuvées ainsi que les cépages qui sont entrés dans la composition de certains assemblages.

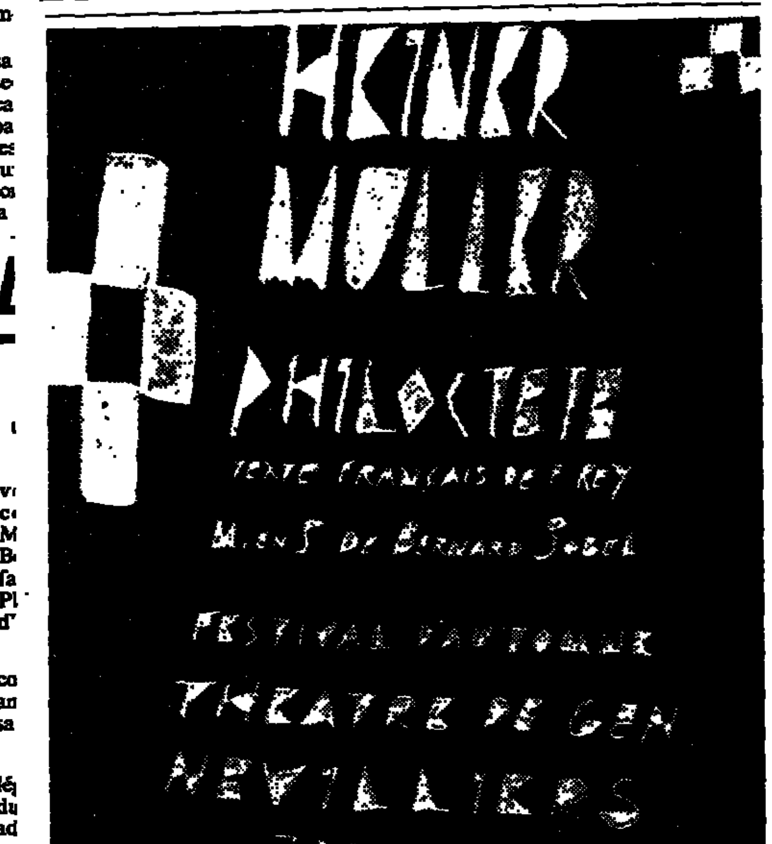
Quant à nos maîtres de chai, ce sont eux qui, entre autres multiples tâches, ont pour mission de changer, tous les trente ans, sur nos grandissimes bouteilles, les bouchons.

Bouchons qui, sans cette opération délicate, risqueraient d'altérer un jour le précieux liquide...

Voilà comment nous élevons nos vins chez Nicolas. Jusqu'au sommet.

Si vous changiez de cave ?







CINEMA

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans, (**) aux moins de dix-huit ans.

La Cinémathèque

CHAILLOT (704-24-24)

MERCREDI 10 OCTOBRE.

15 h, Ademaï au Moyen Age, de J. de Marguenat ; 19 h, Soixante-dix ans d'Universal : Une soirée étrange, de J. Whale ; 21 h, Les archives du film : les Nuits moscovites, de A. Granowsky.

JEUDI 11 OCTOBRE

15 h, Le Bossu, de J. Delannoy ; 19 h, Soixante-dix ans d'Universal : Cadets américains, de W. Wyler ; 21 h, les Furies, de A. Mann.

VENDREDI 12 OCTOBRE

15 h, Orage, de P. Billon et G. Capitani ; 19 h, Soixante-dix ans d'Universal : Journal d'un avocat, de W. Wyler ; 21 h, The most dangerous man alive, de A. Dwan.

SAMEDI 13 OCTOBRE

15 h, Le dernier milliardaire, de R. Clair ; 17 h, Soixante-dix ans d'Universal : l'Homme invisible, de J. Whale ; 19 h, le Mirage de la vie, de J. Stahl ; 21 h, Un numéro du tonnerre, de V. Minnelli.

DIMANCHE 14 OCTOBRE

15 h, La Sorcière, de A. Michel ; 17 h, Soixante-dix ans d'Universal : Et demain ?, de F. Borzage ; 19 h, la Fiancée de Frankenstein, de J. Whale ; 21 h, l'Ange bleu, de J. von Sternberg.

LUNDI 15 OCTOBRE

Relâche

MARDI 16 OCTOBRE

15 h, L'Amour veille, de H. Roussel ; 19 h, Soixante-dix ans d'Universal : Diamond Jim, de E. Sutherland ; 21 h, la Roulette chinoise, de R.W. Fassbinder.

BEAUBOURG (278-35-57)

MERCREDI 10 OCTOBRE

15 h, Souvenirs d'Italie, de A. Pietrangeli ; 17 h, 6e Festival de Biarritz du film ibérique et latino-américain : Une sale petite guerre, de H. Olivera ; 19 h, Cinéma japonais (adaptation littéraire) : le Roman de Genji, de K. Yoshimura.

JEUDI 11 OCTOBRE

15 h, Le Mouron rouge, de H. Young ; 17 h, 6e Festival de Biarritz du film ibérique et latino-américain : Les condors ne meurent pas tous les jours, de F. Norden ; 19 h, Cinéma japonais (adaptation littéraire) : le Fils prodigue, de H. Horikawa.

VENDREDI 12 OCTOBRE

15 h, L'Opéra des gueux, de P. Brook ; 17 h, 6e Festival de Biarritz du film ibérique et latino-américain : Camila, de M.L. Bemberg ; 19 h, Cinéma japonais (adaptation littéraire) : les Tambours de la nuit, de T. Imai.

SAMEDI 13 OCTOBRE

6e Festival de Biarritz du film ibérique et latino-américain : 15 h, Ils n'étaient rien, de S. Bravo-Ramos ; 17 h, Sans l'ombre d'un péché, de J.F. E. Costa ; 19 h, Cinéma japonais (adaptation littéraire) : les Amants crucifiés, de K. Mizoguchi ; 21 h, le Double suicide à Sonezaki, de Y. Masumura.

DIMANCHE 14 OCTOBRE

6e Festival de Biarritz du film ibériqué et latino-américain : 15 h, El Heroe desconocido, de J. Pastor ; 17 h, Plus heureux que jamais, de M. Salles ; Cinéma japonais (adaptation littéraire) : 19 h, le Double Suicide à Sonezaki, de M. Kurisaki ; 21 h, la Vie d'un homme de plaisir, de Y. Masumura.

LUNDI 15 OCTOBRE

6e Festival de Biarritz du film ibérique et latino-américain : 15 h, Tasio, de M. Armendariz ; 17 h, Cœurs à la folie, de J.T. Azulay ; 19 h, Cinéma japonais (adaptation littéraire) : Histoire d'Osaka, de K. Yoshimura.

MARDI 16 OCTOBRE

Relâche

Les exclusivités

A LA POURSUITE DU DIAMANT VERT (A., v.o.) : Gaumont Ambassade, 8e (359-19-08). – V.f. : UGC Opéra, 2e (574-93-50) ; Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Montparnos, 14e (327-52-37).

AMERIKA RAPPORTS DE CLASSE (All., v.o.) : 14-Juillet Racine, 6e (326-19-68) ; Gaumont Ambassade, 8e (359-19-08).

ANOU BANOU, LES FILLES DE L'UTOPIE (Germano-Israélien). – V.o. : Studio Saint-Séverin, 5e (354-50-91).

AU-DESSOUS DU VOLCAN (A., v.o.) : Forum, 1er (297-53-74) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; 14-Juillet Bastille, 11e (357-90-81) ; Parnassiens, 14e (320-30-19).

ALSINO Y EL CONDOR (Nicaragua, v.o.) : Denfert, 14e (321-41-01).

L'AMOUR A MORT (Fr.) : Gaumont-Halles, 1er (297-49-70) ; Gaumont Berlitz, 2e (742-60-33) ; Saint-Germain Village, 5e (633-63-20) ; Pagode, 7e (705-12-15) ; Gaumont Ambassade, 8e (359-19-08) ; Montparnos, 14e (327-52-37) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79).

LE BAL (Fr.-It.) : Studio de la Harpe, 5e (634-25-52).

LA BELLE CAPTIVE (Fr.) : Denfert (h. sp.), 14e (321-41-01).

BESOIN D'AMOUR (A., v.o.) : Ambassade, 8e (359-19-08).

BROADWAY DANNY ROSE (A., v.o.) : Movies, 1er (260-43-99) ; Forum, 1er (297-53-74) ; Studio Alpha, 5e (354-39-47) ; Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; Monte Carlo, 8e (225-09-83) ; George-V, 8e (562-41-46) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00). – V.f. : Paramount Marivaux, 2e (296-80-40) ; Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount Bastille, 12e (343-79-17) ; Paramount Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount Gobelins, 13e (707-12-28) ; Paramount Orléans, 14e (540-45-91) ; Passy, 16e (228-62-34) ; Paramount Maillot, 17e (758-24-24) ; Pathé Clichy, 18e (522-46-01).

CARMEN (Esp., v.o.) : Calypso, 17e (380-03-11).

CARMEN (Franco-It.) : Vendôme, 2e (742-97-52) ; Publicis Matignon, 8e (359-31-97).

CONAN LE DESTRUCTEUR (A., v.o.) : UGC Ermitage, 8e (563-16-16). – V.f. : Hollywood Boulevard, 9e (770-10-41).

2020 TEXAS GLADIATEURS (A., V.f. : Gaîté Boulevard, 2e (233-67-06).

DIVA (Fr.) : Rivoli Beaubourg, 4e (272-63-32.

EMMANUELLE IV (**) (V. Ang., V.f.) : George V, 8e (562-41-46).

ET VOGUE LE NAVIRE (It., v.o.) : Studio Galande, 5e (354-72-71).

L'ÉTOFFE DES HÉROS (A., v.o.) : Cluny Ecoles, 5e (354-20-12) ; UGC Marbeuf, 8e (561-94-95).

LES FAUSSES CONFIDENCES (Fr.) : Forum Orient Express, 1er (233-42-26) ; Bonaparte, 6e (326-12-12) ; George-V (h. sp.), 8e (562-41-46) ; Lumière (h. sp.), 9e (246-49-07).

LA FILLE EN ROUGE (A., v.o.) : Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; Balzac, 8e (561-10-60) ; V.f. : Paramount City, 8e (562-45-76) ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10).

LE FUTUR EST FEMME (It., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (271-52-36) ; UGC Danton, 6e (225-10-30) ; Lucernaire, 6e (544-57-34).

LA GARCE (Fr.) (*) : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Ambassade, 8e (359-19-08).

LES GRANDES VACANCES DE DONALD (A., v.f.) : UGC Opéra, 2e (574-93-50) ; UGC Danton, 6e (225-10-30) ; Gaumont Richelieu, 2e (233-56-70) ; UGC Rotonde, 6e (574-94-94) ; George V, 8e (562-41-46).

GREYSTOKE, LA LÉGENDE DE TARZAN SEIGNEUR DES SINGES (An., v.o.) : Gaumont Halles, 1er (297-49-70) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Publicis Saint-Germain, 6e (222-72-80) ; Gaumont Champs-Elysées, 8e (359-04-67) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (720-76-23). – V.f. : Impérial, 2e (742-72-52) ; Gaumont Richelieu, 2e (233-56-70) ; Français, 9e (770-33-88) ; Athéna, 12e (343-07-48) ; Bastille, 12e (307-54-40) ; Nation, 12e (343-04-67) ; UGC Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Montparnasse Pathé, 14e (320-12-06) ; Gaumont Convention, 15e (828-42-27) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (544-25-02) ; Kinopanorama, 15e (306-50-50) ; Pathé Wepler, 18e (522-46-01).

HISTOIRE D'O N° 2 (Fr.) (**) : George V, 8e (562-41-46) ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; Bergère, 9e (770-77-58) ; Miramar, 14e (320-89-52).

HOLLYWOOD VIXENS (A., v.o.) (**) : Forum Orient Express, 1er (233-42-26) ; Quintette, 5e (633-79-38) ; George-V, 8e (562-41-46) ; Parnassiens, 14e (329-83-11). – V.f. : Lumière, 9e (246-49-07) ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; Montparnasse Pathé, 14e (320-12-06) ; Images, 18e (522-47-94).

HOTEL NEW HAMPSHIRE (A., v.o.) : UGC Biarritz, 8e (723-69-23) ; Espace Gaîté, 14e (327-95-94).

IL ÉTAIT UNE FOIS EN AMÉRIQUE (A., v.o.) : Cluny Ecoles, 5e (354-20-12) ; UGC Marbeuf, 8e (561-94-95). – V.f. : Gaumont Richelieu, 2e (233-56-70).

INDIANA JONES ET LE TEMPLE MAUDIT (A., v.o.) : Forum, 1er (297-53-74) ; Ciné Beaubourg, 3e (271-52-36) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; George-V, 8e (562-41-46) ; UGC Normandie, 8e (359-41-18) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79). – V.f. : Rex, 2e (236-83-93) ; Paramount Marivaux, 2e (296-80-40) ; Bretagne, 6e (222-57-97) ; Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Nations, 12e (343-04-67) ; Paramount Bastille, 12e (343-79-17) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Paramount Galaxie, 13e (580-18-03) ; Gaumont Sud, 14e (327-84-50) ; Montparnasse Pathé, 14e (320-12-06) ; Gaumont Convention, 15e (828-42-27) ; Murat, 16e (651-99-75) ; Paramount Maillot, 17e (758-24-24) ; Pathé Clichy, 18e (522-46-01) ; Secrétan, 19e (241-77-99) ; Gambetta, 20e (636-10-96).

L'INTRUS (Fr.) : UGC Rotonde, 6e (575-94-94).

JOURNAL INTIME (Hongrois, v.o.) : Olympic Saint-Germain, 6e (222-87-23) ; Olympic Entrepôt, 14e (545-35-38) ; Parnassiens, 14e (329-83-11).

LIBERTÉ LA NUIT (Fr.) : 7e Art Beaubourg, 3e (278-34-15) ; Saint-André des Arts, 6e (326-80-25) ; Olympic Entrepôt, 14e (545-35-38) ; Parnassiens, 14e (320-30-19).

LISTE NOIRE (Fr.) : Français, 9e (770-33-88).

LOCAL HERO (Brit., v.o.) : 14 Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00).

LES MALHEURS DE HEIDI (A., v.f.) : Boîte à films, 17e (622-44-21).

MARIA'S LOVERS (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (271-52-36) ; Action rive gauche, 5e (354-47-62) ; UGC Champs-Elisées, 8e (561-94-95) ; 14-Juillet Bastille, 11e (357-00-81) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; (v.f.) : UGC Opéra, 2e (274-93-50) ; Rex, 2e (236-83-93) ; UGC Rotonde, 6e (574-94-94) ; UGC Boulevard, 9e (574-95-40) ; Gaumont Sud, 14e (327-84-50) ; Montparnos, 14e (327-52-37) ; Images, 18e (522-47-94).

LE MEILLEUR (A., v.o.) : Gaumont Halles, 1er (297-49-70) ; Quintette, 5e (633-79-38) ; UGC Odéon, 6e (225-10-30) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; Publicis Champs Elysées, 8e (720-76-23). – (V.f.) : Gaumont Berlitz, 2e (742-60-33) ; Gaumont Richelieu, 2e (233-56-70) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Gaumont Convention, 15e (828-42-27).

MEURTRE DANS UN JARDIN ANGLAIS (Brit., v.o.) : 14-Juillet Parnasse, 6e (326-58-00) ; Saint-Ambroise, 11e (700-89-16).

LE MOMENT DE VÉRITÉ (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (233-42-26) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; UGC Biarritz, 8e (723-69-23) ; Parnassiens, 14e (329-83-11). – (V.f.) : Rex, 2e (236-83-93) ; Lumière, 9e (246-49-07) ; Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount Galaxie, 13e (580-18-03) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10) ; UGC Convention, 15e (574-93-40) ; Pathé Clichy, 18e (522-46-01).

LES NUITS DE LA PLEINE LUNE (Fr.), Forum Orient-Express, 1er (233-42-26) ; Impérial, 2e (742-72-52) ; Studio Cujas, 5e (354-89-22) ; Quintette, 5e (633-79-38) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Elysées Lincoln, 8e (359-36-14) ; 14-Juillet Bastille, 11e (357-90-81) ; Montparnos, 14e (327-52-37) ; Olympic Entrepôt, 14e (545-35-38) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79).

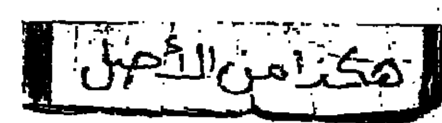
PARIS TEXAS (A., v.o.) : Movies les Halles, 1er (260-43-99) ; Impérial, 2e (742-72-52) ; Ciné Beaubourg, 3e (271-52-36) ; Panthéon, 5e (354-15-04) ; Saint-André-des-Arts, 6e (326-80-25) ; La Pagode, 7e (705-12-15) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; UGC Biarritz, 8e (723-69-23) ; Action Lafayette, 9e (329-79-98) ; UGC Boulevards, 9e (574-95-40) ; 14-Juillet Bastille, 11e (357-90-81) ; Escurial, 13e (707-28-04) ; Olympic Marilyn, 14e (545-35-38) ; Par-

LES FILMS NOUVEAUX

LE BAROUDEUR, film anglais de *Philip Chalong*, avec *Robert Ginty*, Sarah Langenfeld, William Stevens. V.f., Rex, 2e (236-83-93) ; UGC Danton, 6e (225-10-30) ; UGC Ermitage, 8e (563-16-16)) ; UGC Boulevard, 9e (574-95-40) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00).

LE JUMEAU, film français d'Yves Robert, avec Pierre Richard, Carey More, Camilla More. Gaumont Halles, 1er (297-49-70) ; Grand Rex, 2e (236-83-93) ; UGC Opéra, 2e (274-93-50) ; UGC Odéon, 6e (225-10-30) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; UGC Biarritz, 8e (723-69-23) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43) ; Français, 9e (770-33-88) ; La Bastille, 12e (307-54-40) ; Nation, 12e (343-04-67) ; UGC Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Montparnasse Pathé, 14e (320-12-06) ; Gaumont Sud, 14e (327-84-50) ; Bienvenue Montparnasse, 15e (544-25-02) ; Gaumont Convention, 15e (828-42-27) ; Pathé Wepler, 18e (522-46-01) ; Gaumont Gambetta, 20e (636-10-96).

VOLS ENTRE RÊVE ET RÉALITÉ, Film soviétique de Roman Balaian, avec Oleg Yankovski, Lioudmilla Gourtchenko, Oleg Tabakov. V.o., Forum Orient-Express, 1er (233-42-26) ; Cosmos, 6e (544-28-80) ; Elysées Lincoln, 8e (359-36-14).



CINEMA

nassiens, 14e (329-83-11) ; PLM Saint-Jacques, 14e (589-68-42) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; Mayfair, 16e (525-27-06). – V.f. : Rex, 2e (286-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (575-94-94) ; Nation, 12e (343-04-67) ; UGC Gobelins, 13e (336-23-44) ; UGC Convention, 15e (574-93-40) ; Images, 18e (522-47-94).

PINOT SIMPLE FLIC (Fr.) : UGC Opéra, 2e (574-93-50).

POLICE ACADEMY (A., v.o.) : George V, 8e (562-41-46) ; Marignan, 8e (359-92-82). – V.f. : Français, 9e (770-33-88) ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Montparnasse Pathé, 14e (320-12-06).

PRÉNOM CARMEN (Fr.) : Grand Pavois (h. sp.), 15e (554-46-85).

LES RIPOUX (Fr.) : Gaumont Halles, 1er (297-49-70) ; Rex, 2e (236-83-93) ; Berlitz, 2e (742-60-33) ; UGC Danton, 6e (225-10-30) ; UGC Montparnasse, 6e (574-94-94) ; UGC Biarritz, 8e (723-69-23) ; Le Paris, 8e (359-53-99) ; UGC Boulevard, 9e (574-95-40) ; Bastille, 11e (307-54-40) ; Athéna, 12e (343-07-48) ; UGC Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (336-23-44) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Montparnos, 14e (327-52-37) ; Gaumont Convention, 15e (828-42-27) ; Murat, 16e (651-99-75) ; Pathé Clichy, 18e (522-46-01) ; Secrétan, 19e (241-77-99).

LA SMALA (Fr.) : UGC Montparnasse, 6e (574-94-94) ; UGC Normandie, 8e (563-16-16) ; UGC Boulevards, 9e (574-95-40).

SOUVENIRS SOUVENIRS (Fr.) : Gaumont Halles, 1er (297-49-70) ; Gaumont Ambassade, 8e (359-19-08) ; Gaumont Berlitz, 2e (742-60-33) ; Gaumont Richelieu, 2e (233-56-70) ; Cluny Palace, 5e (354-07-76) ; UGC Odéon, 6e (225-10-30) ; St-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43) ; UGC Normandie, 8e (563-16-16) ; UGC Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (336-23-44) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Gaumont Sud, 14e (327-84-50) ; Gaumont Convention, 15e (828-42-27) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; Paramount Maillot, 17e (758-24-24) ; Pathé Clichy, 18e (522-46-01) ; Gaumont Gambetta, 20e (636-10-96).

STAR WAR LA SAGA (A., v.o.), **LA GUERRE DES ÉTOILES, L'EMPIRE CONTRE-ATTAQUE, LE RETOUR DU JEDI** : Escurial, 13e (707-28-04).

STRESS (Fr.) : Quinquette, 5e (633-79-38) ; George V, 8e (562-41-46) ; 8e (359-92-82) ; Français, 9e (770-33-88) ; Montparnasse Pathé, 14e (320-12-06).

SUDDEN IMPACT (A., v.o.) (*) : George V, 8e (562-41-46). V.F. : Opéra Night, 2e (296-62-56).

LE TARTUFFE (Fr.) : Studio de la Harpe, 5e (634-25-52).

TIR A VUE (Fr.) (*) : Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10).

TOP SECRET (A., v.o.) : Forum, 1er (297-53-74) ; Ciné Beaubourg, 3e (271-52-36) ; St-Michel, 5e (326-79-17) ; Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; UGC Ermitage, 8e (563-16-16) ; Paramount City Triomphe, 8e (562-45-76) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10). – (V.f.) : Rex, 2e (236-83-93) ; Paramount Marivaux, 2e (296-80-40) ; UGC Opéra, 2e (274-93-50) ; UGC Montparnasse, 6e (574-94-94) ; Paramount Opéra, 2e (742-56-31) ; UGC Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (336-23-44) ; Paramount Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount Orléans, 14e (540-45-91) ; Convention St-Charles, 15e (579-33-00) ; UGC Convention, 15e (574-93-40) ; Murat, 16e (651-99-75) ; Paramount Maillot, 17e (758-24-24) ; Images, 18e (552-47-94) ; Secrétan, 19e (241-77-99).

LA TRICHE (Fr.) : Parnassiens, 14e (329-83-11).

LA ULTIMA CENA (Cub.) : Denfert, 14e (321-41-01).

UN AMOUR DE SWANN (Fr.) : Calypso, 17e (380-03-11).

UN BON PETIT DIABLE (Fr.) : Calypso, 17e (380-03-11).

UNDER FIRE (A., v.o.) : UCG Marbeuf, 8e (561-94-95).

UN DIMANCHE A LA CAMPAGNE (Fr.) : UGC Marbeuf, 8e (561-94-95).

UN HOMME PARMI LES LOUPS (A., v.f.) : Napoléon, 17e (267-63-42).

LE VOL DU SPHINX (Fr.) : Forum Orient Express, 1er (233-42-26) ; Quintette, 5e (633-79-38) ; Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Paramount Mercury, 8e (562-75-90) ; St-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43) ; Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Maxéville, 9e (770-72-90) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Convention St-Charles, 15e (579-33-00) ; UGC Convention, 15e (574-93-40) ; Pathé Clichy, 18e (522-46-01).

Les grandes reprises

AFRICAN QUEEN (A., v.o.) : Epée de bois, 5e (337-57-47).

ALEXANDRE NEWSKY (Sov., v.o.) : Olympic Luxembourg (h.sp.), 6e (633-97-77).

ALIEN (A., v.o.) (*) : Châtelet Victoria, 1er (508-94-14) ; République cinéma, 11e (805-51-34) ; Espace Gaîté, 14e (327-95-94).

L'ANNÉE DE TOUS LES DANGERS (Austr., v.o.) : Boîte à films, 17e (622-44-21).

L'ARNAQUE (A., v.o.) : Boîte à films, 17e (622-44-21).

LES ARISTOCHATS (A., v.f.) : Napoléon, 17e (267-63-42).

LES AVENTURIERS DE L'ARCHE PERDUE (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (271-52-36) ; George-V, 8e (562-41-46). – V.f. : Capri, 2e (508-11-69) ; Parnassiens, 14e (320-30-19).

BARBEROUSSE (Jap., v.o.) : Saint-Lambert, 15e (532-91-68).

BARRY LYNDON (Angl., v.o.) : Grand Pavois, 15e (554-46-85) ; Boîte à films, 17e (622-44-21).

BLADE RUNNER (A., v.o.) : Studio Galande, 5e (354-72-71).

BLANCHE-NEIGE (A., v.f.) : Napoléon, 17e (267-63-42).

LA CINQUIÈME COLONNE (A., v.o.) : Action Rive Gauche, 5e (329-44-40) ; Mac Mahon, 17e (380-24-81).

CITIZEN KANE (A., v.o.) : Calypso, 17e (380-03-11).

COMÉDIE ÉROTIQUE D'UNE NUIT D'ÉTÉ (A., v.o.) : Templiers (h.sp.), 3e (272-94-56).

LE CRI (It., v.o.) : Studio Bertrand, 7e (783-64-66).

CUL DE SAC (A., v.o.) : Action Christine bis, 6e (329-11-30)

DÉLIVRANCE (A., v.o.) (*) : Boîte à films, 17e (622-44-21).

LE DERNIER TANGO A PARIS (It., v.o.) (**) : Saint-Ambroise, 11e (700-89-16).

LES DIABLES (Ang., v.o.) (**) : Lucernaire, 6e (544-57-34).

LES DIEUX SONT TOMBÉS SUR LA TÊTE (Bots.-A. v.o.) : Cinoches, 6e (633-10-82). – V.f. : Capri, 2e (508-11-69).

DON GIOVANNI (It., v.o.) : UGC Opéra, 2e (574-93-50) ; Cluny Palace, 5e (354-07-76) ; Gaumont Colisée, 8e (359-29-46).

EMMANUELLE (Fr.) (**) : Paramount City, 8e (562-45-76).

L'EMPIRE CONTRE-ATTAQUE (A., v.o.-v.f.) : Escurial, 13e (707-28-04).

LES ENFANTS DU PARADIS (Fr.) : Ranelagh, 16e (288-64-44).

LES ENFANTS DU No 67 (All., v.o.) : République Cinéma, 11e (805-51-33).

L'ÉNIGME DE KASPAR HAUSER (All., v.o.) : Saint-Ambroise, 11e (700-89-16).

ERENDIRA (v.o.) : Calypso, 17e (380-03-11).

EXCALIBUR (A., v.o.) : Champo, 5e (354-51-60). – V.f. : Opéra Night, 2e (296-62-56).

LA FEMME FLAMBÉE (A. v.o.) (**) : Ursulines, 5e (354-39-19).

FITZCARRALDO (All., v.o.) : Cinéma Présent, 19e (203-02-55).).

FRANKENSTEIN JUNIOR (A., v.o.) : Studio Bertrand, 7e (783-64-56).

GEORGIA (A., v.o.) : Studio Bertrand, 7e (783-64-66).

LA GUERRE DES ÉTOILES (A., v.o.-v.f.) : Escurial, 13e (707-28-04). – V.f. : Saint-Ambroise, 11e (700-89-16).

HAIR (A., v.o.) : Boîte à films, 17e (622-44-21).

LES HAUTS DE HURLEVENT (A., v.o.) : Châtelet Victoria (h.sp.), 1er (508-94-14) ; Grand Pavois, 15e (554-46-85).

L'HÉRITIÈRE (A., v.o.) : Reflet Quartier latin, 5e (326-84-65).

HIROSHIMA MON AMOUR (Fr.) : Saint-Séverin, 5e (354-50-91).

HISTOIRE DE PIERRA (It., v.o) : Latina, 4e (278-47-86) (ex-Marais).

L'HOMME AU COMPLET BLANC (A., v.o.) : Action Ecoles, 5e (325-72-07).

HONKY TONKMAN (A., v.o.) : Ciné-13 Première (sam., dim.), 19e (259-62-75).

L'IMPORTANT C'EST D'AIMER (Fr.) (**) : Grand Pavois, 15e (554-46-85) ; Boîte à Films (h.sp.), 17e (622-44-21).

IVAN LE TERRIBLE (Sov.) : Olympic Luxembourg, 6e (633-97-77).

JÉSUS DE NAZARETH (It.) : Grand Pavois, 15e (554-46-85).

LAWRENCE D'ARABIE (A., v.o.) : Ranelagh, 16e (288-64-44).

LIQUID SKY (A., v.o.) (**) : Cinoches, 6e (633-10-82).

LA LÉGENDE DU GRAND JUDO (Jap., v.o.) : République Cinéma, 11e (805-51-33).

LILI MARLEEN (All., v.o.) : Rivoli, 4e (272-63-32).

LA MAIN AU COLLET (A., v.o.) : Saint-Michel, 5e (326-79-17) ; Action Lafayette, 9e (329-79-89).

LA MALLE DE SINGAPOUR (A., v.o.) : André Bazin, 13e (337-74-39).

LA MARQUISE D'O (Fr.-All.) : Olympic Luxembourg, 6e (633-97-77).

MEAN STREETS (A., v.o.) (*) : Boîte à Films, 17e (622-44-21).

MERLIN L'ENCHANTEUR (A., v.f.) : Napoléon, 17e (267-63-42).

METROPOLIS (All.) : Saint-Germain Huchette, 5e (633-63-20) ; Bretagne, 6e (222-57-97) ; Elysées Lincoln, 8e (359-36-14).

MEURTRE D'UN BOOKMAKER CHINOIS (ex-LE BAL DES VAURIENS) (A., v.o.) : Epée de Bois, 5e (337-57-47).

MIDNIGHT EXPRESS (A., v.f.) (**) : Capri, 2e (508-11-69).

LA MORT EN CE JARDIN (Fr.) : Logos II, 5e (354-42-34).

NOBLESSE OBLIGE (A., v.o.) : Reflet Quartier latin, 5e (326-84-65).

LES NUITS DE CABIRIA (It., v.o.) : Champo, 5e (354-51-60).

ŒIL POUR ŒIL (A., v.o.) : Paramount City, 8e (562-45-76).

L'OMBRE D'UN DOUTE (A., v.o.) : Action Christine, 6e (329-11-30).

ORANGE MÉCANIQUE (A., v.o.) (**) : Galande (h.sp.), 5e (354-72-71) ; Balzac, 8e (561-10-60). – V.f. : Lumière, 9e (246-49-07).

PARSIFAL (All., v.o.) : Calypso, 17e (380-30-11).

PHANTOM OF THE PARADISE (A., v.o.) (**) : Châtelet Victoria (h.sp.), 1er (508-94-14) ; Club de l'étoile, 17e (380-42-05).

PINK FLOYD THE WALL (A., v.o.) : Club de l'étoile, 17e (380-42-05).

PROVA D'ORCHESTRA (It., v.o) : Latina, 5e (278-47-86).

RASHOMON (Jap., v.o.) : Saint-Lambert, 15e (532-91-68).

RENCONTRE DE LAUREL ET HARDY (A., v.f.) : Contrescarpe, 5e (325-78-37).

LE RETOUR DU JEDI (A., v.o.-v.f.) : Escurial, 13e (707-28-04).

RUE CASES-NEGRES (Fr.) : Saint-Ambroise, 11e (700-89-16) ; Grand Pavois, 15e (554-56-85) ; Club, 9e (770-81-47).

LE SALON DE MUSIQUE (Ind., v.o.) : Cinoches, 6e (633-10-82).

SCIUSCIA (It., v.o.) : Logos I, 5e (354-42-34).

TAXI DRIVER (A., v.o.) (**) : Saint-Germain Studio, 5e (633-63-20) ; Boîte à Films, 17e (622-44-21).

THE BLUES BROTHERS (A., v.o.) : Epée de Bois, 5e (337-57-47).

THE ROSE (A., v.o.) : Châtelet Victoria, 1er (508-94-14).

TRISTANA (Fr.-It.-Esp., v.o.) : Epée de Bois, 5e (337-57-47).

VIVRE ET LAISSER MOURIR (Ang., v.o.) : Marbeuf, 8e (561-94-95). – V.f. : Gaîté Rochecouart, 9e (878-81-77).

WEST SIDE STORY (A., v.o.) : Balzac, 8e (561-10-60).

ZABRISKIE POINT (A., v.o.) : Studio Médicis, 5e (633-25-97).

ZELIG (A.) : Galande, 5e (354-72-71).

Les festivals

ALAIN RESNAIS, Studio 43, 9e (770-63-40), mer. : l'An 01 ; mer., dim., lun. : Je t'aime, je t'aime ; mer., sam., dim. : Loin du Vietnam ; jeu., ven., dim. : Hiroshima mon amour ; jeu. : l'Année dernière à Marienbad ; Nuit et brouillard ; ven., sam., lun. : Providence ; ven., sam., dim. : Muriel ; sam., dim. : Mon oncle d'Amérique ; sam., lun. : La guerre est finie.

AMÉRICAINES NOSTALGIES (v.o.), Rialto, 19e (607-87-61), jeu., sam., lun. : Next Stop Greenwich Village ; Diner ; The Last Picture Show ; jeu., ven., dim., mar. : Georgia ; mer., ven., dim., mar. : les Copains d'abord ; The Big Fix ; mer., ven., lun., mar. : Alice's Restaurant.

CINÉ FLINGUE (v.o.), Olympic Luxembourg, 6e (633-97-77), tlj. : Quand la ville dort ; Tueur à gages ; l'Homme au bras d'or ; la Soif du mal.

ERIC ROHMER, Olympic (petite salle), 14e (545-35-38), mer., sam. : la Femme de l'aviateur ; jeu., mar., dim. : le Beau Mariage ; ven., lun. : Pauline à la plage. Denfert, 14e (321-41-01), mer., sam., dim : Perceval le Gallois ; sam., mar., lun. : la Marquise d'O ; jeu., lun., la Carrière de Suzanne, la Boulangère de Monceau ; mar., dim. : le Genou de Claire ; tlj (sf mar.) : la Collectionneuse ; tlj (sf lun.) : la Femme de l'aviateur ; tlj : l'Amour l'après-midi.

FRITZ LANG (v.o.), Action Christine bis, 6e (329-11-30), mer., sam. : la 5e Victime ; jeu. : Règlement de comptes ; ven. : Cape et Poignard ; dim. : M. le Maudit ; lun. : Fury ; mar. : le Ministère de la peur.

LE GRAND RETOUR DE LAUREL ET HARDY (v.f.), Action Ecoles, 5e (325-72-07), mer. : les Conscrits ; jeu. : Têtes de pioche ; ven. : Les montagnards sont là ; sam. : C'est donc ton frère ; dim. : les As d'Oxford ; lun. : Laurel et Hardy au Far-West ; mar. : la Bohémienne.

MIZOGUCHI (v.o.), 14-Juillet Parnasse, 6e (326-58-00), ven., lun. : les Contes de la lune vague après la pluie ; mer. : l'Intendant Sansho ; jeu. : O'Haru femme galante ; sam. : la Fête de Gion ; dim. : l'Impératrice Wang Kwei Fei ; mar. : le Héros sacrilège.

PANORAMA DU JEUNE CINEMA FRANÇAIS, Studio 43, 9e (770-63-40), mar. à 20 h 30 : Attaxie passagère ; Zone surveillée ; Quartier sauvage ; Abandon ; Snark ; Ragazzo.

PROMOTION DU CINÉMA, Studio 28, 18e (606-36-07), mer. : Conan le destructeur ; jeu. : le Bon Roi Dagobert ; ven. : le Tambour (*) ; sam. : Frankenstein 90 ; dim., mar. : Le futur est femme.

WOODY ALLEN (v.o.), Action Christine, 6e (329-11-30), jeu., dim. : Manhattan ; ven. : Stardust Memories ; sam., mar. : Bananas ; lun. : Intérieurs.

Les séances spéciales

ADOPTION (Hong., v.o.) : Olympic Saint-Germain, 6e (222-87-23), 12 h.

L'AGE D'OR (Fr.), Templiers, 3e (272-94-56), sam. 17 h 30, dim., lun. 20 h.

AGUIRRE, LA COLÈRE DE DIEU (All., v.o.) : Saint-Ambroise, 11e (700-89-16), sam., dim. 19 h 30, mar. 22 h, ven. 13 h 40.

AMERICAN GIGOLO (*), (A., v.o.) : Châtelet-Victoria, 1er (508-94-14), 14 h 35 + sam. 0 h 30.

CASANOVA (de Fellini) (It, v.o.) : Templiers, 3e (272-94-56), mer., jeu., ven., sam. 22 h, dim. 17 h 30.

CHALEUR ET POUSSIÈRE (Chin., v.o.) : Saint-Ambroise, 11e (700-89-16), mar. 19 h 50.

CHARIOTS DE FEU (Brit., v.o.) : Boîte à Films, 17e (622-44-21), 20 h 15.

CONTES DE LA FOLIE ORDINAIRE (*) (It., v.o.) : Olympic Luxembourg, 6e (633-97-77), 12 h et 24 h.

DERSOU OUZALA (Sov., v.o.) : Saint-Lambert, 15e (532-91-68), mer. 18 h 30, lun. 15 h 30, ven. 21 h.

LE FACTEUR SONNE TOUJOURS DEUX FOIS (A., v.o.) : Calypso, 17e (380-30-11), jeu., ven., lun., mar. 13 h 30.

LES JOUEURS D'ECHECS (Ind., v.o.) : Ciné-Beaubourg, 3e (271-52-36), dim., lun., mar. 11 h 55 ; Saint-Ambroise, 11e (700-89-16), lun. 18 h.

LE MYSTERE PICASSO (Fr.) : Ciné-Beaubourg, 3e (271-52-36), dim., lun., mar. 11 h 50.

LE MONDE SELON GARP (v.o.) : Boîte à Films, 17e (622-44-21), mer., jeu., ven., mar. 18 h 05.

LA PRISE DU POUVOIR PAR LOUIS XIV (Fr.) : Ciné-Beaubourg, 3e (271-52-36), dim., lun., mar. 11 h 40.

PROVIDENCE (Fr.) : Châtelet-Victoria, 1er (508-94-14) 16 h 15.

QUAND LA VILLE DORT (A., v.o.) : Olympic-Luxembourg, 6e (633-97-77), 12 h et 24 h.

QUI A PEUR DE VIRGINIA WOOLF (A., v.o.) : Châtelet-Victoria, 1er (508-94-14), 14 h.

LES SEPT SAMOURAIS (Jap., v.o.) : Châtelet-Victoria, 1er (508-94-14), 21 h.

LE TAMBOUR (All., v.o.) : République-Cinémas, 11e (805-51-33), sam. 15 h 30, dim., mar. 13 h 30.

VIVRE VITE (Esp., v.o.) : République-Cinémas, 11e (805-51-33), jeu., sam. 20 h, ven., dim. 16 h, mar. 20 h 30.

VOYAGE AU BOUT DE L'ENFER (*) (A., v.o.) : Boîte à Films, 17e (622-44-21), 21 h 15.

COMMUNICATION

M. Fabius chaque mois sur TF 1

(Suite de la première page.)

La forme même de l'émission, en effet, ne peut s'apparenter à une communication du gouvernement telle que la définit l'article 33 (2), et pour laquelle est prévue un véritable « droit de réplique » (article 14). La Haute Autorité devra donc déterminer la forme que prendra le droit de réponse envisagé.

La pratique de la causerie *régulière* du président ou du premier ministre n'est pas une nouveauté. Après Roosevelt aux Etats-Unis, Pierre Mendès France l'avait inaugurée à la radio d'Etat le 26 juin 1954. M. Valéry Giscard d'Estaing fut sept fois la vedette d' « Une heure avec le président », du 18 avril 1979 au 27 janvier 1981 sur les trois chaînes de télévision.

En renouant avec ce style d'émission, M. Fabius et TF 1 mettent en commun des intérêts différents. Pour le premier ministre, ces rendez-vous répondent à un impérieux besoin de communication de la part du gouvernement, qui a mesuré ses faiblesses dans ce domaine (3). « *Quand on prend des engagements vis-à-vis du pays, on doit en rendre compte aux Français, leur expliquer les décisions qui les concernent* », a déclaré M. Fabius.

La proposition de TF 1 rencontre en fait un souci majeur de ce gouvernement, qui s'est fixé comme l'une de ses tâches principales de mieux « faire passer » son message, et en particulier les réformes faites par la gauche depuis 1981. Les services de presse de Matignon et des ministres ont été renforcés, on fait davantage appel à des « hommes de communication », on cherche des méthodes nouvelles. Dès l'été, des réunions ont eu lieu à l'instigation du premier ministre pour aiguillonner l'ensemble du gouvernement dans ce sens.

Faire monter en première ligne M. Fabius, après sa prestation jugée excellente à « l'Heure de vérité » (Antenne 2) le 5 septembre, peut être payant. Tout a été dit sur « l'effet Fabius », sa jeunesse, l'image de modernité qu'il incarne. Et là, il rejoint la stratégie de la première chaîne, qui opère depuis la rentrée un spectaculaire redressement de son image, avec de nombreuses émissions nouvelles, un autre présentateur au journal de 20 heures, une rénovation de ses magazines d'information.

Pourtant, l'arme est à double tranchant pour les deux partenaires. TF 1 peut, certes, profiter de l'« effet Fabius » – dynamisme et modernité – mais ancrer aussi davantage l'image de « *chaîne du pouvoir* » que l'on continue à lui reprocher. Pour le gouvernement et la majorité, le risque est d'être accusés par l'opposition (qui dispose de relais efficaces, notamment dans la presse écrite) de « *propagande* » et de « *reprise en main* ». Ou encore de produire l'effet inverse de celui recherché, et qui *avait nui au prédécesseur* de M. François Mitterrand à l'Elysée : agacer l'opinion par des *interventions trop fréquentes*.

Autres questions : comment sera organisé la « réponse » et qui en bénéficiera ? Les temps de parole politiques à la télévision seront-ils modifiés et dans quel sens ? (4). La Haute Autorité pourra-t-elle, dans la période de communication politique qui s'annonce chaude d'ici à 1986, faire « *respecter les équilibres* » et, en même temps, la liberté d'informer des rédactions des chaînes ? Le débat démocratique aurait tout à gagner de règles du jeu claires et clairement acceptées. Le projet de rendez-vous avec M. Fabius sera, à cet égard, un test instructif.

YVES AGNÈS.

(2) « *Le gouvernement peut, à tout moment, faire programmer et diffuser toutes déclarations ou communications qu'il juge nécessaires. Les émissions sont annoncées comme émanant du gouvernement.* »

(3) Lire notamment « *Le pouvoir à la rencontre de l'opinion publique* », dans *le Monde* des 21, 22 et 23 juin.

(4) Derniers chiffres connus, pour le premier trimestre 1984 : 3 h 48'34" pour la présidence de la République, 11 h 25'45" pour le gouvernement, 8 h 9'33" pour les partis de la majorité (PS, PCF, MRG), 10 h 46'36" pour l'opposition (RPR, UDF). Ils faisaient apparaître une progression de l'opposition par *rapport* aux *précédents* décomptes (*le Monde* du 14 juin).

La nouvelle grille de France-Culture

Une *réforme*, pas une *révolution*. *Annoncée depuis longtemps*, attendue avec impatience ou inquiétude (par des producteurs peu habitués aux remises en cause et aux changements), la nouvelle grille de *France-Culture*, *présentée lundi 8 octobre par le PDG de Radio-France*, M. Jean-Noël Jeanneney, et le nouveau directeur de la chaîne, M. Jean-Marie Borzeix – et qui entrera en vigueur à partir du *15 octobre*, – ne *bouleverse* pas les *plates-bandes*, ne fait pas table rase du passé.

Les principales émissions sont maintenues (même si elles ont changé d'horaire) mais, on trouve beaucoup plus de magazines, davantage de direct, d'émissions courtes. Le rythme et le ton changent.

Un peu d'air. C'était nécessaire. La radio la plus culturelle de France était la seule parmi tous les médias à ne pas avoir changé depuis plus de dix ans. « *Pourquoi une chaîne culturelle serait-elle obligatoirement empesée, solennelle, désuète, hautaine, hiératique ?* », a demandé Jean-Marie Borzeix (et toc pour le prédécesseur, M. Yves Jaigu), tout en reconnaissant le haut niveau de la chaîne et la nécessité de faire un « *changement prudent* ».

Le nouveau directeur de France-Culture a exclu le changement radical pour deux raisons : « *D'abord parce que le public de France-Culture est l'un des plus fidèles qui soit ; ensuite parce que plusieurs émissions de l'ancienne grille étaient excellentes.* »

Le changement est l'aboutissement de consultations diverses et du travail de réflexion d'un petit groupe. Il était réclamé depuis longtemps à l'intérieur par un certain nombre de producteurs (des jeunes, surtout) lassés de la structure féodale de France-Culture. Philippe Nemo, philosophe, giscardien, un des producteurs récemment « limogés », a parlé de « *chasse aux sorcières* » et de reprise en main politique. Le terme semble largement exagéré quand on sait que certains postes de producteurs s'apparentent à des rentes à vie, et qu'à France-Culture le corporatisme exagéré s'allie à l'absence totale de sens autocritique.

Sur quatre-vingts producteurs réguliers, cinq ou six ont été éloignés. C'est du moins le chiffre donné par M. Jean-Noël Jeanneney, expliquant les raisons pour lesquelles Philippe Nemo ne lui avait plus semblé être « *l'homme de la situation* ». « *M. Nemo*, a-t-il déclaré, *était producteur, en alternance avec Claude Mettra, de « L'autre scène, les vivants et les dieux ». Progressivement, ses émissions se sont orientées dans un sens qui ne correspondait plus à l'intitulé de l'émission, à ses bases. Il y a donc eu dérive par rapport au projet originel. Mais dans le cadre de la réforme de France-Culture, on trouvera d'autres émissions traitant de philosophie, parmi lesquelles « Un homme, une vie », de Claude Mettra.* » M. Jean-Noël Jeanneney, qui a récemment envoyé une lettre à Philippe Nemo, a refusé de s'expliquer sur le « *procès politique* » : « *un procès d'intention* », a-t-il dit. Quant à la « *radio-punk d'Etat* », il a invité les auditeurs à écouter la nouvelle grille et à en juger...

M. Jean-Noël Jeanneney s'est félicité de ce que *la réduction du budget de Radio-France pour 1984 – dont les effets s'étaient concentrés sur France-Culture – n'ait pas été* renouvelée pour 1985, au contraire. Le choc, qui a été dur, a dit le PDG de Radio-France, *a été aussi salutaire*, car il a permis d'assainir en secouant des habitudes. Le budget de 48 millions de francs est passé à 57 millions de francs pour 1985, plus quelques millions supplémentaires pour la création musicale. A partir de janvier prochain, la chaîne émettra vingt-quatre heures sur vingt-quatre sur la FM.

Sans entrer dans le détail d'une grille dont il serait fastidieux d'énumérer toutes les émissions (sur soixante-cinq régulières, une quarantaine sont nouvelles ou refondues), signalons que les principaux changements consistent dans le très grand nombre des magazines, l'ouverture nette sur l'actualité culturelle quotidienne, et dans l'introduction, ici et là, du direct. Volonté d'être plus rapide, plus souple, plus « *agréable à l'oreille* », tout en restant fidèle à la vocation d'université populaire de la chaîne *et à son haut niveau culturel* (de nouvelles émissions de prestige sont annoncées, dont de grands débats d'idées *réalisés avec le Monde*).

Le secteur « dramatique » – pénalisé par les économies – va *de nouveau occuper une place importante*, mais avec une politique différente : recherche de nouveaux auteurs, révision du genre et prospection à l'extérieur.

On voit bien l'ambition, le projet. Il s'agit de garder le public fidèle (environ 600 000 auditeurs chaque jour), mais aussi de le rajeunir et de l'élargir. France-Culture entend commencer un large travail de promotion pour se faire connaître à l'extérieur. En attendant de réviser à nouveau sa grille, qui « *n'est pas faite pour dix ans* ».

CATHERINE HUMBLOT.

● *Le câblage d'Evry.* – Après Montpellier, La Courneuve-Gennevilliers, Mantes, L'Isle-d'Abeau et l'ensemble Boulogne-Sèvres-Suresnes-Saint-Cloud, la ville nouvelle d'Evry (Essonne) vient à son tour de signer un protocole d'accord avec le ministère des PTT pour l'étude et la réalisation d'un réseau câblé. La semaine prochaine, le ministre des PTT doit signer un autre protocole avec la ville de Cannes.

COMMUNICATION

LA NOMINATION DE M. HÉBERLÉ A ANTENNE 2

Les membres de la Haute Autorité : *« complète harmonie »*

Présentant devant la presse le deuxième rapport annuel de la Haute Autorité de la communication audiovisuelle, Mme Michèle Cotta, présidente de cette institution, a éclairé le choix fait récemment du successeur de M. Pierre Desgraupes à la direction d'Antenne 2. *« Nous avons réellement tenté de rechercher un consensus »* ; a déclaré notamment Mme Cotta. *« Au demeurant, si la plupart des décisions que prend la Haute Autorité depuis deux ans sont prises à la quasi-unanimité, il est arrivé, à quelques reprises, qu'elles le soient à la majorité simple (...). C'est la règle du jeu dans une instance collégiale. La Haute Autorité n'aurait pas survécu si ses membres s'étaient, à chaque fois, déterminés selon des clivages politiques. Mais nous ne sommes pas non plus neuf personnes en tous points identiques, dont le comportement au fil des jours se serait totalement nivelé. »*

En écho à cette déclaration, les membres de la Haute Autorité ont fait connaître leur totale solidarité avec leur présidente. M. Jean Autin a notamment déclaré : *« Nous travaillons tous les neuf ensemble et en complète harmonie, même si nous ne sommes pas toujours d'accord. Nous sommes en deux ans devenus des amis. »* M. Marc Paillet : *« Pour nous, qui travaillons tous les jours, il importe de ne pas laisser se développer le sentiment qu'un seul acte vient obscurcir tout notre travail depuis deux ans. »* Pour M. Daniel Karlin, *« dans cette histoire, la presse a raconté tout et son contraire »*. Certains membres, notamment MM. Paul Guimard et Gabriel de Broglie, ont démenti certaines assertions des médias.

Il a été précisé, d'autre part, qu'un seul vote avait eu lieu pour la nomination de M. Jean-Claude Héberlé. Enfin, Mme Cotta a expliqué sa position dans le vote : *« Je me suis abstenue non pour manifester une quelconque hostilité, ni même une irritation à l'égard de quiconque, et naturellement pas à l'égard du président de la République, comme certains le laissent entendre, mais uniquement parce que j'avais soutenu — sans succès — une autre candidature que j'estimais plus adéquate, qui d'ailleurs n'avait rien de provocateur, et que je n'ai pas voulu changer d'avis quelle que soit ma sympathie personnelle pour Jean-Claude Héberlé. »*

(*Lire pages 1 et 22 :* « Une autorité à préserver. »)

La présidence de TF 1 précise les fonctions de M. Lallier

Après l'annonce de la création d'un comité de programme (*le Monde* daté 7-8 octobre), la présidence de TF 1 a précisé les fonctions de M. Jean Lallier, délégué de M. Hervé Bourges, PDG de la chaîne, pour les programmes. M. Lallier est chargé d'une action de recherche de nouveaux projets d'émissions. A ce titre, il s'occupera plus particulièrement des coproductions internationales et de la politique cinématographique de TF 1 dans le cadre de sa filiale TF 1-films production.

M. Lallier siège au comité de programmes qu'il présidera en l'absence de M. Hervé Bourges. La présidence de TF 1 indique que ce comité, constitué il y a trois semaines, s'est déjà réuni quatre fois et témoigne de la volonté de M. Bourges de *« coordonner lui-même la politique de programme de la chaîne, sans remettre en question le principe des unités de programmes »*.

SPORTS

AUTOMOBILISME

Le Grand Prix de Monaco ne figure plus au calendrier du championnat du monde

La Fédération internationale de sport automobile (FISA), qui a réélu à sa tête M. Jean-Marie Balestre, a, mardi 9 octobre, au cours de la réunion de son comité exécutif, retiré le Grand Prix de Monaco du calendrier du championnat du monde 1985, non pour des raisons de sécurité, mais pour des motifs financiers.

En prenant cette décision, la FISA franchit une nouvelle étape dans le conflit qui l'oppose au président de l'Automobile Club de Monaco (ACM), M. Michel Boeri, organisateur du Grand Prix de Monaco. Le différend est né au lendemain de la reconduction du contrat qui lie l'ACM à la chaîne de télévision américaine ABC. La FISA est propriétaire des droits de télévision sur tous les circuits de formule 1. Le montant de ces droits est géré par M. Bernie Ecclestone, président de l'Association des constructeurs de formule 1 (FOCA), qui perçoit 33 % aux termes des accords de la Concorde.

M. Boeri a refusé la règle du jeu. M. Balestre a enlevé à Monaco le label du championnat du monde. Cela ne veut pas dire que le Grand Prix, inscrit trente et une fois au calendrier du championnat depuis la création de cette épreuve en 1950, ne pourra pas avoir lieu : la date initialement prévue pour la course, le 19 mai, reste libre. Toutefois, en *n'étant plus attributive de points* pour le classement mondial, cette épreuve, suivie par cent mille spectateurs et diffusée dans cinquante-quatre pays, risque de perdre de son impact. Cela inquiète les commanditaires de la F 1 mais aussi les responsables du tourisme de la Côte d'Azur.

Le Rallye de Monte-Carlo menacé

Rien n'indique, pourtant, que le conflit ne trouvera pas de solution. M. Balestre a déclaré que *« si l'ACM réglait les droits impayés en 1984, le Grand Prix de Monaco pourrait, après étude du dossier, réintégrer le championnat du monde »*. M. Boeri a estimé, pour sa part, que, *« avec de la bonne volonté, les difficultés pouvaient être aplanies »*.

Ce différend n'est toutefois qu'un des aspects du conflit. Le président de la FISA est aussi celui de la Fédération française de sport automobile (FFSA). Il a également critiqué l'ACM à propos de l'organisation du Rallye de Monte-Carlo qui utilise, depuis 1911, le réseau routier français. M. Balestre a, en effet, estimé que *« lorsque des épreuves sportives automobiles étrangères utilisent le territoire français, elles mettent à contribution des dizaines d'associations et plusieurs ligues, exploitent les meilleures infrastructures nationales et tirent un grand profit du capital sportif, humain et matériel du sport automobile français. Certaines de ces compétitions, à caractère commercial, disposent de budgets considérables et menacent l'existence d'épreuves françaises »*.

Le Rallye de Monte-Carlo ne devrait donc pas recevoir, en 1985, l'autorisation de la FFSA si l'ACM ne verse pas une contribution de 1 million de francs.

Compte tenu des intérêts en jeu, il est improbable, là encore, que la Fédération française et les organisateurs du Rallye ne trouvent pas un terrain d'entente.

GILLES MARTINEAU.

CYCLISME

Parcours original pour le Tour de France 1985

Le Tour de France 1985, présenté à la presse, mardi 9 octobre, aura lieu du 29 juin au 28 juillet. Il partira de Vannes pour se terminer sur les Champs-Elysées, soit 4 000 kilomètres, après avoir traversé la Normandie, le Nord, les Vosges, le Jura, les Alpes, le Massif Central et les Pyrénées. Escaladées au cours de la dernière semaine, celles-ci joueront un rôle déterminant. Alors que dans le Tour 1984 elles avaient été pratiquement escamotées au profit des Alpes, elles seront valorisées, cette fois, par deux arrivées en altitude inédites : l'une au cœur de la station de sports d'hiver de Luz-Ardiden (1 780 mètres et 13 kilomètres d'ascension), l'autre au sommet de l'Aubisque (1 709 mètres), que les coureurs franchiront à deux reprises en deux jours. Aspin et Tourmalet figurent aussi au programme.

Dans les Alpes, en revanche, le Tour 1985 évitera les grands obstacles traditionnels, tels que le Galibier ou Joux-Plane. Il y aura néanmoins une arrivée en altitude à Avoriaz (1 800 mètres), puis cinq cols entre Morzine et Grenoble. Enfin, et ce sera peut-être la plus sélective des étapes alpestres, les rouleurs-grimpeurs s'affronteront au cours d'une épreuve contre la montre de 35 kilomètres sur les pentes du Vercors, en direction de Villard-de-Lans.

Indépendamment du prologue de 6,5 kilomètres, le 28 juin, à Plumelec et de l'exercice collectif Vitré-Fougères (75 kilomètres), les spécialistes du chronomètre disposeront de deux étapes individuelles contre la montre relativement longues pour se départager : Sarrebourg-Strasbourg (75 kilomètres) et le circuit du lac de Vassivière, en Limousin (48 kilomètres), la veille du retour à Paris.

A priori, ce parcours assez original semble moins exigeant que ceux des années précédentes, mais il faut se garder d'anticiper et ne pas sous-estimer la valeur stratégique de certaines étapes dites de transition, en particulier Saint-Etienne - Aurillac, qui comporte la montée du Puy-Mary.

Le tracé du deuxième Tour féminin suivra la même orientation. En trois semaines, du 29 juin au 21 juillet, les concurrentes effectueront 1 150 kilomètres, grimperont dix cols, dont le Tourmalet, et auront droit à quatre jours de repos. L'Américaine Marianne Martin, victorieuse cette année, a confirmé sa participation pour l'an prochain.

J. A.

PROST A 3,5 POINTS DU TITRE

Alain Prost n'a plus que 3,5 points de retard sur Nicki Lauda au classement provisoire du championnat du monde de Formule 1, dont la dernière épreuve aura lieu le 21 octobre prochain à Estoril (Portugal).

Après l'exclusion pour tricherie de l'écurie britannique Tyrrell du championnat du monde, la FISA a décidé de redistribuer les points acquis par cette dernière. Le Britannique David Brundle, deuxième du Grand Prix de Detroit (Etats-Unis), ayant été déclassé, Prost, qui avait terminé à la cinquième place, s'est retrouvé quatrième sur le tapis vert et a récupéré un point supplémentaire.

● *ATHLÉTISME : nouveau record des 100 km marche.* — A l'occasion du championnat de France des 100 km marche, disputé le 7 octobre à Laval, Gérard Lelièvre, du Grand-Quevilly, a établi une nouvelle meilleure performance mondiale en couvrant la distance en 8 h 58 mn 12 s (moyenne horaire de 11,148 km). Le précédent record était détenu par l'Allemand de l'Est Christophe Hoehne qui avait réalisé 9 h 15 mn 46 s en 1970. Lelièvre, qui a remporté son trente-quatrième titre, a précédé Jean-Claude Corre (9 h 24 mn 05 s) et Malthierry (9 h 36 mn 17 s).

● *BASKET-BALL : Villeurbanne en Coupe d'Europe.* — L'ASVEL s'est facilement qualifiée pour le deuxième tour de la Coupe d'Europe des clubs vainqueurs de Coupe au détriment du Maccabi de Bruxelles. Déjà gagnante du match aller, l'équipe d'Alain Gilles s'est imposée, sur son terrain le 9 octobre, par 85 à 73.

● *FOOTBALL : Laval gagne la Coupe de la Ligue.* — Mardi soir 9 octobre, au stade Auguste-Delaune, à Reims, le Stade lavallois a gagné la première édition de la Coupe de la Ligue professionnelle face à l'AS Monaco, par 3 buts à 1.

Mercredi 10 octobre

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

20 h 35 Série : Dallas.
Réactions mitigées après l'annonce des fiançailles de Clayton et Ellie. J. R. est furieux.

21 h 25 Chronique d'une famille française.
Série de Hervé Basle. Nº 1 : Au temps du père Besnard.
Teillé-Saint-Marceau, dans la Sarthe. Un village effacé comme tant d'autres, plein du charme de ses murailles grises. Une famille française, un document-miroir qui permet à tout un chacun de s'identifier, de lire entre les lignes comme un remake de sa propre histoire.

22 h 25 Fréquence vidéo.
Emission d'H. Cegarra et R. Adaridi.
L'actualité de la vidéocassette ; le gag du mois, Vidéoste.

23 h 10 Journal.

23 h 25 C'est à lire.

23 h 30 Clignotant.
Alain Chamfort ; Confusion.

DEUXIÈME CHAINE : A 2

20 h 35 Téléfilm : Maigret à Vichy.
De G. Simenon. Réalisation A. Levent, avec J. Richard.
Maigret a beau suivre le plus tranquillement du monde une cure à Vichy avec sa femme, il n'en reste pas moins un policier qui ne peut s'empêcher d'exercer son flair légendaire. Une petite femme en mauve est assassinée. Maigret enquête.

22 h 5 Les jours de notre vie : Avant la naissance.
Magazine médical de D. Thibault.
Les dernières techniques sur l'enfant avant sa naissance. L'échographie, le diagnostic anté-natal, les maladies infectieuses de la mère. Avec le professeur E. Papiernick, chef du service de gynécologie obstétrique de l'hôpital Antoine-Béclère, à Clamart ; les docteurs Cohen et Vial, du même service ; le professeur André Boué et le docteur Joëlle Boué, généticiens du Centre international de l'enfance.

23 h Journal.

23 h 20 Bonsoir les clips.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

20 h 35 Variétés : Cadence 3.
Emission de Guy Lux et Lela Milcic.
Avec Enrico Macias, Gilbert Bécaud, Hervé Vilard, Bonnie Tyler, Dalida...

22 h Journal.

22 h 20 Série : Scènes de la vie conjugale.
d'I. Bergman. Nº 5 : Les Analphabètes. Avec L. Ullmann, E. Josephson, B. Anderson...
Marianne et Johan se retrouvent pour signer les papiers du divorce. Toutes les rancœurs explosent, toutes les amertumes sont jetées à la figure. L'un des moments les plus violents du drame familial merveilleusement filmé, joué. Grave, tendre... le roman de la vie.

23 h 10 Une bonne nouvelle par jour, de Brice Lalonde.

23 h 15 Prélude à la nuit.
« Sonatine pour flûte et piano » de Dutilleux, par M. Debost, flûte, et C. Ivaldi, piano.

FR 3 PARIS ILE-DE-FRANCE

17 h 5 Histoire de France en BD ; 17 h 10 Dessin animé : Belle et Sébastien ; 17 h 12 Les OVNIS, qui ou quoi ? ; 17 h 25 L'art involontaire ; 17 h 40 Mon ami Guignol ; 17 h 50 Série : Les molécules ; 18 h Magazine du rock : Rocking chair ; 18 h 30 Vie régionale ; 18 h 55 Humeur-Humour ; 19 h Feuilleton : Monsieur Benjamin ; 19 h 15 Informations ; 19 h 50 Atout PIC.

FRANCE-CULTURE

20 h 30 Musique : La musique contemporaine et les médias.

22 h 30 Nuits magnétiques : Don Juan.

FRANCE-MUSIQUE

20 h Concert (en direct de la cathédrale de Brême) : « Antifany », de Kabelac, « A propos d'Orphée », de Darasse, « l'Offrande musicale » de J.-S. Bach, par le chœur de la cathédrale de Brême, les Percussions de Strasbourg et l'ensemble vocal Huguette Calmel ; dir. J.-L. Petit, sol. T. Sellers, soprano, G. Guillard, orgue.

22 h Les soirées de France-Musique : « Verveine-Scotch » ; à 1 h, Poissons d'or.

Jeudi 11 octobre

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

11 h 20 TF 1 Vision plus.

11 h 50 La une chez vous.

12 h Feuilleton : Nans le berger.

12 h 30 Variétés : La bouteille à la mer.

13 h Journal.

13 h 45 A pleine vie.
13.50 Série : Franck, chasseur de fauves (redif.) ; 14.45 Portes ouvertes, magazine des handicapés ; 15.00 Images d'histoire (des techniques et des hommes) ; 15.30 Quarté : en direct d'Evry ; 16.00 Santé sans nuages, magazine de M. Morance ; 17.05 La chance aux chansons.

17 h 55 Mini journal pour les jeunes.

18 h 10 Le village dans les nuages.

18 h 30 Magic Hall, de Gérard Majax.

19 h 15 Emissions régionales.

19 h 40 Cocoricocoboy.

20 h Journal.

20 h 35 Feuilleton : Billet doux.
Réal. M. Berny. Avec P. Mondy, D. Boccardo...
Les aventures de Philippe, à la recherche d'un billet de 500 francs qui peut, seul, lui permettre de se disculper du crime dont on l'accuse. Suspense, rire, tendresse.

21 h 30 L'Enjeu.
Magazine économique et social de F. de Closets, E. de La Taille et A. Weiller.
Le système Leclerc ; Immigrés : le choc du retour ; Les épines de la fleur française ; CFM 56 : histoire d'un moteur.

22 h 45 Journal.

23 h C'est à lire.

23 h 5 Etoiles à la une.
Présenté par F. Mitterrand.
Cinéma : La nuit américaine.
Film américain de F. Truffaut (1973), avec J. Bisset, V. Cortese, A. Stewart, J.-P. Aumont, J.-P. Léaud, F. Truffaut (Rediffusion).
Un metteur en scène, interprété par Truffaut lui-même, tourne un film aux studios de la Victorine à Nice. La vie privée des acteurs et des techniciens influe sur cette fiction. Une œuvre admirable, où passent toute la sensibilité, tout l'amour du cinéma et des comédiens, toute la chaleur humaine propres à Truffaut.

23 h 15 Journal.

23 h 35 Bonsoir les clips.

DEUXIÈME CHAINE : A 2

10 h 30 Antiope.

12 h Journal et météo.

12 h 10 Jeu : l'Académie des neuf.

12 h 45 Journal.

13 h 30 Feuilleton : Les amours des années 50.

13 h 45 Aujourd'hui la vie.

14 h 50 Cinéma : Les colts brillent au soleil.
Film italien de S. Merolle (1970), avec R. Pellegrin, J. Ireland, A. Giordano, B. Bell, M. Granelli.
Un hors-la-loi, qui a demandé l'hospitalité à un ancien ami devenu shérif, veut, avec sa bande, mettre la main sur tout un village. Raymond Pellegrin perdu dans un sous-produit du « western italien ».

16 h 20 Magazine : Un temps pour tout.
De M. Cara et A. Valentini.
A la recherche d'une âme sœur.

17 h 45 Récré A 2.
Les devinettes d'Epinal : Mes mains ont la parole ; La princesse insensible ; Les légendes du monde.

18 h 30 C'est la vie.

18 h 50 Jeu : Des chiffres et des lettres.

19 h 10 D'accord, pas d'accord (INC).

19 h 15 Emissions régionales.

19 h 40 Le théâtre de Bouvard.

20 h Journal.

20 h 35 Feuilleton : la Mafia.
Réal. D. Damiani. Avec M. Placido, N. Jamet...
Corrado Cattani, policier, rêve de gravir rapidement les échelons qui le mèneront au nirvana de la promotion sociale. C'est bien parti. Il remplace sur-le-champ l'un de ses compères qui vient d'être assassiné en Sicile. Mise en scène on ne peut plus classique qui colle parfaitement à l'action, s'enchaînant à une rapidité d'éclipse.

21 h 35 Musiques au cœur.
D'E. Ruggieri et P. Camus.
Teresa Berganza.
Des extraits de plusieurs rôles que la cantatrice espagnole a le plus souvent interprétés. Des séquences sur sa vie, tournées au Festival de Vaison-la-Romaine.

22 h 50 Histoires courtes.
« Ballades », de C. Corsini ; « Le collectionneur », de J. Nichet.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

17 h Télévision régionale.
Programmes autonomes des douze régions.

19 h 55 Dessin animé : Inspecteur Gadget.

20 h 5 Les jeux.

20 h 35 Cinéma : French Cancan.
Film français de J. Renoir (1955), avec J. Gabin, M. Félix, F. Arnoul, P. Clay, J.-R. Caussimon, G. Esposito, V. Tessier (Rediffusion).
Au début du siècle, le directeur d'un cabaret de Montmartre découvre les talents de danseuse d'une petite blanchisseuse. Il va en faire une reine du « Cancan » et fonder le « Moulin-Rouge ». Le monde des spectacles populaires de la Belle Epoque, recréé avec une étonnante vérité par Jean Renoir. Images en couleurs dignes de la peinture impressionniste, hommage aux artistes, rapports du métier et de la vie. Très grande composition de Gabin.

22 h 20 Journal.

22 h 45 Une bonne nouvelle par jour, de Brice Lalonde.
Les fast foods biologiques.

22 h 50 Prélude à la nuit.
« Octuor-Sérénade » K375 de Mozart, par l'Octuor Varèse.

FR 3 PARIS ILE-DE-FRANCE

17 h 5 Histoire de France en BD ; 17 h 10 Les DOM-TOM au quotidien ; 17 h 40 Insolite (la sorcellerie) ; 18 h Court métrage ; 18 h 10 Feuilleton : Dynastie ; 18 h 55 Humeur-Humour ; 19 h Feuilleton : Monsieur Benjamin ; 19 h 15 Informations ; 19 h 50 Atout PIC.

FRANCE-CULTURE

7 h Matinales : Les pastoriens.

7 h 30 Revue de presse.

8 h Les chemins de la connaissance : Autoportrait d'un poète allemand ; à 8 h 33, La fête hindoue ; à 8 h 50, La cité des songes.

9 h 5 Matinée de la littérature.

10 h 30 Le cri du homard.

10 h 50 Musique : Libre parcours jazz (à 14 h 50).

12 h 5 Agora.

12 h 45 Panorama.

13 h 30 Peintres et ateliers.

14 h 10 Un livre, des voix : « Métamorphoses de la Reine », de P. Fleutiaux.

16 h 3 Méridiennes : Adresse aux vivants ; à 16 h 10, La vie qui change ; à 16 h 50, Paroles ; à 17 h, Médiator ; à 18 h 22, Intime conviction.

18 h 30 Bonnes nouvelles, grands comédiens : Les jours de vin et de rose.

19 h 25 Jazz à l'ancienne.

19 h 30 Les progrès de la biologie et de la médecine : L'infarctus.

20 h Les enjeux internationaux.

20 h 30 Nouveau répertoire dramatique : « Usinage », de Daniel Lemahieu ; avec A. Tainsy, S. Martel, J. Souchon.

22 h 30 Nuits magnétiques : Don Juan.

FRANCE-MUSIQUE

2 h Les nuits de France-Musique : Djalal-Od-Din-Rûmi.

7 h 10 Actualité du disque.

9 h 5 L'oreille en colimaçon.

9 h 20 Le matin des musiciens : Saint-Pétersbourg.

12 h 5 Concert : œuvres de Rossini, Correte, Prokofiev, Mendelssohn, Beethoven, Gounod, par l'Ensemble à vent du nouvel orchestre philharmonique.

13 h 32 Opérette-magazine.

14 h 2 Repères contemporains : Musique soviétique contemporaine ; œuvres de Denisov, Erkanian.

15 h Musiciens à l'œuvre : Györky Ligeti.

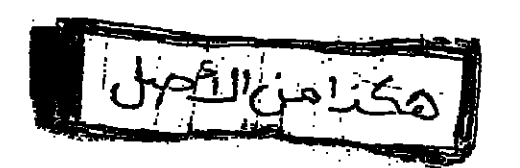
18 h L'imprévu.

19 h 15 Le temps du jazz : Le bloc-notes ; Intermède ; feuilleton : Les aventures de Sydney Bechet.

20 h Concours international de guitare : œuvres de Dowland, par J. Jezkova et de Rak, par V. Mikulka.

20 h 30 Concert (donné au théâtre des Champs-Elysées le 8 juin dernier) : « L'affaire Macropoulos » de Janacek, par le Nouvel Orchestre philharmonique et les chœurs de Radio-France, dir. J. Furst ; chef des chœurs, J. Jouineau chef de chant, M. Paubon, premier violon, B. Gardey, sol. J. Gard, J. Blinkhof, G. Renard, L. Sabitch, C. Meloni, L. Matiakh, M. Egel, J.-P. Fremeau. En complément : « Messe slave », de Janacek, par l'Orchestre de la radio de Brno, dir. B. Bakala.

23 h Les soirées de France-Musique : Autour de la Tchécoslovaquie.



L'Aquitaine reçoit le chef de l'Etat

Avant l'Alsace et après l'Auvergne, le président de la République visitera l'Aquitaine les 11, 12 et 13 octobre prochains. C'est son huitième voyage de ce genre en province.

L'étape la plus attendue est celle que le chef de l'Etat fera à Bayonne où il ne pourra manquer de parler de la question basque revenue au premier plan de l'actualité après l'extradition récente de trois militants séparatistes.

A Bordeaux, M. François Mitterrand sera reçu par le maire de la ville, M. Jacques Chaban-Delmas.

UN ENTRETIEN AVEC LE PRÉSIDENT DU CONSEIL RÉGIONAL

La force de la tradition, les moyens de l'innovation

Voici le texte de l'entretien que nous a accordé M. Philippe Madrelle, président du conseil régional d'Aquitaine.

« Qu'attendez-vous concrètement de la visite du président de la République en Aquitaine ?

» Sur quels grands dossiers souhaitez-vous qu'il s'engage ?

– En recevant le président de la République, notre région honore d'abord le chef de l'Etat qui a donné aux collectivités territoriales de véritables responsabilités. N'oublions pas qu'il y a encore trois ans nous ressemblions davantage à un cabinet d'étude qu'à un outil de développement. Aujourd'hui, un chef d'entreprise, un directeur de centre de formation, un agriculteur qui s'installe, des maires qui ont un projet économique, peuvent trouver dans le conseil régional un partenaire qui soutiendra leurs initiatives.

» Mais, au-delà de ce rappel, l'Aquitaine a beaucoup à dire au président : et, j'ajouterai, à l'ensemble du pays, qui à cette occasion nous découvrira un peu mieux. Nous sommes une région difficile à saisir. La plupart des Français ne connaissent de nous que nos traditions ; ils ignorent encore nos *forces* d'innovation. Sait-on par exemple que nous sommes le premier bassin d'emplois aéronautiques d'Europe et que nos entreprises figurent parmi les meilleures en électronique, dans les matériaux nouveaux ou même dans le génie biologique et médical... L'Aquitaine doit pendant cette visite changer son image et montrer à ses hôtes ce qu'elle est, dans ses forces et ses faiblesses.

» Nous sommes une puissante région agricole *confrontée désormais* aux perspectives de l'élargissement de l'Europe. Nous sommes une région sous-industrialisée, menacée aujourd'hui dans ses rares bassins d'emplois : l'estuaire de la Gironde, Lacq, le Fumelois... Et pourtant, l'Aquitaine, pays de la petite entreprise, dispose sur son territoire d'un capital technologique de premier rang accumulé par la SNIAS, ELF-Aquitaine, Thomson, IBM, la SEP, Dassault, Saint-Gobain...

» Quel paradoxe ! Vous voyez, nous demeurons une terre de contrastes. A travers ces grandes lignes se dessine ce que nous pouvons attendre du président de la République : qu'il conforte nationa*lement notre compétitivité dans* certains secteurs les plus avancés – robotique, micro-électronique, matériaux nouveaux, communica*tion, par exemple, – qu'il nous* assure des moyens de faire face à la concurrence ouverte par l'élargissement, qu'il mobilise l'Etat contre cette désindustrialisation qui frappe une économie déjà sous-industrialisée. L'Aquitaine est à un tournant : nous pouvons devenir une région motrice d'un nouveau développement, mais nous risquons aussi de voir s'amplifier la désertification industrielle et rurale, qui est en cours depuis la crise.

» Une précision : je n'attends pas du président qu'il nous apporte des miracles, et je n'irai pas à lui dans un esprit de quémandeur. Ce que je souhaite, c'est poursuivre avec lui le dialogue d'un type nouveau que la *région a noué* avec l'Etat au moment de la négociation du contrat de plan, et bien entendu convaincre...

– Comment depuis trois ans s'est mise en place la décentralisation ? Le rôle de chaque institution (Etat, région, départements, communes) est-il bien défini ? Le bilan est-il positif ?

– Quelques semaines après le transfert des pouvoirs du préfet au président du conseil régional, nous avons fait un choix : nous affirmer comme instance d'animation, refuser de devenir une administration de gestion.

» L'intérêt de la décentralisation n'est pas en effet qu'une nouvelle collectivité se susbtitue à une autre ou à l'Etat. Le conseil régional ne doit pas tenter d'imiter qui que ce soit. Il doit apporter dans l'organisation de notre pays un plus, et ce plus, pour ma part, je considère qu'il peut se trouver dans l'animation, la concertation, l'incitation. Je rappellerai à cet égard que notre budget est à 80 % un budget d'investissement.

» *Cette réflexion a été d'ailleurs* confortée par les travaux de planification. Pour la première fois, les régions ont pu élaborer, adopter, financer un plan régional sans que s'exerce aucune tutelle. Je dois dire que cette innovation a été suivie avec beaucoup d'intérêt, le comité économique et social pourrait en témoigner. En fait, au cours de cette procédure, il nous a fallu inventer la région, donc sa mission, la traduire dans des orientations, l'inscrire dans des budgets.

Décrisper

» En outre, nous avons fait le *choix de réaliser les priorités du* Plan dans une série de contrats : contrat avec l'Etat bien entendu, mais aussi contrats avec un grand groupe technologique, le Commissariat à l'énergie atomique, avec des départements, avec les deux autres régions du Sud-Ouest, avec un bassin d'emplois, le Fumelois, et même sans doute avec des compagnies consulaires. Cette stratégie contractuelle repose sur une idée : le développement agricole, la formation des hommes, le soutien aux PME, les transferts de technologie, l'aménagement du territoire ne peuvent s'accomplir dans une sorte de solitude institutionnelle. Une région ne peut réussir qu'en rassemblant les différentes forces qui la composent. J'ai dit en rassemblant, c'est-à-dire en faisant naître des consensus au-delà des clivages traditionnels. Pour reprendre une expression à la mode, nous avons choisi de décrisper... et ce pour être efficaces.

» *Cette méthode nous a permis* de dépasser un certain nombre de conflits qui ont pu apparaître au début de la négociation. Ajoutons que chacun s'interrogeait alors sur ce que nous pouvions apporter... et enlever ! Aujourd'hui, nos relations avec l'Etat, les départements et les communes sont *fondées* sur une reconnaissance mutuelle de nos droits et responsabilités. La loi sur la répartition des compétences a bien entendu contribué à disperser nombre d'équivoques.

» Encore un mot : dans une période où chacun se plaît à mettre en question le « tout-Etat », mais où tout le monde continue de s'adresser à lui, la décentralisation peut à terme constituer une réponse.

– Comme toutes les autres régions (sauf la Corse), l'Aquitaine a signé un contrat de plan. Est-ce le noyau dur de la politique économique régionale d'ici à 1988, et si *oui, autour de quelles priorités* ?

– Le contrat de plan ne peut être réduit à une simple enveloppe financière, aussi importante soit-elle. Il faut souligner qu'il nous permet d'aller sur quelques points précis au-delà des dispositions de 1982 : nous pouvons aider directement les entreprises à réaliser des investissements productifs ou à exporter, nous bénéficions de la déconcentration de certaines procédures (COFACE, BFCE...), nous allons bonifier les prêts à l'innovation... Le contrat de plan a ainsi mis en œuvre des procédures expérimentales élargissant les textes sur la régionalisation. »

Propos recueillis par
FRANÇOIS GROSRICHARD.

(Lire la suite page 27.)

LE CLIMAT POLITIQUE

Attentisme et grandes manœuvres

par PIERRE CHERRUAU

L'AQUITAINE se complaît-elle dans les périodes de transition ? On la dit dans cet état depuis la mise en place du pouvoir régional. C'était vrai du temps de Jacques Chaban-Delmas. Il réussissait d'année en année à contenir l'avance d'une gauche légèrement majoritaire qui ne pouvait faire face à ses propres divisions.

Vrai aussi du temps d'André Labarrère, maire socialiste de Pau, dont on disait qu'il assumerait la présidence de l'Aquitaine tant que n'aurait pas été tranchée une délicate question de préminence sur la Gironde entre Michel Sainte-Marie, président de la communauté urbaine de Bordeaux depuis 1977, et Philippe Madrelle, président du conseil général depuis 1976.

Le premier était un ami de Pierre Mauroy, le second inconditionnel du courant « Mitterrand ». C'est Philippe Madrelle qui l'a emporté en novembre 1981 quand il s'est agi de remplacer André Labarrère, devenu ministre des relations avec le Parlement.

Période de transition encore avec Philippe Madrelle. Maire, sénateur, président du conseil général et du *conseil régional ; il est l'un des re*cordmen de France du cumul des mandats. Il s'est toujours déclaré opposé à cette pratique et décidé à l'abandonner au plus tôt, mais n'a jamais pu se résoudre à choisir entre le département et la région. Hésitation qu'il aurait bien voulu faire durer jusqu'à la date des élections régionales au suffrage universel. Il est possible que les électeurs tranchent à sa place en novembre 1985 à l'occasion des cantonales.

On sait que celles-ci seront serrées, notamment en Gironde. Ce département détient *à lui seul la clé* de la région. La gauche dispose en Gironde d'une avance de quatre sièges quand l'opposition pense en conquérir six. *L'affaire* est si serrée que le RPR envisage de relancer dans la bataille, en mars 1985, M. William Lacoste, quatre-vingt trois ans, conseiller général du troisième canton de Pau. Assuré d'être le doyen d'âge, il pourrait être d'un grand secours en cas d'égalité entre majorité et opposition dans l'assemblée départementale comme au conseil régional.

Cependant, dans l'hypothèse d'un maintien socialiste, beaucoup pensent que le « règne » de Philippe Madrelle, même s'il n'est pas contesté publiquement, risque de prendre fin. Dans la majorité, ses adversaires ou ses contestataires – et ils se cachent de moins en moins – disent qu'il n'a pas su convaincre la région. Bon maire, bon député, bon conseiller général, Philippe Madrelle a, plus que tout autre, le sens de l'enracinement, mais dans son canton. On lui reproche assez volontiers de ne pas avoir su étendre ses racines sur l'Aquitaine.

Du côté de l'opposition, les critiques sont, naturellement, infiniment plus virulentes : « *Le système Madrelle,* dit le sénateur Jacques Valade, adjoint de Jacques Chaban-Delmas, *est présidentiel à l'extrême et technocratique à outrance.* » Il en veut pour preuve le fait que personne n'a délégation de la signature du président. « *Quand Madrelle est absent, la région est paralysée.* »

Dans l'hypothèse où Philippe Madrelle serait contesté par une gauche qui garderait la majorité, on pourrait, bien entendu, parler à nouveau d'André Labarrère. Celui-ci n'a jamais caché que la région le passionne. Une lutte d'influence entre la Gironde et les Pyrénées-Atlantiques est donc de nouveau parfaitement envisageable, tout comme un arbitrage par Christian Laurissergues, député de Lot-et-Garonne, ou surtout par Henri Emmanuelli, *secrétaire* d'Etat au budget.

Est également envisageable un axe Roland Dumas-Catherine Lalumière. Le ministre des affaires européennes et le secrétaire d'Etat à la consommation ont eu, l'un et l'autre, à souffrir du peu de chaleur de Philippe Madrelle à leur égard en 1976 et 1981, et surtout lorsque Roland Dumas, en novembre 1981, a brigué la présidence du conseil régional. Leurs forces réunies pourraient peser fort lourd dans la balance, d'autant que Catherine Lalumière a pris *progressivement un fort ascendant* sur l'appareil du PS en Gironde, ascendant qui pourrait bien se traduire dans les mois qui viennent par une *véritable prise en main.*

Hormis cela, il paraît peu probable que l'Aquitaine puisse susciter à gauche d'autres leaders de dimension régionale ou nationale. Et il ne se trouve plus personne pour avancer le nom de Gilbert Mitterrand : le fils du président de la République donne à tous l'impression d'être entré en politique pour accomplir on ne sait quel devoir filial et de s'y en*nuyer mortellement. Déjà, il décro*che de Libourne, où il avait été battu aux cantonales de 1979 et où la bataille est quotidienne, pour *s'installer dans le nord de la Gironde* dans le canton de Guîtres, où il briguerait une élection beaucoup moins incertaine aux cantonales de 1985.

La préparation de l'après-Chaban

Confuse à gauche, la situation ne l'est pas moins dans l'opposition, dominée par un élément que tout le *monde a à l'esprit et dont personne* ne veut parler : la préparation de l'après-Chaban-Delmas.

Tous pensent qu'il n'y aura pas de sitôt d'après-Chaban. Personne ne voit l'ancien premier ministre prendre ses invalides à Ascain, au Pays basque. Lui-même refuse d'envisager la question : « *L'après-Chaban, ce n'est pas pour demain. Regardez, je pète de santé. Il n'y a que la mort brutale qui puisse m'arrêter. Mes adversaires le savent parfaitement.* »

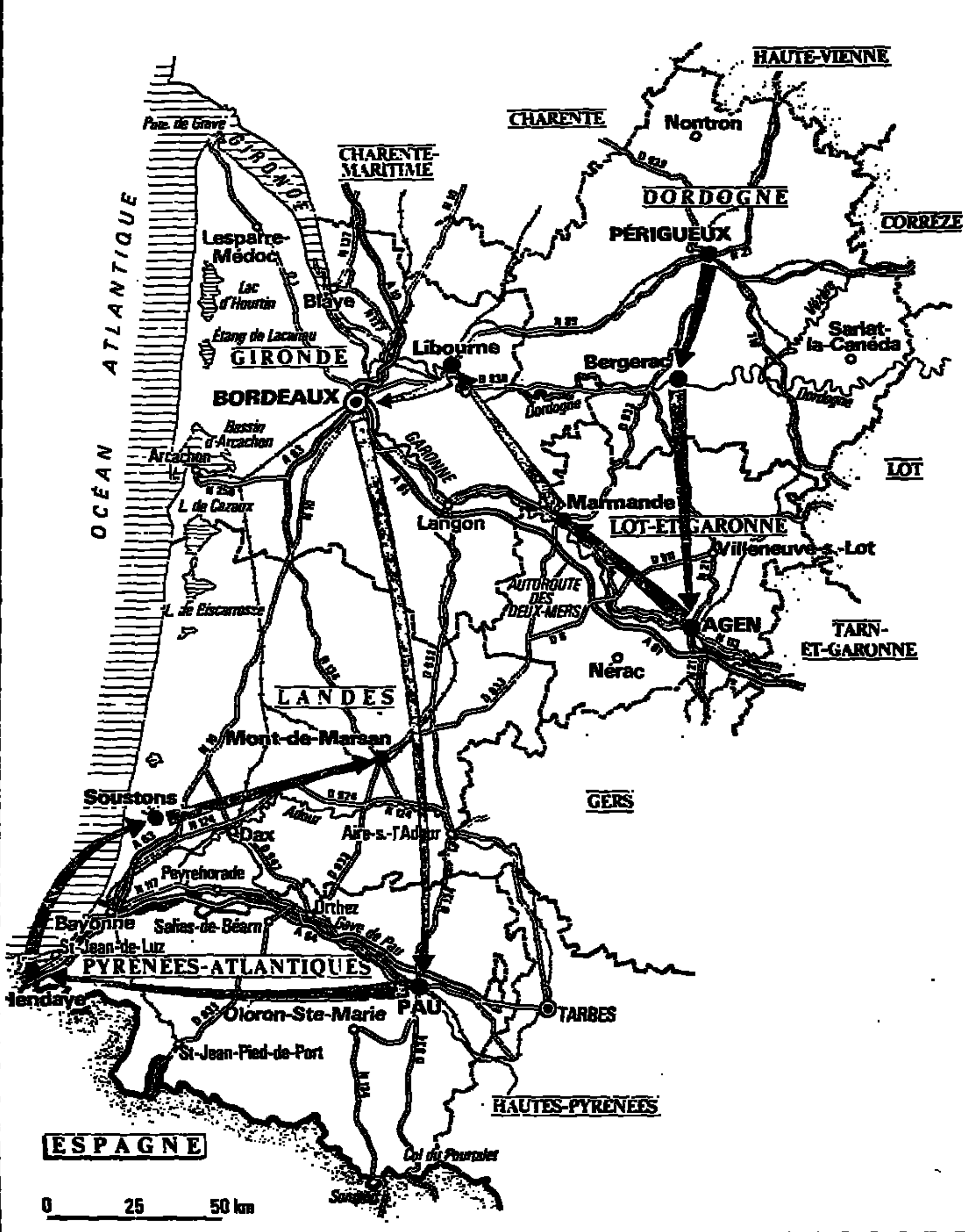
En fait, l'autorité du maire de Bordeaux n'est jamais contestée, pas même par les éléments les plus chiraquiens du RPR, contrairement à ce qu'on pouvait attendre après les municipales. Et tout le monde, au RPR comme à l'UDF, ne parle que de l'« *union pour fabriquer la victoire* ».

La gauche a toujours rêvé qu'un Brutus se lève dans l'entourage de Jacques Chaban-Delmas. Pour ce rôle, on avançait souvent, certains espéraient un Jacques Valade, premier adjoint au maire de Bordeaux et dauphin désigné. L'amitié de Jacques Valade a tenu avec les années sombres, *comme ont tenu les al*liances avec les autres partenaires de l'opposition.

Il n'empêche que, sans parler d'après-Chaban, des manœuvres se précisent du côté de l'UDF. Jean François-Poncet, ancien ministre des affaires étrangères de M. Giscard d'Estaing, président du conseil général de Lot-et-Garonne, est sorti de sa réserve. Il est venu cette année en Gironde, en juin, à l'invitation de toute la frange de l'UDF qui n'est pas directement inféodée au maire de Bordeaux. C'était « *en voisin* » *disait-il,* en « *pauvre paysan de Lot-et-Garonne* ». Première visite officielle, suivie, ces jours derniers, par la création d'une Association pour le développement de l'Aquitaine, dont le siège est à Agen et qui rassemble la plupart des élus importants de l'UDF.

Il va de soi que cette association n'est faite que dans un but d'efficacité pour le bien *de l'Aquitaine* et que personne ne songe, bien sûr, à une quelconque succession politique...

Cinq départements aux avant-postes pyrénéens



Composée de cinq départements – la Gironde, la Dordogne, les Landes, le Lot-et-Garonne et les Pyrénées-Atlantiques, l'Aquitaine, avec deux millions six cent cinquante-six mille cinq cents habitants, représente 4,9 % de la population française. Riche en personnalités politiques marquantes, de la majorité comme de l'opposition, souvent portée, ces temps-ci, au-devant de la scène à cause de la question basque ou de l'élargissement prochain de la CEE à l'Espagne et au Portugal, l'Aquitaine ne doit pas se résumer aux images les plus connues qu'elle projette au-delà du Sud-Ouest, même si elles sont chatoyantes. Des images qui font référence naturellement aux prestigieux châteaux du Médoc, à l'immense forêt des Landes, aux trésors de la gastronomie.

L'Aquitaine, *« terre d'accueil des hommes d'action qui ont gardé le goût de vivre »*, selon le slogan du comité régional d'expansion, c'est ça mais bien autre chose aussi, et le discours actuel sur la modernité y rencontre des échos concrets. L'Aquitaine, ce n'est pas seulement le savoir-vivre, c'est aussi le savoir-faire. Cette région est une des toutes premières de France (et en Europe) dans les secteurs de l'aéronautique et des matériaux nouveaux, dans les industries de la communication, l'électronique ou l'agro-alimentaire. Elle donne le « la » pour les expériences qui veulent mettre en rapports plus étroits l'Université et les entreprises.

L'agriculture y occupe une place importante (14 % de la population active totale, alors que la moyenne nationale est de 8,2 %), l'industrie 20,4 % (au lieu de 26 %), le bâtiment et les travaux publics 8,9 % au lieu de 8,2 %, et le secteur tertiaire 56,7 % au lieu de 57,6 %.

∴

Nous avons signalé par des flèches les principales étapes du voyage du président de la République.

POINT DE VUE

Ce grand choc qui viendra de l'Espagne

par JEAN FRANÇOIS-PONCET (*)

« UN pays aussi beau que l'Italie », s'exclamait, dans *le Rouge et le Noir*, Stendhal, qui avait séjourné en Lot-et-Garonne. Ce jugement conserve son actualité. Mais le Lot-et-Garonne d'aujourd'hui ne possède pas seulement le charme de la Toscane ; il a acquis le dynamisme de la Péninsule.

Le charme. Un des climats les plus tempérés de l'Hexagone, des horizons harmonieux et doux, une diversité exceptionnelle de paysages, où les coteaux de Guyenne et de Gascogne alternent avec les grandes plaines du Lot et de la Garonne, composent un cadre où la nature et l'homme furent toujours de connivence.

Enjeu de la lutte entre ces deux mondes que furent au Moyen Age la Guyenne anglaise, à l'ouest, et le Toulousain français, à l'est, le Lot-et-Garonne a déroulé aussi son histoire agitée sur l'axe nord-sud qui opposa longtemps les « Nordistes » aux Gascons. Cerné par des cultures originales et des peuples rivaux, il fut au long de son histoire un carrefour de civilisations, un creuset où se sont fondues d'innombrables influences, une terre d'accueil, d'équilibre et de tolérance où la tradition républicaine a plongé de vieilles et profondes racines.

Le dynamisme. Le Lot-et-Garonne est avec le Vaucluse et le Roussillon une des « Californie de la France ». Les pruneaux d'Agen, les tomates de Marmande, les melons du Néracais, les asperges de Fargues, les fraises, pour lesquelles il est au deuxième rang national, les vins de Buzet, de Duras, de Cocumont, de Gouiens... en font le premier département français producteur de fruits et de légumes. Mais il est aussi une terre de maïs et de tabac, ainsi que le berceau de la plus belle race française de bétail à viande : la blonde d'Aquitaine.

Dans ce département à vocation agricole, la tradition industrielle est présente, ancienne et vivace. Certes, le Lot-et-Garonne subit le contrecoup de la crise. Le chômage a augmenté de 50 % depuis 1981 et atteint aujourd'hui 10 %. Certaines activités chancellent. Mais des secteurs nouveaux apparaissent : l'agro-alimentaire, en pleine restructuration, est appelé à un avenir brillant, fondé sur l'exceptionnelle qualité des produits du terroir ; l'aéronautique et l'informatique se développent en sous-traitance des grands pôles bordelais et toulousain ; les services sont attirés par une situation géographique centrale dans le Grand Sud-Ouest et une main-d'œuvre féminine abondante ; l'artisanat est vivant, inventif, constamment à la recherche de procédés et de produits nouveaux ; le tourisme « vert » est en plein essor.

Est-il nécessaire d'ajouter que les municipalités, le conseil général et les chambres consulaires, toujours en éveil, mettent à la disposition des entreprises désireuses de s'installer des terrains, des aides financières, un appui technique et commercial particulièrement efficace.

Demain, le grand choc viendra de l'Espagne et du Portugal, dont l'entrée dans le Marché commun a été décidée par le gouvernement. Le deuxième élargissement de la CEE pourrait avoir des effets meurtriers pour les producteurs de fruits et de légumes si les protections et les aides nécessaires ne sont pas mises en place. Mais l'extension du Marché commun vers le sud transformera profondément et heureusement l'horizon économique du Lot-et-Garonne : il était le doigt de pied de l'Europe ; il deviendra le cœur d'un nouvel espace économique, géographique et sans doute historique.

Un nouvel avenir se dessine que le Lot-et-Garonne, fidèle à ses traditions et à son art de vivre, mais résolument tourné vers le vingt et unième siècle, aborde avec détermination et confiance.

(*) Sénateur UDF, président du conseil général de Lot-et-Garonne.

Un entretien avec le président du conseil régional

(Suite de la page 25.)

» Peut-on dire que le contrat de plan est le « noyau dur » de la politique régionale ? J'aurais tendance à vous dire : le noyau dur est constitué par les neuf actions prioritaires de notre plan régional. Elles constituent, bien entendu, la trame du contrat de plan avec l'État, mais elles ont orienté également notre volonté de nous rapprocher des grands groupes publics, des instituts de recherche ou encore elles nous ont permis de revitaliser la Compagnie d'aménagement rural. Le plan ne peut se réduire au seul contrat signé avec l'État.

» Cela dit, il est évident qu'en termes financiers ce contrat pèse lourd – *environ 3 milliards de* francs pour cinq ans – et que, pour la première fois, il nous donne une perspective budgétaire pluriannuelle.

» Je distinguerai trois axes prioritaires : *les transferts de technologie*, la valorisation de nos productions agricoles et le désenclavement Est-Ouest de la région. Dans une région où se font face des capacités technologiques remarquables et un tissu industriel fragile, il nous apparaît indispensable de jeter un pont entre les grands groupes publics, l'Université et les PMI. Des détachements de cadres, des cessions de brevets inutilisées, le financement de prototypes, des mises à disposition de chercheurs commencent ou vont commencer à être mis en œuvre. De même, nous mettons en place un ensemble de zones d'innovation, rassemblant en un même lieu des services de toute nature aux entreprises qui viennent de se créer. Il s'agira d'une « écloserie d'entreprises » du type de celles de Meylan ou d'Évry 2.

» *En dehors du contrat de plan*, nous participons également à un projet de « technopole » situé à Bordeaux. Bien évidemment, ces actions de transferts de technologie s'accompagnent en amont de la formation de véritables pôles technologiques et de mécanismes précis de financement de la recherche, en aval d'une attention toute particulière à l'emploi et aux initiatives dans les bassins industriels et également d'un programme relatif à la formation initiale et continue. L'Aquitaine bénéficiera par exemple de trois nouveaux départements d'IUT.

» L'importance de l'agriculture s'est concrétisée par des financements qui représentent environ un tiers du contrat. L'hydraulique – vous savez que paradoxalement l'Aquitaine risque de manquer d'eau à la fin du siècle, – l'installation des *jeunes agriculteurs*, le *développement* des filières de production, celui de l'agro-alimentaire ont fait l'objet d'une négociation que je qualifierais de difficile. L'État doit confirmer le sens économique et social des activités agricoles et ne plus considérer ce secteur comme en dehors de la modernité.

» Enfin l'axe Est-Ouest a fait l'objet d'un programme portant tout à la fois sur la route, qui, de Bordeaux, nous relie au centre de la France et à l'Europe, sur les installations du port de Bordeaux et sur un désenclavement routier et ferroviaire du Verdon qui demeure l'une des rares zones portuaires encore disponibles.

– Un nouveau délégué à l'aménagement du territoire, M. Jacques Sallois, vient d'être nommé. Qu'est-ce qu'un président de conseil régional de province attend aujourd'hui de la DATAR ?

– La DATAR a joué un grand rôle depuis la décentralisation, et nous devons l'en remercier. Je dois dire toutefois qu'à mon avis elle vit aujourd'hui une crise : est-elle un instrument de l'État, est-elle au service des régions, doit-elle poursuivre son rôle de régulation des conflits ? *Je me pose toutes ces questions.* Je ne crois pas par exemple que nous puissions nous satisfaire d'un certain parternalisme.

» La DATAR doit par contre assurer sa fonction d'aménagement du territoire. Et, dans cette fonction, il lui appartient de véritablement engager le dialogue. Vous savez, il y a actuellement un débat de fond quant à la politique d'aménagement du territoire : doit-elle se réduire à des interventions d'urgence, là où l'emploi industriel s'effondre, ou doit-elle aussi veiller à développer de nouvelles régions industrielles qui possèdent la maîtrise des technologies sans disposer encore d'un véritable tissu industriel ? La réponse n'est pas simple, car nous sommes tous d'accord pour soutenir les régions du nord-est de la France.

– Au niveau national, les appels de M. Laurent Fabius à la décrispation ne rencontrent pas beaucoup d'écho. Mais au niveau régional, dans quel état d'esprit les hommes et les partis politiques exercent-ils leurs mandats ?

– En Aquitaine, on nous fait la réputation de n'être pas crispés ! *Plus sérieusement*, le *niveau* régional voit naître des consensus impensables nationalement. Les électeurs nous connaissent trop personnellement pour nous pardonner des divisions artificielles. Il ne faut pas oublier que nous vivons notre mandat « en direct », si j'ose dire, avec l'opinion et que, chaque jour, nous sommes interrogés sur telle ou telle entreprise en difficulté, sur la construction d'un stade à Bordeaux ou sur le montant des impôts. Tout cela se ressent : il nous faut être concret et, dans ce pragmatisme, des convergences apparaissent, même si nous demeurons opposés sur des questions de choix politiques, et parfois durement. Cela dit, l'essentiel n'est pas de rassembler des hommes politiques quels qu'ils soient, mais de rassembler le plus grand nombre de Français autour de la modernisation économique et sociale de notre pays.

– Faut-il, selon vous, hâter les élections régionales au suffrage universel ?

– Bien évidemment, je souhaite ces élections régionales. Elles consacreront la décentralisation. Mais ne soyons pas non plus trop pressés, laissons les choses se mettre en place sans y mêler trop d'électoralisme, allons devant les électeurs en leur montrant déjà que la décentralisation est utile. Surtout, je tiens à insister sur ce point : la décentralisation est en route, nous la vivons chaque jour et ce quelles que soient les polémiques parisiennes.

– Vous cumulez de nombreuses fonctions très importantes. N'est-ce pas trop ?

– Sachez bien que dès qu'une loi sera votée sur le non-cumul des mandats, je serai le premier à montrer l'exemple. Cela dit, n'oublions pas que la carte de visite est imprimée par le suffrage universel. »

Propos recueillis par
FRANÇOIS GROSRICHARD.

DE MENDÈS A FABIUS

Chaban la nostalgie

Le 24 juillet dernier, assis à son banc de député, M. Jacques Chaban-Delmas a entendu une drôle de petite musique. Devant lui, un peu à droite, le nouveau premier ministre, M. Laurent Fabius, dévidait le fil d'un discours qui lui rappelait quelque chose. Il y a retrouvé comme un écho familier, *« l'élan impulsé, voici trente ans, par Pierre Mendès France et qui semble rebondir chaque quinze ans ».*

Chaque quinze ans, parce que, le 16 septembre 1969, à la *même tribune de l'Assemblée nationale*, le premier ministre de l'époque – M. Chaban-Delmas justement – avait prononcé un discours qui fit date, tracé les contours de la « nouvelle société », dont il avait élaboré l'esquisse avec M. Jacques Delors, alors membre de son cabinet.

Autant dire que l'ancien premier ministre suit d'un œil attentif les efforts de son lointain successeur. *« Le double souci de compétitivité économique et d'action sociale, l'invitation à relancer la politique contractuelle, l'affirmation que les libertés ne vont pas sans l'équité (...), l'appel au rassemblement des Français présenté comme indispensable »,* lui ont sonné agréablement à l'oreille. Tout cela l'intéresse, comme l'intéresse *« l'engagement de dire la vérité à nos concitoyens ».*

Souvenirs, souvenirs... Entendre et voir venir avant de juger sur la réponse à la question sans cesse posée et qui paraît être, pour M. Chaban-Delmas, le nœud de l'action politique : *« Dans quel type de société allons-nous vivre et voir s'épanouir nos enfants ? »*

M. Chaban-Delmas attend. Lui qui organise la réponse à sa question de part et d'autre d'une ligne qui passerait *« quelque part dans le Parti socialiste »* a déjà pris *acte qu'une ligne de fracture sé*pare aujourd'hui communistes et socialistes. Cette réalité-là, pour lui, est essentielle. C'est du moins ce qu'il disait en mars 1983. Si les « marxistes » s'en allaient, remarquait-il, il ne se contenterait pas de *« surveiller ce qui se passe et d'en souffrir énormément ».* Il ferait, ajoutait-il, *« tout son possible pour essayer d'aider d'une manière ou d'une autre ».*

Le moment de la « nouvelle société »

On attend donc M. Chaban-Delmas au tournant du septennat de M. François Mitterrand. Ce n'est pas parce qu'il a soixante-*neuf ans que les Français en ont* terminé avec lui. *« Tant qu'un homme politique n'est pas mort, il n'est jamais fini »,* remarquait-il en décembre dernier lorsque, à la télévision, il a livré sa petite idée sur la cohabitation possible entre *une majorité de droite et un président* de gauche. Il accepterait, avait-il dit à ce moment-là, d'être le premier ministre de M. François Mitterrand, quitte à conduire une politique, *« à bien des égards, contraire à celle du chef de l'État ».*

M. Chaban-Delmas se verrait assez bien dans la peau d'un Mendès France « droitisé ». Après tout il a, lui aussi, des racines radicales et un sens de l'« ouverture » qui, s'il a gêné le président Pompidou, peut aujourd'hui en servir d'autres.

M. Chaban-Delmas a de l'estime pour M. François Mitterrand, cet homme *« hors du commun »* *qu'il est – héritage des combats* de la résistance – l'un des rares à tutoyer. Le chef de l'État le lui rend bien, lui qui, après avoir écouté le discours sur la nouvelle société de septembre 1969, donnait au premier ministre de l'époque son sentiment sur l'avenir de l'entreprise : *« En vous regardant je ne doutais pas de votre sincérité, mais en regardant votre majorité, je doutais de votre réussite. »* Il est vrai que M. Mitterrand avait tout intérêt à souhaiter l'échec d'une opération dont le succès lui aurait interdit la mise en œuvre de la stratégie qui l'a porté au pouvoir.

La nouvelle société c'était, aussi, une main tendue aux radicaux et à la SFIO. M. Chaban-Delmas estime que ce geste, s'il lui avait été permis par Georges Pompidou, aurait interdit *« l'OPA de M. Mitterrand sur la SFIO ».*

Le maire de Bordeaux a longtemps vécu sur cette nostalgie. Avec la nouvelle société, son image s'écroulait, celle d'un homme d'intuitions, éternellement *jeune* à tel point qu'en 1969, Pierre Viansson-Ponté écrivait qu'à se fier aux clichés d'usage *« à quelque âge qu'il disparaisse, il mourra jeune ».*

M. Jacques Chaban-Delmas, c'était *« l'homme qui fait des bonds »*, buste et mains en avant, coudes qui prennent le large. Il n'avait jamais tout a fait renoncé à la silhouette du trois-quarts de l'équipe de rugby de Bègles ni à l'allure d'un général de brigade de *vingt-neuf ans. Qu'on se souvienne* d'Alain Delon en Chaban dans *Paris brûle-t-il ?*

Le coup de vieux, il l'a pris en 1974 lorsque, en campagne présidentielle, il a hésité entre une jeunesse attardée – jus d'orange et jogging – et l'archéogaullisme. Abattu en 1972 par les conseillers de Georges Pompidou, il l'a été de nouveau, cinq ans plus tard par les mêmes devenus conseillers de M. Jacques Chirac. Eliminé *dès le premier tour.*

M. Jacques Chaban-Delmas a mis du temps à s'en remettre. En est-il jamais vraiment revenu ? M. Michel Poniatowski, qui fut l'un de ses ennemis de l'intérieur, a dit de lui : *« Il ne comprend pas la méchanceté chez les autres, n'étant pas méchant lui-même. »* Sans doute, pour un homme politique, est-ce là un défaut majeur. Il convient d'en ajouter un autre, qui va de pair. M. Chaban-Delmas *juge naturel qu'on l'aime. Mais il* en a peut-être un peu trop besoin. Cela ne pardonne pas.

JEAN-YVES LHOMEAU.

DIVISÉS ET DÉSORIENTÉS

Les Basques dans leur grande famille

ON aurait tort de ne retenir du nationalisme basque français que l'action isolée de quelques poseurs de bombes. Pour n'être au nord de la Bidassoa qu'une greffe fragile, le mouvement basque n'en est pas moins, depuis vingt ans, en pleine effervescence. Les résultats électoraux *limités* - *six conseillers municipaux pour toute la côte* basque, à peine 5 % des voix à Bayonne aux élections municipales — ne mesurent qu'imparfaitement l'influence de cette avant-garde ; le rejet grandissant des réfugiés du Sud par la population ne dit rien de l'enracinement des populations du Labourd, de la Soule et de la Basse-Navarre, les trois provinces du pays basque nord. « *Ni la France ni l'Espagne n'ont pu désagréger le groupe basque*, notait déjà Victor Hugo en 1843 lors d'un voyage dans les Pyrénées : *sous l'histoire nouvelle qui s'y superpose depuis quatre siècles, il est encore parfaitement visible comme un cratère sous un lac* (1). »

« *La mystérieuse famille basque* », évoquée par Victor Hugo, est d'autant plus insaisissable quelquefois qu'elle est divisée. « *Nous sommes très petits mais très compliqués* », concède M. Ramuncho Camblong, président de ce centre culturel de Bayonne qui est le cadeau et le seul de la gauche socialiste aux basquisants. La tradition basque la plus ancienne est rurale, est catholique. Bardes et gens d'Eglise en ont été l'ossature, et le réflexe basque a joué dans l'histoire contre toute menace des forces anticléricales. « *Basque et croyant* », affirme l'expression consacrée.

Au régionalisme d'une société traditionnelle s'est opposé depuis 1960, en le prolongeant, le nationalisme plus urbain du mouvement Enbata. « *Euskadi... toi ma mère, te voilà transformée en prostituée, des hommes venus de partout ont souillé ta demeure* », lisait-on dans le premier numéro d'*Enbata*. La première génération d'étudiants basques issue de l'université prenait conscience d'une identité politique et économique. « *Ces années-là relèvent en effet la fragilité de la structure industrielle agricole (fermeture des forges de l'Adour, crise de la chaussure) et du secteur agricole, avec l'accélération de l'exode* », note le sociologue Pierre Bidart (2). Le mouvement Enbata amplifié par mai 1968 s'est radicalisé au fil des ans, et le clergé avec lui ; la solidarité s'accentue avec les « refus » du Sud. Enbata, interdit en 1974, a été un laboratoire pour une génération âgée aujourd'hui de trente à quarante ans et qui tente de vivre selon ses idées.

Vivre au pays

L'enseignement du basque depuis 1969 dans les « ikastolas » est la *manifestation la plus spectaculaire* de ce sursaut : huit cents élèves dans une trentaine d'écoles. La langue basque, écrivait déjà Victor Hugo, est « *une patrie, j'ai presque dit une religion* ». Il y a effectivement de la foi chez ces quatre-vingts maîtres rémunérés 4 200 F seulement. Il y a de l'acharnement chez ces parents qui entreprenaient en 1982 une grève de la faim pour obtenir les subventions promises. Près de 5 millions de francs sont versés chaque année depuis la signature d'une convention le 14 octobre 1983 à ces écoles basques, toujours déficitaires pourtant. L'objectif linguistique se *double de préoccupations pédagogiques* : l'école parallèle, moribonde à Paris, fait toujours recette à Bayonne. « *L'enfant est acteur, sujet, il doit prendre sa classe en charge* », entend-on en Pays basque.

Le développement depuis 1975 d'un mouvement coopératif, à l'exemple de celui de Mondragon, *au sud*, témoigne aussi de l'identité basque renaissante. Deux cent cinquante salariés actionnaires travaillent désormais entre Hendaye et Bayonne dans huit coopératives industrielles — contre, il est vrai, vingt *mille au-delà de la frontière*. Jean-Roch Guiresse, à la tête depuis sept ans de la SEI, une société d'informatique de Bayonne, symbolise bien cette jeune génération d'entrepreneurs qui ont voulu « *vivre et travailler au pays* ». Mais, comme d'autres, il ne veut pas vivre ces choix comme un repli, il s'agit pour *lui, bien au contraire, de conjuguer* modernité et basquisme, de faire entrer le pays dans l'ère industrielle. *Ils sont ainsi mille cent quatre-vingts* actionnaires désintéressés à cotiser au sein de l'association Herikoa, afin *de favoriser les emplois dans la* région. 4 500 000 F ont pu ainsi être drainés en trois ans vers l'industrie, et trente-deux entreprises créées. « *Avec 0,5 % de l'épargne populaire*, affirme M. Noblia, responsable d'Herikoa, *nous avons créé 15 % des emplois locaux, simplement parce que nous sommes motivés pour le faire.* »

Le développement touristique du BAB (Bayonne-Anglet-Biarritz) est vécu, en revanche, comme un danger par les militants basques. « *Alors Biarritz, ce village si agreste, si rustique et si honnête encore, sera pris du mauvais appétit de l'argent*, prédisait déjà Victor Hugo. *Biarritz mettra des peupliers sur ses mornes, des rampes à ses dunes, des escaliers à ses précipices, des kiosques à ses rochers, des bancs à ses grottes, des pantalons à ses baigneuses. Biarritz deviendra pudique et rapace.* » C'est chose faite, même si Biarritz, belle vitrine trompeuse, n'est pas devenue « *ce quelque chose de décoloré et bâtard comme Dieppe et Ostende* » dont la menaçait l'écrivain. De 1975 à 1982, le nombre de résidences secondaires a augmenté de 44 % dans les douze communes importantes de l'arrière-pays basque contre 16 % seulement pour les maisons principales (3).

Le père tyrannique

Les campagnes antitouristes des groupes Herri Taldeah ou Hexa sont les manifestations de rejet les plus spectaculaires. Mais l'action des *militants de terrain en faveur de la* culture basque, des pastorales traditionnelles aux groupes de rock, a trouvé un écho certain dans l'arrière-pays. Ce temps-là est révolu : les événements de ces derniers mois — attentats du groupuscule français Iparretarak et du GAL — ont radicalisé le débat.

L'étiquette « basque » est devenue suspecte. *Les comités de fêtes se* divisent dans les villages sur la seule organisation de bals folkloriques. « *Il est difficile désormais de s'affirmer en tant que tel*, explique cet animateur d'une radio locale en basque, *on nous prend pour des fauteurs de trouble.* » Les événements de l'été ont isolé en effet les *abertzalés* (patriotes basques), solidaires malgré tout des réfugiés du Sud. Comment renier en effet la référence à l'Euskadi du Sud ? Comment rompre la filiation, aussi pesante soit-elle quelquefois, le militant du Sud étant quelquefois un père bien tyrannique ? « *Sans le Sud, il n'y aurait pas de Nord* », affirme M. Camblong, marié à une Basque espagnole de Saint-Sébastien. Il participait encore le 30 septembre avec une centaine d'autres Français à la grande fête du PNV (nationaliste modéré) à Vitoria. Le Sud, après tout, forme aujourd'hui les instituteurs des écoles basques du Nord, édite les livres des auteurs français, travaille en son académie à l'unité de la langue basque, et lui seul rend possible l'utopie d'une Euskadi un jour souveraine.

Isolés désormais au Nord, *les* militants basques apparaissent sans perspective politique, alors qu'ils avaient cru pouvoir conclure en 1981 une alliance avec la gauche socialiste. La création d'un département basque, une des propositions du candidat Mitterrand, avait été le trait d'union indispensable. Le président en parlera-t-il le 13 octobre à Bayonne ? Personne n'y croit plus vraiment. Le mouvement basque en France apparaît coupé dans son *élan, comme soudain rétracté.*

NICOLAS BEAU.

(1) Victor Hugo. *Les Pyrénées*. Editions La Découverte, 85 F.

(2) *La Nouvelle Société basque*. Editions L'Harmattan, 90 F, ouvrage collectif dirigé par Pierre Bidart.

(3) Voir la *revue d'Herri Taldeah*. Août 1984.

Un douanier sur la Bidassoa

« *QU'EST-CE qui sépare la France de l'Espagne ? — La douane, monsieur !* » Cette réponse d'un écolier d'Hendaye à un inspecteur de l'enseignement primaire reflète bien la notion de frontière que *peuvent avoir* les Basques. Car, en fait de frontière naturelle, les Pyrénées s'arrêtent à hauteur de Saint-Jean-Pied-de-Port pour bifurquer vers Santander parallèlement à la mer, séparant le Guipuzcoa et la Biscaye, au nord, de la Navarre et de l'Alaba, au sud. Quelques contreforts *servent* encore à délimiter les territoires des deux Etats, mais après le massif *de la Rhune le relais est pris par* la Bidassoa, une petite rivière qui ira se jeter dans la mer douze kilomètres *plus* loin, entre Hendaye et Fontarabie.

C'est surtout le traité des Pyrénées *qui, en 1659, confirme* le rôle de frontière de la Bidassoa : sur la minuscule île des Faisans, *un palais de bois abrite la conférence*, qui débouchera sur un accord après trois mois de discussions.

Limite politique, donc, mais non économique, puisque ce *n'est qu'à la Révolution que* les douanes françaises, jusqu'alors installées à Bayonne, y seront transférées. *Il faudra attendre* encore cinquante ans et la défaite des carlistes pour que, en 1841, les *douanes espagnoles* soient ramenées de l'Ebre, le fleuve qui sépare la Biscaye de la Galice, à la Bidassoa.

Un sanctuaire déjà

Au dix-neuvième siècle, au gré des innombrables pronunciamentos espagnols, *les perdants* affluent vers Bayonne. Les hôtels de Biarritz sont transformés en quartiers généraux : *on y organise des gouvernements provisoires*, qui fomentent les revanches. *Le Pays basque français* est déjà un « sanctuaire » pour tous les opposants des régimes *qui se succèdent à Madrid*.

En mai 1832, Madrid sollicite en vain de la France l'autorisation d'envoyer sur place ses policiers pour s'informer de la réalité de ces dépôts inquiétants. Les chatelains de la région mettent leurs relations et leurs demeures à la disposition des carlistes : les banquiers de Bayonne les soutiennent ; une couturière locale monte un atelier et leur confectionne deux mille pantalons.

En 1936, la guerre civile éclate en Espagne : alors que Saint-Sébastien et Irun tombent aux mains des franquistes, la France ferme la frontière sous prétexte de respecter les normes du Comité *de non-intervention*, que violent ouvertement Allemands et Italiens. C'est par voie *maritime* ou *aérienne* que les Basques encerclés en Biscaye assureront contacts et approvisionnements. Près de cent mille personnes viennent se réfugier au nord de la Bidassoa. Le député de Bayonne, René Delzangues, dénonce alors le danger que leur présence sur la côte basque fait courir au tourisme. Avec l'accord du président Paul Reynaud, plusieurs centaines d'entre eux seront envoyés dans un camp à Gurs, près de Pau, et des milliers devront s'expatrier au nord de la Loire.

Puis vient la guerre mondiale : pour beaucoup d'évadés ou *d'aviateurs anglais désirant* rejoindre les Alliés, la Bidassoa constitue l'espoir. Les contrebandiers basques *assurent l'ultime* étape pour les réseaux d'évasion et de renseignements : profitant *des complicités séculaires, un véritable* pont humain est jeté sur la frontière. A la Libération, avant *que les Alliés n'abandonnent* le projet de renverser le général Franco, le Pays basque français *connaît* de *nombreux camps* d'entraînement pour des bataillons constitués essentiellement de gudaris (soldats basques ayant combattu au côté de de Gaulle). Sur le modèle de Radio-Londres, *un émetteur diffuse* depuis Bayonne des informations à l'intention des provinces péninsulaires.

Durant les quarante années du franquisme, la frontière sera fer*mée pendant quinze ans*, ce qui n'empêchera pas les réfugiés de continuer d'affluer, surtout après la *naissance* d'ETA en 1959. Bien que ne dépassant pas quelques centaines, ils sont plus ou *moins tolérés par l'administration* française jusqu'à ce que, en janvier 1979, M. Giscard d'Estaing décide de *ne plus* leur accorder le statut de réfugiés politiques. L'extradition de trois *d'entre eux le 23 septembre dernier* mettra fin à plusieurs siècles de tradition d'accueil.

Mais, excepté la vieille génération, *pour qui les ponts sur la* Bidassoa sont restés longtemps fermés, peu de Basques emploient les *termes de France et* d'Espagne pour différencier les deux rives. Pour beaucoup, y *compris les dirigeants politiques* ou économiques de la région, la Biscaye, le Guipuzcoa, la Navarre *et l'Alava se situent « de l'autre côté »*, ou encore « *outre Bidassoa* ».

PHILIPPE ETCHEVERRY.



LES LENTEURS DE L'INDUSTRIALISATION

A petits pas vers l'an 2000

L'AQUITAINE est-elle définitivement condamnée à produire sans jamais pouvoir bénéficier de la valeur ajoutée liée à la transformation des produits? C'est à ce dilemme que sont confrontés, depuis vingt ans, les responsables de son économie. Ils peuvent, dans ce domaine, ne revendiquer qu'une seule réussite éclatante, celle du vin ; encore n'est-elle que le fruit d'un héritage qu'ils ont su conserver et développer.

Les réussites industrielles se comptent sur les doigts de la main quand elles ne dépendent pas de choix extérieurs. Elles reposent, par exemple, sur des données stratégiques dans le cas des industries aéronautiques et spatiales ; sur une décision très politique pour Ford, revenant en 1972 s'installer dans la première ville européenne où l'industrie américaine s'était implantée déjà... en 1917.

Il est vrai que l'Aquitaine n'a pas su ou n'a pas osé tirer tout le profit possible d'une production agricole de tout premier plan. Dans l'industrie des conserves, par exemple, les choses commencent tout juste à se mettre en place. Il en va de même pour le maïs doux, alors que cette région est, historiquement et quantitativement, le premier producteur français. Une grande partie des fruits et légumes de la vallée de la Garonne sont traités à l'extérieur. La plus grande forêt d'Europe a-t-elle donné lieu à toute l'exploitation possible? Les rapports abondent sur la question. Les réalisations tardent.

C'est ainsi, par exemple, que lorsque Prodelis, filiale du groupe Beghin-Say et de Sucre Union, ferme sa raffinerie de Bordeaux, en juillet 1983, et propose une enveloppe de 14 millions de francs pour financer des projets destinés à compenser les pertes d'emplois et à reclasser le personnel, de préférence dans l'agro-alimentaire, il ne se présente aucun « repreneur ». Qu'ils soient de la majorité ou de l'opposition, les responsables politiques s'en arrachent encore les cheveux.

Pétrole, gaz, électricité, l'Aquitaine est la seule région de France qui soit excédentaire pour ce qui est de l'énergie. A-t-elle tiré tout le bénéfice qu'elle était en droit d'en attendre? Tout le monde pense que non.

Les fermetures des raffineries d'ELF, puis d'Esso, de la presqu'île d'Ambès – *ce devait être le grand* pôle de développement de l'industrie lourde de l'agglomération bordelaise – n'ont pas eu une influence spectaculaire : à chaque fois, ces fermetures ont coïncidé avec de grands chambardements dans la sidérurgie lorraine. Infiniment moins sinistrée sur le plan de l'emploi, l'Aquitaine pouvait-elle clamer avec suffisamment de force que l'on coupait les seuls bourgeons susceptibles de lui permettre une industrie fondée sur la chimie? Elle n'avait aucune chance d'être entendue ; elle ne l'a jamais été.

De même, elle a laissé EDF construire deux fois deux tranches nucléaires de 400 mégawatts au nord de l'estuaire de la Gironde, pour une production qui va en grande partie vers l'Ouest ou le Centre-Ouest. Dans le même temps, l'Aquitaine se trouve confrontée à de graves problèmes dus aux fermetures des centrales thermiques d'Ambès et d'Arjuzanx.

Une telle attitude de la part d'une région à qui l'on reproche parfois sa mentalité d'assistée est pour le moins paradoxale. A cet égard, la réponse de M. Philippe Madrelle, président du conseil régional, à ceux qui lui reprochent sa passivité face à la fermeture de la raffinerie Esso en août 1983, et le fait que la région – pourtant au-dessus de la moyenne nationale du chômage (10,6 % pour la Gironde, 9,8 % pour les cinq départements) – n'était pas classée pôle de reconversion sont significatifs : *« Que pèse notre sinistre face à celui de la Lorraine? »* a-t-il dit en substance, avant de rappeler les principes de la solidarité nationale.

Faux-fuyant ou impuissance

Cette attitude pourrait passer pour un faux-fuyant ou la justification d'une impuissance. Elle repose aussi, sans doute, sur la conscience de plus en plus aiguë qu'a l'Aquitaine de disposer ailleurs de solides atouts et sur sa volonté de ne plus les négliger.

Cela consiste d'abord à dire : *« Nous ne sommes pas les lointains cousins des Marches de l'Espagne, des culs-terreux qui regardent passer les palombes et pousser les ceps, des Indiens qui servent du foie gras aux touristes de passage. »*

L'Aquitaine ne veut plus de cette image, et c'est peut-être le seul point sur lequel l'unanimité puisse se faire dans la classe politique. *Plutôt que* le cliché qualité de la vie, elle veut en privilégier un autre, celui d'une région prête pour l'an 2000.

D'abord parce que, contrairement à l'image traditionnelle, l'Aquitaine est terre d'innovation. Avec vingt-sept mille salariés dans l'aéronautique, elle revendique le titre de premier bassin d'emplois français dans cette spécialité, avant Midi-Pyrénées, pourtant mieux mis en valeur grâce à la publicité liée au programme Airbus. Electronique, génie biologique et médical, mise en œuvre des matériaux composites, elle revendique le tout premier plan et elle a décidé d'oublier tous ses complexes d'infériorité.

C'est ainsi que la politique industrielle est orientée vers la modernisation de l'appareil productif et surtout, vers un gigantesque effort de technologie des grands de l'aéronautique, de l'électronique, de la chimie, des universités, du Commissariat à l'énergie atomique, avec lequel un contrat de plan vient d'être signé.

Recherche du consensus

Pour des raisons de préséance ou de susceptibilités politiques, la région a mis deux ans à se doter d'un institut des matériaux composites. Du temps et des bavardages qui ont permis à Rhône-Alpes de faire la même chose. La leçon a porté. Tout dossier économique a aujourd'hui pour préalable la recherche systématique du consensus. On l'a vu l'été dernier lorsque les promoteurs de Sophia-Antipolis ont commencé à planter des jalons pour lancer une « technopole » du même type dans la banlieue bordelaise. Quelques velléités de récupération ont été très vite étouffées et par M. Philippe Madrelle et par M. Jacques Chaban-Delmas.

Petit geste symbolique. Il montre à l'évidence une volonté commune d'exploiter au mieux toutes les chances qui se présenteront, le souci de sortir d'un discours trop manichéen, même si des divergences demeurent sur les résultats de la réflexion régionale en matière de planification ou sur le retard mis à engager une véritable reconversion de Lacq.

Cette prise de conscience vient peut-être du fait que les Aquitains ont découvert qu'ils pourraient bien être les grands bénéficiaires de l'industrialisation de demain après avoir été les laissés-pour-compte de celle d'hier.

Américains et Japonais ont dit et écrit qu'ils voyaient en Aquitaine une terre d'investissement. Ils l'ont prouvé : Sony à Bayonne et à Dax, Pioneer à Cestas, en Gironde, Toray à Lacq. *« Peut-être ne savons-nous pas vendre l'Aquitaine,* dit Mme Catherine Lalumière. *Peut-être avons-nous trop privilégié l'image des loisirs. En tout cas, le Japon et les USA ne s'y trompent pas quand les grands investisseurs français sont peut-être en retard d'une guerre. Ce que nous avons de plus beau; la qualité de la vie – que nous n'osions plus mettre en avant, – c'est peut-être finalement ce qui nous sauvera. »*

L'espoir est partagé par tous les responsables politiques de l'Aquitaine. Ils savent aussi qu'il ne sera concrétisé que si la région, unanime, peut se montrer à la hauteur du défi technocratique.

PIERRE CHERRUAU.

RÉUSSITE

Les raquettes de Soustons

GÉRARD GUILLEMEAU commença sa vie professionnelle à Paris comme outilleur-ajusteur. Il avait dix-huit ans. A quarante ans, installé à Soustons dans les Landes, il vient de se lancer dans la fabrication de raquettes de tennis en matériaux composites (fibres de carbone, de verre...) au point de souffler à Taiwan, principal fournisseur des revendeurs français, 10 % du marché (1). Un marché sur lequel les Asiatiques règnent grâce à la rapidité qu'ils mirent à répondre à une mode, celle des raquettes plus légères, non plus en bois mais en fibre de carbone.

Le jeune industriel landais est sûr de lui : 22 000 à 50 000 raquettes aussi légères et bon marché que celles venant de Taiwan sortiront au début de l'année prochaine des ateliers de la CMI (2) installés au cœur de la forêt landaise. ELF Compétition, Tennis court, Gauthier ont déjà passé commande.

Le petit ajusteur, tout en acquérant à Paris un bon coup de main pour les soudures, suivit pendant cinq ans les cours du Conservatoire national des arts et métiers, ce qui l'amena très vite à quitter l'atelier pour le bureau des méthodes et à devenir chef d'atelier dans l'entreprise qui l'employait.

Paris ne lui convenant pas, il quitte la capitale pour les Landes. Une usine de Soustons, qui fabriquait des machines spéciales pour la transformation du bois, l'engage. En 1981, il en devient le directeur commercial et technique. Un peu plus tard, il démissionne de son poste, rachète une société parisienne et tire des plans... dans la mezzanine de la maison familiale.

Premier marché pour la SATIM (3), sa SARL au capital de 60 000 F : Bic Marine, un million de francs. Il s'agit de réaliser une presse spéciale pour mouler les planches à voile voulue par le célèbre baron. Étude menée à bien. Le gros œuvre est ensuite effectué à Bordeaux ou dans d'autres villes du Grand Sud-Ouest.

Gérard Guillemeau est ensuite conduit à s'intéresser à des projets de machines à fabriquer des habillages intérieurs de casques de moto, des pièces pour l'aviation, la photographie, la médecine... Il s'entoure alors d'une petite équipe de trois personnes, puis de sept, puis de neuf.

Arrive la vogue des raquettes de tennis en composite. Gauthier, refusant de se plier aux exigences financières (lourdes avances) de Taiwan, sollicite la SATIM. Gérard Guillemeau met tout en branle – ses connaissances pratiques, son habitude des analyses technologiques, – et trouve la solution, le « truc » : un procédé de moulage par compression, qui réduit la main-d'œuvre grâce à une extrême automatisation. D'où le prix de revient compétitif.

C'est alors que Gérard Guillemeau pense qu'il est temps de ne plus se contenter de vendre ses procédés mais de s'assurer la maîtrise complète des transformations. Un voyage au Japon au début de 1984 avec le Comité pour le développement des matériaux composite en Aquitaine achève de le convaincre. Quarante directeurs de sociétés nippones rencontrés à cette occasion ont manifesté un tel intérêt pour ses trouvailles qu'il décide de devenir un constructeur à part entière.

A Rion-des-Landes, à une trentaine de kilomètres de la « maison mère », se trouvent maintenant deux ateliers : l'un abrite le hall de montage des machines commandées par la SATIM et dessinées par elle : l'autre l'unité de transformation des matériaux composites : la CMI d'où sortiront, dès janvier 1985, des raquettes de tennis mais aussi des pagaies, des cannes de golfe. *« Dans trois ans, la SATIM emploiera dix personnes et la CMI cinquante »,* assure l'industriel.

Déposé en avril, le dossier a été rondement traité. Le conseil général des Landes, le département, la commune y sont allés de leurs deniers et sans perdre un instant.

Le temps, c'est ce qui semble préoccuper le plus cet homme discret mais jovial, à la carrure imposante, qu'il déplace avec vivacité. Dans son équipe, la cadence est donnée : les dessinateurs viennent souvent à 5 heures du matin, les secrétaires aussi. Sans pour autant être intéressés aux gains : *« Pour l'instant, il y a surtout des risques... »,* avoue Gérard Guillemeau, qui se contente donc dans ces petits matins d'offrir le café, les croissants et une formidable et communicative volonté de gagner.

PATRICIA GANDIN.

(1) Le marché national est d'environ un million de raquettes par an, dont 45 % en matériaux composites : cent soixante mille, tous matériaux confondus, sont fabriquées en France par Head, Donnay, Rossignol, mais leur technique est onéreuse.

(2) Composite montage industriel.

(3) Société d'application des techniques industrielles modernes (en mécanique, hydraulique, pneumatique, automatismes).

DÉVELOPPÉS PAR LA SEP ET L'AÉROSPATIALE

Les composites : nouvelle race de matériaux

LONGTEMPS réservés aux besoins de *l'industrie aérospatiale* et à ceux exprimés par les autorités militaires pour le développement de la *force de dissuasion*, les matériaux composites de hautes performances sont sur le point de se banaliser. Leur utilisation quotidienne dans le système de freinage des avions, fussent-ils civils ou militaires, témoigne de cet état de fait tout comme l'apparition, lente, dans le domaine de la médecine de prothèses réalisées en carbone-carbone.

Ce ne sont là que des exemples très particuliers ne donnant lieu qu'à des applications relativement limitées de ces produits dont beaucoup estiment pourtant qu'ils seront les *« futurs matériaux industriels de l'an 2000 »*.

Incontestablement, ces matériaux qui, ces dernières années, n'ont pas connu le développement que l'on espérait, sont porteurs de grands espoirs industriels. Nombre d'experts considèrent en effet qu'en 1990 près de 40 % des matériaux entrant dans la fabrication des avions seront à base de composites et qu'à cette époque près de la moitié de la production des composites à hautes performances sera consommée par l'industrie automobile qui n'en absorbe aujourd'hui qu'une *infime partie*.

C'est la raison pour laquelle les industriels de la région Aquitaine, où existe depuis de nombreuses années un important pôle de recherche et de développement font preuve d'un optimisme raisonnable.

Articulée essentiellement autour de la Société européenne *de propulsion* (SEP) et de l'Aérospatiale (SNIAS) qui disposent, à Saint-Médard-en-Jalles, d'ateliers de fabrication de composites relativement importants, cette branche d'activité tire sa force des programmes spatiaux et militaires (1).

Bien que la vocation *« composite »* de la région remonte aux années 50, à l'époque où Sud-Aviation fabriquait des radomes en nid d'abeilles pour des avions de chasse, c'est en 1959 que la SNIAS a réellement renforcé son activité composite. La force de frappe venait de naître et, avec elle, les missiles balistiques français que l'on voulait légers, résistants et bien protégés. Equation difficile à résoudre sans un recours aux matériaux composites.

De cette époque date donc la mise en œuvre de toute une série de technologies qui ont donné lieu à des composites faisant appel à des fibres de verre, de kevlar, de carbone ou de bore, noyées dans une *« matrice »* généralement constituée de résines synthétiques.

Dans le même temps, la SNIAS développait la technique du bobinage filamentaire qui a fait sa réputation et lui a permis de réaliser des éléments importants des différents étages des missiles stratégiques français. Tout cela a, bien sûr, bénéficié à d'autres secteurs d'activité de la SNIAS notamment dans le domaine de l'aéronautique (pales d'hélicoptères) des lanceurs (fusée Ariane) et des satellites.

Les freins de Lauda et de Prost

Si les activités composites de l'Aérospatiale sont nées, pourrait-on dire, de la mise au point des missiles balistiques et des corps de rentrées des bombes dont ils sont porteurs, celles de la SEP *prennent* leur origine dans le développement du système de propulsion de ces engins.

De ce fait, cette firme s'est plutôt spécialisée dans des composites tenant à haute température comme les carbone-carbone, les composites céramiques et les caoutchoucs thermiques que l'on retrouve parfois sur des programmes plus civils. C'est ainsi que le Sepcarb, en raison de son *exceptionnelle tenue mécanique* à haute température, fait l'objet d'applications importantes dans le domaine du freinage des avions mais aussi des voitures de formule I de Niki Lauda et d'Alain Prost. Comment ne pas penser dans ces conditions à en équiper le TGV et des engins lourds, comme les chars de combat, utilisé par les forces armées.

De même, la SEP, bien que ce domaine ne représente que 2 % de ces activités, travaille à la promotion de composites en carbone-carbone pour la réalisation de prothèses osseuses. Les caractéristiques mécaniques de ce matériau, liées à ses propriétés de biocompatibilité, en font un bon candidat pour les chirurgiens si l'on en juge par les résultats obtenus sur l'animal. Que dire enfin des recherches menées sur les problèmes cardiovasculaires, en particulier pour ce qui concerne les valvules ?

Tout cela procède, pour la SNIAS comme pour la SEP, d'une volonté de diversifier leurs activités composites et ce d'autant plus que les programmes militaires ne seront pas éternellement porteurs. « *En 1984*, constate u[n] responsable de la SEP, *le chiffr[e] d'affaires – grosse propulsio[n] non comprise – des composites [a] représenté 6 à 7 % du chiffr[e] d'affaires de notre division d[e] Saint-Médard-en-Jalles. Dan[s] deux ans, il devrait être d[e] 10 %.* »

Le marché bouge mais il boug[e] encore lentement. Est-ce une ra[i]son pour ne rien tenter ? Ce n'es[t] guère l'avis de la SNIAS, de l[a] SEP et du Commissariat à l'éner[gie] atomique qui, en liaison ave[c] la région, ont tout récemment pa[r]ticipé à la création à Pessac, e[n] Gironde, de l'Institut des maté[riaux] composites dans le but d[e] favoriser le développement et l[a] diffusion de ces techniques nou[]velles, notamment auprès de[s] PME de la région.

JEAN-FRANÇOIS AUGEREAU.

(1) La Société nationale des poudr[es] et explosifs, ainsi que les Avio[ns] Marcel-Dassault et Breguet-Aviati[on] ont une activité composite importa[nte] notamment en ce qui concerne Dassa[ult] pour des éléments de voiture [et] d'empennage d'avions.

PARIS-BORDEAUX EN MOINS DE TROIS HEURES

Voie libre pour le TGV Atlantique

LE *30 septembre 1990, le premier train à grande vitesse (TGV) entrera en gare de Bordeaux-Saint-Jean après un voyage de trois heures et cinq minutes depuis Paris-Montparnasse.* Il conviendrait de mettre au conditionnel la date de cette inauguration, tant il est vrai que le tunnel prévu sous le vignoble de Vouvray (Indre-et-Loire) et les aléas budgétaires peuvent perturber le calendrier prévu.

Reste que les Bretons, les Poitevins, les Girondins, les Béarnais et les Basques profiteront du même TGV que les Jurassiens, les Dauphinois et les Provençaux. Le conseil des ministres du 25 juillet a confirmé que, avant la fin de l'année 1984, les premiers terrains seront achetés pour la construction des infrastructures. Cinq cents millions de francs seront débloqués dans le cadre du fonds spécial de grands travaux.

A 260 km/h, le TGV Atlantique apportera aux usagers des chemins de fer une amélioration évidente. Tours sera alors à 1 h 02 (1 h 33 avec le train classique le plus rapide) ; Poitiers, à 1 h 35 (2 h 12) ; Bordeaux, à 3 h 05 (4 h 03) ; Bayonne, à 5 h 15 (6 h 40) et Lourdes, à 5 h 27 (7 h 01). Le gain de temps sera moins spectaculaire que sur la ligne TGV Sud-Est, parce que les trains classiques qui desservent le Sud-Ouest figurent parmi les plus rapides du réseau français. Entre Tours et Dax, la voie ferrée est déjà équipée pour une vitesse de 200 km/h. En revanche, la fréquence des trains sera nettement accrue, puisqu'une *quinzaine* de TGV relieront chaque jour Paris à Bordeaux, contre huit trains aujourd'hui.

Le projet arrêté par la SNCF consiste en la construction d'une voie nouvelle de 340 kilomètres. Un tronc commun entre Paris et Courtalain (*Eure-et-Loir*) *se divisera* ensuite en deux branches. L'une desservira Le Mans à partir du 30 septembre 1989 et *l'autre filera sur* Tours, un an plus tard. Au-delà de ces deux villes le TGV empruntera les voies existantes.

Les infrastructures et les quatre-vingt-quinze rames nécessaires devraient coûter 13 milliards de francs 1983. L'Etat s'est engagé, pour la première fois, à supporter 30 % du coût des dépenses d'infrastructure.

Le dossier technique n'est pas encore complètement arrêté. Les techniciens parlent de plus en plus d'une gare TGV à Massy-Palaiseau (Essonne), dans la banlieue parisienne, pour permettre des liaisons transversales rapides entre Rennes et Lyon, par exemple. Ils ont renoncé, au moins dans un premier temps, à contourner Le Mans par le nord, et les trains à grande vitesse s'arrêteront dans la gare actuelle. Le franchissement de la Loire et du vignoble tourangeau pose un problème aigu d'environnement qui n'a pas encore été résolu.

Le TGV arrivera à Bordeaux dans une gare flambant neuve. Les travaux en cours pour remodeler la gare de voyageurs et ses accès et pour édifier un parking de sept cents places prendront fin en 1988. Selon *toute vraisemblance*, la SNCF ne se satisfera pas de relier Paris à Bordeaux en trois heures et cinq minutes. Elle espère grignoter minute après minute grâce à une modernisation de la signalisation et à une meilleure maîtrise du trafic. *Le trajet pourrait, un jour, être couvert en deux heures et cinquante-cinq minutes, limite au-delà de laquelle il sera difficile de progresser sur les voies ferrées classiques.*

La clientèle ne manquera pas de se laisser séduire par le train commercial le plus rapide du monde, et les prévisions de trafic font apparaître de nouveaux marchés. L'Aquitaine tout entière lui fournira, dès la première année de son exploitation, 4,2 millions de passagers, soit une croissance de 35 % par rapport au trafic qui aurait été drainé par les trains classiques. Pour la seule gare de Bordeaux, ce seront 2,4 millions de passagers qui choisiront le TGV, soit 50 % de mieux.

Remboursé en dix ans

Le train à grande vitesse n'aura pas que des avantages économiques. Il bouleversera la concurrence entre les modes de transport. Ainsi, Air Inter perdra 5 % de son trafic total. Touraine Air Transport verra la fréquentation de ses lignes desservant le littoral chuter de 40 %. La société Cofiroute et la Société des autoroutes du sud de la France enregistreront une perte de recette de 30 à 75 millions de francs (valeur 1980), selon les hypothèses retenues.

Ce passif n'a pas convaincu la commission Rudeau, chargée d'approfondir le dossier, d'abandonner *un projet qui lui semble*, au contraire, devoir être aussi profitable que le TGV Sud-Est (1). En moins de dix ans, la SNCF sera en mesure de rembourser les emprunts contractés pour la nouvelle ligne. Le nombre des emplois créés ou maintenus par le chantier varie, selon les estimations, de 3 500 à 4 500 par an pendant cinq ans.

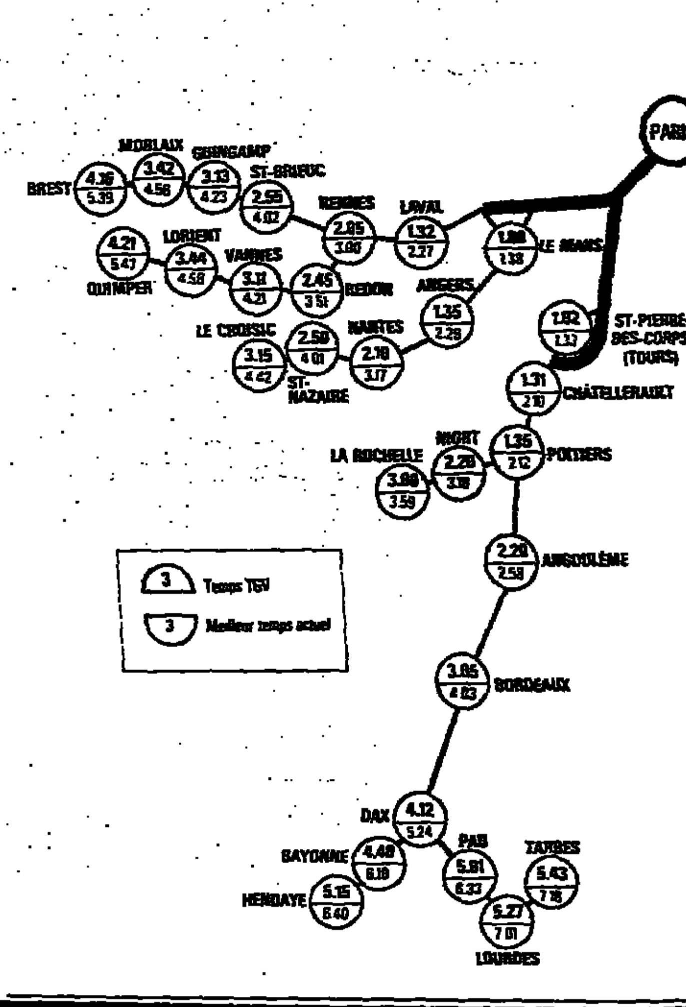
L'avis de la commission est donc favorable. Elle estime que le projet *« permet d'accroître la mobilité de larges couches de la population »*. Il assure *« une relance sélective de l'activité dans des secteurs en situation critique, notamment les travaux publics et la construction ferroviaire »*. Le TGV contribue au *« renforcement des atouts technologiques de l'industrie française dans son ensemble à un moment où la concurrence internationale est de plus en plus vive »*. Pour ce qui est du revers de la médaille, les rapporteurs jugent qu'il n'excède pas le supportable, à condition que des mesures d'accompagnement soient *« soigneusement étudiées dans certains secteurs critiques (aviation de troisième niveau, zones sensibles agricoles) »*. Enfin, ils jugent que la nouvelle liaison *« ne remet pas en cause les équilibres marquants de l'aménagement du territoire »*.

La voie de l'Ouest est libre pour le TGV Atlantique.

ALAIN FAUJAS.

(1) « TGV Atlantique. *Rapport sur* le projet de desserte de l'ouest et du sud-ouest de la France par trains à grande vitesse », 410 pages, avril 1984, 150 F. La Documentation française, 29-31, quai Voltaire, 75340 Paris Cedex 07.

LES TEMPS DE PARCOURS ENTRE PARIS ET LA PROVINCE



UNE INVENTION DE LA RÉGION

Le robot bûcheron

« C'EST *la reconnaissance de la prééminence de l'Aquitaine dans le domaine robotique agricole.* » A la préfecture de la région Aquitaine, à Bordeaux, le projet RAFU est devenu un exemple de la capacité de la région à proposer et à conduire des opérations pilotes.

Tout a commencé lorsque, pour revitaliser l'économie mondiale, les chefs d'Etat et de gouvernement des pays industrialisés, réunis au sommet de Versailles en juin 1982, décidaient de créer un groupe de travail « Technologie, croissance, emplois », dont l'objectif était de sensibiliser les pays aux nouvelles technologies.

Un an plus tard, au sommet de Williamsburg, dix-huit projets définis par le groupe de travail étaient retenus et lancés, dont huit étaient pilotés par la France. Parmi ceux-ci figurait notamment le programme RAM (robot autonome multi-services).

Quatre-vingts dossiers étaient alors proposés sur le plan national, et, après un examen sévère, huit seulement étaient retenus, dont le projet RAFU (robot autonome forestier universel) établi par le GIE Cotraitance-Aquitaine, en liaison avec plusieurs laboratoires de recherche de l'agglomération bordelaise ou de Paris.

Le groupement d'intérêt économique Cotraitance-Aquitaine avait été constitué pour la circonstance par neuf partenaires de Gironde, des Landes et du Pays basque (1). Ils se sont alliés pour « *faire face aux mutations technologiques et aux importantes baisses de plan de charges des activités habituellement porteuses de la région Aquitaine* ».

Le nouveau groupe était aussitôt soutenu par le conseil régional et les chambres de commerce et d'industrie d'Aquitaine et de Bordeaux. Il est vrai que le projet RAFU vise à disposer à terme d'un engin autonome destiné à effectuer des tâches bien précises d'entretien de la forêt de Gascogne (débroussaillage, élagage ou dépressage) mais aussi de mise en valeur (gemmage). Plus tard, le projet pourrait évoluer vers des secteurs agricoles plus traditionnels (notamment la viticulture) ou vers l'exportation.

Mais, pour l'instant, il s'agit de créer « *un véhicule évolué capable d'effectuer un certain nombre de tâches pour aider à la mise en valeur de la forêt* ». Ce robot forestier est donc tout d'abord destiné à la forêt de Gascogne (1 200 000 hectares, dont 900 000 de pins maritimes). Il doit réduire le coût de l'entretien de l'exploitation et supprimer un certain nombre de tâches pénibles de l'ouvrier forestier. Il va falloir construire un engin robot fiable et économique.

Le calendrier de cette réalisation, dont le maître d'œuvre sera exclusivement le GIE Cotraitance-Aquitaine, a été établi : étude préalable pour rédiger un cahier des charges (un an) ; étude et réalisation d'une maquette 001 pour définir les fonctions de base et pour servir de plate-forme d'essai (trois ans) ; réalisation de la maquette pré-industrielle 002 permettant l'élaboration des spécifications techniques (trois ans) ; réalisation d'un prototype industriel RAFU nº 01 (deux ans), et, enfin, essai grandeur nature débouchant sur l'industrialisation (deux ans).

Pour l'instant le projet n'en est qu'au stade du montage financier et des premières études préalables. Plus tard, après sa réalisation industrielle, il devrait trouver une ouverture intéressante sur le marché international de la forêt.

JEAN LEMÉTAYER.

(1) Il s'agit des Ateliers métallurgiques d'Anglet (64), du cabinet d'études René Martin, de Mérignac (33), des Fonderies et ateliers du bélier, de Saint-André-de-Cubzac, de Louis de Mérignac, de Mécaptelec, de Parentis-en-Born (40), de la Métallisation générale, *d'Eysines (33)*, de Pipeline *service* Aquitaine, de Bordeaux, de RVI Bordeaux et de Valoris, de Bordeaux.

FINS GOSIERS

Bouteilles de seigneurs et de manants

AQUITAINE tout entrelacée de vignes... rimait le poète latin Salvien, en hommage peut-être à son contemporain Ausone, dont un château saint-émilionnais porte encore le nom. Plus tard, Montesquieu, pensant aux ceps alentour son château de La Brède, évoquera les quelques jours de soleil suffisant à faire, de l'or liquide du vin, sa fortune. Puis le duc de Richelieu, nommé gouverneur de Guyenne, trouvera dans le vin bordelais de quoi ragaillardir son estomac délabré.

Et, recevant Sacha Guitry dans son laboratoire, à quatre-vingt-neuf ans, Branly, se servant dans un verre gradué, de temps en temps, un peu d'un liquide rouge, déclarait à l'auteur de *Mon père avait raison* : *« C'est du bordeaux, monsieur. Je travaille du matin au soir et j'attribue l'état de ma santé à cela. Faites-en autant. »*

Car les vins d'Aquitaine, dans l'esprit de tous, ce sont les vins de Bordeaux.

Vins de Graves, du Médoc, de *Saint-Emilion* et de *Pomerol*, plus modestes vins de Fronsac, du Bourgeais et du Blayais, or liquide du Sauternais, on les connaît. On apprend les millésimes exceptionnels : 1945, 1947, 1949, 1953, 1961, 1970, 1975, 1978, 1982. On apprend aussi, hélas ! les prix quelquefois démentiels de ces bouteilles aux cartes des restaurants. Faut-il alors mettre en pratique la formule chère à André Daguin : boire les grands châteaux dans les petits millésimes et les grands millésimes des châteaux de moindre cru ?

Il est vrai que le cours des changes – et la connaissance récente des qualités de nos grands vins bordelais par les Américains, par exemple (les Anglais, eux, depuis Aliénor d'Aquitaine, se sentent un peu chez eux ici !) – ouvre à ces grands crus un marché qui peut les faire négliger par l'acheteur français.

Gounod aimait à dire : *« Il y a les grands musiciens et il y a Mozart. »* Ne peut-on paraphraser : il y a les grands vins et il y a le vin de Bordeaux ? Soit ! Mais de là à nous faire passer les crus bourgeois pour la panacée, il y a loin. Surtout si leurs prix atteignent l'impensable ! Curnonsky le soulignait : *« Il y a quinze cents châteaux dont la plupart sont célèbres et dont les moins connus produisent de charmants vins de table et de carafe. »*

Ce seront sans doute ceux qui, cette année où la coulure rend les vendanges sinon douteuses du moins sans abondance, arriveront sur nos tables. Bravo ! Mais que du moins ils soient d'un prix abordable.

***

Mais l'*Aquitaine*, administrativement, n'est pas que la Guyenne, où, si vous parlez département, la Gironde. Elle englobe les Landes, le Lot-et-Garonne et les Pyrénées-Atlantiques. Et là encore il y a des vignes. Et des *vins. Des petits vins ?* N'allez pas dire cela aux vignerons qui les pratiquent avec amour. Disons plutôt des poètes mineurs.

Dans les Landes :

Le tursan (VDQS), déjà connu à l'époque gallo-romaine, généralement blanc (mais il y a aussi des rouges, issus du cépage tannat, comme ce tuc à houèc que l'on peut découvrir à Paris à l'*Aquitaine* de la rue de Dantzig). Terroir de quarante et une communes sur les premiers contreforts caillouteux des Pyrénées autour de Geaume et d'Aire-sur-l'Adour.

Les vins de la Chalosse, à l'est et au sud-est de Dax (rouges).

Les vins de sables le long du golfe de Gascogne, rouges colorés et veloutés, généreux. Gaston Marchou, dans son livre *le Vin de Bordeaux cet inconnu*, évoque les négociants des Chartrons d'autrefois, lorsque seuls les vins récoltés sur le territoire de la Sénéchaussée de Bordeaux pouvaient être librement exportés, et qui achetaient ces vins de sables pour augmenter la récolte. C'est pour lutter contre cet abus qu'est née la Jurade, justement.

En Lot-et Garonne :

Les côtes de Duras, une quinzaine de communes entre le Bordelais et le vignoble de Bergerac, donnant un vin rouge de table, mais surtout des blancs VDQS d'une saveur originale appréciable.

Les côtes de Buzet, à l'ouest d'Agen, sur la rive gauche de la Garonne. Surtout des rouges VDQS fins et corsés (servant quelquefois de coupages avec ceux de Bordeaux).

Les côtes du Marmandais, blancs doux (VDQS pour les secs) et rouges.

En Pyrénées-Atlantiques :

Le jurançon qui baptisa Henri IV. Sa gloire était telle à cette époque qu'il était connu en Angleterre, en Hollande et dans *l'Europe du Nord. Le blanc peut* être sec où moelleux. Moelleux, c'est un vrai nectar de sève généreuse, parfumé, avec, dit le Dr Debuigne dans son *Larousse des vins, « un goût légèrement épicé de cannelle et de girofle »*. C'est un vin de garde et que l'on trouve rarement sur les cartes, hélas ! Il est vrai que le vignoble se restreint. Il existe un peu de jurançon rouge consommé sur place.

L'irouléguy. D'un petit vignoble à l'ouest de la vallée de la Nive, sur neuf communes. VDQS blanc et rouge chaud et fruité (un vin qui fait danser les filles, disait Cur !). Il y a aussi du rosé.

Que ce soit occasion, si vous passez par l'Aquitaine, de vous « sublimer » des vins de châteaux. Mais aussi de découvrir les poètes mineurs de cette belle région.

LA REYNIÈRE.

ANNONCES CLASSÉES

	La ligne*	La ligne TTC
OFFRES D'EMPLOI	90,00	106,74
DEMANDES D'EMPLOI	27,00	32,02
IMMOBILIER	60,00	71,16
AUTOMOBILES	60,00	71,16
AGENDA	60,00	71,16
PROP. COMM. CAPITAUX	177,00	209,92

ANNONCES ENCADRÉES	La mm/col*	La mm/col. TTC
OFFRES D'EMPLOI	51,00	60,48
DEMANDES D'EMPLOI	15,00	17,79
IMMOBILIER	39,00	46,25
AUTOMOBILES	39,00	46,25
AGENDA	39,00	46,25

* Dégressifs selon surface ou nombre de parutions

OFFRES D'EMPLOIS

EXPORT C.E.E.

PARIS 200 000 F

Filiale d'un important Groupe sidérurgique français, nous produisons et distribuons nos matériels à une clientèle diversifiée d'industriels transformateurs. Nous voulons en confier la commercialisation dans les pays de la C.E.E. à un jeune diplômé SUP. de CO. ayant une première expérience du terrain, parlant Allemand + une autre langue étrangère, capable de mener à bien le développement rapide de nouveaux marchés et de nouveaux produits.

Adressez votre dossier sous Nº 834 M

GABRIEL MARCU
154, bd Malesherbes - 75017 Paris.

Le Centre Inter-régional de Calcul Electronique assurant des services informatiques pour la Recherche Scientifique, équipé d'ordinateurs de très grande puissance, système IBM MVS et BULL MULTICS (3 000 utilisateurs) recrute

ANALYSTES ou ANALYSTES PROGRAMMEURS

pour les postes suivants :
— intégration au groupe d'ingénieurs chargés de l'assistance-conseil auprès des utilisateurs du centre ; généraliste en informatique, expérience IBM souhaitée, plusieurs langages de programmes,
— activité logiciels de gestion des unités de mémoire de masse et de support technique au service d'exploitation.

Diplôme mini. : maîtrise ou Ecole d'Ingénieur.
Dégagés O.M. Nationalité française.

Adresser C.V. et prét. au Secrétariat du C.I.R.C.E.
BP 63 - 91406 ORSAY Cédex.

Jeune Groupe en forte expansion recherche son

CHEF COMPTABLE

directement sous les ordres du secrétaire général.
Il l'assistera dans le domaine administratif, personnel et financier.
Il prendra plus particulièrement en charge le secteur comptabilité gale, analytique et matière.
Le (la) candidat (e) aura environ 30 ans avec le BTS ou le niveau DECS et sera dynamique et particulièrement motivé (e).
L'envie de réussite sera déterminante dans le choix du candidat.

La rémunération annuelle de départ sera de 150.000 F.

Ecrire avec C.V. + photo s/réf. 8.973 à P. LICHAU S.A., B.P. 220, 75063 PARIS Cedex 02 qui transmettra.

Revue spécialisée recherche

MAQUETTISTE

Secrét. de rédaction, préparation copies, relectures, maquettes et travail sur écran. Env. C.V., photo et prét. à SODER-TUBRY, 112, rue de Richelieu, PARIS-2e.

emplois internationaux

INFORMATIS
INGENIERIE

PROJETS CAO-ROBOTIQUE

INGÉNIEURS SYSTÈME

3 ans expér. opérating système pour participer à d'importants projets de CAO et ROBOTIQUE

Fréquents déplacements : U.S.A. - ESPAGNE - ITALIE GRÈCE - ALLEMAGNE

Voiture fournie pour la région parisienne. 26, r. Daubenton, 5e, 337-99-22.

emplois régionaux

NICE, ÉCOLE DE FRANÇAIS pr adultes étrangers recherche

PROFESSEUR

exp. pratique VIF et DVV exigée, parlant bien l'anglais, plein temps, poste permanent.
Ecrire sous le nº T 068.577 M
RÉGIE-PRESSE
7, rue de Monttessuy, Paris-7e.

ANNONCES CLASSÉES TÉLÉPHONÉES

555-91-82

LA FILIALE IMMOBILIERE D'UNE IMPORTANTE BANQUE FRANÇAISE
Paris 8ème recherche pour son département CREDIT ACQUEREUR

le jeune responsable de la RELATION AVEC LES PRESCRIPTEURS

(agents immobiliers, gérants et syndics d'immeubles, promoteurs,....)

Agé d'au moins 28 ans, il aura quelques années d'expérience acquise EN BANQUE ou dans un ETABLISSEMENT FINANCIER SPECIALISE.

Le poste peut être évolutif et la rémunération fixe pour l'essentiel comportera une partie liée aux résultats.

Adresser votre CV sous référence CT 543/94, à
FRANCE CADRES
22, rue St Augustin 75002 Paris
qui vous garantit le plus strict anonymat.

France Cadres

Jeune Groupe Pétrolier en forte expansion rech. son

RESPONSABLE

département Fuel Domestique.
Il assurera la mise en place d'un réseau de distribution de fuel domestique et de son développement.
Il aura de bonnes connaissances du métier, et devra connaître parfaitement toute la réglementation concernant le transport de matières dangereuses.

Il aura environ 35 ans, sera dynamique et particulièrement motivé. L'envie de réussite sera déterminante dans le choix du candidat.

Ecrire avec C.V., prét. et photo s/réf. 8971 à P. LICHAU S.A., B.P. 220 75063 PARIS Cedex 02 qui transmettra.

Important groupe de services recherche des

INGÉNIEURS

— MITRA MMT2
— FORTRAN ASSEMBLEUR projets internationaux
— NOVA
— VAX

Pour Paris, Province, Etranger
Excellente rémunération + intéressement

Si vous êtes libres rapidement appelez le 526-82-09

UNE NOUVELLE CHANCE D'INSERTION PROFESSIONNELLE POUR LES FEMMES

En collaboration avec la Délégation aux droits de la Femme, l'INFAC-CREAR propose une formation professionnelle gratuite et rémunérée de

TECHNICIENNE EN ROBOTIQUE

(mise en œuvre et gestion de systèmes d'automates programmables)

21 ans mini. niveau bac scientifique ou F2, F10, H ou brevet de technicienne.
Durée 37 semaines avec stage en entreprise.
Rentrée mi-novembre à Paris. recrutement les 26/10 et 6/11.
Retrait des dossiers de candidature de 9 h 30 à 12 h et de 14 h à 17 h à INFAC CREAR, 30, rue Henri-Barbusse 75005 PARIS. RER Luxembourg. Tél. : 325-72-79.

propositions diverses

L'Etat offre des emplois stables, bien rémunérés, à toutes et à tous avec ou sans diplôme. Demandez une documentation sur notre revue spécialisée FRANCE CARRIÈRES (C 16) B.P. 402 — 09 PARIS.

Les possibilités d'emplois à l'ETRANGER sont nombreuses et variées. Demandez une documentation sur la revue spécialisée MIGRATIONS (LM) B.P. 291 — 09 PARIS.

formation professionnelle

ACILOG

DÉPARTEMENT ÉTUDES ET **FORMATION**

programmes nationaux et internationaux

Formation professionnelle en 10 mois 1/2

d'ANALYSTE PROGRAMMEUR

sur gros système IBM + gamme Micros.
Format : + INTERVENANTS internationaux.
Tél. : 723-55-18, 38, rue de Bassano, 75008 PARIS.
Métro : Etoile, George-V.

capitaux propositions commerciales

Rech. commercial dynamique pour développement Société de services liés à l'immobilier minim. 300.000 F. 329-58-65.

DEMANDES D'EMPLOI

Négociateur immobilier expér. ttes négociations, 39 ans, rech. place stable. 348-70-06 ou écrire M. Renaud, 12, r. Lamblardie, 12e.

J.F. 20 ans, BAC 1re année BTS, secrétariat, étudiante en Bureautique, cherche emploi mi-temps après 14 h. Ecrire s/réf. 1.000 AFFLUENTS, 49, av. Trudaine 75009 PARIS qui transmettra.

J.H. 20 ans, BAC G2 + 1 an IUT Techniques Commerciales, rech. emploi stable. Ecr. nº 2.227 Contesse, 20, av. Opéra, PARIS-1er.

F. 32 ans, licence, maît. droit des affaires, dipl. secrétariat juridique, trait de textes, connaiss. comptable, rech. emploi. Etudierait ttes propositions.
Ecrire sous le nº T 068.596 M
RÉGIE-PRESSE
7, rue de Monttessuy, Paris-7e.

Inspecteur commercial, 15 ans expérience de vente de biens d'équipement. Libre de suite. Recherche poste région Bretagne, Pays de la Loire. Tél. : (40) 04-89-28.

J. H. 30 ans, doct. Sc. pol., relat. intern. (IEP Paris), 1 livre publié, trilingue (dont arabe), expérience radiophonique, marketing. Etudierait ttes prop. 277-13-67 à partir de 17 h.

---

l'agenda du Monde

Particuliers (offres)

A VENDRE
Armoire en noyer XIXe s. haut. 2,04 m, larg. 1,46 m, prof. 0,64 m. Très bon état, prix demandé : 9.500 F. Téléph. au 280-23-90 le soir après 20 h.

A vendre cause départ manteau guépard neuf, pleines peaux. Px 75.000 F. 322-36-33.

Artisans

Des hommes de métier dans votre quartier
222-22-22
Plombiers, serruriers, menuisiers, chauffagistes, électriciens réalisent, dépannent.

Tous travaux bât. du ss-sol à toiture, int. ext. longue expér., exact., loyauté, meill. réf. Entr. Keukdjian, 18, rue Marbeuf, Paris-8e. Tél. : 723-55-47. CONSERVEZ MON ADRESSE.

Bijoux

COMPTOIR FRANÇAIS
ACHÈTE COMPTANT BEAUX BIJOUX ANCIENS et DÉBRIS OR, OR DENTAIRE HORLOGERIE, LETTRES et **TIMBRES-POSTE.**
TÉL. : 227-40-54 +.
14, bd Courcelles, Mº Villiers.

ACHAT OR
BIJOUX ANCIENS
Brillants, débris or
PAUL TERRIER - 225-47-77
35, rue du Colisée, 75008. Métro Saint-Philippe-du-Roule.

ACHAT OR
BIJOUX ANCIENS
MODERNES — BRILLANTS ARGENTERIE — VIEIL OR.
PERRONO joailliers-orfèvres à Opéra, 4, Chaussée-d'Antin, Etoile 37, av. Victor-Hugo. Ventes Occasions Echanges.

BIJOUX ANCIENS BAGUES ROMANTIQUES se choisissent chez GILLET 19, r. d'Arcole, 4e, 354-00-83. ACHAT BIJOUX OR-ARGENT. Métro Cité ou Hôtel-de-Ville.

Canapés

COURT CIRCUIT SUR CANAPÉS

CAP, spécialiste réputé de canapés haut de gamme vous fait profiter du circuit court et bénéficier de ses prix sur sa vaste collection :

En tissu : 110 qualités et coloris, ainsi que les prestigieuses collections de Casal, Ducrocq, Rubelli et Lauer.
En cuir : 9 qualités et 44 coloris différents.

Toutes les possibilités existent : 3 places, 2 places, fauteuil, déhoussables (sommiers à lattes). Par exemple : un ravissant canapé de 2 places tissu à partir de 3.650 F, 1 cossu 3 places en cuir véritable à 6.920 F en veau pleine fleur à 8.950 F

Alors mettez le cap sur CAP : vous verrez, c'est direct.

CAP, 37, rue de Cîteaux 75012 Paris, 307-24-01.
CAP, 27, avenue Rapp 75007 PARIS. - 55-88-22
CAP, 47, cours de la Liberté, 69003 Lyon (7) 860-02-64.

Enseignement

ENGLISH IN ENGLAND

Au bord de la mer (100 Km de Londres) notre hôtel de 100 chambres de renommée mondiale et situé dans le même bâtiment notre école d'Anglais aussi célèbre vous accueilleront
(école fondée en 1957 et reconnue par le British Council)
£16 00 par jour: leçons, repas et logement compris (hôtel ou famille).

25% RÉDUCTION
pour un séjour de 90 jours ou plus (cours spéciaux examens de Cambridge inclus)

écrire REGENCY SCHOOL OF ENGLISH
Ramsgate, Kent, Angleterre. Tél. 843.591212. Telex 96454
ou Mme Bouillon 4 Rue de la Persévérance Eaubonne 95
Tél (3) 959 26 33 (Soirée)
pas de limite d'âge – pas de séjour minimum
ouvert toute l'année – cours spéciaux vacances scolaires

Cours

MATHÉMATIQUE, PHYSIQUE Toutes classes secondaires MATH. SUP. SPÉCIALE. Prof. expérimenté. 558-11-71.

PRÉPARATION A L'ÉPREUVE anticipée de français de 1re, succès assuré. Tél. : 962-96-31.

Carrelages

DIRECT USINES
BOCAREL — 357-09-46 + 113, av. Parmentier, Paris-11e.

Collections

Vd GRDE ENCYCLOPÉDIE DE PSYCHOLOGIE + magnéto micro-cass. 878-14-36 av. 8 h.

Jeune fille au pair

Jeune fille danoise, 19 ans, ch. une place au pair ds fam. parisienne. Sera particulièrement intér. de s'occuper d'enfants, ayant déjà une bonne expérience. Käte Hornung Vestermarksvej 34 2300 Copenhague S. Danemark 19-45 (1) 55-19-73.

Mode

« L'HOMME » HABILLE LES HOMMES
77, rue Riquet, 75018 PARIS. T. NOR. 51-05. Métro MARX-DORMOY. VÊTEMENTS SUR MESURES ET PRÊT-A-PORTER.

Moquettes

A SAISIR
MOQUETTE super VELOURS
12 coloris px posée 65 F/m²
MOQUETTE 100 %
pure laine Woolmark.
Prix posée : 99 F/m².
Tél. : 658-81-12.

MOQUETTES 1er CHOIX 100 000 m² tous types et coloris. Prix entrepôt. Pose assurée. 757-19-19. BINEAU MOKET'S.

Livres

HENRI LAFFITTE
Achat comptant de LIVRES. 13, r. de Buci, 6e. 326-68-28. Catalogue en distribution.

Papyrus

PAPYRUS D'ÉGYPTE peint à la main, gros, 1/2 gros, détail. Exposition perm. 85, r. M.-Ange, 75016. 651-61-67.

Philatélie

ACHÈTE CHER COLLECTION TIMBRES FRANCE, EUROPE, OUTRE-MER, 359-76-98.

Psychologie

Vous vivez en couple mais ça ne se passe pas bien (mésentente, problèmes sexuels...) peut-être même est-il question de séparation.
Si, tous deux, vous souhaitez en parler pour une
ÉMISSION TV/A2
Appel.-nous. Hres de bur. au
299-51-54

Stages

DEVENEZ DÉTECTIVE
Stages pratiques et théoriques toute l'année, école NORMILL. T. (1) 538-72-40, 252-50-17.

Troisième âge

RÉSIDENCE LES CÈDRES 10 mn de la porte d'Italie, Paris. Tourisme, repos, retraite. Reçoit toutes personnes, tous âges, valides, semi-valides, handicapés. Soins assurés, petits animaux familiers acceptés. 33, avenue de Vitry. 94800 VILLEJUIF. T. 726-89-63 (1) 638-34-14.

Vacances Tourisme Loisirs

CHATEL (Haute-Savoie). Loue à la semaine 2 pièces, 4 personnes. Neuf, 2 100 F, hors vacances. Tél. 71-62-50 (50).

Driscoll House Hôtel 200 chambres à un lit. Demi-pension, 50 livres par semaine, adultes entre 21-60 ans. S'adresser à 172, New Kent Road London SE 1 Téléph. : 01-703-4175.

Vous cherchez des amis avec qui partager vos goûts artistiques, sportifs, culturels, etc. Vous les trouverez à : GOUTS COMMUNS. Tél. : 548-66-16.

INFORMATIONS « SERVICES »

JEUNES

Créneaux à l'horizon

Les voies du futur apparaissent impénétrables aux jeunes d'âge scolaire en quête d'une profession. Mutations technologiques, révolution électronique, triomphe de la communication... le monde du travail connaît des soubresauts qui rendent aléatoire tout pronostic précis sur son visage de demain, même en excluant audacieusement les conséquences de la crise économique. Pourtant, la même question est sur les lèvres des élèves et des parents à l'heure impitoyable de l'orientation : *quels sont les métiers porteurs d'avenir ? Comment choisir un créneau encore ouvert, éviter le piège des formations sans lendemain ?*

Un guide pratique intitulé « Les métiers de demain » (1) tente de répondre à ces questions, ou plus exactement de donner au public les outils pour y trouver des réponses. Car, en la matière, l'incertitude et la prudence sont de rigueur. Huit secteurs réputés prometteurs en matière d'emploi sont recensés, parmi lesquels la mer, les matériaux, les biotechnologies, l'espace et l'inévitable informatique.

Mais l'ouvrage, en dépit de son titre, décrit beaucoup plus les techniques du futur que de véritable « métiers » pour demain. Et pour cause. Personne n'est aujourd'hui en mesure de les définir. C'est au moins un point sur lequel tous les spécialistes s'accordent.

Sur les prévisions d'emploi dans tel ou tel secteur, les avis divergent parfois de façon extrême. Le risque existe donc de se préparer hâtivement à un métier ou à une profession qui peut ne plus exister lorsqu'on cherchera à l'exercer. « Les métiers de demain » propose un panorama très clair et très simple des évolutions technologiques actuelles, avec, en regard, la palette des formations existantes, depuis les classes de CAP jusqu'aux écoles d'ingénieurs.

Mais ce guide, qui s'adresse plus particulièrement aux collégiens et aux lycéens, les invitent surtout à assouvir leur curiosité et à approfondir leurs connaissances en pratiquant les activités scientifiques et techniques proposées par les nombreux clubs et associations dont la liste est fournie en annexe. La définition des professions de l'avenir reste si floue qu'il vaut mieux retarder au maximum l'heure du choix en accumulant connaissances et expérience, et en approfondissant ses motivations.

Initiative et imagination

Les *Dossiers de l'étudiant* (2) se sont également penchés abondamment sur le sujet et tentent une synthèse des perspectives de débouchés dans les secteurs de pointe. Ils notent d'emblée les difficultés liées au cloisonnement entre des secteurs *en pleine mutation* : les nouvelles technologies ont, d'une part, des répercussions dans toutes les branches d'activité – techniques et intellectuelles – et d'autre part, le développement de l'emploi dans une branche donnée n'est pas nécessairement proportionnel à la croissance prévue pour la branche elle-même.

Les Dossiers de l'étudiant examinent, aussi, les nouveaux métiers possibles dans les secteurs du social, du culturel et des loisirs, qui privilégient le sens de l'initiative et l'imagination. Ces deux qualités, indispensables pour aborder les métiers de demain, ne sont pas les mieux encouragées dans le système éducatif. Pourtant, des *« formations efficaces »* sont mises en place, qui tentent de s'adapter aux nouvelles exigences de la technologie. Un numéro récent du *Monde de l'Education* (3) a analysé systématiquement celles qui aboutissent aux carrières de l'informatique et de l'électronique, et donne la parole à un universitaire qui dénonce le mythe de *« l'informatique facile »*. Dans ce secteur comme dans les autres, seuls un haut niveau d'études et une capacité permanente d'adaptation dans un esprit pluridisciplinaire peuvent garantir un avenir professionnel. *Là aussi, il faut ratisser large,* pour se protéger des vagues sans cesse déferlantes des technologies nouvelles.

PHILIPPE BERNARD.

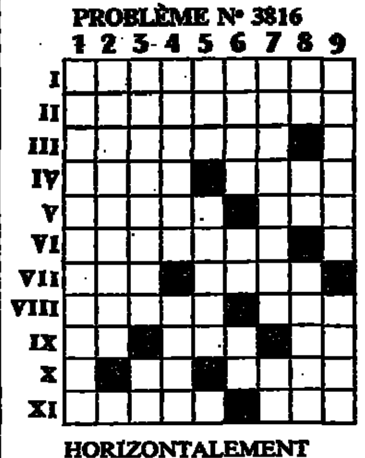
(1) « Les métiers de demain ». Numéro hors série du *Dossier familial* publié par le Crédit agricole, 39, boulevard de Vaugirard, 75015 Paris. Tél. : 323-52-02.

(2) *Les Dossiers de l'étudiant*, n° 37, octobre 1983, 11, rue de la Ville-Neuve, 75002 Paris. Tél. : 508-02-42.

(3) *Le Monde de l'éducation*, n° 101, janvier 1984. 5, rue des Italiens, 75427 Paris 09 CEDEX. Tél. : 246-72-23.

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 3816



HORIZONTALEMENT

I. On leur a ôté l'envie de se laisser mener en bateau. – II. Garniture de manchettes. – III. Figures angulaires vieillotes. – IV. Breton ou pas, il porte un chapeau rond. Eprouve avec le flair ou l'odorat. – V. Un des inconvénients du labyrinthe. Le jour de sa naissance est fêté par de nombreuses clochettes. – VI. Affaire de famille. – VII. Forme d'avoir pour un ex-possédant. Perdue, on peut *la* retrouver grâce à une empreinte. – VIII. Le fait à Dieu qui donne aux pauvres. Sur une adresse. – IX. Bon pasteur ou mauvais bergers. D'un piètre débit malgré son bon bec. Négation. – X. Conjonction. Rougit quand il se met en boule. – XI. Plus il est cuisant, plus il refroidit. Qui a fait une apparition très attendue.

VERTICALEMENT

1. Départ intempestif au pays des rêves. – 2. Plus ils sont durs à la détente, moins ils risquent les coups de fusil. – 3. Illusionniste. Interjection. – 4. Prémices d'un régal gastronomique. Quel qu'en soit le sens, c'est toujours un poids. – 5. Une recrue le digère très mal. Permet de faire des trucs en plumes. – 6. Dans le Gard et sur le Gardon. Morceau de clavecin. Interjection. – 7. Couche pour mineurs. Indéfini. – 8. Copulative. Mot de la fin pour celui qui n'en est qu'au début. On peut en porter une sur soi et en manquer totalement. – 9. Donner à une marquise son caractère de noblesse. Distribution de pains.

Solution du problème n° 3815

Horizontalement

I. Gynécée. – II. Yeux. Star. – III. Nuées. Ane. – IV. Scelle. – V. Ce. Uve. EM. – VI. Orateur. – VII. Leverrier. – VIII. Obérer. Pi. – IX. Gui. Ebre (*cf.* « Port »). – X. Usnée. Lie. – XI. Entées.

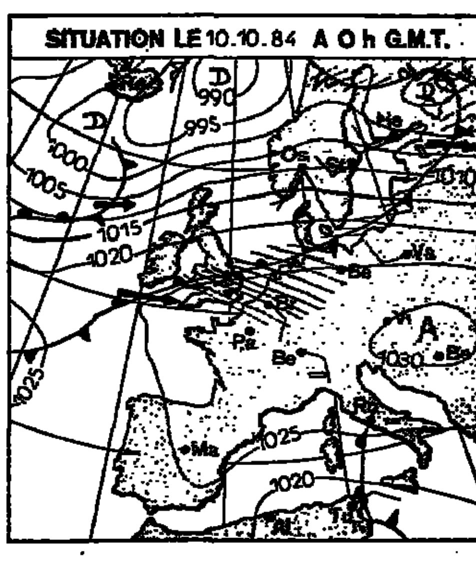
Verticalement

1. Gynécologue. – 2. Yeu. Erebus. – 3. Nues. Aveine. – 4. Exécuter. En. – 5. Sévère. Et. – 6. Es. Leurre. – 7. Etal. Ri. Blé. – 8. Anée. Epris. – 9. Ire. Mariée.

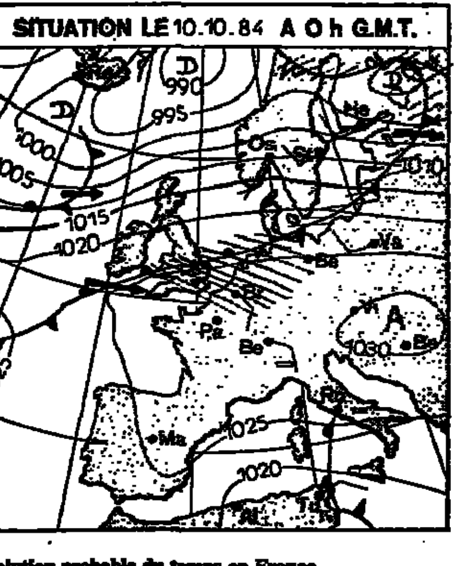
GUY BROUTY.

MÉTÉOROLOGIE

SITUATION LE 10.10.84 A 0 h G.M.T.



PRÉVISIONS POUR LE 11.10.84 DÉBUT DE MATINÉE



Evolution probable du temps en France entre le mercredi 10 octobre à 0 heure et le jeudi 11 octobre à 24 heures.

Le champ de pression est élevé sur la France, et les perturbations atlantiques actives circulent à des latitudes élevées ; cependant des masses d'air plus instable atteindront les régions méditerranéennes.

Jeudi matin, un temps gris, avec de nombreuses formations brumeuses prédominera sur le pays, quelques éclaircies apparaîtront cependant sur les régions du sud-est ; les nuages seront accompagnés de quelques pluies ou bruines de la Bretagne, au Nord, au Bassin Parisien et aux régions du nord-est. Les températures, agréables, seront comprises entre *9 et 14* degrés au *lever* du jour.

Au cours de la matinée, de belles éclaircies se développeront par le sud du pays, et l'après-midi, le temps sera souvent beau à caractère brumeux, malgré une forte nébulosité persistant sur les régions du nord. Près des régions méditerranéennes, les nuages, souvent abondants, apporteront parfois des précipitations orageuses, plutôt localisées à l'est du Rhône et sur la Corse.

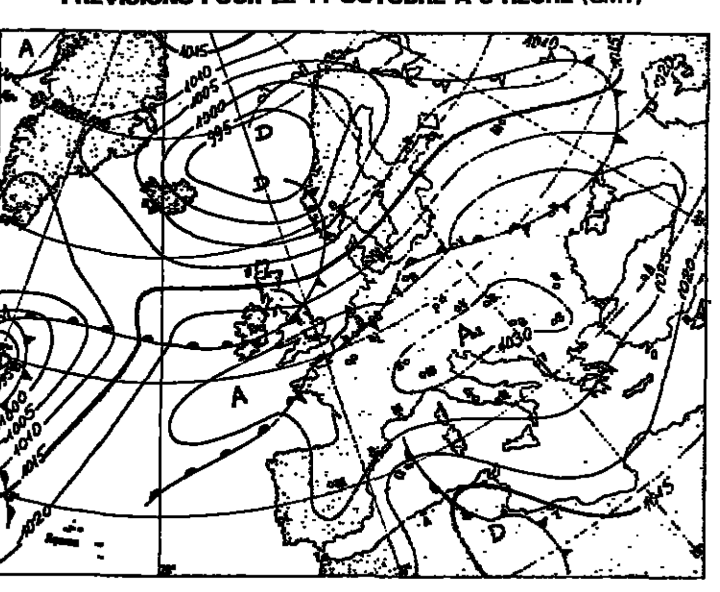
Le vent, faible en général, soufflera assez fort de secteur sud-est près de la Méditerranée. Les températures seront voisines de 15 à 22 degrés du Nord au Sud.

La pression atmosphérique réduite au niveau de la mer était, à Paris, le 10 octobre à 7 heures, de 1027,7 millibars, soit 770,8 millimètres de mercure.

Températures (le premier chiffre indique le maximum enregistré au cours de la journée du 9 octobre; le second le minimum de la nuit du 9 octobre au 10 octobre) : Ajaccio, 21 et 11 degrés; Biarritz, 20 et 10; Bordeaux, 18 et 13; Bourges, 16 et 12; Brest, 15 et 13; Caen, 19 et 14; Cherbourg, 15 et 13; Clermont-Ferrand, 18 et 11; Dijon, 16 et 12; Grenoble-St-M.-H., 19 et 6; Grenoble-St-Geoirs, 18 et 6; Lille, 16 et 15; Lyon, 16 et 12; Marseille-Marignane, 18 et 8; Nancy, 16 et 13; Nantes, 18 et 8; Nice-Côte d'Azur, 21 et 13; Paris-Montsouris, 18 et 15; Paris-Orly, 17 et 14; Pau, 20 et 7; Perpignan, 22 et 8; Rennes, 18 et 13; Strasbourg, 18 et 10; Tours, 15 et 13; Toulouse, 17 et 8; Pointe-à-Pitre, 32 et 23.

Températures relevées à l'étranger : Alger, 17 et 14 degrés; Amsterdam, 16 et 7; Athènes, 30 et 20; Berlin, 16 et 9; Bonn, 17 et 12; Bruxelles, 16 et 13; Le Caire, 20 (mini); îles Canaries, 26 et 20; Copenhague, 16 et 8; Dakar, 30 et 26; Djerba, 22 et 15; Genève, 18 et 8; Istanbul, 23 et 17; Lisbonne, 27 et 13; Londres, 18 et 11; Luxembourg, 14 et 12; Madrid, 24 et 4; Montréal, 15 et 5; Moscou, 12 et 7; Nairobi, 14 (mini); New-York, 21 et 16; Palma-de-Majorque, 22 et 13; Rio-de-Janeiro, 24 et 20; Rome, 22 et 13; Stockholm, 13 et 8; Tozeur, 20 et 14; Tunis, 22 et 17.

PRÉVISIONS POUR LE 11 OCTOBRE A 0 HEURE (GMT)



(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)



INFORMATIONS « SERVICES »

EN BREF

COLLOQUE

FEMMES ET PAIX. — Les mouvements Résistance internationale des femmes à la guerre (RIFG), Ligue internationale des femmes pour la paix et la liberté (LIFPL) et Femmes pour la paix organisent un colloque, « Féminisme et pacifisme », le samedi 24 novembre à Paris. Ces associations veulent acquérir *« le droit fondamental de disposer de la vie dans un monde en paix »*.

★ **Inscriptions au RIFG, 74, rue Villiers-de-l'Isle-Adam, BP 265, 75960 Paris CEDEX 20. Tél. : 252-54-34 ; LIFPL, 24, quai Blériot, 75016 Paris ; Femmes pour la paix, 68480 Biederthal.**

L'ÉDUCATION, DEMAIN. — L'Institut culturel allemand (Goethe Institut) de Paris organise, du 10 au 12 octobre, un colloque international sur le thème : l'Éducation demain ? Des spécialistes européens en futurologie, biophysique, sociologie et sciences de l'information et de l'éducation y participent. Les débats portent sur les moyens d'orienter l'éducation vers le futur et d'éviter que l'écart ne se creuse entre les mutations technologiques et l'évolution de la société.

Le professeur Pierre Bourdieu, représentant le Collège de France au colloque, fera le point sur l'enseignement de l'avenir, (étude demandée par le président de la République au Collège de France), jeudi 11 octobre, à 15 heures. Au Goethe Institut, 17, avenue d'Iéna, 75116 Paris. Tél. : (1) 723-61-21.

SPÉCIAL VAPEUR

TRAIN-POSTE PARIS-DIEPPE. — Le Cercle ouest parisien d'études ferroviaires (COPEF) organise, le dimanche 14 octobre, un voyage en train à vapeur de Paris à Dieppe (via Gisors) et retour (via Rouen) : départ de Paris-Saint-Lazare à 8 heures ; Dieppe-maritime 12 h 35-14 h 30 ; arrivée à 18 h 45. Ce train comportera une voiture-bar et une voiture-poste dans laquelle fonctionnera un bureau de poste temporaire avec oblitération des correspondances par un cachet spécial.

★ **Participation aux frais : 230 francs (160 francs pour les moins de seize ans). Vente des billets, dans la mesure des places disponibles, à partir de 7 h 30 à l'entrée du quai de départ du train spécial (voie 27) à la gare Saint-Lazare.**

JOURNAL OFFICIEL

Sont publiés au *Journal officiel* du mercredi 10 octobre.

DES DÉCRETS

● Portant création de l'Union centrale des caisses de crédit municipal.

● Portant diverses mesures de déconcentration et modifiant en conséquence le code du travail et le code de la santé publique.

UNE DÉCISION

● Relative à l'application du régime de prix des produits pétroliers.

PARIS EN VISITES

VENDREDI 12 OCTOBRE

« Le musée Cognacq-Jay », 14 h 30, 25, bd des Capucines, Mme Hulot.

« Marie-Antoinette à la Conciergerie », 15 heures, 1, quai de l'Horloge, Mme Bouquet des Chaux.

« L'hôpital Saint-Louis au XVIIe siècle », 15 heures, entrée principale, Mme Garnier Ahlberg.

« La maison professe des Jésuites », 15 heures, 101, rue Saint-Antoine, Mme Saint-Girons.

« La collection Walter Guillaume », 15 h 30, entrée du musée de l'Orangerie, Mlle Oswald (Caisse nationale des monuments historiques).

« Les sculptures de Notre-Dame », 10 h 3, entrée du musée de Cluny (D. Bouchard).

« L'Hôtel de la Monnaie », 14 h 30, 11, quai Conti (Connaissance d'ici et d'ailleurs).

« De la place des Vosges aux Hôtels de Rohan/Soubise », 14 h 30, métro Pont-Marie (Les Flâneries).

« La Bourse en activité », 11 h 15, métro Bourse (M. Jaslet).

« Les Impressionnistes », 14 h 45, musée du Jeu de Paume (Mme Lasnier).

« La Seine et ses Ponts », 14 h 30, place du Châtelet devant la fontaine (Paris autrefois).

« Les Salons de l'Hôtel de Ville », 14 heures, devant l'entrée (Paris et son histoire).

CONFÉRENCES

20 heures, 26, rue Bergère, Swami Hariharananda : « Le Kriya-Yoga dans la vie de tous les jours » (L'homme et la connaissance).

20 h 15, 11 bis, rue Keppler : « Dieu, mythe ou réalité » (Loge Unie des Théosophes).

LE CARNET DU Monde

Réceptions

— Le docteur Werner Fleck, ambassadeur de la République démocratique allemande, a donné, vendredi, un cocktail à l'occasion du trente-cinquième anniversaire de la RDA.

— L'ambassadeur des Etats-Unis et Mme Galbraith ont donné une réception, mardi, à l'occasion de la venue de M. Charles Z. Wick, directeur de l'Agence d'information des Etats-Unis et du programme international de visiteurs.

Naissances

— **Vincent RAEDECKER et Monique née Desgranges,**

ont la joie de faire part de la naissance de

Johanna,

le 26 septembre.

Château de Chaunac,
19460 Naves.

— **M. et Mme Jean NOËL**
ont la joie de faire part de la naissance de leur petit-fils,

Romain,
frère de Sabine, Yannick et Marie-Pierre,
chez Jean-Pierre et Florence JAMET,
le 28 septembre 1984.

7, avenue Ferdinand-Buisson,
75016 Paris.
17, rue Julien-Certain,
78220 Viroflay.

— **Catherine SIMARD,
Nelson SAINT-GELAIS,
et Rodolphe**
sont heureux d'annoncer la naissance de

Hedwige,

le 6 septembre 1984, à Montréal.

866, rue Stuart,
Outremont, Québec (Canada).

Décès

— Fabienne Bader,
sa fille,
Et sa famille,
ont l'immense douleur de faire part du décès subit du

docteur Pierre BADER,
ancien prisonnier-résistant,
chevalier de la Légion d'honneur,

survenu à Strasbourg, le mardi 2 octobre 1984.

Les obsèques ont eu lieu le mercredi 3 octobre.

Le présent avis tient lieu de faire-part.

98, rue Monge,
75005 Paris.
20, avenue des Vosges,
67000 Strasbourg.

— On nous prie d'annoncer le décès, survenu le 4 octobre dernier à Gan, de

M. Louis BIDAU,

grand officier de l'ordre du Mérite,
commandeur de la Légion d'honneur,
commandeur du Mérite agricole,
ancien président
de l'Association générale
des producteurs de maïs,
ancien président
de la Coopérative agricole
de céréales du bassin de l'Adour,
ancien membre du conseil économique et social,
ancien vice-président
de l'Union nationale des coopératives agricoles de céréales,
ancien maire de Gan
(Pyrénées-Atlantiques).

64290 Gan.

[M. Louis Bidau est né le 15 septembre 1904 à Bosdarros (Pyrénées-Atlantiques). Il a exercé de nombreuses responsabilités dans les organisations agricoles : président des syndicats agricoles du Béarn et du Pays basque jusqu'en 1963, président de la Coopérative agricole de céréales du bassin de l'Adour de 1951 à 1971, président de la chambre d'agriculture des Pyrénées-Atlantiques de 1962 à 1974. Mais son nom est surtout attaché à la révolution du maïs, dont il sera l'un des pères.

En vingt ans, sous sa présidence à l'Association générale des producteurs de maïs, présidence qu'il exerça de 1949 à 1973, la production de maïs a explosé, passant de 5 millions à 100 millions de quintaux. Il avait choisi, après une vie professionnelle fort active, de se démettre de ses mandats et responsabilités en 1974.]

— Le comte et la comtesse Renaud de Clermont-Tonnerre,
Le comte et la comtesse Gilles de Clermont-Tonnerre,
M. et Mme Norbert de Guillebon,
Mlle Agnès de Clermont-Tonnerre,
Le comte et la comtesse Antoine de Clermont-Tonnerre,
Le vicomte et la vicomtesse Gérard de Rochebouët,
Mlle Michaëla de Clermont-Tonnerre,
ont la douleur de faire part du décès de la

**comtesse
Thierry de CLERMONT-TONNERRE,
née Rosane Tailleferre,**
survenu le 7 octobre 1984 à Paris.

Les obsèques auront lieu le vendredi 12 octobre 1984, à 11 heures, en l'église de Plouégat-Guerrand (Finistère).

Une messe sera célébrée ultérieurement à Paris.

— M. et Mme Maurice Sfarti,
Mme Arlette Dubuisson,
ses enfants,
M. et Mme Serge Caby,
M. et Mme Jean-François Sfarti,
M. et Mme Ole Hansen-Löve,
M. Philippe Sfarti,
ses petits-enfants,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme Marguerite DUBUISSON.

Le service religieux sera célébré le jeudi 11 octobre 1984, à 10 h 30, en l'église Saint-Pierre de Montrouge, Paris-14e. Métro Alésia.

— M. et Mme Henri Duizend,
leurs enfants et petits-enfants,
M. et Mme Jean-Claude May,
leurs enfants et petits-enfants,
Mmes Françoise et Dominique Darr,
ont le profond chagrin de faire part du décès, à l'âge de quatre-vingt-dix ans, de

**Mme Paul ISCH-WALL,
née Halimbourg.**

Ses obsèques ont eu lieu dans la plus stricte intimité familiale.

— Les amis de

**Lydia PELFORT
née Feydis,**

ont la douleur de faire part de sa mort, survenue brutalement le 3 octobre, à Paris.

Remerciements

— L'ingénieur en chef de l'armement Bernard Georgeot et Mme,
M. et Mme Jean-Pierre Buffin,
Le lieutenant-colonel Bernard Buffin et Mme,
M. et Mme Didier Buffin
dans l'impossibilité de répondre individuellement aux nombreuses manifestations d'amitié et de sympathie qui leur ont été témoignées, lors du rappel à Dieu du

général Marcel BUFFIN,

remercient très sincèrement toutes les personnes et associations qui ont pris part à leur peine.

Anniversaires

— Pour le quatorzième anniversaire du décès accidentel de leur fille

Françoise ABACH-JAUFFRET,

ses parents demandent à ceux qui l'ont connue, aimée et qui gardent son souvenir, une douce et affectueuse pensée.

1er septembre 1939-11 octobre 1970.

Avis de messes

— Une messe sera célébrée le vendredi 19 octobre, à 11 heures, en l'église Saint-Pierre de Chaillot pour le repos de l'âme de

Gaston PAPELOUX,
décédé le 4 juillet 1984.

PRESSE

M. Hersant s'adresse au Conseil constitutionnel

Le Conseil constitutionnel doit examiner avant le 12 octobre — en principe ce mercredi 10 — la loi sur la transparence et le pluralisme dans la presse écrite, définitivement adoptée par l'Assemblée nationale, en quatrième lecture, le 12 septembre (*le Monde* du 14 septembre). Le rapporteur est M. Georges Vedel, ancien doyen de la faculté de droit de Paris et auteur, déjà, d'un rapport, adopté le 23 mai 1979 par le Conseil économique et social, sur « la gestion des entreprises de presse ». M. Vedel y préconisait certaines mesures (notamment la création d'une « commission des opérations de presse »), qui ont été à la base des réflexions du gouvernement et de sa majorité pour la préparation de l'actuelle loi.

Les membres du Conseil constitutionnel viennent de recevoir à ce propos deux « notes » envoyées par M. Robert Hersant, PDG de la Socpresse. L'une est de M. Charles de Chaisemartin, avocat auprès du Conseil d'Etat et de la Cour de cassation ; l'autre est de M. Robert Hersant lui-même.

Dans un texte juridique très fouillé et puissamment argumenté, M. de Chaisemartin s'efforce de démontrer que le texte voté est inconstitutionnel pour treize motifs. *« Cette réforme n'a qu'un but,* écrit-il, *largement évoqué dans la presse et lors des débats parlementaires : aboutir au démantèlement du groupe Hersant incarnant la presse d'opposition. »* Pour l'avocat, *« l'institution d'un régime de l'entreprise de presse est directement contraire à la liberté de création de l'entreprise incluse dans la liberté de la presse ».* C'est du reste l'un des arguments majeurs : la déclaration des droits de l'homme du 26 août 1789 et la loi du 29 juillet 1881, confirmant que *« l'imprimerie et la librairie sont libres »*, empêchent de légiférer de façon restrictive dans ce domaine.

M. Hersant, quant à lui, s'en tient à une partie des activités d'une seule société de son groupe, la Socpresse, qui édite notamment *le Figaro* (parmi les dix-neuf quotidiens de l'« empire Hersant »). Son plaidoyer vise essentiellement à montrer que c'est la structure de son groupe qui permet à des quotidiens de survivre ou de se développer, alors que la loi visée va *« détruire ce modeste édifice »* (*« 3 % de l'audience globale de la presse écrite et audiovisuelle »*). *« Pour la première fois dans l'histoire de cinq Républiques,* écrit-il, *une loi minutieusement préparée dans le secret d'un parti politique, annoncée dans le tumulte de son congrès, est dirigée contre un seul homme et éventuellement contre ses fils. »*

C'est sans doute ce caractère exceptionnel, aux yeux de M. Hersant et de son conseil, de la loi en question, qui a motivé cette démarche auprès des membres de la juridiction suprême.

Y. A.

● *Piem gagne contre M. Robert Hersant.* — Entre août 1979 et octobre 1981, *l'Aurore* a publié de nombreux dessins de Piem, sans son autorisation. Celui-ci étant alors dessinateur au *Figaro*, cette société estimait que, conformément au contrat signé avec lui, les publications du groupe Hersant pouvaient légitimement reproduire ses dessins sans son aval. Mais *l'Aurore*, à cette époque, bien qu'étant « colonisée » par *le Figaro*, n'appartenait pas encore officiellement au groupe Hersant. Ce dernier a donc été condamné par la troisième chambre civile de Paris à verser 100 000 F au plaignant.

Le Monde

économie

CEE

L'ALLÉGEMENT DE LA CONTRIBUTION BRITANNIQUE AU BUDGET DE 1983

L'Assemblée européenne s'apprête à débloquer les fonds réclamés par Londres

De notre envoyé spécial

Strasbourg (Communautés européennes). – L'Assemblée européenne s'apprête à libérer dès cette semaine les crédits destinés à l'allègement de la contribution britannique au budget de la CEE en 1983. La voie choisie par l'assemblée de Strasbourg est contraire à la décision prise en juillet dernier.

Le 27 juillet 1984, les parlementaires européens, à l'exception des représentants britanniques, avaient confirmé le blocage des 750 millions d'ÉCUS (5,2 milliards de francs) prévus par les Dix. L'Assemblée avait alors établi un lien entre le déblocage des fonds britanniques et l'examen du budget supplémentaire.

Le 9 octobre, la commission du budget, présidée par M. Jean-Pierre Cot (PS), a demandé à M. Pierre Pflimlin d'autoriser l'engagement des fonds à Londres alors qu'il est d'ores et déjà acquis que la discussion sur le projet des Dix de dépenses supplémentaires n'aura lieu qu'à la prochaine session (du 22 au 26 octobre). Le président de l'Assemblée a choisi d'informer, ce mercredi 10 octobre, l'Assemblée en séance plénière avant de prendre sa décision. Les représentants du RPR et du Parti communiste français, qui souhaitent que les dossiers sur la compensation britannique et le budget supplémentaire restent liés, demandent l'ouverture d'un débat qui devrait se conclure par un vote.

L'issue du scrutin ne fait aucun doute. Tous les autres groupes parlementaires sont favorables à l'engagement des fonds britanniques, même si certains, comme les libéraux, présidés par Mme Simone Veil, regrettent que les deux affaires ne soient pas traitées en même temps.

On sait, toutefois, que l'une des conditions émises par le cabinet Thatcher à la participation de la Grande-Bretagne au financement des dépenses supplémentaires pour l'agriculture (1 milliard d'ECU, soit près de 7 milliards de francs) est l'engagement de la compensation pour 1983.

Reste le deuxième préalable posé par Londres : la mise au point d'un dispositif permettant aux gouvernements de mieux contrôler les dépenses, notamment agricoles, de l'Europe. La *« discipline budgétaire »* est jugée « inacceptable » par la quasi-totalité des élus européens qui sont déterminés à en découdre avec les Dix à l'occasion de la discussion sur le budget de 1985.

L'adoption du projet pour boucler l'exercice en cours apparaît de plus en plus comme une simple formalité. Les parlementaires expriment ici et là leurs réticences à accepter la proposition des Dix, notamment en ce qui concerne le report à l'année prochaine de dépenses au titre des politiques sociale et régionale de la Communauté. Mais tout se passe comme si l'essentiel était de mettre les formes. C'est ce qui explique la décision d'ajourner à la prochaine session le débat à ce sujet.

MARCEL SCOTTO.

SIMPLIFICATION DU DÉDOUANEMENT AUX FRONTIÈRES

Les formalités de dédouanement aux frontières entre les États membres de la Communauté européenne seront largement simplifiées au 1er janvier 1987. Les ministres de la CEE chargés du marché intérieur européen ont décidé, le 9 octobre à Luxembourg, de mettre en circulation à cette date un document unique d'accompagnement des marchandises. Actuellement, le nombre de formulaires exigés par les administrations nationales atteint au total le chiffre de soixante-dix. Les Dix doivent maintenant se mettre d'accord sur les indications à porter sur le document communautaire : il n'y a plus aucune difficulté sur une quarantaine d'entre elles, mais quelques points – une dizaine – restent encore à régler. – (*Corresp.*)

● RECTIFICATIF. – Après la publication dans *le Monde* du 13 septembre d'un article consacré à la Guadeloupe intitulé «Un pied dehors, un pied dedans», nous avons reçu du président de la SOCOPORC, M. Godard, les précisions suivantes : *« Le conseil d'administration de la SOCOPORC affirme que les indépendantistes n'ont pas créé la SOCOPORC et certifie n'avoir jamais rencontré M. Bruno Dethomas. »*

[Il n'est pas possible en dix jours de rencontrer plus de trente personnes. Mais nombreuses ont été celles qui citaient la SOCOPORC comme un exemple de ce qu'il fallait faire. C'était le cas tout particulièrement des indépendantistes, tant dans leurs propos que dans leurs écrits. D'où cette déduction, apparemment abusive, que la SOCOPORC avait été créée par des personnalités proches des milieux indépendantistes. – B.D.]

LE MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

	COURS DU JOUR		UN MOIS		DEUX MOIS		SIX MOIS	
	+ bas	+ haut	Rep. + ou dép. –		Rep. + ou dép. –		Rep. + ou dép. –	
$ E.-U.	9,4945	9,4965	+ 10	+ 40	0	+ 30	– 200	– 80
$ can.	7,2037	7,2069	– 70	– 40	– 130	– 90	– 433	– 310
Yen (100)	3,8323	3,8346	+ 160	+ 180	+ 310	+ 330	+ 870	+ 940
DM	3,0652	3,0668	+ 135	+ 150	+ 275	+ 290	+ 750	+ 810
Florin	2,7193	2,7207	+ 108	+ 120	+ 210	+ 220	+ 590	+ 640
F.B. (100)	15,1536	15,1604	– 8	+ 76	+ 48	+ 145	+ 60	+ 406
F.S.	3,7326	3,7348	+ 200	+ 221	+ 380	+ 400	+ 1030	+ 1100
L (1 000)	4,9619	4,9655	– 223	– 195	– 437	– 400	– 1290	– 1180
£	11,6165	11,6285	+ 31	+ 87	+ 95	+ 160	+ 290	+ 510

TAUX DES EUROMONNAIES

$ E.-U.	10 1/8	10 1/2	10 9/16	10 15/16	10 13/16	11 3/16	11 5/16	11 11/16
DM	5 3/8	5 3/4	5 3/8	5 3/4	5 3/8	5 3/4	5 11/16	6 1/16
Florin	6 1/8	6 5/8	6 1/16	6 7/16	6 1/8	6 1/2	6 5/16	6 11/16
F.B. (100)	10 1/4	11 1/8	10 3/8	11 1/8	10 3/8	11 1/8	10 5/8	11 3/8
F.S.	1 1/2	2	4 7/16	4 13/16	4 9/16	4 15/16	4 15/16	5 5/16
L (1 000)	15 5/8	16 3/8	15 5/8	16 3/8	16	16 3/4	16 1/4	16 7/8
£	10 13/16	11 3/16	10 9/16	10 15/16	10 7/16	10 13/16	10 3/8	10 3/4
F. franç.	10 1/2	10 3/4	11	11 1/2	11 1/4	11 3/4	12 1/8	12 5/8

SOCIAL

LE CNPF DEMANDE L'ABANDON DES MODIFICATIONS DU VERSEMENT DES COTISATIONS SOCIALES PAR LES ENTREPRISES

Dans une lettre adressée à Mme Dufoix, le CNPF a demandé l'abandon des projets de décrets modifiant les modalités de versement des cotisations sociales par les entreprises (*le Monde* du 27 septembre). Le gouvernement prévoit, en effet, d'avancer d'au moins quinze jours les dates de versement des cotisations sociales pour les entreprises qui paient leurs salariés avec un décalage (dans la première ou la deuxième décade du mois suivant) et de les faire verser par entreprise, et non par établissement, ce qui raccourcit les délais de versement pour certaines d'entre elles (depuis 1978, les établissements de moins de quatre cents salariés bénéficient d'un délai de quinze jours).

Selon le CNPF, *« cela revient à demander aux entreprises une avance de trésorerie de 6 à 8 milliards de francs (...), c'est leur créer une charge supplémentaire, en totale contradiction avec les engagements des pouvoirs publics »*, et même *« condamner à mort de nombreuses entreprises »* en difficulté, notamment dans le secteur du bâtiment et des travaux publics, qui ne pourront obtenir des banques un supplément de crédit et devront déposer leur bilan. *« Ces mesures sont d'autant moins justifiées*, ajoute le patronat dans son communiqué, *que 98 % des cotisations sociales sont réglées à la date prévue »*, et que les majorations pour retard compensent les défaillances.

En revanche, l'Etat *« accumule les retards de paiement »*. Selon le CNPF, *« le décalage d'un mois du remboursement de la TVA par le fisc a représenté* [en 1983] *une avance de trésorerie à l'Etat de 60 milliards de francs, entraînant des frais financiers de l'ordre de 7 milliards par an »*. L'État doit en outre, aujourd'hui, près de 5 milliards de francs aux exportateurs, au titre de la garantie du risque économique.

LE COMITÉ CENTRAL D'ENTREPRISE DE THOMSON-CSF-TÉLÉPHONE EST INTERROMPU PAR LE PERSONNEL

Le comité central d'entreprise de Thomson-CSF-Téléphone, qui devait débattre dans la matinée du 9 octobre d'un « plan social » (dont les dispositions précises n'ont pas été communiquées), a été interrompu sous la pression du personnel qui se tenait dans les couloirs. Selon la CGT, c'est aussi bien la forme du CCE (débat à huis clos) que l'ordre du jour (réduction d'effectifs touchant plus de mille cinq cents personnes, fermeture des l'établissements de Lannion (Côtes-du-Nord) et de Marseille, absence d'un « plan d'ensemble » qui préexisterait au plan social) qui justifient ces actions.

La direction, qui refusait de négocier sous la pression, a suspendu la séance. MM. Magnen (directeur de Thompson-Téléphone), Nutte (directeur des affaires sociales et humaines) et Dupas (directeur de la division téléphonie privée) ont été « retenus » quelques heures dans la cour du siège de Colombes. En fin de journée, grâce à la médiation de la préfecture des Hauts-de-Seine, ils devaient négocier avec quinze délégués syndicaux (CGC, FO, CFDT et CGT) et fixer la date d'une réunion tripartite (avec le ministère concerné). Il semble que ces négociations n'aient pas abouti, et d'importantes manifestations pourraient avoir lieu mercredi dans nombre d'établissements concernés.

Ces problèmes d'emploi ne sont pas propres à la filiale de Thomson-Télécom, mais à toute l'industrie française du téléphone (CGCT, CIT-Alcatel) : au moins six mille emplois devraient en effet être supprimés dans cette branche d'ici à la fin de 1985.

LA MISE EN PLACE DE LA FORMATION EN ALTERNANCE

De stage en contrat, un jeune pourra attendre jusqu'à trois ans et six mois pour être confirmé dans son poste de travail

Attendue depuis des mois, la formation en alternance dans les entreprises va enfin pouvoir entrer dans les faits. Deux circulaires doivent être signées cette semaine. L'une concerne la description générale du dispositif et sera publiée au *Journal officiel*, l'autre la procédure administrative et sera adressée aux commissaires de la république.

Dès le 19 octobre, le CNPF réunira ses délégués à l'emploi (DEPE) et ses représentants des Associations de formation professionnelle (ASFO) pour leur exposer les mesures et, a déclaré M. Yvon Chotard le 8 octobre, *« pour les mobiliser »*. En effet, dès lors qu'il ne subsiste plus un seul obstacle entre les pouvoirs publics et les partenaires sociaux (*le Monde* du 26 septembre), il s'agit maintenant, pour les employeurs comme pour les syndicalistes de tenir leurs engagements. A savoir que la formation en alternance sera capable d'accueillir 100 000 jeunes de moins de vingt-cinq ans, d'ici la fin du quatrième trimestre 1984, et 300 000 jeunes en année pleine...

Pour faire bonne mesure, le gouvernement a d'ailleurs donné un coup de pouce, lors du conseil des ministres du 26 septembre (*le Monde* des 27 et 28 septembre) consacré aux initiatives en faveur de l'emploi. 100 000 stages, dans la catégorie la moins sophistiquée, seront supportés financièrement par l'Etat qui, par ailleurs, maintient une ligne de crédit pour 100 000 contrats emploi-formation appelés, à terme, à disparaître (le contrat emploi-orientation est d'ores et déjà supprimé).

Au-delà des chiffres et des objectifs annoncés, il faut toutefois retenir les grandes lignes d'un dispositif original qui a l'avantage d'ouvrir l'entreprise aux jeunes, à l'instar de *l'atelier avec l'apprentissage. Les* trois types de stages retenus – l'initiation à la vie professionnelle, le contrat de qualification et le contrat d'adaptation à un emploi ou à un type d'emploi – sont un peu conçus comme les marches successives qui mèneront à un emploi. Pour ce faire, le système de formation en alternance ne rechigne pas devant l'octroi d'avantages attractifs pour les employeurs, notamment. C'est ainsi qu'un jeune pourra, de stage en contrat, attendre jusqu'à trois ans et six mois avant d'être confirmé dans son poste de travail. Et cela, même s'il effectue sa formation dans une seule entreprise, alors que la législation sur les contrats à durée déterminée n'autorise qu'une période maximalede douze mois (six mois renouvelable deux fois). Hormis l'épineuse question des fonds nécessaires à ce dispositif, réglés par la « défiscalisation » *(voir encadré)*, les trois modules proposés se présentent de la façon suivante :

● **Stage d'initiation à la vie professionnelle.** – D'une durée de trois mois, il peut être de six mois dans deux entreprises ou deux établissements d'une même société et a pour objectif de familiariser le jeune à la vie de l'entreprise. Un tuteur interne sera désigné ainsi qu'un tuteur externe. Celui-ci, à raison de vingt-*cinq heures par mois, suivra le jeune* et l'aidera *« à formuler son projet professionnel »*. Dans bien des cas, on fera en sorte que ce « tuteur » soit l'ANPE, par ailleurs choisie pour faire le bilan du stage, de préférence à tout autre organisme (GRETTA ou PACO, par exemple).

Pendant son stage, le jeune recevra de son employeur un salaire égal à 17% à 27 % du SMIC, selon son âge, auquel l'Etat ajoutera la rémunération habituelle du stagiaire en formation, soit 500 F par mois.

● **Le contrat de qualification.** – *D'une durée de six mois à deux ans*, il fait l'objet d'un contrat de travail du type des contrats à durée déterminée. Prévu pour permettre un apprentissage industriel avec une formation pratique très précise, il se décompose en un temps passé dans l'entreprise et un temps de formation qui doit représenter 25 % de l'ensemble. Le jeune reçoit alors un salaire qui correspond à 17 % du SMIC s'il a moins de dix-huit ans et 75 % du SMIC s'il a plus de dix-huit ans.

● **Le contrat d'adaptation à un emploi ou à un type d'emploi.** – D'une durée maximale d'un an, s'il fait l'objet d'un contrat à durée déterminée, ce stage peut aussi être appliqué à des jeunes qui ont été embauchés pour une période indéterminée. Il s'adresse aux jeunes qui ont déjà une formation et qui obtiendront, ainsi, une formation complémentaire. Le stagiaire recevra une formation pendant deux cents heures, et sera payé sur la base de 80 % du salaire minimum conventionnel.

Dans toutes les formules, il est par ailleurs entendu que les représentants du personnel – les organisations syndicales en l'occurrence – seront associés à la politique de formation dans l'entreprise, laquelle apprendra *comment* former ses futurs salariés et mieux les connaître.

ALAIN LEBAUBE.

La défiscalisation

Pour l'Etat, le coût de la formation en alternance dans l'entreprise représente une dépense de 1,6 milliard de francs, prévue dans la loi de finances. Dans le même temps, l'Etat renonce à 3 milliards de francs de recettes, estime-t-on, qui correspondent à la défiscalisation des cotisations, calculées sur la masse salariale, payées par les employeurs au titre du 0,2 % de la formation continue et du 0,1 % de la taxe d'apprentissage, dont les versements sont exigibles, respectivement, au 15 septembre et au 15 avril de chaque année.

Chaque entreprise qui accueil*lera des jeunes dans le cadre de* la formation en alternance n'est plus tenue de verser ces sommes. Selon les cas, elle bénéficiera de la défiscalisation dans le cadre d'accords de branche que le CNPF s'est engagé à promouvoir ou dans le cadre d'accords sur un engagement minimum qui entraînerait la mutualisation des sommes par les Associations de formation professionnelle (ASFO), gérées par le CNPF, ou, enfin, dans le cadre d'un contrat qu'une entreprise *seule passerait avec l'Etat.*

Cette défiscalisation représenterait 375 F par stage d'initiation à la vie professionnelle, qui coûterait à l'Etat 7 525 F. Elle serait calculée sur la base de 25 F par heure de formation pour le contrat de qualification (et de 40 F par heure supplémentaire, au-delà de la période minimale prévue) et sur la base de 46 F l'heure de formation pour le contrat d'adaptation à un emploi ou à un type d'emploi.

● ERRATUM. – Dans *le Monde* du mardi 9 octobre, en page 41, nous avons indiqué par erreur, sous le tableau intitulé «Hausse des prix de détail», que l'indice de l'INSEE s'était inscrit à 148,8 en août, contre 148 en juillet.

Il fallait lire 150,6 en août et 149,8 en juillet (un chevauchement de lignes nous a fait indiquer, pour l'indice général, ce qui n'était que l'indice des seuls produits manufacturés hors textiles).

LA CONVENTION DE LA SIDÉRURGIE SERA APPLIQUÉE A TOUS LES SALARIÉS DE CREUSOT-LOIRE

« Il existe un plan et un seul », a précisé le 9 octobre Mme Edith Cresson à propos de Creusot-Loire, ajoutant que le nombre de suppressions d'emplois ne pourra *« pas être fondamentalement différent »* de celui annoncé, mais que ces suppressions *« seront assorties de mesures d'accompagnement »*.

Dans un communiqué, le ministère du redéploiement industriel a souligné par ailleurs qu'*« une attention particulière a été portée au projet de prise de participation croisée et d'accord de coopération industrielle et technique, qui permettront de maintenir les synergies existant entre les différents établissements de la société Creusot-Loire »*.

La réunion qui s'est tenue le *9 octobre entre repreneurs* (Usinor et Framatome), syndicats (CGT, CFDT, CGC, FO et CFTC) et pouvoirs publics à la délégation à l'emploi a permis, d'autre part, de préciser le plan social d'accompagnement.

Il y aurait une extension de la convention générale de protection sociale dans la sidérurgie (CGPS) jusqu'au 31 mars 1987 pour les salariés qui atteindraient cinquante ans avant cette époque. En attendant ils seraient conservés par Framatome et Usinor. Mille trente-neuf salariés de plus de cinquante ans et quatre cent onze de plus de quarante-sept ans pourront en bénéficier.

Pour les autres ils seront conservés cinq mois dans l'entreprise et pourront ensuite suivre dix mois de formation.

Les syndicats ont réclamé que les salariés puissent bénéficier d'une garantie d'emploi, et la CGT a rappelé son opposition à tout licenciement.

RISQUE DE GRÈVE CHEZ TECHNIP

Les 2 700 salariés de Technip devaient voter, le 10 octobre, à bul*letin secret, sur un appel à la grève* lancé la veille par les syndicats CGT, CFDT et CGC de la première société française d'ingénierie. Les entretiens tripartites – syndicats, direction, pouvoirs publics – tenus le 8 octobre au ministère du redéploiement industriel se sont, en effet, soldés par un échec, et la *direction a confirmé son refus* de geler son plan de restructuration et les 760 suppressions d'emplois qui en font partie. Un comité d'entreprise doit, en outre, se tenir le 10 octobre.

SOCIAL

Les lois Auroux sur le terrain

I. – *Heurs et malheurs de l'expression des salariés*

par MARIE-CHRISTINE ROBERT

« Il est bien difficile de faire un bilan des lois Auroux, d'une part parce qu'elles ont modifié le code du travail en profondeur et sur de multiples points, d'autre part parce qu'elles sont encore trop neuves et que la jurisprudence en est à ses balbutiements. » Cette remarque d'un syndicaliste lyonnais de la CFDT confirme les constatations du ministère du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle. Si le gouvernement a pu faire des bilans quantitatifs (nombre d'accords sur le droit d'expression, négociations salariales, etc.), les informations qualitatives permettant d'apprécier réellement les conséquences des lois Auroux sur la vie des salariés sont plus difficiles à recenser.

La loi la plus novatrice, celle qui a aussi suscité le plus de commentaires, est sans conteste la loi du 4 août 1982 sur le droit d'expression des salariés. C'est un texte expérimental malgré l'obligation aux entreprises d'au moins deux cents salariés de négocier un accord. Le gouvernement doit remettre au Parlement avant le 30 juin 1985 un rapport faisant le bilan de l'application de ce nouveau droit afin d'aboutir à une nouvelle loi sur les modalités d'exercice du droit d'expression avant le 31 décembre 1985.

« Cela casse les habitudes des syndicats »

Le premier bilan chiffré montre que 40 % des entreprises d'au moins deux cents salariés ont signé un accord sur le droit d'expression. Ce taux relativement faible s'explique par le manque d'enthousiasme des syndicats (mis à part la CFDT) au moment où la loi fut votée et par les réticences du CNPF. Sur le terrain, on observe en fait deux cas de figure. Partout où le climat social de l'entreprise était serein (réunions d'information déjà organisées, rapports hiérarchiques détendus, etc.), le droit d'expression s'est mis en place sans difficulté. En revanche, lorsque le climat social est tendu, le droit d'expression demeure formel et décevant pour les participants.

Rhône-Poulenc à Lyon est l'exemple d'une expérience réussie où chacun a joué le jeu. La direction, tout d'abord, avait depuis longtemps organisé des réunions d'information *« deux fois par an afin d'exposer les problèmes de sécurité, de gestion, d'organisation du travail, d'investissement »*, mais, reconnaît M. Maurice Chapurlat, directeur du Centre des carrières (qui emploie six cents personnes), *« ce n'était pas des réunions d'expression »*. Les syndicats, pour leur part, se sont immédiatement montrés favorables à la mise en place du nouveau droit. *« Peu de salariés de Rhône-Poulenc sont syndiqués (25 % environ)*, indique M. Maurice Raverot (CGT), *cela ne pouvait être qu'intéressant d'écouter ce que les employés de base avaient à dire. Cela casse les habitudes des syndicats. » « Nous avons eu une discussion syndicale avant la mise en place des groupes*, remarque un délégué CGT, *nous avons décidé d'intervenir le moins possible et toujours individuellement. »* Un accord fut signé le 31 mars 1983, multipliant les possibilités d'expression des salariés : l'animation des groupes n'est pas réservée aux cadres (afin que les participants n'hésitent pas à parler devant leur chef hiérarchique) et le champ des discussions est largement ouvert (au-delà du contenu, de l'organisation et des conditions de travail). Bilan de dix-huit mois d'expérience : *« L'expression n'est pas spontanée*, explique la CGT, *dans la plupart des groupes, il faut apprendre à parler. Au début on hésite à dire ce qu'on pense. Puis, à la seconde réunion, les salariés se sont défoulés et ont parlé de tout, des flaques d'eau devant la porte d'entrée, des départs en retraite, du nouveau matériel qu'on réclame dans tel laboratoire, des mutations technologiques. »*

Après l'ère de la découverte de l'expression, vient celle d'une certaine déception : *« Nous avons obtenu peu de satisfactions sauf dans les domaines qui ne demandent pas de gros investissements*, remarque-t-on à la CGT. *Certaines réponses de la direction tardent. On a l'impression que nous sommes victimes de la bureaucratie. Les salariés se découragent, pensent qu'on ne tient pas compte de leur avis. »* D'autre part, après une période où chacun a mis sur la table ses revendications, les groupes d'expression abordent des questions fondamentales : investissements, avenir de l'entreprise, etc., et c'est *« beaucoup plus difficile d'obtenir des réponses de la direction »*. Pour assurer le dynamisme des groupes d'expression, la CGT constate qu'il faut que les différentes institutions représentatives (comités d'entreprise, comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail, syndicats) *« relaient les revendications apparues dans les groupes d'expression et participent aux solutions à apporter »*. La direction, qui, pour sa part, a constaté un *« essoufflement des groupes »* se propose de *« leur confier des études afin d'en faire une force de propositions »*.

Une approche restrictive

A l'Aérospatiale de Châtillon (3 800 salariés), l'ambiance est différente. *« Nous avons signé un accord pour faire avancer les choses*, affirme M. Alain Ségui (CGT), *mais la direction a imposé les cadres comme animateurs des groupes alors que nous voulions offrir cette possibilité à tout salarié compétent. Elle a formé les premiers groupes expérimentaux. Elle a enfin fixé de façon très restrictive les sujets que les groupes pouvaient aborder. »* Le bilan des groupes d'expression est dès lors mitigé. *« Au cours des réunions, chaque fois que nous abordions des thèmes plus larges, l'animateur excluait nos questions. Dans les groupes d'ouvriers encadrés par la maîtrise, les participants n'osaient pas parler et puis, lorsque, après une réunion de défoulement, nous avons voulu aborder des problèmes plus fondamentaux (quel avenir pour l'Aérospatiale ? quelle formation sera la nôtre ? etc.), nous n'avons pas eu de réponses. »* Quant aux cadres cantonnés dans l'animation, ils n'ont pas la possibilité de s'exprimer dans les groupes comme ils le désireraient et ont réclamé des groupes d'expression spécialisés.

« C'est vrai que nous avons été prudents au début de l'expérience, reconnaît M. Lucien Clec, directeur des affaires sociales. *Au départ, nous avons exigé que les cadres soient animateurs, mais nous sommes prêts à expérimenter d'autres formules. »*

Dans les PME (1), les relations directes, qui existent entre les salariés et l'encadrement, voire la direction, rendent-elles inopérants les groupes d'expression ? En fait, souvent la loi n'a fait que formaliser ce qui se passait auparavant. *« Nous, les lois Auroux, on n'en a pas besoin*, constate M. Georges Lefèvre (CFTC) à la sucrerie Lessaffre de Nangis (Seine-et-Marne). *Nous sommes cent cinquante salariés. Nous nous connaissons tous depuis des années. Chaque fois qu'un salarié a un problème, il va en discuter avec son chef de service et obtient une réponse immédiate. Nous avons fait un groupe d'expression expérimental mais nous avons constaté qu'il est plus difficile de s'exprimer collectivement qu'individuellement avec la maîtrise. »* A Nangis, les lois Auroux, on en prend et on en laisse. *« Nous n'utilisons pas toutes nos heures de délégation, car il faut que l'entreprise tourne. Au moment de la campagne sucrière, nous évitons de prévoir des réunions du groupe d'expression. »*

La législation se met donc en place et dans le secteur public la loi sur la démocratisation du 26 juillet 1983 est venue élargir les compétences des groupes devenus « conseils ». S'il est encore difficile de faire un bilan des groupes d'expression, le ministère du travail a d'ores et déjà défini des critères de réussite : *« Ou bien les réunions demeurent formelles ou bien elles deviennent un véritable lieu de dialogue. C'est à ce prix que les groupes vivront. »* Deux ans après la mise en place de la loi, la *« citoyenneté »* des salariés dans l'entreprise n'est pas encore née.

Les premiers bilans de la loi du *13 novembre 1982*, instituant notamment l'obligation annuelle de négocier dans les entreprises comportant une ou plusieurs sections syndicales sur les salaires effectifs et sur l'organisation et le temps de travail sont également incomplets. Sur quinze mille entreprises assujetties, *42 % seulement* ont *engagé* des négociations. D'autre part, si on a commencé à négocier, les résultats de cette nouvelle obligation laissent à désirer aux yeux des syndicats unanimes. *« Les chefs d'entreprise se réfugient systématiquement derrière les recommandations du gouvernement pour n'accorder que de faibles augmentations de salaire »*, affirme par exemple Mme Paulette Hofman, secrétaire confédérale de FO. La CFDT remarque pour sa part que si la *discussion n'a pas été* facile dans certaines entreprises, on a trouvé un terrain d'entente dans d'autres domaines : la diminution ou l'aménagement du temps de travail (également prévus par la loi comme objet de négociation).

L'obligation de négocier

C'est le cas pour l'entreprise Peignien SA à Melun (Seine-et-Marne) qui emploie cent cinquante-sept salariés. *« Depuis longtemps, nous nous battons pour la réduction du temps de travail*, explique M. Jean-Pierre Gascuel (CFDT). *Nous avons obtenu une compensation intégrale des trente-neuf heures, et en février 1983, nous avons négocié une diminution du temps de travail à trente-huit heures trente alors que la négociation salariale était bloquée. »* D'autres accords de ce type ont été signés mais souvent dans le cadre de restructurations et de départs en préretraite.

Les nouvelles règles de la négociation collective peuvent également aboutir à des conflits entre les syndicats. C'est le cas à l'entreprise Kalamazoo de Bordeaux où s'est appliquée une nouvelle disposition *législative prévoyant* qu'un syndicat majoritaire peut, par exemple, s'opposer à un accord d'entreprise dérogeant aux dispositions salariales d'une convention collective. Lorsque la négociation s'est ouverte sur la réduction du temps de travail à trente-neuf heures, la direction de l'entreprise a accepté la compensation intégrale à condition que l'accord intègre une mesure visant à lutter contre l'absentéisme qui, selon M. Georges Pauty, le directeur, atteint *« 20 % dans l'atelier alors qu'il est pratiquement nul dans les bureaux »*. La direction a donc voulu instituer une pénalisation (la prime de productivité serait amputée). La section FO de Kalamazoo, créée en 1982, signa cet accord aussitôt dénoncé par la CGT, majoritaire au comité d'entreprise. *« La convention collective prévoit que les salariés sont rémunérés intégralement en cas de maladie*, affirme M. André Terrier (CGT). *Nous avons donc dénoncé cet accord. »* Mais FO ne s'avoue pas battue. *« Nous avons expliqué aux salariés ce qu'ils avaient perdu*, affirme M. Philippe Sales. *En octobre 1983, FO devenait majoritaire aux élections du CE. L'accord signé à nouveau est aujourd'hui en vigueur. »*

Si l'obligation de négocier n'a pas eu de conséquences spectaculaires sur la politique contractuelle, le ministère du travail estime que les résultats obtenus ne sont pas négligeables, *« car dans plusieurs milliers d'entreprises on a négocié à froid pour la première fois »*. Si en avril 1985, à l'occasion du second bilan de l'application de la loi, 60 à 70 % des entreprises ont négocié, les pouvoirs publics en concluront *« que la loi est appliquée »*.

Prochain article :

L'ENTRÉE DES EXPERTS.

(1) Là où l'effectif n'atteint pas deux cents salariés, les entreprises ne sont pas soumises à l'obligation de négocier un accord sur l'expression des salariés. A défaut de négociation, le chef d'entreprise doit consulter les organisations syndicales lorsqu'elles existent, le comité d'entreprise ou les délégués du personnel. En tout état de cause, l'expression des salariés devait être mise en œuvre avant le 4 août 1984 avec les entreprises d'au moins cinquante salariés.

CONJONCTURE

LES CRITIQUES ADRESSÉES AU PROJET DE BUDGET

M. Pierret (PS) répond aux experts de M. Barre

Les experts de M. Barre sont incompétents, ou ils sont de mauvaise foi, ou ils sont l'un et l'autre, estime M. Christian Pierret, rapporteur général du budget à l'Assemblée nationale, répondant à l'analyse faite, par une équipe d'économistes proches de M. Barre, du projet de loi de finances pour 1985 (voir *le Monde* daté du 10 octobre).

M. Pierret répond en cinq points :

● « *Pour gonfler les dépenses publiques et tenter de montrer qu'elles progressent plus vite que le PIB (7,5 %), les experts de M. Barre ajoutent aux chiffres officiels le montant des dépenses du budget annexe de la navigation aérienne (BANA), créé en 1985 et qu'ils considèrent comme une débudgétisation. Or il est absurde d'analyser comme une débudgétisation le transfert d'une dépense ou d'une recette du budget général à un budget annexe.*

» *Les budgets annexes figurent bien entendu dans le tableau de l'équilibre général du budget, qui, dans chaque loi de finances, évalue les ressources et fixe les plafonds des charges.*

» *Plus généralement, et même si l'on tient compte de la totalité des dépenses du budget général, des dépenses définitives des comptes spéciaux du Trésor et des dépenses des budgets annexes, ce qui n'a jamais été fait en matière de présentation de la loi de finances, la progression des dépenses par rapport à 1984 n'est que de 6,3 %.* Les experts de M. Barre avancent le chiffre d'une progression des dépenses publiques de 7,8 %.]

» Les experts en question estiment également que le fonds spécial des grands travaux permet, par une manipulation, de diminuer les dépenses de l'Etat. En fait, il s'agit de mobiliser – grâce au produit d'une taxe sur les carburants comptabilisée dans les prélèvements obligatoires – des ressources supplémentaires pour les travaux publics et le bâtiment. »

● « S'efforçant de montrer que le déficit prévisionnel pour 1985 dépasse 3 % du PIB, les mêmes experts estiment que la charge de la dette est sous-estimée de 10 milliards de francs. Or, en 1985, l'évolution de la charge de la dette prend en compte des hypothèses qui, en matière de taux d'intérêt, sont bien entendu cohérentes avec celles retenues par les comptes économiques prévisionnels et étroitement liées à la réussite de la lutte contre l'inflation. »

● « Soucieux de traquer les « débudgétisations », les experts se gardent bien de signaler que l'Etat est amené à prendre en charge des dépenses nouvelles : ainsi en est-il en 1985 pour la compensation de l'allégement de la taxe professionnelle, dont le montant atteint 10 milliards de francs. Ils poussent même le raisonnement un plus loin et s'interrogent, sans apporter de réponse, sur le montant du déficit de 1985, si les structures budgétaires et les règles comptables en vigueur en 1980 n'avaient pas été délibérément modifiées, sinon manipulées. On peut se contenter ici d'apporter un premier élément de réponse à cette question surréaliste : en 1985, l'Etat versera 13,2 milliards de francs pour contribuer au financement de l'allocation aux adultes handicapés... ce qu'il ne faisait pas en 1980 ! Ce seul exemple montre bien le caractère périlleux de toute entreprise de reconstruction du budget. »

● « Les experts réduisent de 1 à 0,1 point la baisse des prélèvements obligatoires (...). Ils considèrent ainsi que la hausse des tarifs téléphoniques conduit à une augmentation de ces prélèvements. Mieux vaudrait rappeler que la définition des prélèvements obligatoires ne date pas de 1981, qu'elle résulte des *seuls travaux de l'INSEE*, eux-mêmes harmonisés avec les règles retenues par l'OCDE, et que, bien entendu, ils n'ont jamais pris en compte les tarifs du téléphone, de la SNCF, de la RATP, ou encore le prix de l'eau et de l'électricité....

» Mais, à elle seule, cette manipulation serait insuffisante. Aussi, les experts barristes considèrent-ils que toutes les collectivités locales augmenteront le produit de leurs recettes fiscales pour compenser le prélèvement de 3 milliards prévu par la loi de finances. Hypothèse extrême qui suppose que les élus locaux, et notamment ceux de l'opposition, ne sont pas disposés à *consentir un effort de rigueur si faible soit-il* : 3 milliards de francs, cela représente 0,6 % du budget des collectivités locales en 1985. »

● « Même si l'on prend en compte les effets de la hausse des tarifs téléphoniques, on constate que les ménages bénéficieront d'une augmentation de leurs revenus librement disponibles de 13 milliards de francs. Quant aux entreprises, les prélèvements obligatoires qu'elles supporteront en 1985 ne représenteront que 28,9 % de leur valeur ajoutée au lieu de 29,6 % en 1984 et de 29,4 % en 1983. »

LA RENTRÉE DU CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

Un palais délaissé

Le Conseil économique et social conserve. Elu pour la première fois en octobre 1974, M. Gabriel Ventejol, ancien secrétaire confédéral de la CGT-FO, âgé de soixante-cinq ans, a été, le 9 octobre, reconduit pour la troisième fois à la présidence de l'assemblée du palais d'Iéna, une assemblée renouvelée et rafraîchie. Le vote a été acquis – *en l'absence d'autre candidat* – au premier tour par 187 voix, la majorité absolue requise étant de 111 voix (il y a eu 30 bulletins blancs et 3 divers. Le record de M. Emile Roche, qui, succédant à Léon Jouhaux (1947-1954), est resté à la tête du Conseil de 1954 à 1974 – par mandats successifs de cinq ans – reste à battre.

En fait, cette longévité est symbolique des subtils dosages qui marquent le fonctionnement de cette assemblée consultative. Elle fut recréée par l'ordonnance du 29 décembre 1958 portant loi organique afin de permettre la *«collaboration des différentes catégories professionnelles»* et leur *«participation à la politique économique et sociale»*, en application du titre X de la Constitution du 4 octobre 1958. Elle a compté jusqu'à l'an dernier 200 membres élus pour cinq ans – dont la rémunération est fixée au tiers de l'indemnité parlementaire – 140 étant désignés par les organisations économiques et sociales et 60 nommés par le gouvernement.

Ambiguïté

Il s'agissait d'un rêve plus ancien de démocratie concrète qui s'était incarné en 1848 avec la Commission consultative du travail que présidaient au Palais du Luxembourg – à la place des pairs – Louis Blanc et Albert. Puis il y eut les thèses de Paul Boncour en 1901 en faveur du fédéralisme éonomique et surtout, au congrès de la CGT, à Lyon, en 1919, la revendication faite par Léon Jouhaux d'un Conseil économique du travail. Mais ce n'est que le 16 janvier 1925 que fut par droit institué, auprès de la présidence du conseil, un Conseil national économique, qui devint, de par le titre III de la Constitution du 13 octobre 1946, le Conseil économique, rattaché cette fois au Parlement, et s'installa en 1947 au Palais-Royal.

De palais en palais... Le Conseil économique et social, lui, siège place d'Iéna dans le palais qui abrita le musée des travaux publics, et conseille le gouvernement. Il doit être obligatoirement consulté sur les projets de lois de programme et du Plan à l'exception des lois de finances. Il peut l'être à la demande du gouvernement sur tout sujet à caractère économique et social et a vocation d'étudier toute réforme utile dans son domaine de compétence. Outre un rapport semestriel de conjoncture, le Conseil adopte, en moyenne, une vingtaine de projets d'avis et de rapports par an.

Son influence est diffuse, même si le gouvernement est tenu de préciser les suites qu'il donne à son action. Disposant de 150 permanents et d'un budget pour 1984 de 106 millions de francs, le Conseil économique et social n'a pas trouvé sa véritable place entre le corporatisme et la politisation. Censé représenter les « forces vives de la nation », il n'est pas à l'abri de l'ambiguïté. Et ce n'est pas la récente réforme, traduite dans la loi organique du 27 juin 1984, qui renouvellera le jeu.

Au lieu de rénover ce palais délaissé, ce qui impliquait de toucher aux intérêts acquis et de permettre une saisine plus large, les pouvoirs publics se sont contentés d'augmenter le nombre des conseillers, passé de 200 à 230, surtout à la suite d'une majoration de la représentation des organisations syndicales. *Est-ce le souvenir de* l'échec du référendum de 1969 – *qui portait notamment sur la* fusion du Conseil économique et du Sénat – qui a imposé la prudence ?

Toujours est-il qu'en dehors de cette réforme quantitative – la mise en place d'une procédure d'urgence et le fait d'avoir rendu publiques les séances ne changent guère le fond des choses – le pouvoir ne paraît guère se soucier du Conseil. L'ancien premier ministre ne l'avait jamais honoré de sa présence, ni jusqu'à présent le chef de l'Etat. La dernière visite présidentielle remonte en octobre 1977, à l'occasion du trentième anniversaire du Conseil économique et social. Dans ces conditions, il est peut-être malaisé pour cette assemblée de jouer le rôle de projecteur auquel sa localisation sur l'ancien dépôt des Phares paraissait la destiner.

MICHEL BOYER.

ÉNERGIE

NOUVEAU CONTRAT DE FOURNITURE D'ÉLECTRICITÉ AVEC LA SUISSE

EDF a signé avec un consortium de sociétés suisses, conduit par Electricité de Laufenbourg SA, un contrat à long terme de fourniture d'électricité, prévoyant la livraison, à compter de 1989-1990, de 1,2 milliard de kilowatts/heure par an pendant vingt-cinq ans. Ce contrat, de type mixte, s'apparente, de fait à une prise de participation du consortium suisse dans les tranches 3 et 4 de la centrale nucléaire de Cattenom (Moselle), lui assurant une part (deux fois 100 mégawatts) de la puissance installée de ces deux réacteurs (deux fois 1 300 mégawatts).

Le début des fournitures d'électricité est en effet, selon EDF, *« associé à la mise en service des tranches 3 et 4 de la centrale de Cattenom, prévue en 1989-1990 »*, le contrat restant en vigueur pendant la durée de vie des centrales. Selon une dépêche d'Associated Press, datée de Laufenbourg (Suisse), le contrat, signé le 28 septembre, prévoit un prix de 10 centimes par kilowatt/heure, prix inférieur au tarif haute tension d'EDF. Cette information n'est ni démentie ni confirmée par l'établissement français.

La Suisse, premier client étranger d'EDF au premier semestre 1984, avec des achats nets de 4,9 milliards de kilowatts/heure a déjà pris deux participations dans des centrales françaises : une part de 17,5 % dans les tranches 2 et 3 de la centrale du Bugey et 15 % dans les tranches 1 et 2 de la centrale de Fessenheim.

● **La Compagnie française des pétroles (Total) effectuera avant la fin de l'année un forage dans la région de Draguignan (Var).** – Cette opération fait suite à une campagne sismique effectuée au début de l'année 1983 et révélant que le bassin sédimentaire dracénois réunit les conditions optimales pour la formation d'un champ pétrolifère. Le groupe Total avait sollicité un brevet de recherches et d'exploitation qui lui a été accordé le 16 juin 1983 pour un périmètre de 1 675 kilomètres carrés. Dans cette opération, évaluée à 20 millions de francs, Total interviendra financièrement pour 40 % des travaux.

AFFAIRES

LE CONGRÈS DES CHIMISTES EUROPÉENS

Alerte au polyéthylène saoudien

Les matières plastiques fabriquées dans les pays du golfe Persique ? On en parlait à mi-voix depuis des années. C'est pratiquement fait. Les premières livraisons arriveront en Europe au tout début de 1985. A force de construire à tour de bras des unités pétrochimiques dans cette région, cela devait bien se produire un jour. Le polyéthylène basse densité linéaire (1) produit sur le site d'Al-Jubail (Arabie saoudite), récemment mis en service, débarquera le premier sur le Vieux Continent. Celui fabriqué sur la plate-forme de Yanbu (Arabie saoudite aussi) le suivra un peu plus tard.

Quelques jours après l'annonce de cette nouvelle, les chimistes ouest-européens ont tenu à Cannes leur congrès annuel. Les organisateurs de ce congrès avait cette fois choisi comme thème des conférences la façon d'« affronter les réalités ». Ils n'auraient pas pu trouver meilleur sujet de réflexion. Du coup l'affaire du polyéthylène saoudien a, en bonne partie, éclipsé tout autre forme de discussion.

M. Loïk Le Floch-Prigent, président de Rhône-Poulenc, à qui le discours d'ouverture avait été confié a fait, bien sûr, tout son exposé sur la matière retenue pour les débats. Il a insisté sur la nécessité d'éviter le piège des *« investissements suicidaires »* dans lequel tout le monde était tombé dans le passé, et fait un plaidoyer en faveur d'une coopération européenne dans le domaine de la recherche et du développement. Il a été poliment écouté.

M. Günter Metz, membre du directoire du groupe ouest-allemand Hoescht, a parlé de la situation dans la pétrochimie, les fibres synthétiques, les engrais et des perspectives de développement dans ces secteurs, sans omettre de rappeler l'attachement de son groupe au libéralisme commercial.

Il a fait de l'innovation un thème cher à M. Le Floch, la clé des problèmes structurels. Son exposé était intéressant mais il a eu un effet soporifique.

M. Paul Oreffice, président du groupe américain Dow Chemical, avait choisi, à l'amusement général, de fustiger en bloc la chimie en général, une industrie à ses yeux trop indisciplinée où chacun cause

De notre envoyé spécial

des ennuis à son coucurrent, la presse, les « verts » et les gouvernements qui ne comprennent rien. Il a également averti ses collègues européens du danger qu'ils encoureront quand le dollar baissera. Ce qui à ses yeux ne saurait tarder. *« Dépèchez-vous d'en profiter pour vos exportations »*. Mais invariablement, après chaque discours, quand venait le moment de l'interrogation orale, les questions revenaient sur le problème de ces matières plastiques venu du chaud. Un problème ? Pire, une menace.

Initiateur du projet saoudien d'Al Jubail, Essochem (groupe Exxon) se propose de commercialiser en Europe à partir d'Anvers Gênes et Harwich (GB) 100 000 tonnes par an de polyéthylène basse densité linéaire, soit à peu près le tiers de la production de l'unité, de quoi couvrir aussi le tiers de la consommation européenne (300 000 tones par an), ce au moment où tout le marché du polyéthylène est déprimé avec des prix en chute de 20 %. A ces quantités, il faudra encore ajouter celle que Mobil, impliqué dans le projet Yanbu, écoulera quelques mois après.

A juste titre les producteurs européens sont inquiets. On le serait à moins. M. Le Floch Prigent ne pouvait pas ne pas évoquer l'affaire. Il a profité de l'occasion pour appeler à resserrer les rangs, mais a avoué n'être pas *« sûr »* que *« l'Europe soit capable de réagir à l'arrivée des produits du Golfe »*. M. Le Floch était quand même à l'aise. Rhône-Poulenc ne fabrique pas de polythylène et n'est plus dans la pétrochimie.

M. Oreffice a également commenté l'événement mais sans s'émouvoir. De ce côté de l'Atlantique son groupe n'est pas ou peu présent dans ce secteur. Il s'est borné à constater le fait, *« inévitable »*, et à émettre un vœu : que les nouveaux venus ne commettent pas l'erreur d'envahir le marché.

M. J.-P. L'Hermitte, PDG d'Essochimie (groupe Essochem) n'a pas pris la parole. Mais le soir à la réception donnée pour clore le congrès, pressé de répondre, il nous a assuré que tout se passerait très bien. *« Il n'y a pas une ride dans tout cela. »* La chute des prix ? Unphénomène saisonnier selon lui.

Ce n'était pas du tout l'avis de M. J. Puechal, président d'Atochem (groupe Elf-Aquitaine). Le représentant de CdF-Chimie, M. A. Colin président de CdF-Chimie Ethylène et Plastiques, était nerveux ceux de BP-Chimie aussi.

Faut-il redouter le pire ? Selon les intéressés, tout dépendra de la façon dont sera commercialisé ce polyéthylène – rien n'a filtré à ce propos. De toute manière, le plus grand nombre était d'accord pour dire que l'industrie européenne des plastiques allait trinquer, car la croissance du marché ne saurait compenser les livraisons excédentaires. Avec cette nouvelle concurrence, les producteurs français assurent qu'ils vont devoir en plus financer les transformateurs (le polyéthylène linéaire ne se travaille pas comme le polyéthylène classique), autrement dit leur consentir des rabais quand déjà les marges sont tirées au plus juste.

Et ce n'est pas fini. D'autres produits comme le méthanol ou l'éthylène glycol seront plus tard fournis par la pétrochimie saoudienne. La solution pour éviter une déstabilisation des marchés ? Pour bien des chefs d'entreprise présents elle passe à peu près obligatoirement par la révision des accords commerciaux conclus avec l'Arabie saoudite, qui, selon eux, profitent indûment du GSP (General System of Preference), une facilité douanière accordée aux pays en voie de développement pour les exportations de produiuts de grande diffusion (commodities). M. H.-E. Ibrahim al Alsalamah, vice-président directeur général de la Saudic Basic Industries Corp, aurait pu donner son avis. Mais il avait été empêché au dernier moment. M.N.C. Greco, directeur chez Mobil Chemical est resté invisible.

ANDRÉ DESSOT.

(1) Le polyéthylène basse densité linéaire est de conception relativement nouvelle. Il est plus robuste que le polyéthylène basse densité ordinaire ou radicalaire. Cette propriété permet de réduire l'épaisseur des emballages, une des principales applications de ce produit.

Plan de la CGT pour l'automobile...

M. Bruno Cassan, membre du bureau fédéral de la CGT, a présenté le 9 octobre au Salon de l'auto un plan en quatre « axes » de son syndicats pour le redressement et le développement du secteur automobile :

– reconquête et développement du marché national, outre le lancement de nouveaux modèles, TVA dégressive en fonction du type de véhicule, réduction du prix de l'essence (deux cadres CGT de Renault ont par ailleurs proposé un accord avec Elf pour obtenir une baisse du prix de l'essence pour les acheteurs de la Régie), baisse des assurances, des taux de crédit...

– Renforcement des coopérations franco-françaises avec la conclusion d'accords de coopération, notamment avec des groupes nationalisés comme CGE et Matra.

– Lutte contre les « gâchis » (rebus, retouches, frais de garantie).

– Conquête de nouveaux marchés étrangers (Amérique du Sud, pays non alignés, pays socialistes avec notamment création de produits plus rustiques).

« Si le centre de formation des travailleurs aux techniques de l'automobile peut leur permettre d'appréhender les nouveaux métiers de l'auto, a ajouté M. Cassan cela ne peut les remplacer. »

CITROEN A LE DROIT DE VANTER LA VITESSE DE LA CX-25

Il n'est pas interdit à un constructeur automobile de vanter la vitesse de pointe de ses véhicules, même si la Chambre syndicale des constructeurs automobiles a promis, au printemps dernier, de renoncer à utiliser la vitesse dans ses arguments publicitaires. Ainsi en a décidé, le 9 octobre, le président du tribunal civil de Paris, saisi en référé par la Ligue contre la violence routière et par l'Association des familles des victimes des accidents de la circulation, d'une publicité de la firme Citroën.

Celle-ci a fait état, dans une affiche, de la vitesse de 220 km/h atteinte par la CX-25 GTI Turbo. M. Paul Quilès, ministre de l'urbanisme, du logement et des transports, s'en était plaint auprès de M. Jacques Calvet, PDG des Automobiles Citroën (*le Monde* du 4 octobre).

Le président du tribunal a rejeté la requête des deux associations plaignantes qui demandaient l'interdition de cette publicité, selon elles, contraire à l'engagement des constructeurs automobiles. Le président a estimé *« qu'aucune disposition législative ou réglementaire n'interdit qu'il soit fait référence, même exclusivement, à la notion de vitesse de pointe d'un véhicule donné. (...) En l'absence de toute allégation de mensonge, la publicité incriminée ne peut être tenue pour constitutive d'un trouble manifestement illicite »*.

● **Saccage des locaux de la Compagnie marseillaise de réparations (CMR).** – Les ouvriers licenciés de la CMR, qui avaient occupé les locaux administratifs de cette entreprise sur le port de Marseille et séquestré le directeur, le 9 octobre en début de soirée, l'ont relâché et ont mis fin à leur occupation peu avant minuit. Après la notification de 146 licenciements dans cette entreprise qui compte 555 employés, les ouvriers s'étaient lancés à l'assaut des quatre étages de la CMR, saccageant les locaux et empêchant M. Delpech, le directeur, de quitter son bureau.

...et craintes de la FEDA

M. Jean Maurus, réélu le 9 octobre président de la Fédération des syndicats de la distribution automobile (FEDA), a dit sa crainte que les constructeurs automobiles ne soient tentés *« de transférer volontairement le chômage chez leurs fournisseurs »* en reprenant la fabrication de pièces jusqu'alors assurée par les équipementiers.

De nombreux responsables de la FEDA, qui regroupe six cents entreprises pour un chiffre d'affaires de 12 milliards de francs, estiment que les constructeurs – et notamment Renault – ont décidé de fabriquer des organes mécaniques, par exemple les convertisseurs de couple pour embrayage automatique fabriqués actuellement par Valéo.

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS



Pour le premier semestre 1984, le chiffre d'affaires consolidé de L'Oréal et de ses filiales françaises et étrangères s'est élevé à 8,136 milliards de francs. A données comparables, c'est-à-dire à taux de change identiques et sans les sociétés nouvellement entrées ou sorties de consolidation, la progression a été de 18,2 % par rapport au premier semestre 1983.

La situation consolidée au 30 juin 1984 fait ressortir un bénéfice net (après élimination des plus-values et de l'incidence des provisions pour investissements) de 362 millions de francs contre 314 millions de francs au 30 juin 1983.

Pour l'ensemble de l'année 1984, la croissance du chiffre d'affaires consolidé pourrait se situer entre 15 et 16 % avec une situation plus favorable dans le secteur cosmétique que dans le secteur pharmaceutique.

La marge bénéficiaire du secteur cosmétique (en pourcentage du chiffre d'affaires) devrait être de l'ordre de celle de l'an dernier, tandis que celle du secteur pharmaceutique sera en baisse, par suite d'une augmentation importante de la recherche et surtout des charges liées à la conquête des marchés étrangers.

En attendant une négociation sur la tarification

LE BOYCOTTAGE DES MINITEL EST SUSPENDU

De notre correspondant

Rennes. – Reçues lundi 8 octobre par le directeur du cabinet du ministre des PTT, les associations rennaises de consommateurs ont décidé, mardi 9 octobre, d'observer une trêve dans le boycottage des Minitel en attendant le résultat des réunions de concertation qui doivent avoir lieu début novembre avec le ministère sur la tarification de l'utilisation de l'annuaire électronique.

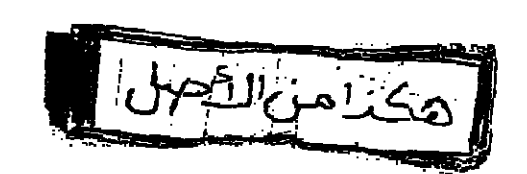
L'Association Force ouvrière des consommateurs (AFOC) et l'Union fédérale des consommateurs (UFC) d'Ille-et-Vilaine, qui avaient invité les usagers à renvoyer leur Minitel (*le Monde* du 27 septembre 1984), ont décidé de surseoir au dépôt d'un recours devant le Conseil d'Etat contre l'arrêté du 17 juillet 1984 limitant à deux minutes la consultation de l'annuaire électronique. En trois semaines, se sont quelque trois mille Minitel, soit 3 % du total distribué dans le département d'Ille-et-Vilaine, qui ont été retournés aux agences commerciales des télécommunications. Les deux mêmes associations ont également décidé de différer leur appel à l'extension du boycottage des Minitel au plan national.

Les associations rennaises de consommateurs qui demandent la gratuité de la consultation de l'annuaire électronique ne sont pas hostiles à une limitation de la durée de cette consultation, à condition que l'interruption n'intervienne pas avant une quinzaine de minutes. Elles demandent par ailleurs aux utilisateurs de ne plus consulter les messages publicitaires de l'annuaire électronique. Elles font valoir, en effet, que la taxation de cet appel revient à faire payer à l'usager le droit de lire une publicité que les professionnels ont eux-mêmes déjà payée.

D'autre part, l'Association française de télématique qui regroupe quatre-vingts constructeurs et producteurs de services a déclaré, mardi 9 octobre, que le développement de la télématique grand public en France était remis en cause par cette décision des PTT de limiter à deux minutes le temps pendant lequel la consultation de l'annuaire électronique est gratuite. Cette décision, appliquée depuis le 1er août, *« prise sans concertation, va à l'encontre des intérêts des utilisateurs, des prestataires et des industriels »*, affirme l'association.

C. T.

هكذا من الأصل



MARCHÉS FINANCIERS

PARIS

9 octobre

Marché calme

Pour la seconde séance de la semaine, le marché s'est montré nettement plus calme, l'indice instantané de la Bourse de Paris étant pratiquement inchangé (– 0,10 %).

Bien que le sentiment reste « bon » autour de la corbeille, les opérateurs ont été plus réservés. Ainsi, les achats américains de valeurs françaises, non négligeables ces derniers temps, semblent s'être arrêtés en début de semaine.

La menace d'une grève des fonctionnaires n'a guère impressionné la Bourse. En revanche, la morosité persistante de Wall Street fait naître quelque inquiétude, bien que le marché de Paris apparaisse déconnecté des autres places à l'approche de cette fin d'année.

Quelques mouvements notables ont, malgré tout, été enregistrés.

Au chapitre des avances, on note celle de Viniprix (+ 5 %), de Moteurs Leroy-Somer (+ 3 %) et d'Accor (+ 2 %), en nette reprise depuis quelques jours et qui se rapproche de ses plus hauts cours de l'année. Roussel-Uclaf poursuit sa hausse, en liaison avec la vive progression de ses bénéfices semestriels (282 millions de francs contre 170,6 millions de francs).

Au chapitre des baisses, Maisons Phénix poursuit sa descente aux enfers avec un recul de 4,6 %.

Sur le second marché, les actions de M.-B. Electronique n'ont pu être cotées, les ordres d'achat ayant porté sur 5 millions de titres. Une offre publique de vente, sans blocage des fonds, aura lieu le 12 octobre à 650 F, avec 29 750 titres offerts.

Aux valeurs étrangères, la tendance est à l'irrégularité. Le dollar-titre a progressé à 10,59 F/10,62 F, en liaison avec la reprise du dollar commercial à 9,4290 F.

Le lingot a pris 550 F à 103 550 F et le napoléon 4 F à 609 F, l'once d'or cotant 341,25 dollars sur le marché de Londres contre 342,75 dollars.

NEW-YORK

Faiblesse persistante

Wall Street n'a pas réussi, mardi, à remonter le courant. Une tentative de reprise a été enregistrée en cours de séance, mais elle a échoué, et l'indice des industrielles, un moment en hausse de 6 points, accusait, à la clôture, une nouvelle baisse de 2,76 points à 1 175,13.

Autour du « Big Board », une assez grande confusion a continué de régner. Les opérateurs ne savent plus quelle attitude adopter. Après la mauvaise prestation télévisée du président Reagan, les derniers résultats trimestriels des entreprises sont apparus très décevants. En revanche, la fermeté du marché obligataire est encourageante.

La clientèle particulière est plutôt encline à vendre, les investisseurs institutionnels procèdent à quelques dégagements. Mais avec ses achats, le clan des optimistes parvient à équilibrer la balance, sans parvenir toutefois à la faire pencher du côté souhaité, pour la bonne raison que l'on s'attend à un gonflement de la masse monétaire.

Bref, la Bourse paraît être entrée dans une phase d'observation. Bien qu'accrue, l'activité est demeurée assez faible avec 76,84 millions de titres échangés, contre 46,36 millions.

VALEURS	Cours du 8 oct.	Cours du 9 oct.
Alcoa	32 5/8	31 7/8
A.T.T.	18 5/8	18 5/8
Boeing	52	51 7/8
Chase Manhattan Bank	39 5/8	40
Du Pont de Nemours	47 3/4	47 7/8
Eastman Kodak	71 3/4	71 1/2
Exxon	45 1/8	44 7/8
Ford	44 1/4	44
General Electric	53 3/4	54
General Foods	58 3/4	58 3/8
General Motors	76 3/8	75
Goodyear	24 3/4	24 3/4
I.B.M.	120 7/8	120 5/8
I.T.T.	27 3/4	27 7/8
Mobil Oil	28 3/4	28 1/4
Pfizer	34 3/8	34 1/2
Schlumberger	45 1/2	45 1/8
Texaco	35 1/2	35 1/4
U.A.L. Inc.	38 1/2	37 3/8
Union Carbide	49 7/8	49 5/8
U.S. Steel	23 1/2	23 1/4
Westinghouse	25 1/4	25 1/4
Xerox Corp.	38 3/8	37 3/4

LA VIE DES SOCIÉTÉS

ROUSSEL-UCLAF. – La croissance des résultats se poursuit à vive allure. Pour le premier semestre, le bénéfice net consolidé atteint 282,2 millions de francs et la marge brute 452,1 millions (+ 62,5 %) pour un chiffre d'affaires accru de 19,9 %, à 5,54 milliards de francs. La société mère a plus que doublé ses profits nets (228,3 millions de francs, contre 105,7 millions), et sa marge brute (348 millions de francs, contre 173,1 millions). Ses ventes ont augmenté de 34,9 % (2,2 milliards).

HOECHST. – Le groupe chimique allemand, un des plus puissants au monde, s'attend, pour l'exercice 1984 en entier, à des résultats records grâce à une conjoncture favorable, mais surtout à cause de la hausse du dollar, qui favorise la croissance des exportations sur les marchés étrangers. L'industrie chimique allemande enregistre, pour les sept premiers mois, une augmentation de 7,2 % de sa production. Le chiffre d'affaires consolidé mondial de Hoechst, pour l'exercice en cours, devrait atteindre 41 milliards de deutschemarks environ.

Une majoration du dividende (7 DM pour 1983) est d'ores et déjà envisagée.

HACHETTE. – Au cours du premier semestre 1984, la société a enregistré un bénéfice net de 82,6 millions de francs, en augmentation de 13,8 % sur les six premiers mois du précédent exercice. Les plus ou moins-values ressortent à 16,7 millions de francs, contre 48 millions au premier semestre.

MARINE-WENDEL. – Au titre de l'exercice 1983-1984, clos le 30 juin dernier, la société Marine-Wendel fait état d'un bénéfice d'exploitation de 20,6 millions de francs, contre 18,9 millions durant le précédent exercice, débouchant sur un bénéfice net de 15,1 millions, contre une perte de 13,4 millions en 1982-1983. Le dividende a été relevé à 4,30 F (contre 4,08 F) par action assorti d'un avoir fiscal de 2,15 F (contre 2,04 F).

INDICES QUOTIDIENS
(INSEE, base 100 : 29 déc. 1983)

	8 oct.	9 oct.
Valeurs françaises	119,4	
Valeurs étrangères	94,3	

Cie DES AGENTS DE CHANGE
(Base 100 : 31 déc. 1981)

	8 oct.	9 oct.
Indice général	181,6	181,7

TAUX DU MARCHÉ MONÉTAIRE

Effets privés du 10 octobre ..... 11 1/16 %

COURS DU DOLLAR A TOKYO

	9 oct.	10 oct.
1 dollar (en yens)	246,95	clos

BOURSE DE PARIS — Comptant — 9 OCTOBRE

VALEURS	% du nom.	% du coupon	VALEURS	Cours préc.	Dernier cours	VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
[illegible]								

Actions au comptant

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
[illegible]		

Étrangères

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
[illegible]		

SECOND MARCHÉ

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
A.G.P.-R.D.	1700	1690
C.D.M.E.	548	547
C. Equip. Elect.	220	216
Delsa	330	331
Dauphin O.T.A.	1715	1725
Guy Degrenne	801	800
Merlin Immobilier	1560	1585
Métallurg. Minière	172	179
M.M.B	291	291
Om. Gest. Fin.	271	270
Petit Bateau	411	410
Petrofigaz	548	538
Poron	368	365
Salomon	1810	1810
S.C.G.P.M.	278	280
Far East Hotels	1 10	1 09
Sofibus	216	215
Sovac	612	619
Zodiac	1383	1410

Hors-cote

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Alser	210	210
Borie	295	295
Cellulose du Pin	29 10	28 10
C.G.M.	14	....
Cochery	38 60	19 40 o
C. Sabl. Seine	116 50	....
Coparex	505	530
Dunlop	....	....
F.B.M. (Li)	70	3 50 o
La Mure	60	....
Mic	294 50	....
Novotel S.I.E.H.	1650	....
Profils Tubes Est	1 52	....
Pronuptia	114 50	121
Ripolin	39	....
Rorento N.V.	638	638
Sabl. Morillon Corv.	129	129 o
S.K.F. (Applic. méc.)	46	65 d
S.P.R.	145	145
Total C.F.N.	44 10	....
Ufinex	322	....

SICAV 9/10

VALEURS	Émission Frais incl.	Rachat net	VALEURS	Émission Frais incl.	Rachat net
Actions France	242 50	231 50	Invest. St-Honoré	670 54	640 13
Actions-Investiss.	275 18	262 70	Japacic	113 76	108 60 •
Actions sélectives	359 77	343 46	Laffitte-crt-terme	117212 38	117212 38
Aedificandi	374 16	357 19	Laffitte-Expansion	676 61	645 93
A.G.F. 5000	255 42	243 84	Laffitte-France	214 83	205 07
[illegible]					

• : Prix précédent.

Règlement mensuel

Dans la quatrième colonne, figurent les variations en pourcentages, des cours de la séance du jour par rapport à ceux de la veille.

c : coupon détaché; * : droit détaché; o : offert; d : demandé.

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + –	Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + –
1721	4,5 % 1973	1720 20	1716	1715 50	– 0 27	2970	Essilor	2990	2940	2940	– 1 67
3893	C.N.E. 3 %	3788	3800	3817	+ 0 76	580	Esso S.A.F.	570	566	566	– 0 70
1488	Electricité T.P.	1578	1595	1595	+ 1 07	895	Eurafrance	919	920	920	+ 0 10
1015	Renault T.P.	1065	1075	1075	+ 0 93	700	Euromarché	689	682	682	– 1 01
[illegible]											

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + –	Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + –
[illegible]											
770	Gen. Motors	803	805	807	+ 0 49	19 60	Toshiba Corp.	19 40	19 50	19 55	+ 0 77
61	Goldfields	68	67 80	67 80	– 0 29	875	Unilever	895	896	897	+ 0 22
40	GdMetropolitain	40 25	40 70	40 70	+ 1 11	395	Unit. Techn.	386 50	385	390	+ 0 90
172	Harmony	184	183	183 10	– 0 48	990	Vaal Reefs	1110	1070	1090	– 1 80
38	Hitachi	37 80	37 45	37 40	– 1 05	465	West Deep	474	474	473	– 0 21
580	Hoechst Akt.	612	624	623	+ 1 79	385	West Hold.	400 50	399 50	402	+ 0 37
85	Imp. Chemical	85 90	86 40	86 40	+ 0 58	410	Xerox Corp.	395 50	404 60	404 60	+ 2 30
114	Inco. Limited	116 10	114 50	114 50	– 1 37	2 09	Zambia Corp.	2 11	2 11	2 11	....

COTE DES CHANGES

MARCHÉ OFFICIEL	COURS préc.	COURS 9/10	COURS DES BILLETS AUX GUICHETS Achat	Vente
Etats-Unis ($ 1)	9 334	9 429	9 150	9 850
ECU	6 857	6 860	....	....
Allemagne (100 DM)	306 730	306 800	293	313
Belgique (100 F)	15 145	15 156	14 400	15 500
Pays-Bas (100 fl.)	272 020	271 890	260	280
Danemark (100 krd)	84 840	84 780	78	87
Norvège (100 k)	105 960	106 280	103	110
Grande-Bretagne (£ 1)	11 566	11 608	11 100	12
Grèce (100 drachmes)	7 482	7 475	6 900	8 400
Italie (1 000 lires)	4 949	4 957	4 700	5 200
Suisse (100 fr.)	371 630	372 250	364	380
Suède (100 krs)	108 120	108 420	104	111
Autriche (100 sch)	43 690	43 650	42 800	44 600
Espagne (100 pes.)	5 470	5 479	5 150	5 750
Portugal (100 esc.)	5 800	5 850	5 100	6 300
Canada ($ can 1)	7 076	7 138	6 900	7 250
Japon (100 yens)	3 782	3 809	3 660	3 820

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 9/10
Or fin (kilo en barre)	103000	103300
Or fin (en lingot)	103000	103550
Pièce française (20 fr)	605	609
Pièce française (10 fr)	351	....
Pièce suisse (20 fr)	603	605
Pièce latine (20 fr)	598	595
Souverain	748	752
Pièce de 20 dollars	4150	4300
Pièce de 10 dollars	2070	2100
Pièce de 5 dollars	1150	
Pièce de 50 pesos		
Pièce de 10 florins		

...comportement ...n. C'est cela auss... ...nance.

BRUNO FRAPPAT.

Le Monde

UN JOUR DANS LE MONDE

AVANT LA VISITE DU CHEF DE L'ETAT EN AQUITAINE

Le GAL sous surveillance

Vingt-six compagnies républicaines de sécurité (CRS) ont été requises pour le voyage que le président de la République fera en Aquitaine du 11 au 13 octobre. Les préfets en avaient demandé au départ quarante-neuf. On souligne au ministère de l'intérieur *« l'effort de rationalisation »* ainsi opéré.

Une meilleure coordination des forces de l'ordre, placées pendant le voyage présidentiel sous l'autorité d'un seul homme, le commissaire de la République délégué pour la police en Gironde, M. Gérard Deplace, aurait permis, toujours de source officielle, ces économies de dispositif.

Aucune mesure de sécurité particulière n'a été adoptée en revanche pour l'étape de Bayonne, où M. Mitterrand doit se rendre le vendredi 12 octobre. Le renforcement des effectifs policiers en Pays basque ne date pas de l'annonce du voyage présidentiel. Aucune mesure d'assignation à résidence n'était envisagée à Bayonne ce mercredi 10 octobre.

Bayonne. – Le GAL (Groupe anti terroriste de libération), qui a causé la mort de neuf personnes depuis le début de l'année, se satisfaira-t-il des trois extraditions de réfugiés basques espagnols obtenues par Madrid le 23 septembre ? C'est la question que l'on se pose à Bayonne (Pyrénées-Atlantiques) alors que la plupart de ses victimes potentielles vivent depuis quelques jours dans une semi-clandestinité : ils craignent que ne se renouvelle, à l'occasion de la venue à Bayonne de M. François Mitterrand vendredi 12 octobre, la rafle policière qui en 1983 avait précédé le voyage du pape Jean-Paul II à Lourdes.

Mais le GAL a-t-il la possibilité de frapper encore ? Depuis le 15 juin, date du dernier attentat – explosion d'une moto piégée à Biarritz faisant un mort et un blessé grave, – la police a obtenu plusieurs succès.

Quatre filières

L'arrestation, tout d'abord, des assassins : deux Palois, Patrick de Carvalho et Roland Sampietro, quelques heures après le drame, et, dans la foulée, de deux Biarrots, Jean-Pierre Boulin et Jean-Philippe Labade (*le Monde* du 8 août). Ce dernier semble être le chef d'une des branches du GAL. Avec de Carvalho, il est également accusé de l'assassinat d'un autre Basque espagnol, M. Perez de Arenaza, trois mois plus tard à Biarritz.

C'est Labade qui, selon les aveux de sa maîtresse, avait le contact avec les commanditaires espagnols. C'est lui encore, qui, au printemps dernier, avait rencontré un commerçant de Cambo-les-Bains, à qui il avait demandé de lui établir le plan d'une champignonnière où quatre réfugiés basques travaillaient.

Il y a quelques semaines, le commerçant, laissé en liberté, signalait aux enquêteurs que des Espagnols cherchaient à le rencontrer. Des écoutes téléphoniques ont permis à la police de surprendre une conversation avec un homme disant s'appeler Goïti et qui parlait français avec un fort accent. L'homme fixe un rendez-vous à Dancharinea, en Pays basque espagnol, dans un de ces nombreux bazars installés le long de la frontière et à quelques mètres de l'endroit où avait été retrouvé en décembre 1983 M. Segundo Marey, la première personne enlevée par le GAL. Le juge d'instruction de Bayonne remet aux autorités policières espagnoles une commission rogatoire internationale pour procéder à l'arrestation du mystérieux correspondant. Mais personne ne se présentera au rendez-vous ni ne rappellera le commerçant de Cambo-les-Bains. Cette « fuite » semble confirmer les appuis dont bénéficierait le GAL auprès de la police espagnole.

Autre succès pour les policiers français : l'arrestation, le 13 septembre, de Yann Brouchos, membre de l'ex-SAC (Service d'action civique), inculpé de l'incendie de la coopérative de meubles Denek à San-Martin-d'Arrossa où travaillent plusieurs réfugiés basques. Et, une semaine plus tard (deux jours avant les extraditions), l'arrestation à Biarritz de Jean-Pierre Dauri, au casier judiciaire chargé et d'un légionnaire espagnol, Andres Vicente Garcia. Tous deux ont été inculpés d'« *association de malfaiteurs, de transport d'armes et de vol de voitures* ».

De notre correspondant

Bilan de ce travail de fourmis : quatre filières du GAL neutralisées ou détruites. La « Biarrote », dont le chef était Jean-Pierre Labade. La « Bordelaise », démantelée en avril dernier et dirigée par Mohamed Khiar, un ancien des bataillons Basco-espagnols, prédécesseurs du GAL. Un mois plus tard, les membres de cette filière étaient remis en liberté par la chambre d'accusation de Pau. L'arrêt est soumis à la Cour de cassation à la demande de la chancellerie. Dauri et Garcia pourraient bien faire partie de la même bande.

Troisième branche du GAL : la « Marseillaise » avec Brouchos, où l'on reparle des frères Perret, deux truands français établis dans le sud de l'Espagne et considérés comme les « parrains » de la chasse aux réfugiés basques.

L'« Espagnole » enfin, qui, le 1er mars, tuait, semble-t-il par erreur, un cheminot d'Hendaye, Jean-Pierre Leiba, qui faisait équipe dans son travail avec des réfugiés basques. Les assassins présumés, arrêtés au-delà de la Bidassoa, sont de nationalité espagnole. Ils auraient pu, dit-on, bénéficier de la complicité d'un contrebandier de Biarritz, installé à Fontarabie (Guipuzcoa) pour échapper aux douanes françaises. Ce dernier aurait fait parvenir récemment à un membre du milieu bayonnais des renseignements et des photos de trois réfugiés à « livrer vivants » à Dancharinea – encore – pour la somme de 120 000 francs par tête.

Mais le puzzle n'est pas achevé : six des neuf assassinats restent encore impunis.

PHILIPPE ETCHEVERRY.

(Lire notre supplément pages 25 à 31.)

Sur le vif
Secrets d'alcôve

Qu'est-ce qu'il leur arrive dans les pays de l'Est ? Ils se dévergondent, dites donc, ils jettent leur chapka par-dessus les moulins. Dieu sait pourtant s'ils étaient collet monté, à cheval sur les principes, pudibonds comme c'est pas permis. La vérité n'avait pas le droit de se promener toute nue là-bas. Témoin le voile épais cachant aux yeux des fidèles les amours ancillaires de Karl Marx.

La révolution prolétarienne, le grand soir, oui. La révolution sexuelle, la folle nuit, non. Claquemurés derrière le mur de la honte, ils épongeaient comme ils pouvaient les flaques de stupre et de luxure, les eaux sales de la basse débauche impérialiste qui filtraient sous le rideau de fer. Rappelez-vous, c'était il y a trois ou quatre mois, les conseils donnés aux parents soviétiques pour ne pas éveiller la libido de leurs rejetons : éviter les culottes trop serrées, les plats épicés, le chocolat, surveiller leurs lectures et ne pas se promener en tenue légère sous leurs yeux concupiscents, etc.

Et l'autre jour à la télé, qu'est-ce qu'on apprend ? Ils se saoulent à la danse rythmique en URSS, ils se déhanchent, ils se contorsionnent, ils se tirebouchonnent en collants et en cadence. En prenant tout de même le soin de préciser que, attention ! ça n'a rien à voir avec la gym tonic, expression dégradante et frelatée de la décadence occidentale.

Mais voici mieux : les Allemands de l'Est ne craignent pas d'étaler en pleine lumière leurs secrets d'alcôve. Ils viennent de publier les résultats d'une enquête sur la vie sexuelle des jeunes entre quinze et trente ans, menée par deux éminents professeurs, membres de l'Institut. Finis les tabous ! Ils sont au courant de tout. Ils connaissent la hussarde, le missionnaire, la levrette, la cavalière, le tricorne et la petite cuillère. Ils pratiquent l'homosexualité sans complexe.

Et avec leur manie de la ramener, de tout faire mieux que les autres, ils prétendent que, question fellation, ils sont plus forts que nous.

Alors que le rapport Kinsey y voyait un plaisir réservé aux seuls privilégiés, les statistiques de la RDA révèlent que les Allemandes font des fleurs à leurs partenaires « sans distinction de classe sociale », même si la réciproque n'est pas vraie. Vous m'en direz tant ! Moi qui pensais que, justement, des classes, il n'y en avait plus dans une société sans classes. A croire que si : la classe laborieuse des filles soumises.

CLAUDE SARRAUTE.

Grève des fonctionnaires le 25 octobre

Six fédérations syndicales de fonctionnaires devraient lancer, séparément, dans la journée du 10 octobre, un appel à une grève nationale de vingt-quatre heures dans la fonction publique, dont la date est fixée en principe le 25 octobre. La décision était d'ores et déjà prise au matin du 10 octobre à la CGT, à la CGC, à la CFTC – dont la confédération avait prévu une journée nationale d'action pour le 25 octobre – et chez les autonomes. FO poursuivait la consultation de ses organisations mais était acquise à une telle action. La FEN a pris sa décision mais ne souhaitait pas que l'annonce simultanée en soit faite avant le 11 octobre.

La CFDT, pour sa part, se singularise mais de manière différente que le 19 juin dernier – où les six autres fédérations avaient appelé à des « *actions convergentes* » – ou que le 8 mars, lorsqu'elle avait refusé de s'associer, comme la CFTC, à la grève de vingt-quatre heures (quarante-huit heures pour FO) de cinq fédérations de fonctionnaires. M. Edmond Maire nous a fait une déclaration très dure contre la politique salariale du gouvernement parlant d'attitude « *inacceptable* », de « *camouflet* » et d'« *aggravation des inégalités salariales* ».

Or la commission exécutive de l'UFFRA (qui comprend des représentants de toutes ses fédérations de la fonction publique) a décidé à l'unanimité le 10 octobre au matin de ne pas lancer d'appel à une grève nationale de vingt-quatre heures. Elle appelle ses fédérations à « *une campagne d'action et d'explication* » sur ses priorités concernant les bas salaires et contre la perte de pouvoir d'achat en masse des salaires inférieurs à 7 300 francs. Cependant – et c'est une différence importante avec ce qui s'était passé en mars, – elle invite ses fédérations à réunir « *les conditions d'actions rassemblant le maximum de fonctionnaires* » pouvant aller jusqu'à « *des débrayages* ». Chaque fédération se déterminera en définitive et se joindra ou non à la grève nationale des autres unions de fonctionnaires. Si par exemple les fédérations des PTT – comme c'est acquis – et les finances de la CFDT se mettent en grève, elles ne seront pas, comme le 8 mars dernier, en porte à faux avec l'UFFA.

Cette subtilité tactique de la CFDT – qui prend tout de même le risque d'un certain isolement – s'explique par ses doutes sur la capacité des syndicats à impulser une mobilisation d'un bon niveau pour la fin octobre. Les risques d'une faible mobilisation semblent avoir joué également à la FEN. Et même la CGT est consciente qu'il faut en effet « *faire plus* » que le 8 mars. La novation de cette grève est qu'elle a été préparée dans des conditions différentes qu'en mars. La FEN ne semble plus avoir été l'intermédiaire « *obligé* » entre les différentes fédérations et des contacts directs auraient même eu lieu – ce qui est une première – entre Mme Hirszberg, de la CGT, et M. Giauque, de FO.

Chaque organisation entend donner de l'ampleur à cette action. La CGT parle de « *défi* » lancé par le gouvernement à une « *grande catégorie sociale* ». Et M. Marchelli, dans une interview à *l'Union* de Reims, par le de la « *légèreté* » de M. Le Garrec, qui « *s'adresse aux fonctionnaires comme s'ils étaient des analphabètes.* »

M. N.

« L'attitude du gouvernement dans la négociation salariale est franchement inacceptable »
nous déclare M. Edmond Maire

A la suite de l'échec des discussions salariales dans la fonction publique, M. Edmond Maire, secrétaire général de la CFDT, nous a fait la déclaration suivante :

« L'attitude du gouvernement dans la négociation salariale concernant les fonctions publiques est franchement inacceptable. La CFDT est particulièrement bien placée pour le dire. En effet, elle a abordé cette négociation avec la volonté d'aboutir à un accord positif pour les fonctionnaires et qui ne mette pas en cause la nécessaire lutte contre l'inflation. Elle s'est prononcée contre l'indexation en pourcentage de tous les salaires, facteur de consolidation des inégalités salariales. Voulant la transparence dans la discussion, elle a demandé la vérité sur les primes. Elle n'a nullement récusé un calcul des rémunérations en masse, à partir du moment où le maintien du pouvoir d'achat global est assuré par des augmentations différenciées privilégiant les bas salaires. Enfin, elle a proposé un accord salarial couvrant les années 1984 et 1985 pour faciliter l'aboutissement des discussions.

» Or, contrairement à ses déclarations publiques en faveur de la politique contractuelle, le gouvernement a pris des décisions unilatérales, sans même ouvrir la négociation. Contrairement au langage de vérité prôné il y a peu, il bloque la publication du ra[illegible] Blanchard sur les primes dans la fonction publique d'Etat. Plus grave encore, il décrète une augmentation de 2 % en niveau, qui va conduire les salariés gagnant moins de 7 300 F brut par mois à une perte de 1 100 F en masse pour l'ensemble de l'année 1984. Ainsi, dans notre société minée par le chômage, alors que le gouvernement proclame sa volonté de modernisation, il prend en même temps la responsabilité de cristalliser les relations sociales dans le secteur public autour du seul problème des rémunérations. C'est là une démarche à contresens. L'urgence, aujourd'hui, c'est d'engager le débat et les confrontations précises entre le gouvernement et les organisations syndicales de fonctionnaires sur l'amélioration du service aux usagers, la simplification administrative et la maîtrise des technologies. L'urgence, c'est, en effet, l'efficacité économique et sociale des services publics.

» Camouflet à la politique contractuelle, choix politique d'aggravation des inégalités salariales, démarche à contresens, telles sont les caractéristiques d'une attitude gouvernementale que la CFDT ne peut laisser passer. Les fédérations concernées de la CFDT ont fait connaître leur refus d'avaliser une telle situation. La confédération CFDT soutiendra les initiatives de son Union de fédérations de fonctionnaires, l'UFFA. »

Nouvelles démarches en faveur de Jacques Abouchar

Une dizaine de partis politiques, de syndicats et d'organisations de défense des droits de l'homme ont lancé mardi un appel à une « démarche » devant l'ambassade d'URSS à Paris pour réclamer la libération de Jacques Abouchar. Les signataires de cet appel – parmi lesques figurent le Parti socialiste, le PSU, la CFDT, la FEN, la Ligue des droits de l'homme, la Fédération internationale des droits de l'homme, Médecins du monde, Droits socialistes de l'homme, le Bureau international Afghanistan et l'Association des Afghans en France – qualifient d'« *injustifiable* » l'arrestation de l'envoyé spécial d'Antenne 2 qui, « *en se rendant en Afghanistan avec son équipe, cameraman et preneur de son, faisait son métier de journaliste* ».

Les soixante et onze sénateurs du groupe de l'Union centriste ont annoncé pour leur part mardi leur décision d'adhérer simultanément au Comité pour la libération de Jacques Abouchar.

Une délégation de ce comité a été reçue le même jour par le secrétaire général du Quai d'Orsay, M. Francis Gutmann, qui l'a informé des multiples démarches effectuées par la France au sujet du journaliste, tant auprès des autorités afghanes que soviétiques. Le comité indique que le chargé d'affaires français à Kaboul n'a toujours pas été autorisé à rendre visite à Jacques Abouchar, mais que celui-ci a pu recevoir un colis et une lettre. La femme du journaliste a déposé une demande de visa afin de pouvoir se rendre auprès de son mari à Kaboul. Le Comité pour la libération de Jacques Abouchar doit être reçu à sa demande, le jeudi 11 octobre, à l'ambassade d'Afghanistan à Paris.

Répondant par ailleurs au porte-parole de la direction soviétique, M. Zagladine, qui avait déclaré que Jacques Abouchar « *aurait pu venir officiellement en Afghanistan* » (*le Monde* du 10 octobre), la rédaction d'Antenne 2 indique que des visas avaient été demandé pour le journaliste et son équipe mais que les autorités de Kaboul les avaient refusés.

A Séville, le jury du premier Festival international de journalisme télévisé a repoussé dimanche une motion de solidarité envers Jacques Abouchar qu'avait proposée Mme Christine Ockrent, rédactrice en chef d'Antenne 2 et membre de ce jury. Pour protester contre ce refus, Mme Ockrent a démissionné du jury. La motion de solidarité envers le journaliste français n'a recueilli que cinq voix pour, deux contre, et quatre abstentions.

Trois « espions » exhibés à Kaboul

A Kaboul, trois « espions » arrêtés « *il y a quelque temps* » par les services de sécurité afghans, ont été présentés aux « *journalistes locaux et étrangers* », a annoncé mardi l'agence Tass, dans une dépêche datée de la capitale afghane.

Selon l'agence soviétique, il s'agit du capitaine Z. Haydar, « *des services de renseignements pakistanais* », de « *l'agent iranien Charif* » et du « *ressortissant turc T. Ouzala, recruté par la CIA (centrale américaine de renseignements)* ». Toujours d'après Tass, le vice-président du département de l'information intérieure de l'agence Bakhtar, M. Daoud Kaviane, a indiqué à cette occasion que « *les forces de sécurité afghanes ont neutralisé des dizaines d'espions américains, pakistanais, français, iraniens, anglais et d'autres* ». L'agence soviétique, dans son compte rendu, ne fait à aucun moment état du cas de Jacques Abouchar.

Le numéro du « Monde » daté 10 octobre 1984 a été tiré à 456 691 exemplaires

LA REPRISE DU DOLLAR S'ACCÉLÈRE : PRÈS DE 9,50 F

La reprise du dollar sur les marchés des changes, annoncée au début de la semaine, s'est confirmée et accélérée mercredi 10 octobre : le cours du « billet vert » est passé de 3,07 DM à 3,0960 DM et de 9,43 F à 9,4950 F. Ainsi, le dollar rejoint ses cours du vendredi 21 septembre, quelques heures avant que la Banque fédérale d'Allemagne n'intervienne à New-York pour « casser » une spirale haussière qui devenait inquiétante et stopper un emballement spéculatif. Depuis, la monnaie américaine a évolué entre 3 DM et 3,06 DM, 9,20 F et 9,30 F, la menace constante de nouvelles interventions de la Banque centrale allemande rendant prudent les opérateurs. Néanmoins, cette mesure est devenue de moins en moins dissuasive, tandis que les besoins de dollars pour les opérations commerciales demeurent très importantes. D'où la remontée très nette du « billet vert » dans un mouvement non plus désordonné, mais lent et puissant.

● *Le spectacle d'Eddy Mitchell* au Palais des sports est annulé ce mercredi soir, et risque d'être suspendu jeudi et vendredi, par suite d'une extinction de voix du chanteur.